DOSSIER D'APPROBATION

Révision du PLU prescrite le : 17 juillet 2014
PLU arrêté le : 24 mars 2016
PLU approuvé le : 21 décembre 2016

1. RAPPORT DE PRESENTATION

Révision du Plan Local d'Urbanisme

PLU Beaucaire

Avertissement :

La commune de Beaucaire a prescrit l'élaboration de son PLU par délibération en date du 17 juillet 2014.

Le projet de PLU de la commune de Beaucaire a donc été élaboré dans le cadre des dispositions du code de l'urbanisme en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, **le décret N°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie règlementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme** emporte une nouvelle codification à droit constant de la partie règlementaire du livre Ier du code de l'urbanisme. Il modernise également le contenu du Plan Local d'Urbanisme tout en préservant les outils préexistants, les nouveaux outils pouvant être mis en œuvre de manière facultative par les communes ayant lancé l'élaboration ou la révision de leur PLU avant le 1er janvier 2016.

Ainsi la commune de Beaucaire fait le choix de maintenir son projet de PLU dans les dispositions règlementaires du code de l'urbanisme en vigueur au 31 décembre 2015, afin de préserver la cohérence d'idées et de règles ayant présidé à l'élaboration de ce projet. **Le présent rapport de présentation fait donc références aux articles règlementaires en vigueur au 31 décembre 2015.**

Les références aux articles législatifs se rapportent, quant à elles, aux articles recodifiés en vigueur au 1er janvier 2016, conformément à **l'ordonnance N° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme.**

SOMMAIRE GENERAL

PARTIE 1 :

DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT……4

PARTIE 2 :

JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU PLU ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE……287

SOMMAIRE PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 : PREAMBULE (UN PROJET DE TERRITOIRE ENCADRE PAR DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX) 8

1. Présentation de la démarche d'élaboration du PLU de Beaucaire 9
2. Contexte et problematiques 11
3. Les Plans, programmes et objectifs de référence 16

2 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 33

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL 34

1. Le cadre urbain beaucairois 35
2. Une démographie liée à l'attractivité régionale et à l'accueil communal 56

Synthèse : fonctionnement urbain et évolution de la zone agglomérée 56

3. Le parc de logements : entre une vétusté en cours de résorption et un développement de l'habitat individuel contemporain 62

Synthèse démographie et logement 68

4. Un contexte economique favorable au développement de l'attractivité beaucairoise 68

Synthèse économie, emploi, commerces et zones d'activités 91

5. Potentiel foncier du PLU & Etudes des secteurs à enjeux 91

CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 96

Introduction : La procédure d'évaluation environnementale 97

1. Le milieu physique 99

Synthèse sur le milieu physique 104

2. Espaces naturels et biodiversité 104

Synthèse sur les espaces naturels et la biodiversite 133

3. Paysages et patrimoines 135
4. Ressources naturelles 170

Synthèse sur le paysage et le patrimoine 170

5. Pollutions et nuisances 187

Synthèse sur les ressources naturelles 187

Synthèse sur les pollutions et nuisances 206

6. Risques 206

Synthèse sur les risques 225

CHAPITRE 3 : ETUDES SECTORIELLES 226

Présentation des sites à enjeux retenus 227

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES ET ENJEUX 251

1. Les perspectives d'évolution démographiques et les potentialités foncières 252
2. Scénario « au fil de l'eau » 256
3. Les enjeux communaux 257

CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DES SITES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLU 267

1 : PREAMBULE (UN PROJET DE TERRITOIRE ENCADRE PAR DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX)

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PLU DE BEAUCAIRE

1.1. LE CONTENUE DU DIAGNOSTIC

Conformément à ce que prévoit l'article R. 123-2-1 du Code de l'Urbanisme, le présent diagnostic est établi au regard des prévisions économiques et démographiques. Sur cette base, il précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, des développements forestiers, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il décrit par ailleurs, l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans et programmes mentionnés à l'article L.122-4 du Code de l'Environnement avec lesquels il doit être compatible ou, a minima, qu'il doit prendre en considération.

Dans un second temps, le PLU analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan. Il présente une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

1.2. LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VERS UNE REVISION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beaucaire a été approuvé par délibération du conseil municipal le 17 décembre 2001.

Aujourd'hui, compte tenu des problématiques communales telles que le développement urbain et l'évolution des besoins, mais également de l'évolution législative du Grenelle II de l'Environnement et de la loi Alur, une adaptation du document d'urbanisme en vigueur est indispensable.

Une révision du PLU de Beaucaire a ainsi été prescrite par délibération du conseil municipal le 27 juin 2008. Ayant fait l'objet d'un avis défavorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique. La nouvelle municipalité a annulé la procédure précitée et à relancé, par délibération du conseil municipal le 17 juillet 2014, une révision générale du PLU de Beaucaire.

Cette révision poursuivra les objectifs définis par les dispositions de l'article L.121-1 du code de l'urbanisme, à savoir, « déterminer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

L'équilibre entre :

- Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- Les besoins en matière de mobilité ;*
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.

La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat :

- en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques,

touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipements commerciaux ;

- en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

Un Aménagement Durable du Territoire National impliquant :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;
- la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ;
- la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la composition de la trame verte et bleue, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

LES PROBLEMATIQUES COMMUNALES

Les objectifs généraux pour la révision du PLU, en corrélation avec les objectifs développés par le Grenelle II de l'environnement sont les suivants :

- Maintenir le dynamisme démographique et résidentiel tout en préservant le cadre de vie Beaucairois et le maintien d'un bon niveau d'équipements.
- Reconsidérer la croissance urbaine en affichant des objectifs de réduction de la consommation foncière en réinvestissant en particulier les dents creuses et les friches urbaines.
- Intensifier et confirmer la centralité urbaine et les secteurs les plus proches du centre-ville par des opérations de renouvellement urbain notamment.
- Relancer l'économie locale dans toutes ses composantes ; plusieurs orientations sont envisagées :
    - défendre l'appareil commercial du centre-ville,
    - valoriser les zones d'activité existantes,
    - poursuivre le développement de la zone d'activité Domitia considérée comme zone de mutation stratégique dans le cadre du plan Rhône et identifiée comme zone stratégique à l'échelle du SCoT Sud Gard,
    - développer le tourisme en valorisant les spécificités locales et les qualités identitaires de la commune (port, paysages agricoles, patrimoine bâti ancien…).
- Préserver la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en assurant une insertion urbaine de qualité respectueuse de la typologie des quartiers existants, principalement au niveau des franges urbaines et des entrées de ville.
- Poursuivre la protection des espaces naturels, du patrimoine paysager et bâti communal ; préserver l'identité agricole et les structures paysagères liées à l'eau ; préserver, voire restaurer, les continuités écologiques pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue.
- Améliorer la prise en compte des critères de développement durable dans la conception des espaces économiques et des opérations d'aménagements ; tisser une offre renforcée de transports et de réseaux de mobilités durables, formuler des exigences nouvelles en matière de performance énergétique.

2. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUES

2.1. LE CONTEXTE COMMUNAL

2.1.1. UNE VILLE AU COEUR DE LA TRIANGULAIRE NIMES – ARLES – AVIGNON

Étendue sur une superficie de 8 652 hectares, Beaucaire est située dans le département du Gard, à la limite des Bouches-du-Rhône, frontière entre les régions Occitanie et Provence-Alpes Côtes d'Azur.

Sa localisation géographique et administrative a longtemps été un frein à la cohérence de son développement, la frontière du Rhône marquant la rupture avec la ville voisine de Tarascon. La commune connaît de ce fait, des alternances d'évolutions démographiques sur certaines périodes intercensitaires, entre stagnation démographique et croissance plus soutenue sur la période la plus récente.

La coopération inter-agglomérations tendant à s'accentuer, Beaucaire se retrouve aujourd'hui au centre d'une triangulaire urbaine composée de Nîmes, d'Arles et d'Avignon, polarités avec lesquelles la ville est en échange quotidien en termes de flux de marchandises et de personnes. Cette nouvelle donne de cohérence interurbaine attribue à la ville et à l'agglomération qu'elle constitue avec Tarascon, un réel statut de pôle urbain intermédiaire.

Le renouveau du développement urbain de la ville trouve toute sa justification dans ce contexte régional. Beaucaire, historiquement place de marché à la croisée des chemins, a aujourd'hui un potentiel d'attractivité conséquent.

Toutefois, malgré une évolution démographique parfois stagnante lors des dernières décennies, l'évolution de la tâche urbaine peut être qualifiée de disproportionnée rapportée à l'actuelle dimension de la commune à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, dans un contexte géographique particulier, les enjeux du développement beaucairois seront d'allier attractivité économico-démographique avec respect des contraintes environnementales.

L'évolution de la tache urbaine, reprise ultérieurement fait largement ressortir l'importante consommation foncière connue lors de ces dernières années.

Évolution urbaine de 1900 à nos jours

2.1.2. DES PROBLEMATIQUES NEES DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le territoire de la commune de Beaucaire est très fortement concerné par le risque inondation. La zone rouge du PPRI couvre la quasi intégralité de la plaine agricole au sud de la voie ferrée.

Au vu de ces contraintes, l'urbanisation ne pourra se faire qu'au nord de la voie de chemin de fer, soit par ouverture sur les zones actuellement agricoles, soit par opération de renouvellement urbain dans les tissus existants. Quel que soit la ou les modes de développement urbain envisagés, la commune devra changer sa vision d'urbanisme pour maintenir voire accroitre son attractivité.

Dans ce contexte, la révision du PLU doit apporter des réponses aux questions suivantes :

- Comment concilier développement résidentiel et préservation de l'activité agricole et des espaces naturels ?
- Quels secteurs peut-on densifier et développer tout en garantissant un bon fonctionnement urbain ?
- Quels types de formes urbaines faut-il privilégier dans les secteurs d'interface avec les zones agricoles ?
- Quelles sont les priorités en matière d'équipement ?
- In fine, comment améliorer le fonctionnement urbain (circulations douces, automobiles..) global de la commune ?

2.1.3. L'INSCRIPTION DE LA VILLE DANS UNE COHERENCE TERRITORIALE

Beaucaire implantée à la rencontre de plusieurs territoires administratifs (Gard / Bouches-du-Rhône voire Vaucluse ; Languedoc-Roussillon / PACA), s'inscrit en termes de cohérence territoriale, dans les grands territoires du Sud Gard, et du Pays des Garrigues-Costières. À une échelle plus locale, Beaucaire est la ville majeure de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

2.2. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

Le PLU doit être rendu compatible avec plusieurs documents de planification territoriale de portée supérieure. Sur le territoire beaucairois, un seul document territorial opposable aux projets communaux existe : le SCoT Sud Gard.

2.2.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

La commune de Beaucaire appartient à la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, créée le 20 novembre 2001 suite à la loi du 12 juillet 1999 sur l'intercommunalité et à la volonté des communes d'approfondir leur coopération intercommunale.

L'EPCI regroupe les communes du canton de Beaucaire, soit Bellegarde, Fourques, Jonquières Saint-Vincent et Vallabrègues. La ville de Beaucaire abrite plus de la moitié de la population de l'établissement. La communauté de communes assume plusieurs compétences :

- L'aménagement et la gestion des zones d'activités ;
- L'encouragement au développement touristique ;
- La gestion et l'entretien des ports fluviaux ;
- La gestion des déchets et du tri.

Le territoire de la Communauté de communes

2.2.2. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (PREVU A L'ARTICLE L.122-1 DU CODE DE L'URBANISME) : SCOT SUD-GARD

Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Gard a été approuvé en juin 2007. Afin d'intégrer les dispositions des lois « Grenelles » ce document a été mis en révision en mai 2013. Il continue de s'appliquer durant toute sa phase de révision.-Le SCoT définit les orientations d'aménagement territorial à l'horizon 2015.

Il se compose de 7 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole ;
- Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Communauté de Communes Petite Camargue ;
- Communauté de Communes Leins-Gardonenque ;
- Communauté de Communes Pays de Sommières ;
- Communauté de Communes Terres de Camargue ;
- Communauté de Communes Rhôny – Vistre – Vidourle.

Son périmètre s'étend sur le département du Gard et intègre 79 communes depuis le 1er janvier 2009, pour une population dépassant aujourd'hui 360 000 habitants sur un territoire de 1 666 km².

Quelques chiffres concernant le SCoT :

- 60 % du territoire couvert par des zones agricoles
- 40 % du territoire est soumis à l'aléa hydraulique
- 22 % du territoire couvert par des espace naturels (garrigues, bois,…)
- 11 % du territoire est urbanisé
- 7 % du territoire est recouvert de zones dites « humides » (étangs, sansouires,…)

Les perspectives d'évolution à 2015 :

- environ 27 200 logements à construire soit 2 720 logements par an
- 16 000 emplois à créer dont 10 000 en zones d'activités.
- 700 à 1 000 hectares à trouver pour la construction de logements
- environ 420 hectares à trouver pour le développement économique.

Le SCoT, comme les autres documents d'urbanisme, doit respecter les principes généraux visés par les articles L.110 et L.12-1 du code de l'urbanisme :

-le principe d'équilibre entre aménagement et protection, dans le respect des objectifs du développement durable,

-le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale, en prévoyant les capacités de construction suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements,

-le principe de gestion économe des espaces (objectif de renouvellement urbain et de limitation de l'étalement urbain), de maitrise des besoins de déplacement et de circulation automobile, de protection de l'environnement et de protection des risques, des pollutions et des nuisances.

3. LES PLANS, PROGRAMMES ET OBJECTIFS DE REFERENCE

3.1. LES PLANS ET PROGRAMMES AVEC LESQUELS LE PLU DOIT ETRE COMPATIBLES

3.1.1. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (PREVU A L'ARTICLE L.122-1 DU CODE DE L'URBANISME) : SCOT SUD-GARD

Le Scot du Sud Gard, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 4 septembre 2002, a été approuvé en juin 2007. Il regroupe 79 communes, une Communauté d'Agglomération et six Communautés de Communes et se situe dans le département du Gard.

L'ambition du SCoT du Sud du Gard est de relever les trois défis suivant :

- Organiser la structuration du territoire
- Valoriser les ressources propres au territoire
- Créer des solidarités à l'échelle du Sud du Gard et au-delà.

L'ambition démographique du SCoT est d'accueillir 48 000 nouveaux habitants à l'horizon 2015. L'augmentation de la population 2005 – 2015 pourrait être comprise à titre indicatif, dans les fourchettes suivantes :

-Pôle centre : 10 à 15%

-Pôle majeur : 25 à 35%. Cela concerne les 3 pôles de **Beaucaire**, Saint-Gilles et Vauvert appelés à remplir toutes les fonctions urbaines, économiques, commerciales et d'équipements d'une ville et d'un bassin de vie d'au moins 15 000 habitants.

-Pôle intermédiaire : 10 à 20%. Il s'agit du binôme Saint-Geniès-de-Malgoirès/La Calmette dans le secteur le moins peuplé du territoire, le binôme Aigues-Mortes/Le Grau du Roi au Sud en lien avec la spécificité littorale, l'ensemble Gallargues-Aimargues-Aigues-Vives et l'ensemble Sommières-Calvisson appelés à répondre aux besoins des habitants d'un bassin de vie d'au moins 10 000 habitants.

-Les autres communes : 8 à 12% avec une majoration possible de 5% pour les communes disposant d'une gare. Ce sont toutes les autres communes du Sud du Gard qui sont appelées à apporter une partie de la palette des services et d'équipements nécessaires aux habitants, favorisant ainsi le maintien de la population dans un cadre et une qualité de vie respectés.

Ces projections concernent la population permanente et non l'accueil touristique. Elles pourront être adaptées dans le cas où une opportunité de développement économique se présente sur le territoire, de façon à répondre aux besoins de nouveaux actifs. De même elles pourront être adaptées de façon modérée en cas d'incohérence constatée avec les capacités des équipements publics à connotation environnementale en lien notamment avec la protection des milieux.

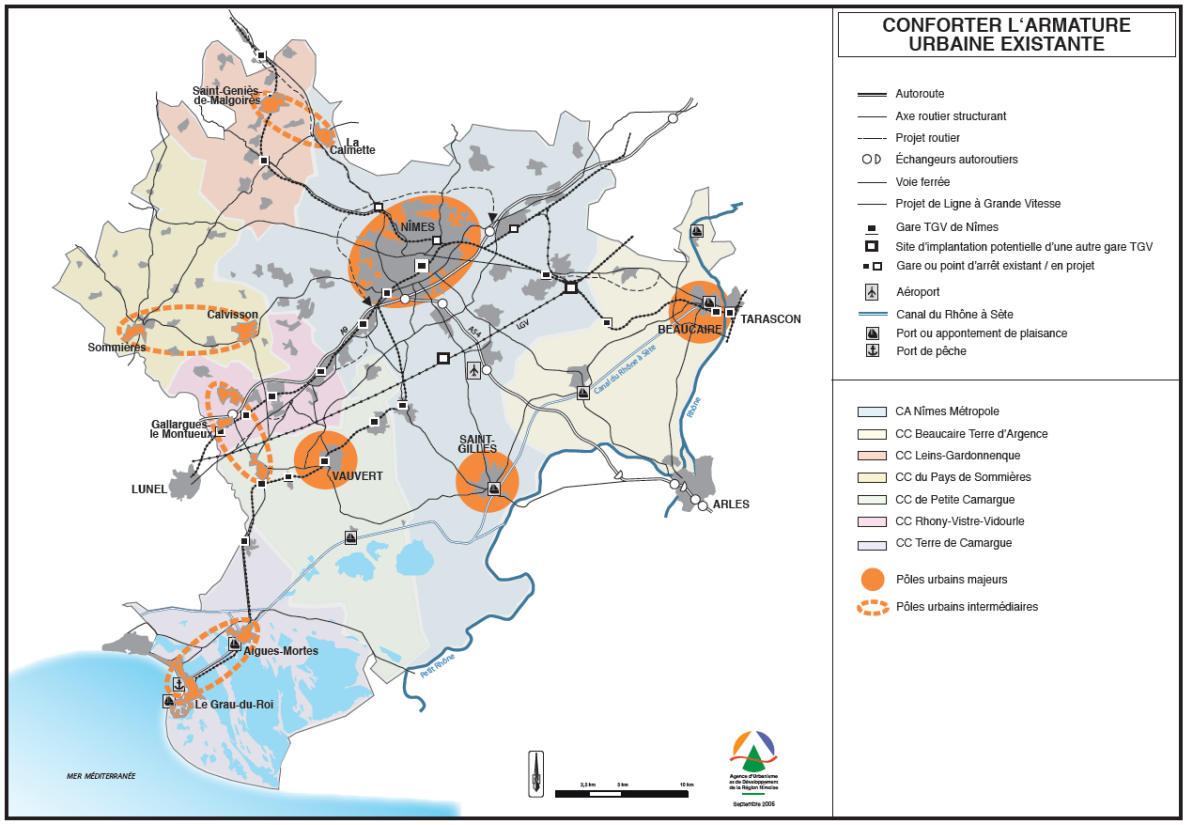

SCoT Sud-Gard : carte « Conforter l'armature urbaine »

Utiliser raisonnablement nos espaces fonciers

Concernant les objectifs de production de l'habitat à horizon 2015, le SCoT recommande aux communes de :

-Prévoir la création de 27 200 logements pour répondre aux besoins estimés de la population (2005-2015) à l'échelle du Sud du Gard, dont 17 850 pour la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole (10 500 pour Nîmes), 2 950 pour la Communauté de Communes de Beaucaire-Terre d'Argence **(300 pour Beaucaire)** et 900 pour la Communauté de Communes de Leins-Gardonnenque.

Résultats en termes d'offres de résidences principales :

Territoires concernés	**Offre indicative à horizon 2015**
CA Nîmes Métropole	17 850 logements
CC Beaucaire Terre d'Argence	**2 950 logements**
CC Petite Camargue	2 300 logements
CC Rhône Vistre Vidourle	1 100 logements
CC Pays de Sommières	1 100 logements
CC Terres de Camargue	1 000 logements
CC Leins – Gardonnenque	900 logements

Entre 700 et 1 000 hectares seront à urbaniser.

Les communes du SCoT doivent s'attacher dans la mesure du possible à répondre aux besoins en logement évoqués précédemment et calibreront les extensions urbaines en s'inspirant des quatre critères suivants :

-Réinvestir les espaces urbanisés (construction dans les délaissés et les dents creuses) ; concentrer 33% de ces logements dans les zones déjà urbanisés (pour Nîmes : 50%).

-Concentrer les 66% restants (50% pour Nîmes) en extension de l'urbanisation en appliquant une densité moyenne, sur l'ensemble de ces surfaces de 20 logements/ha (hors équipements, parcs et places publiques répondant aux besoins de l'ensemble de la population communale), les opérations étant libres de leur densité.

-Viser un objectif de 20% de logements sociaux (soit à l'échelle du Sud du Gard, 5 400 logements à produire).

-La capacité des réseaux et équipements.

Le SCoT se fixe pour objectif de maîtriser l'étalement urbain qui, d'une part porte atteinte à la qualité des paysages et à l'environnement, et d'autre part, engendre des surcoûts d'équipement aux collectivités.

D'ici à 2015, environ 16 000 emplois induits seront à créer dont 10 000 sur les zones d'activités. Pour les zones d'activités, environ 420 hectares supplémentaires commercialisables seront nécessaires.

3.1.2. LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat est prévu à l'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ainsi, la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence a adopté en 2014 son PLH.

Il définit les besoins en logements pour l'accueil de la population :

« Entre 1999 et 2009, la population de la Terre d'Argence a augmenté de près de 1,6% par an, grâce à un solde migratoire largement bénéficiaire qui représente 70% de cette hausse.

Approuvé en 2007, le SCoT du Sud du Gard prévoit la réalisation de 2 950 logements en dix ans dans la Terre d'Argence et une croissance démographique entre 2 et 2,5% par an. Ce qui signifie 1 770 logements à l'échelle de temps d'un PLH, soit six ans. Or, il se construit en moyenne dans la Communauté de communes un peu moins de 1 200 logements en six ans : 1 145 logements ont été construits entre 1999 et 2005 et 1 193 entre 2005 et 2010.

Le PLH réaffirme l'objectif du SCoT du Sud du Gard d'accroître le volume de construction dans la Terre d'Argence pour répondre à une forte demande, tout en prenant en compte les rythmes de production de ces dernières années, les perspectives plus faibles de croissance démographique de l'Insee et les contraintes liées au risque d'inondation. L'objectif, pour la période 2015- 2020, est une croissance annuelle de la population de près de 1,5% avec 34 000 habitants fin 2020. »

Période 2015-2020	Besoins en logements	Dont «point mort»	Taux d'accroissement annuel
Beaucaire	812	177 (22%)	1,5%
Bellegarde	360	80 (22%)	1,8%
Fourques	40	24 (60%)	0,2%
Jonquières-St-Vincent	150	50 (33%)	1,5%
Vallabrègues	13	2 (54%)	0,2%
Beaucaire Terre d'Argence	**1 375**	**330 (24%)**	**1,45%**

Objectif de production de logements du PLH pour la ville de Beaucaire :

« A Beaucaire, l'objectif ambitieux du SCoT (2 à 3% de croissance démographique annuelle et 230 logements par an) n'est pas atteint pour l'instant. Entre 2005 et 2007, le rythme de construction s'est établi à 137 logements par an, grâce à des opérations d'ensemble importantes (les « collines d'Ugernum » et la ZAC des Milliaires notamment). Entre 1999 et 2009, la commune de Beaucaire a connu une croissance démographique annuelle de 1,4%. Mais, entre 2007 et 2011, 67 logements ont été construits par an sur la commune et les perspectives à court et moyen termes n'annoncent pas une reprise du marché immobilier local.

Dans le SCoT Sud Gard, l'objectif pour la ville centre est la construction de 78% des nouveaux logements de la Terre d'Argence. Entre 2005 et 2008, Beaucaire a concentré entre 55% et 63% de la construction neuve. Depuis 2009, elle n'en représente plus qu'un quart à un tiers suivant les années.

Fort de ces constats, le PLH a fixé, pour la période 2015-2020, un objectif de construction de 135 logements par an à Beaucaire, soit 812 en six ans. L'enjeu est d'accroître de 50% le rythme de construction observé sur la commune depuis 2007, de porter la croissance démographique à 1,5% par an et de réaliser près de 60% des nouveaux logements dans la ville-centre, comme cela a pu être le cas au milieu des années 2000. La population beaucairoise sera alors de plus de 18 000 habitants fin 2020. »

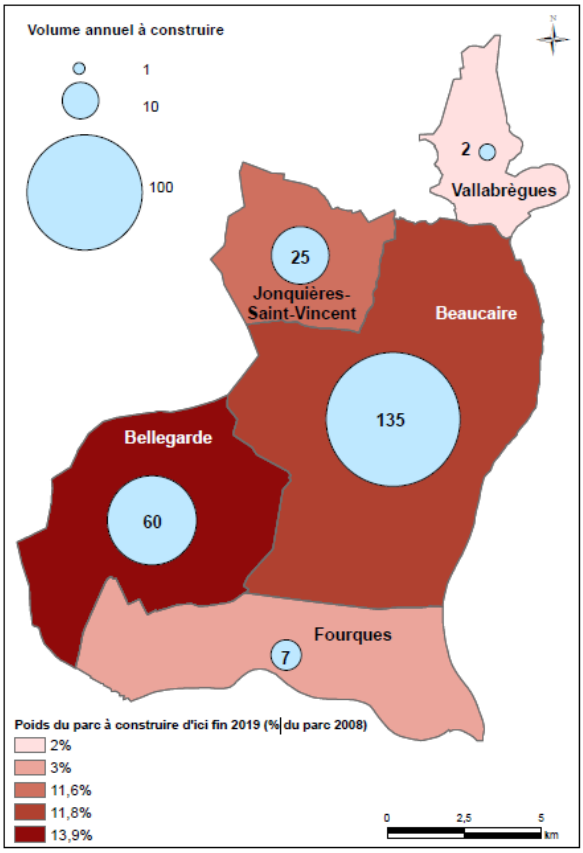

Sources : IGN BD TOPO V2®, Insee RP2008, calculs AUDRNA.

Les objectifs du PLH en termes de logements locatifs sociaux :

« Beaucaire Terre d'Argence compte 11,9% de logements sociaux en 2011, soit un peu moins de 1 500 logements. Les objectifs du PLH sont de :

- *porter ce taux d'équipement en logements SRU à plus de 14% et plus de 2 000 logements en 2020 ;*
- *construire environ 260 PLUS/PLAI (Prêt Locatif à Usage Social/Prêt locatif aidé d'intégration) entre 2015 et 2020 soit 43 par an en moyenne ;*
- *l'offre nouvelle en logements locatifs sociaux familiaux (PLS inclus) correspond à 22% de l'objectif total de construction soit 51 logement par an ;*
- *réduire la part des logements spécifiques (EHPAD, etc.) et du conventionnement dans le parc privé à 22% des nouveaux logements SRU et concentrer l'offre nouvelle sur les logements locatifs sociaux familiaux où la demande est la plus forte ;*
- *mieux répartir cette offre sur le territoire, par la réalisation de 20% de logements locatifs sociaux à Beaucaire et de 25% dans les autres communes de la Terre d'Argence.»*

Pour la commune de Beaucaire, 208 logements SRU sont à produire entre 2015 et 2020, soit environ 40 logements SRU / an.

Répartition des logements SRU à produire - 2015-2020

Communes	PLAI	PLUS	PLS	Coventionnés et spécifiques	TOTAL
Beaucaire	49	89	24	46	208
Bellegarde	27	50	14	25	115
Jonquières-St-Vincent	11	20	6	10	48
Fourques	3	6	2	3	13
Vallabrègues	1	2	0	1	4
Total	**91**	**167**	**45**	**85**	**388**

Répartition des objectifs de production 2015-2020 du PLH par typologie et par commune :

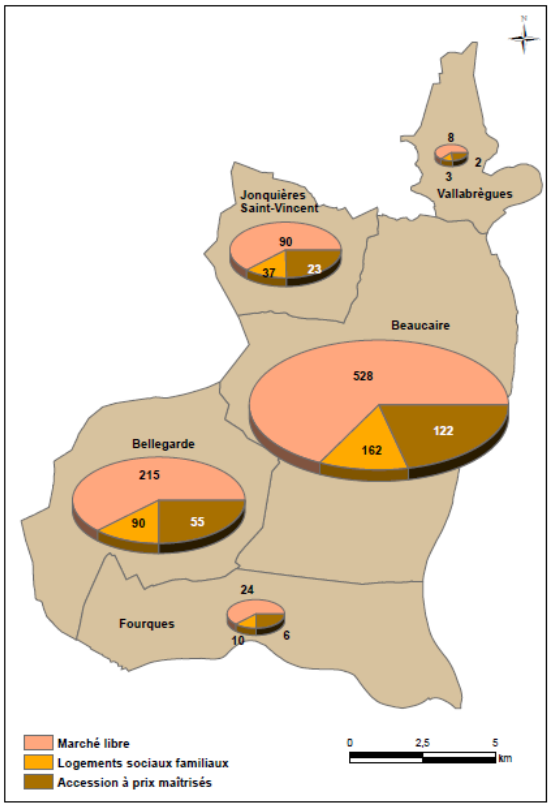

Sources : IGN BD TOPO V2®, Insee RP2008, calculs AUDRNA.

Dans le cadre d'une harmonisation des politiques d'habitat à l'échelle du bassin de vie nîmois, un schéma directeur de l'habitat a été réalisé afin de cibler les enjeux spécifiques à l'échelle de trois EPCI (voir chapitre suivant).

3.1.3. Le Schema Directeur d'Amenagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhone-Mediterranee (SDAGE RM)

Porté par l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse, le nouveau **SDAGE 2016 – 2021 Rhône - Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour une durée de 6 ans.**

Il traduit la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et décline les objectifs et les orientations qui permettront d'atteindre une bonne qualité des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015.

Les huit grandes orientations du SDAGE 2016 – 2021, fondées sur une gestion équilibrée de la ressource en eau, sont les suivantes :

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts.

Dans ce cadre, le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE

Sur le territoire de Beaucaire, le SDAGE fait l'objet d'une traduction locale par deux SAGE : SAGE de la Petite Camargue Gardoise (1ère révision en cours) et SAGE de Vistre-Nappes Vistrenque et Costières (en cours d'élaboration).

3.1.4. LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA PETITE CAMARGUE GARDOISE

Le SAGE de la Petite Camargue Gardoise est approuvé depuis 2001. Il est aujourd'hui en cours de révision pour se mettre en conformité avec les dispositions de la LEMA (loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006) et avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, élaboré à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée).

La Camargue gardoise est un ancien territoire deltaïque d'origine rhodanienne, situé en contrebas des Costières. Schématiquement, elle est délimitée au nord et à l'ouest par le canal du Rhône à Sète, à l'est par le Petit-Rhône, au sud par la mer. Elle constitue une unité hydrographique cohérente sur laquelle est calqué le périmètre du S.A.G.E. Etant située à l'aval des bassins versants du Rhône, du Vidourle et du Vistre, elle est étroitement dépendante des apports quantitatifs et qualitatifs de ces cours d'eau. La Camargue gardoise fait partie des sites inscrits dans la convention internationale de Ramsar sur les zones humides et des sites Natura 2000.

D'une superficie de 505 km², le territoire du SAGE regroupe 11 communes. Les objectifs du SAGE sont les suivants :

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU SAGE

DÉVELOPPEMENT DURABLE AUTOUR DES ZONES HUMIDES		
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET DIFFUSER L'INFORMATION	PRÉSERVER LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX	AMÉLIORER L'ADÉQUATION USAGES PRÉSERVATION DES RESSOURCES
Compléter les données existantes et organiser un suivi des milieux. Informer et sensibiliser les scolaires et le grand public. Protéger les milieux remarquables.	Restaurer la qualité physique et biologique des milieux. Restaurer la qualité de l'eau. Organiser la gestion hydraulique et la répartition des usages.	Réduire les impacts et valoriser les activités liées aux milieux aquatiques.

GESTION DU RISQUE INONDATION		
CONNAISSANCE DU RISQUE INONDATION	PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION	PARTAGE DU RISQUE INONDATION
Identifier les zones inondables. Estimer l'impact des évolutions morphologiques (comblement des cours d'eau et érosion du cordon dunaire).	Prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Préserver les champs d'expansion des eaux. Entretien des réseaux et des ouvrages. Agir sur les facteurs amont. Informer le public.	Assurer une concertation locale sur le thème du partage du risque.

QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES		
AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE	PRÉVENTION DES RISQUES DE POLLUTIONS	RÉDUCTION DE FACTEURS DE POLLUTION
Assurer un suivi permanent de la qualité. Définir des objectifs de qualité.	Protéger la ressource en eau potable. Gérer le risque de pollution occasionnelle.	Supprimer les rejets directs. Optimiser les systèmes d'épuration existants. Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole.

3.1.5. Le Schema d'Amenagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Vistre-Nappes Vistrenque et Costieres (en cours d'elaboration)

Le projet de SAGE Vistre-Nappes Vistrenque et Costières concerne 34 communes, regroupées au sein du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières.

La mise en place du SAGE se structure autour de deux principaux objectifs pour le territoire :

- Assurer une gestion en bien commun des nappes d'eau souterraines afin de permettre leur préservation et leur utilisation pérenne, avec pour usage privilégié l'alimentation en eau potable, et prévenir les éventuels conflits d'usages à venir.
- Lutter contre les inondations et améliorer la qualité des eaux superficielles en redonnant aux cours d'eau une morphologie permettant un fonctionnement naturel et l'accueil d'une vie écologique satisfaisante.

3.1.6. PPRi Bassin versant du Rhone

La commune de Beaucaire est soumise au risque d'inondation par remontée de nappe ou par débordement de cours d'eau. Le Plan de Prévention des Risques inondation Bassin Versant du Rhône a été approuvé par Arrêté préfectoral le 13 Juillet 2012. Ce Plan est opposable au PLU ». Une partie de la commune est soumise à un aléa fort.

3.2. OBJECTIFS, PLANS ET PROGRAMMES RELATIFS A L'URBANISME QUE LE PLU DOIT PRENDRE EN COMPTE

3.2.1. LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'HABITAT DU PAYS GARRIGUES-COSTIERES

À l'intérieur du périmètre de SCoT, 3 EPCI sont concernés par ce schéma : la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et les Communautés de communes de Beaucaire Terre d'Argence et de Leins-Gardonnenque. Ce schéma, bien que n'ayant aucune portée réglementaire fait ressortir les orientations sur l'habitat affichées dans le SCoT.

Le diagnostic de ce schéma a été établi au cours de l'année 2008 par l'AUDRNA (Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoises et Alésiennes) et présenté aux élus des communes partenaires en mars 2009. L'AUDRNA s'est appuyé sur les données de son observatoire sur l'habitat et le foncier, ainsi que sur les études menées pour l'élaboration du PLH de Nîmes Métropole et du SCoT Sud-Gard pour définir enjeux et premières orientations en matière d'habitat.

Les enjeux qui ressortent du diagnostic ont été définis et hiérarchisés en fonction des spécificités de chaque EPCI concerné par le schéma. Les enjeux/constats pour la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, du plus au moins prioritaires sont :

- Inadaptation de l'offre, en particulier pour les ménages modestes,
- Un parc vétuste et inadapté dans les centres historiques,
- Pas de projets en cours en matière d'éco-habitat et de développement durable de l'habitat,
- Des décalages naissant par rapport aux préconisations du SCoT,
- Manque de diversification des formes urbaines,
- Manque d'anticipation foncière pour orienter de façon coordonnée, le développement de l'habitat.

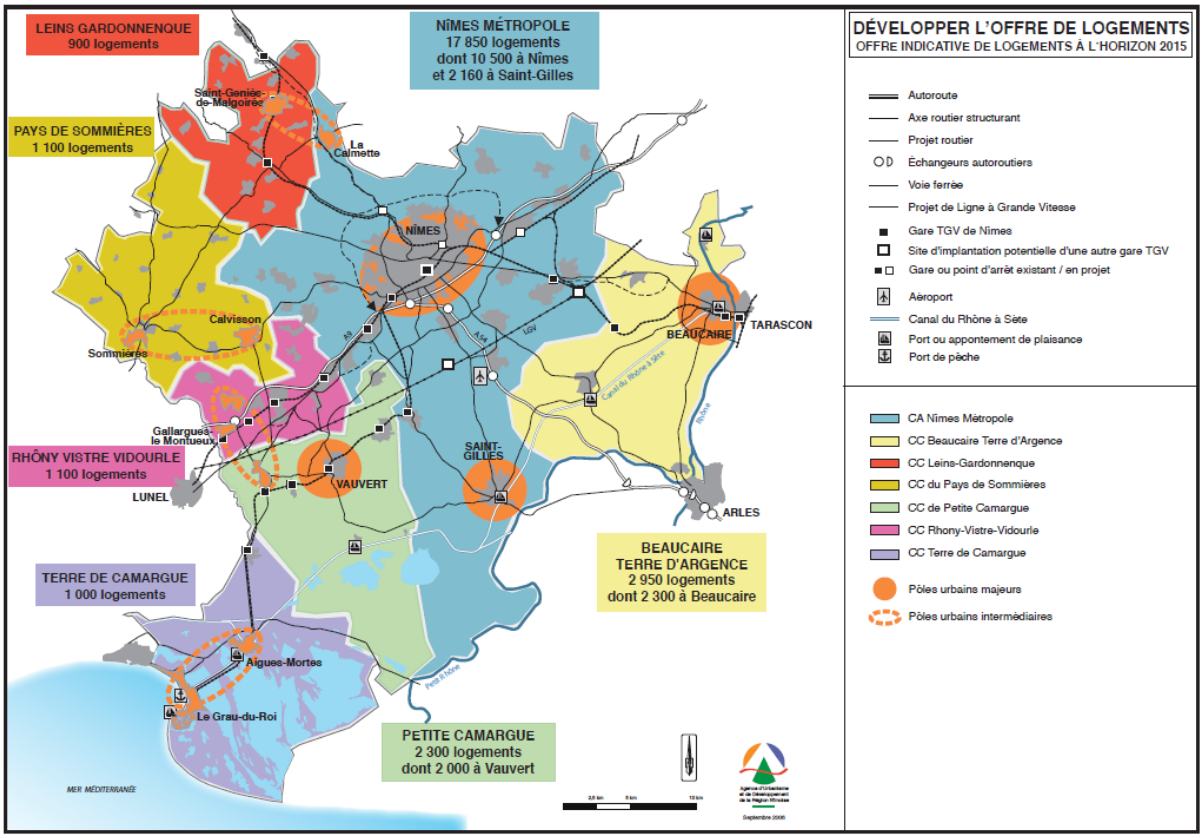

SCoT Sud-Gard : carte de synthèse des orientations de l'habitat

Le schéma reprend plusieurs orientations du SCoT en matière d'habitat, ainsi que les fiches d'objectifs suivantes :

- **Lutter contre l'étalement urbain en réorientant la localisation de la production de logement**
  - *Fiche 1 : Développer des secteurs stratégiques en matière d'habitat et principalement d'habitat social dans les documents d'urbanisme conformes aux orientations du SCoT et dotés de règles adaptées ;*
  - *Fiche 2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration ou la modification des Programmes Locaux de l'Habitat ;*
  - *Fiche 3 : Promouvoir les opérations exemplaires de renouvellement urbain ;*
- **Développer une offre logements adaptée aux ménages modestes**
  - *Fiche 4 : Accompagner la mobilisation du foncier à court et moyen terme pour développer l'offre de logements locatifs sociaux ;*
  - *Fiche 5 : Aider à la mise en place d'un cadre conventionnel communes-aménageurs-EPCI pour la mise en œuvre opérationnelle de ZAC à vocation habitat ;*
  - *Fiche 6 : Accompagner l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement ;*
- **Mettre en place des outils d'anticipation foncière**
  - *Fiche 7 : Encourager la mobilisation du foncier à long terme pour développer l'ensemble de l'offre de logements ;*
- **Faire émerger et accompagner les projets d'éco-habitat**
  - *Fiches 8 : Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat «pilotes» ;*

- *Fiche 9 : Encourager l'autopromotion ;*
- *Fiche 10 : Engager une réflexion approfondie sur l'avenir des Mas en matière d'habitat ;*

- **Développer les outils et les initiatives en matière de rénovation du bâti et des centres urbains anciens**
  - *Fiche 11 : Encourager les restructurations des quartiers anciens dégradés ;*
  - *Fiche 12 : Encourager la lutte contre la précarité énergétique ;*
  - *Fiche 13 : Réduire la vulnérabilité de l'habitat aux inondations ;*
  - *Fiche 14 : Proposer une action spécifique à destination des Mas et du bâti agricole.*

3.2.2. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL ROUTIER

Le Conseil départemental est propriétaire et gestionnaire des voiries départementales, et a adopté en 2001 le Schéma départemental routier. Ce Schéma établit un classement des infrastructures routières et définit des marges de recul des constructions hors agglomération selon le classement de ces voies en fonction du trafic. Quatre niveaux ont été définis :

- voirie de niveau 1 : recul de 35 mètres par rapport à l'axe de la route hors agglomération, accès nouveau interdits ;

- voirie de niveau 2 : recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la route hors agglomération, accès nouveau interdits ;

- voirie de niveau 3 : recul de 15 mètres par rapport à l'axe de la route hors agglomération, accès nouveau interdits ;

- voirie de niveau 4 : recul de 15 mètres par rapport à l'axe de la route hors agglomération, accès soumis à autorisation du gestionnaire de la voirie.

3.2.3. LES ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU GARD

Le Conseil départemental a validé en 2009 ces orientations qui définissent les axes du développement urbain des communes. Elles devront être prises en compte dans le Plan local d'urbanisme communal.

3.3. OBJECTIFS, PLANS ET PROGRAMMES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT QUE LE PLU DOIT PRENDRE EN COMPTE

3.3.1. LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DU GARD (SDC)

Le Schéma Départemental des Carrières est un outil de décision pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement. Il définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Le SDC du Gard a été approuvé par le Préfet en juin 1996.

Le département du Gard dispose de nombreux gisements de matériaux de nature très variée et qui participent à l'économie locale, régionale, voire nationale, puisque les matériaux à usage industriel ou utilisés dans la construction et l'ornementation alimentent des marchés situés à l'extérieur du département du Gard.

En ce qui concerne les granulats, le solde des échanges (exportations) avec les départements voisins s'établissait à environ 2 millions de tonnes en 2010. Ces exportations s'expliquent essentiellement par la richesse en matière de granulats (calcaires notamment) du département du Gard alors que le département du Vaucluse, bien pourvu en alluvions sur lesquelles pèsent de fortes contraintes, peut difficilement exploiter ses propres ressources en matériaux calcaires.

Eléments à retenir pour la réalisation du PLU
« **Il importe de ne pas limiter, sans éventuelles justifications, l'accès à des gisements de matériaux nécessaires et indispensables aux besoins locaux et régionaux**. Il faut donc être vigilant afin de ne pas interdire a priori l'accès aux principaux gisements de la Costière, de la Vistrenque (secteur sud oriental, partie amont et extrémité aval de ce gisement notamment), des alluvions du Rhône et des massifs calcaires des garrigues au Nord de Nîmes, du plateau de Valliguières et du secteur de Beaucaire. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de : - pérenniser, voire développer, les activités liées aux matériaux à usage industriel ou de construction et ornementation. - créer un environnement globalement favorable au maintien et au développement des activités liées à la valorisation de ces ressources multiples et variées en matériaux (granulats, industrie, construction - ornementation) ; - inviter et aider les professionnels à mettre en œuvre des actions collectives concourant au maintien et au développement de ces activités. **Dans les secteurs de vignobles classés en AOC, les demandes d'autorisation d'exploiter les matériaux sont examinées au cas par cas**, en fonction de la facilité de mobilisation pour la mise en culture de la zone en espace viticole, ainsi que la gêne occasionnée aux vignobles déjà installés. Les travaux d'ouverture ou d'agrandissement de carrières doivent être exécutés en veillant à respecter et à assurer leur intégration dans les paysages existants. »

3.3.2. LA CHARTE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE DES COSTIERES DE NIMES

Fin 2005, le Syndicat de défense de l'appellation Costières de Nîmes a engagé une réflexion sur le devenir de son territoire de production, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon (ancienne Direction Régionale de l'Environnement). La concertation menée avec les acteurs du territoire (acteurs politiques, économiques, institutionnelles et associatifs) a permis d'aller au-delà de ces premiers objectifs à travers la signature d'une Charte paysagère et environnementale de l'appellation. Un programme d'actions a été élaboré (détail dans la partie « paysage » de l'Etat initial de l'environnement), suivant trois objectifs :

- Axe I : la préservation des ressources naturelles et la biodiversité ;
- Axe II : la gestion de l'identité rurale et agricole du territoire ;
- Axe III : la valorisation de l'activité agricole par le tourisme et la communication.

Eléments à retenir pour la réalisation du PLU
10 actions de la Charte peuvent être prises en compte dans le cadre du PLU de Beaucaire. Elles sont détaillées dans la partie relative au paysage et patrimoines.

3.3.3. LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS DU GARD

Ce Schéma a été approuvé et diffusé en 1995 puis actualisé en 2005. Il a pour objectifs de :

- Mobiliser les élus et tous les partenaires concernés sur les enjeux des risques dans le département afin de les inciter à développer l'information préventive,
- Constituer un document de référence pour les risques locaux,
- Tenir la population au courant des risques existants.

Eléments à retenir pour l'élaboration du PLU
La commune est concernée par : - les risques naturels : séisme, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain - les risques technologiques : transport de marchandises dangereuses, risque industriel, rupture de barrage Les périmètres de risques à prendre en compte sont détaillés dans la partie relative aux risques et nuisances.

3.3.4. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Languedoc-Roussillon, a été adopté par arrêté du préfet de région en novembre 2015. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le document qui identifie, à l'échelle régionale, les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux, constituant la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Languedoc-Roussillon définit des objectifs de remise en état ou de préservation de la trame verte et bleue régionale :

- Préserver et restaurer un réseau écologique : ménager notre territoire
- Faire émerger un modèle plus harmonieux d'aménagement du territoire

- Donner de la cohérence aux actions de conservation et de restauration de la biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont composés des zonages suivants :

- Les cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L241-17 du code de l'environnement ainsi que leur espace de mobilité lorsqu'il est disponible.
- Les réservoirs biologiques des SDAGE (2009-2015) et les données conformes aux travaux menés dans le cadre de l'élaboration des SDAGE 2016-2021.
- Les inventaires ONEMA des frayères (2012 - 2013).
- Les zones humides institutionnellement reconnues (…) + les plans d'eau et lagunes des SDAGE

Les corridors écologiques comprennent :

- Les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L241-17 du code de l'environnement (uniquement les tronçons qui ne sont pas déjà classés en liste 1 et/ou qui ne figurent pas dans l'inventaire des frayères de l'ONEMA).
- Les autres cours d'eau importants pour la préservation de la biodiversité

Le PLU doit prendre en compte le SRCE. La prise en compte reste néanmoins l'obligation de compatibilité sous réserve de dérogations motivées.

Objectifs à retenir pour l'élaboration du PLU
- Préservation des réservoirs de biodiversité liés à la présence du Rhône et de ses berges - Préservation des corridors identifiés dans le SRCE

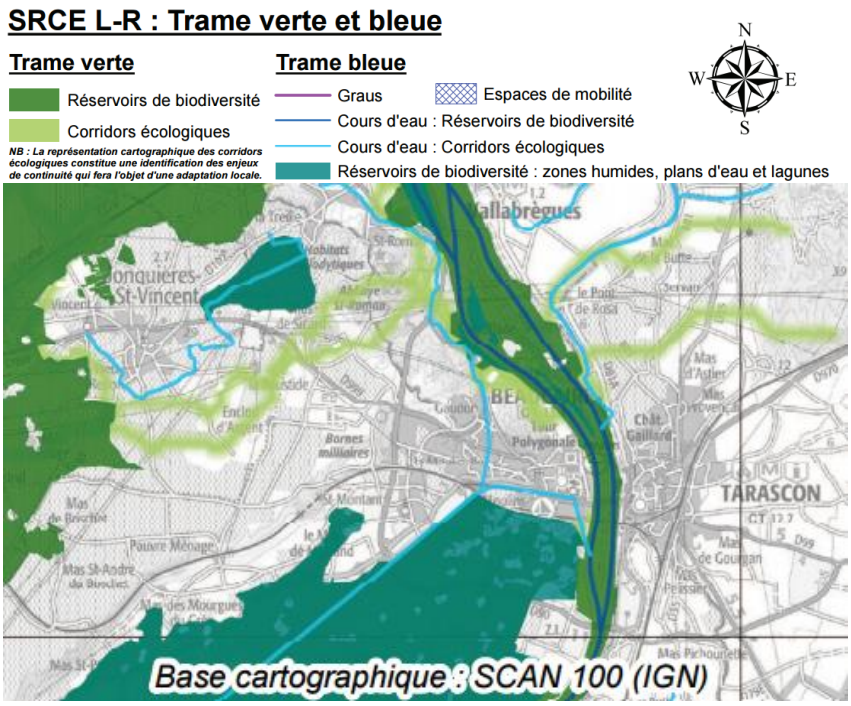

Extrait du SRCE Languedoc-Roussillon, DREAL

3.3.5. LE DOCOB DU SITE NATURA 2000 DE LA « COSTIERE NIMOISE »

Avec la constitution du Réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.
Les ZPS/ZSC (Zones de protection spéciale/Zones spéciales de conservation) traduisent l'application de la directive du Conseil des Communautés Européennes concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/4009/ C.E.E., dite « Directive Oiseaux »). Elles permettent d'assurer la protection réglementaire, totale ou partielle, des zones à enjeux ornithologiques majeurs.
Les SIC (Sites d'importance communautaire) traduisent l'application de la Directive Habitats faune – flore, qui établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.
Ces sites doivent être considérés comme espaces sensibles et pris en compte dans tout projet d'aménagement.
La commune de Beaucaire est concernée par 2 sites Natura 2000 :

- Costière Nimoise (DOCOB approuvé en 2011)
- Rhône aval (DOCOB approuvé en 2014)

3.3.6. LE PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES ODONATES 2011-2015

Les Plans Nationaux d'Action pour les Espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité.

Le PNA en faveur des Odonates produit un outil cartographique ciblant les communes où les huit espèces d'Odonates sont présentes et où le maintien de la qualité du site est indispensable. Ceci dans le but de contribuer à l'aide à la décision pour les projets d'aménagement du territoire. Son objectif est de faire connaître les territoires indispensables au maintien et à la reconquête de la population française de ces espèces, afin qu'elles soient prises en compte en amont des projets, plans ou programmes.

Ce PNA se décline, à l'échelle régionale, par un plan d'action validé le 6 décembre 2011. En faveur des Odonates menacés en Provence-Alpes-Côte-D'azur il est ainsi en cours d'application et concerne notamment 8 espèces du Plan National ainsi que 5 espèces d'intérêt régional.

3.3.7. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le SRCAE du Languedoc-Roussillon a été adopté le 19 avril 2013 dans sa version définitive par le Conseil régional. Le Préfet de région en a pris acte par arrêté préfectoral du 24 avril 2013.

Le projet de SRCAE définit les objectifs suivants :

- Réduire les consommations d'énergie de 9% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 et de 44% à l'horizon 2050.
- Assurer une production d'énergies renouvelables représentant 32% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 71% à l'horizon 2050.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'environ 34% en 2020 et 64% en 2050.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2020 de 44% pour les oxydes d'azote, de 24% pour les particules, de 75% pour le benzène, de 31% pour les composés organiques volatils.

- Définir une stratégie d'adaptation attendue du changement climatique.

3.3.8. LE PLAN CLIMAT ENERGIE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement adoptée le 21 octobre 2008 à l'Assemblée Nationale et le 10 février 2009 par le Sénat (dite loi Grenelle 1) stipule que *« l'État incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des plans climat-énergie territoriaux avant 2012 ».*

Le Plan Climat de la région Languedoc-Roussillon a été adopté le 25 septembre 2009. Il définit les objectifs suivants pour le territoire :

- Développer les énergies renouvelables,
- Réduire l'usage de la voiture et renforcer l'intermodalité,
- Rénover et construire avec l'exigence de performance énergétique,
- Promouvoir la ville durable,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau,
- Accompagner l'adaptation au changement climatique dans les domaines agricoles, sylvicoles et touristiques,
- Accroître la formation dans le domaine des énergies.

3.3.9. LE PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le deuxième Plan Régional Santé Environnement 2010-2014 a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 2010.

Le plan s'organise autour de 3 axes :

- Connaître et limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires
- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Préparer l'avenir : veille sur les risques émergents, information, formation et concertation.

3.3.10. LE PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU GARD

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Gard a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 février 1996.

Ce plan a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions prioritaires à mener en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L541.1 du Code de l'environnement, de stabiliser la production de déchets et, pour 2012, prévoyait de ramener la proportion non récupérable (mise en décharge ou incinérée) à 250 kg par habitant.

Le plan n'impose pas un mode prioritaire de traitement par rapport à un autre, il est respectueux du principe de la libre gestion des collectivités locales, à qui s'appliquent les règles des marchés publics, et respectueux du principe de libre concurrence. Cependant, l**e plan fixe les priorités en matière de choix d'un mode de traitement et en matière d'installations à créer** (prévision d'installation et de dimensionnement) en fonction des objectifs de valorisation et de l'équilibre retenu selon les filières.

3.3.11. LE PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX (PREDI)

Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) du Languedoc-Roussillon a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 septembre 1996. Le plan comprend principalement (Décret n° 96-1009 du 18 novembre 1996 modifié par le décret n°2005-1717 du 28 décembre 2005) :

- des recommandations pour réduire la production de déchets,
- le recensement des installations existantes d'élimination des déchets industriels spéciaux,
- des inventaires prospectifs à terme de dix ans des quantités de déchets à éliminer selon leur origine, leur nature et leur composition,
- la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer.

3.3.12. LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DU GARD

Ce plan a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2002. Il définit les objectifs suivants à l'échelle du département :

- Traitement et élimination des déchets
- Mise en place d'un réseau et d'une organisation efficace des déchets du BTP
- Réduction à la source des déchets
- Réduction de la mise en décharge et valorisation des déchets
- Réutilisation de matériaux recyclés dans les chantiers
- Implication des maîtres d''ouvrages publics et privés dans la prise en compte de l'élimination des déchets générés par leurs commandes.

3.3.15. LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT) LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'élaboration du SRADDT est l'une des missions essentielles que la loi Voynet du 25 juin 1999 a confiée aux Régions. Le SRADDT se doit de fixer « les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ». Celui de la région Languedoc a été adopté le **25 septembre 2009.**

Le SRADDT constitue un document d'orientations, non prescriptif, qui ne prend tout son sens que par sa **mise en œuvre partenariale**. Cette phase d'« après-SRADDT », grâce à des outils spécifiques, vise à :

- positionner la Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire,
- préparer une prochaine étape de la décentralisation (acte III),
- proposer une offre publique de coopération associant les acteurs locaux,
- faciliter et s'« assurer » de l'intégration des grandes orientations stratégiques du SRADDT dans les réflexions d'aménagement menées par les autres collectivités locales,
- favoriser le rayonnement méditerranéen, européen, international.

Trois types de produits seront déclinés :

- **Les cadres de référence régionaux** : ce sont des documents ayant pour objectif de définir des principes d'aménagement partagés entre les différents opérateurs de politique publique lorsqu'ils interviennent sur l'espace. Il ne s'agit pas d'énoncer des règles, mais de construire un cadre commun,

un référentiel susceptible ensuite d'être traduit dans les espaces interscot, dans les SCOT, les PLU et dans les politiques publiques des collectivités territoriales de la région.

- **Les opérations d'intérêt régional prioritaires (OI RP)** : ce sont des programmes d'aménagements structurants, prioritaires et formant un tout cohérent, en articulant autour d'un projet d'investissement lourd un ensemble de politiques (logement, emploi, transports,…) ayant un impact sur un territoire élargi.
- **Les conventions de coopération** : le SRADDT insiste sur la nécessité " d'ouvrir " les territoires, dans une triple optique :
    - développer les solidarités territoriales en mettant en lumière les complémentarités possibles,
    - améliorer l'efficacité de l'action publique en coordonnant les politiques des différents acteurs,
    - insérer le territoire régional à plusieurs échelles pour favoriser son rayonnement.

3.3.16. Le Plan regional de l'agriculture durable (PRAD) du Languedoc-Roussillon (2012)

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 a institué le « plan régional de l'agriculture durable » qui fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région. Ce plan doit prendre en compte les spécificités des territoires ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

L'objectif du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) du Languedoc-Roussillon est de proposer une vision partagée de l'agriculture durable conduite par l'ensemble des acteurs concernés.

Cette commission a identifié cinq grandes thématiques qui structurent le PRAD :

- conforter une agriculture dynamique, attractive pour les jeunes, compétitive et respectueuse de l'environnement ;
- disposer d'une ressource en eau accessible pour l'agriculture, préserver la qualité de l'eau et anticiper le changement climatique ;
- pour des terres agricoles préservées, des territoires entretenus et vivants ;
- pour une alimentation de qualité, des produits locaux reconnus, gage de confiance entre consommateurs et producteurs ;
- s'appuyer sur l'exceptionnel potentiel de recherche et de formation agronomiques disponible en région pour préparer aujourd'hui l'agriculture de demain.

Il a été approuvé en 2012.

2 : DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. LE CADRE URBAIN BEAUCAIROIS

1.1. LES PRINCIPAUX RESEAUX DE DEPLACEMENT, CONNEXIONS ENTRE BEAUCAIRE ET « L'EXTERIEUR »

L'ACCES A BEAUCAIRE PAR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le territoire communal beaucairois est desservi par un réseau de voies départementales de bonne facture :

- la RD 999 est l'artère principale de la ville. Prolongement de la RD 970 (dans le département des Bouches-du-Rhône) menant à Avignon, elle permet l'accès à Nîmes en 30 minutes. Cette voie est classée « route à grande circulation » et « itinéraires de convois exceptionnels » dans le Schéma départemental routier et est soumise, en dehors des espaces urbanisés, à des marges de recul de 75m par rapport à l'axe de la voie ;
- La RD 90 est la voie de contournement du centre de la commune, depuis la traversée du Rhône au sud, à la RD 986L menant à Comps au nord. Ces deux axes sont également classés « route à grande circulation » et « itinéraires de convois exceptionnels » dans le Schéma départemental routier et sont soumises aux marges de recul ;
- L'avenue de la Plaine et la Route de Fourques, continués par la RD 15 défilent vers le sud jusqu'à Arles ;
- La RD 38 mène à Bellegarde.

Les échangeurs autoroutiers les plus proches sont, pour l'accès à l'A9 :

- à l'ouest, la sortie n°24 à Nîmes Est est à 26 km via la RD 999 ;
- au nord, la sortie n°23 à Remoulins est à 22 km via la RD 986L.

Pour l'A54, les accès à l'autoroute se font par :

- l'échangeur n°4 à Arles-Trinquetaille, située à 18 km au sud ;
- l'échangeur n°2 de Nîmes-Garons, à 23 km à l'ouest.

Bien que le réseau routier départemental soit suffisamment dimensionné sur le territoire, aucun axe inter-régional reliant deux agglomérations structurantes ne traverse le territoire. Autrement dit, le territoire beaucairois, bien qu'à l'épicentre du triangle Nîmes-Arles-Avignon, n'est desservie par aucun axe reliant deux pôles. Néanmoins, la commune s'inscrit dans le corridor rhodanien et pourrait tirer profit de cette position.

Le réseau permet toutefois d'entretenir de bonnes relations routières entre la commune et les pôles environnants. Alors, afin d'être attractive, la ville de Beaucaire, de concert avec celle de Tarascon, doit se développer par elle-même, intégrant comme un réel atout, son intégration dans plusieurs bassins de vie.

L'analyse du réseau routier doit prendre en compte le Règlement de voirie départemental du Schéma routier départemental, approuvé le 18 mars 2015, qui interdit l'évolution des destinations ou des accès le long des voies et défini des marges de recul. Ce règlement est détaillé en annexe.

LA VOIE FERREE

La voie SNCF accueillant le TER Languedoc-Roussillon sur la ligne Narbonne – Montpellier – Nîmes – Avignon traverse le territoire en limite sud du centre-ville.

Si les dessertes quotidiennes sont peu nombreuses à l'arrêt communal (7 arrêts en direction d'Avignon / 5 arrêts en direction de Nîmes), les temps de parcours pour accéder aux centres villes de Nîmes ou d'Avignon s'en trouvent nettement réduits.

Un autre projet d'envergure est programmé à 15 minutes de Beaucaire : la gare TGV de Manduel. Ce site est rapidement accessible via la RD 999. Il pourra également l'être par la voie ferrée à condition d'intensifier les arrêts.

La commune doit bénéficier de ce futur équipement qui permettra, à terme, l'accès à Paris en moins de 3h, à Barcelone en 2h30.

L'AUTRE VOIE DE DEPLACEMENT : LA VOIE NAVIGABLE

Bordée sur toute sa limite est par le Rhône, la ville de Beaucaire est également le point d'embarquement pour un canal navigable historique : le canal du Rhône à Sète, et dans son prolongement, le canal du Midi.

Avec le Rhône, ce sont donc deux axes navigables majeurs qui abreuvent la commune. Si ces axes de déplacements n'intéressent pas directement la politique de déplacement quotidienne des personnes, ils sont porteurs d'enjeux importants en termes de fret de marchandise et d'activité touristique.

En effet, l'un comme l'autre sont vecteurs d'activités économiques :

- le Rhône connecte la ville vers certains pôles économiques régionaux ou nationaux majeurs :
  - l'accès à Port-Saint-Louis du Rhône et au Golf de Fos via le canal de navigation du Rhône à Fos, permet de relier l'un des principaux bassins d'activités industrielles en France ;
  - vers le nord, la voie navigable permet d'accéder à l'agglomération lyonnaise (port Lyon-Vénissieux) en moins de 24h, puis plus au nord via le canal Rhin – Rhône.
- Le fleuve est également le lieu d'accueil d'un développement touristique, avec la multiplication des croisières sur bateaux-mouches / vedettes de tourisme, permettant la visite des rives du fleuve et des villes qu'il traverse ou borde.
- Le canal du Rhône à Sète est également réputé pour les croisières en terres camarguaises et le prolongement du voyage vers le canal du Midi. C'est également un incroyable axe de transit de marchandises entre la vallée du Rhône et le port marchand de Sète, l'un des principaux ports de la Méditerranée.

En termes d'aménagements de halte ou de plateforme de transfert des marchandises, le territoire beaucairois présente un déficit d'équipement.

Le port de plaisance historique du centre-ville, sur le canal du Rhône à Sète est l'unique aménagement de ce type sur la commune. Sur le Rhône, un seul aménagement portuaire dédié au chargement / déchargement de marchandises est recensé sur le territoire beaucairois.

Des aménagements portuaires ont été réalisés (création d'une digue) et d'autres sont en projet sur la partie navigable du fleuve, rive gauche, sur la commune de Tarascon.

Au croisement des voies navigables du sud-est de la France, Beaucaire est à une situation idéale, au point nodal entre deux aménagements fluviaux, le chemin de fer et un réseau viaire de qualité.

Dans le cadre du développement économique de la commune, du soutien aux principales entreprises existantes, de nouveaux aménagements multimodaux autour des voies navigables ne sont-ils pas envisageables ?

1.2. LES RESEAUX ET DEPLACEMENTS LOCAUX, ANIMATEURS DE LA VIE LOCALE

LA HIERARCHISATION DES RESEAUX SUR LA COMMUNE

Les nombreuses voies principales fixent le réseau global de la commune. Leur répartition permet la juste distribution des différents quartiers raccrochés au réseau. La desserte locale est donc assurée par le branchement régulier des voies d'accès à ce réseau principal dans les zones urbanisées.

Au sud de la voie ferrée se développe tout un réseau de chemins communaux ou d'exploitation irrigant la plaine agricole, permettant le bon accès aux terres ainsi qu'aux unités d'habitation.

LA CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

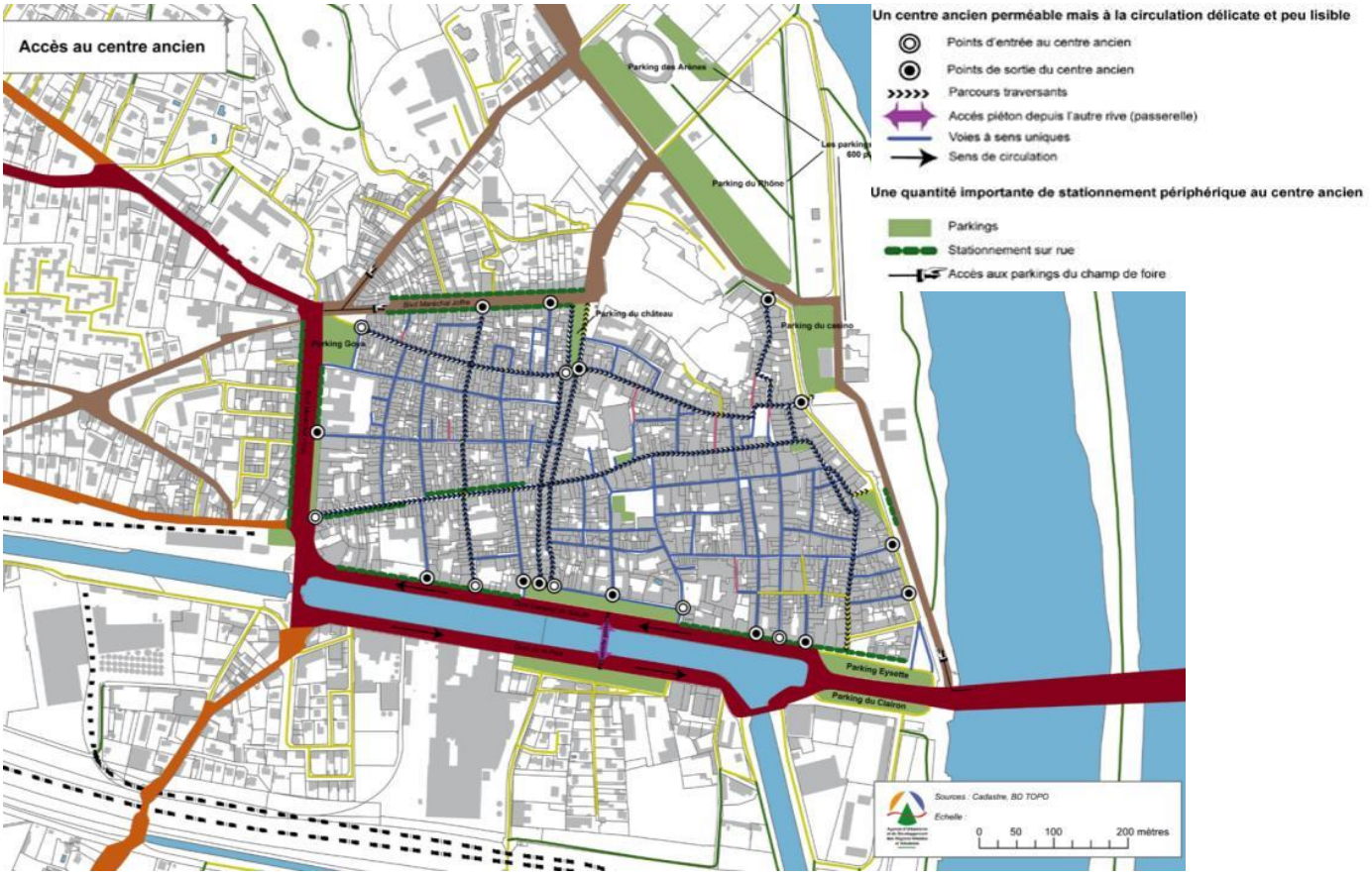

Le centre ancien est encadré par deux voies structurantes :

- Le quai Général de Gaulle, axe Tarascon – Saint-Gilles, à sens unique, bordé de linéaires denses de stationnement ;
- Le boulevard du Maréchal Foch, qui marque la limite ouest du centre ancien pour rejoindre l'avenue de Farciennes (route de Nîmes). Ce boulevard a récemment fait l'objet de travaux de requalification.

Au nord du centre, le bouclage se fait par le boulevard Maréchal Foch. Cette voie contourne le château pour desservir l'esplanade des arènes, les bords du Rhône.

À l'intérieur de l'enceinte, les ruelles sont étroites, en sens unique. Bien que non piétonnes, elles sont toutefois peu propices à la circulation automobile.

LA PLACE DES MOBILITES DOUCES

Dans le centre ancien malgré un manque d'aménagements, le piéton a largement sa place dans les ruelles étroites. La requalification du boulevard du Maréchal Foch a permis l'élargissement des trottoirs et la sécurisation des mobilités douces. Sur les quais, le long des embarcadères, une allée permet la promenade sécurisée des piétons.

Le développement des mobilités alternatives à l'automobile individuelle est aujourd'hui un enjeu afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et apaiser la ville.

Ainsi, le Conseil départemental a établi un Schéma département des aménagements cyclables (SDAC) en 2006, qui constitue un outil d'aide à la programmation et à la planification des aménagements cyclables et fixe les modalités techniques et financières qui permettront de favoriser l'usage de ce mode de déplacement.

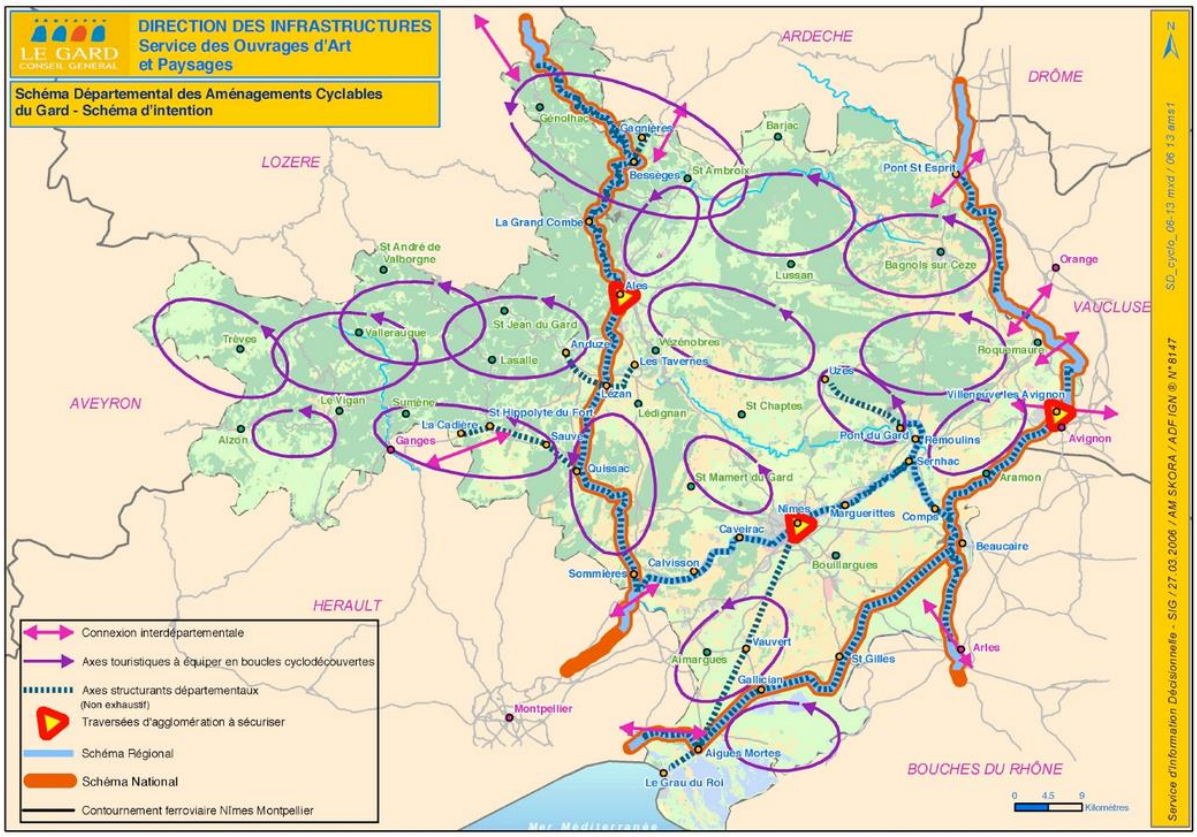

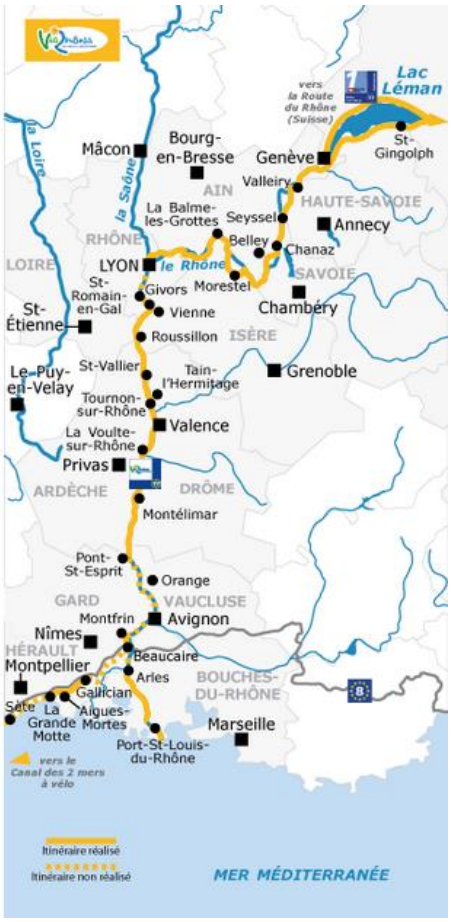

Ainsi, en 2015, le premier tronçon de la voie verte départementale RD90 – Montfrin a été mis en service sur 5,4 km et le second tronçon de 7,6 km pour couvrir le tracé Montfrin – Serhnac.

Le tronçon de voie cyclable ZAC de Millaires/RD90 a été réalisé par la commune sur 3 km, le Département ayant financé la passerelle de franchissement de la RD90.

Le développement des itinéraires cyclables est un enjeu pour la commune de Beaucaire, située sur le tronçon de la ViaRhôna, itinéraire européen Eurovélo 17, qui, a terme, devra relier le lac Léman à la Méditerranée (au Grau du Roi), en longeant le Rhône. Plusieurs sections de la voie sont déjà ouvertes et favorisent la fréquentation touristique des communes situées sur le tracé.

De plus, la commune se situe sur l'itinéraire cyclable européen Eurovélo 8 « La Méditerranée à vélo » qui relie l'Espagne (Cadix) à la Grèce (Athènes). Cet itinéraire se superpose à la ViaRhôna au Sud du centre-ville, puis rejoint les Bouches-du-Rhône en franchissant le Rhône à Beaucaire-Tarascon.

Ces deux itinéraires doivent servir d'ossature au réseau communal de déplacement.

Des études sont en cours pour analyser les possibilités de développement des itinéraires cyclables et la commune de Beaucaire devra anticiper ces projets et prévoir le maillage complémentaire à ces itinéraires :

- le Département du Gard mène des études pour l'aménagement du tronçon compris entre le pont de Charanconneà Beaucaire et le Port de Bellegarde, soit une section de 10 km via la berge Nord du canal du Rhône à Sète ;

- des études sont en cours pour l'aménagement d'un itinéraire provisoire assurant la continuité d'itinéraire via le centre-ville de Beaucaire.

LES TYPOLOGIES DU RESEAU VIAIRE ET DEPLACEMENTS DANS LES QUARTIERS DE FAUBOURG

Les Faubourgs - Source : BD Topo / AUDRNA

Le faubourg du centre, au sud du canal de Beaucaire, est desservi par deux axes urbains majeurs :

- Le quai de la Paix puis quai de la Liberté, est le pendant rive gauche du quai du Général de Gaulle. Il est également en sens unique en direction de Tarascon et bordé d'un linéaire de places de stationnement ;
- L'avenue de la Plaine ou RD 15, une des principales voies d'entrée au centre en provenance du sud (Arles et Fourques).

Perpendiculaire aux quais et parallèle à la RD 15, le chemin Saint-Joseph permet l'accès au quartier pavillonnaire au sud de la voie ferrée.

Le secteur n'est pas bouclé. Les importantes emprises des entreprises recensées sur le site empêchent la réalisation d'un maillage viaire intégral de ce quartier. La plupart des voies sont donc en impasse, ne permettant actuellement pas le renouvellement ou l'intensification urbaine sur le secteur.

LES TYPOLOGIES DU RESEAU VIAIRE ET DEPLACEMENTS DANS LA VILLE INTERMEDIAIRE

La ville intermédiaire (la Moulinelle / ZAC des Milliaires) - Source : BD Topo / AUDRNA

La ville intermédiaire, s'étend depuis le quartier de la Moulinelle, jusqu'aux limites de l'enveloppe urbaine à l'ouest et la ZAC des Milliaires. Ce morceau de ville est encadré par trois axes structurants :

- La route de Saint-Gilles s'échappe sous la voie ferrée au sud,
- L'avenue de Farciennes au nord, avenue de type plus urbain, cet axe est le plus urbain des trois cités. La voie accueille également trottoirs et bandes cyclables facilitant l'accès aux autres modes que ceux motorisés ;
- La RD 90 (contournement de Beaucaire) à l'Ouest, au caractère routier.

Entre ces axes, plusieurs voies de dessertes, entre liaisons inter quartiers et voies de dessertes en impasse d'îlots d'habitation, viennent mailler les différents secteurs d'habitat et d'activités.

Le chemin des Romains (est-ouest), en parallèle de l'avenue de Farciennes, est une voie qui assure la liaison, de façon sinueuse, entre la RD 90 au niveau de la zone d'activités et le centre-ville par le quartier de la Moulinière. Elle est entrelacée de quelques cheminements modes doux, notamment entre le parc des sports et le sud de l'ancienne ZAC, par un aménagement de parc paysager.

LE RESEAU ET LES DEPLACEMENTS DANS LES QUARTIERS PAVILLONNAIRES DES COTEAUX ET DE LA PLAINE MITEE

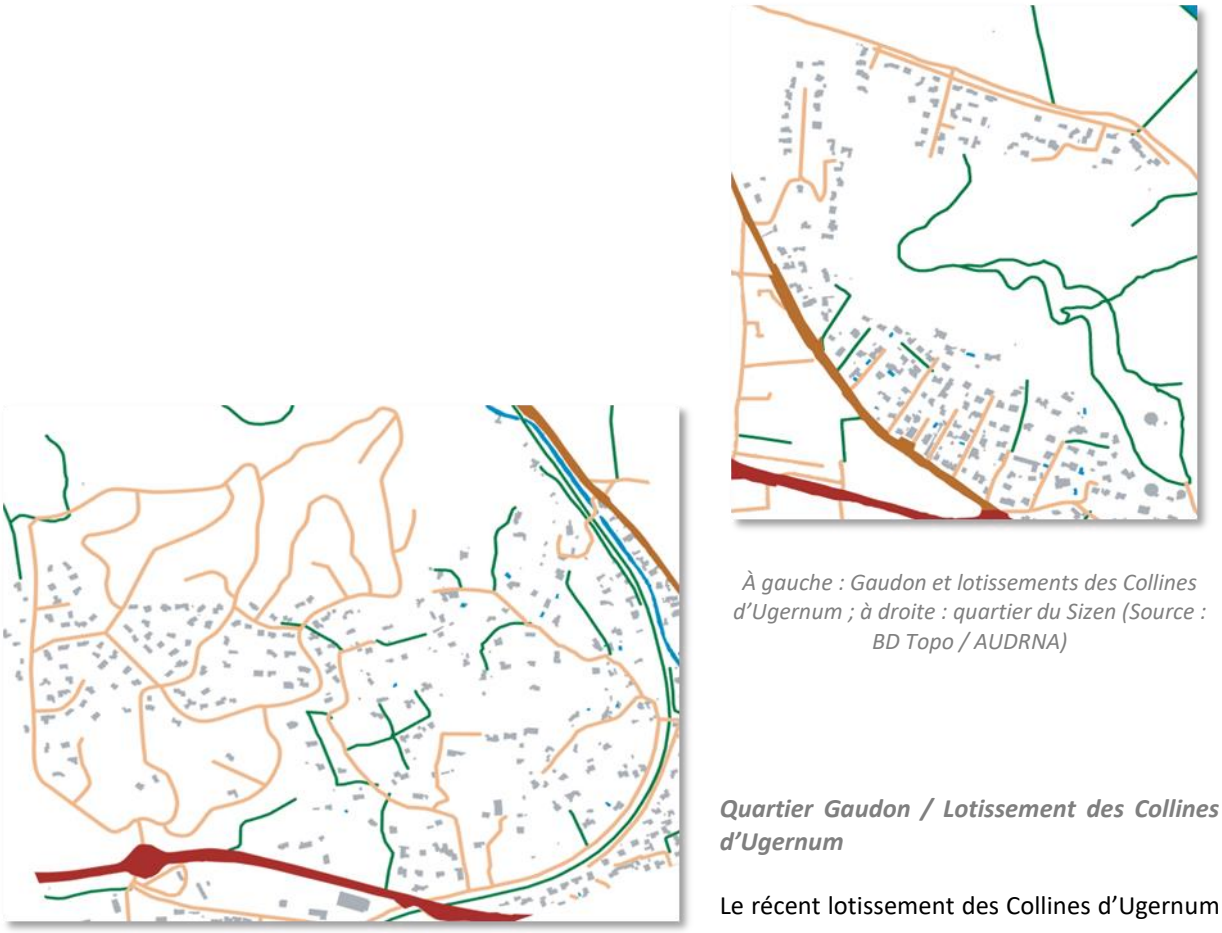

À gauche : Gaudon et lotissements des Collines d'Ugernum ; à droite : quartier du Sizen (Source : BD Topo / AUDRNA)

Quartier Gaudon / Lotissement des Collines d'Ugernum

Le récent lotissement des Collines d'Ugernum est intégralement desservi par un réseau de voies interconnectées, assurant, malgré la topographie très accidentée sur le site, la bonne desserte, par voie automobile, des habitations.

En revanche, le quartier de Gaudon, plus ancien, présente un réseau viaire moins dense. Composé de petites voies en impasses ou prolongées par des chemins également en impasse, l'accès aux habitations se fait dans de moins bonnes conditions. D'autant que les voies sont étroites. Ce secteur d'habitat individuel peu dense proche du centre-ville et des secteurs d'équipements et d'activités, présente une certaine sous-dimension des réseaux viaires.

Au nord, le lotissement du Sizen, le système de desserte est sensiblement différent, avec la présence de deux points d'accès / sorties alimentant les chemins de desserte aux habitations.

Autour du massif de Sizen

Depuis la route de Comps, le réseau viaire est de type « peigne » avec une multitude de chemins en impasse raccordés individuellement à la voie principale. Cette forme de répartition des voies de dessertes présente l'avantage d'un bon accès à la propriété individuelle, l'inconvénient d'une absence de sorties ou de retournement pour les véhicules de passages ou de services.

Garrigues Planes
(Source : BD Topo / AUDRNA)

Garrigues Planes

Le secteur de Garrigues Planes est encore en grande partie composé d'anciens chemins d'exploitation, aux faibles largeurs et aux aménagements strictement automobiles, sur lesquels se sont greffés plusieurs chemins de desserte des habitations. L'aménagement de ce secteur implique une révision des emprises de voies et des aménagements sécuritaires pour les autres modes de déplacement que les véhicules motorisés.

À noter que l'un des principaux axes dessiné sur le plan présente un statut privé et intéresse seulement l'entreprise Calcia pour le transport de minéraux entre la carrière et la cimenterie.

SYNTHESE DE LA PLACE FAITE AUX MODES DOUX

Plusieurs chemins de randonnée (GR, circuits de randonnée) se découvrent sur le territoire communal. Ces chemins ont plus une destination touristique, de détente et de découverte, plutôt qu'une valeur fonctionnelle, favorisant peu les pratiques piétonnes et cyclistes au quotidien.

Dans l'enveloppe urbaine, l'avenue de Farciennes a récemment fait l'objet d'aménagements de bande cyclable le long de la chaussée. Autour de cet axe, et à l'intérieur des quartiers d'habitat les plus denses (Faubourg, Moulinelle, Milliaires) et du centre-ville, les aménagements piétonniers ou cyclables sont peu présents.

Un des enjeux du PLU sera la définition d'axes ciblés d'aménagement des voies modes doux sécurisés, entre les quartiers d'habitat et ceux d'activités.

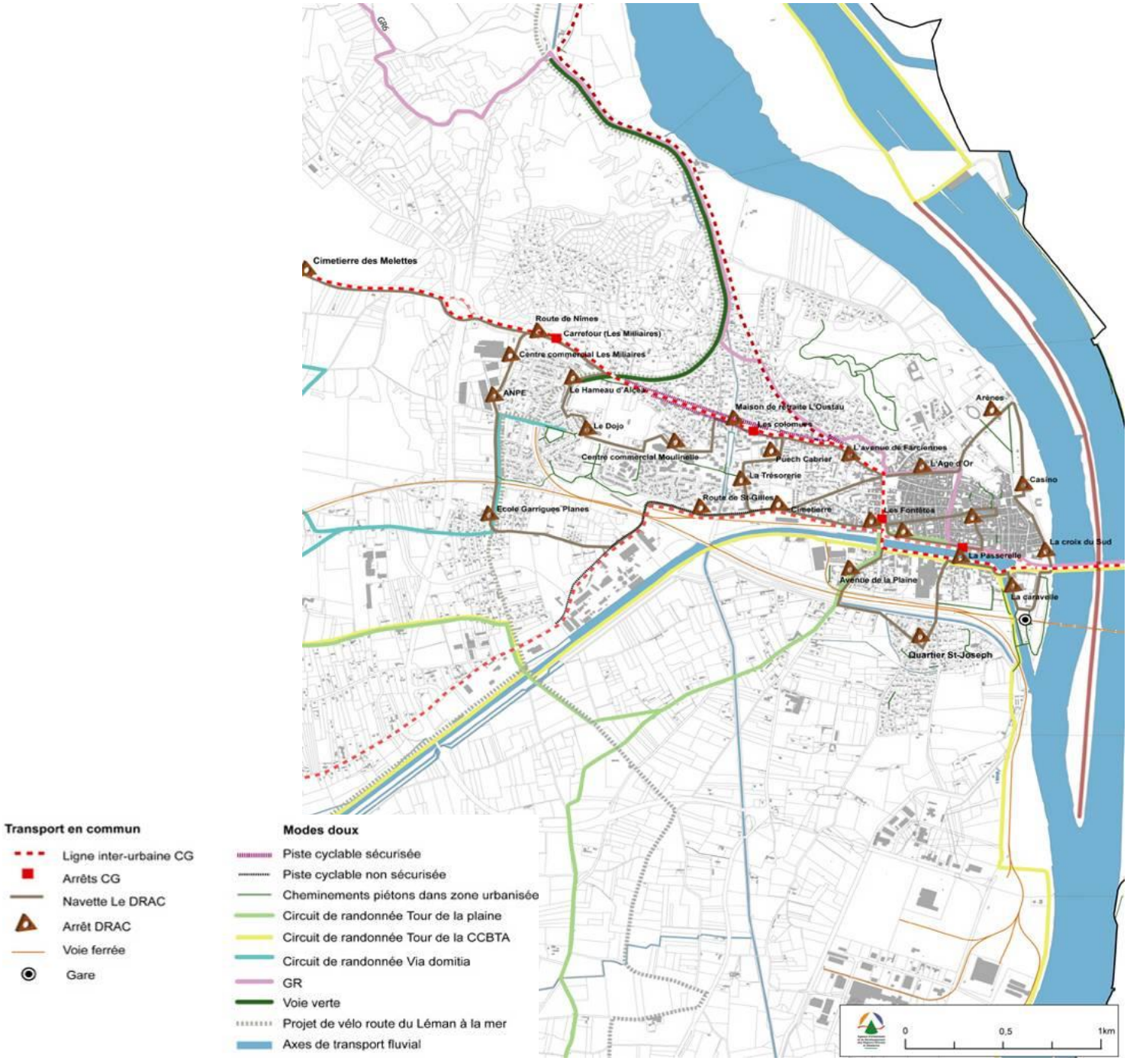

1.3. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISES, DES VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES, ET DES VELOS, DES PARCS OUVERTS AU PUBLIC ET DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION DE CES CAPACITES

En centre-ville de Beaucaire l'offre de stationnement pour automobiles est importante. En effet, environ 1000 places de stationnement (réparties sur 20 sites) y sont proposées, dont environ 250 sont réglementées par une zone bleue. Ainsi, seulement 30% de l'offre en centre-ville est réglementée.

Cette offre est complétée par 3 parkings souterrains en bordure du centre historique.

L'offre en stationnements pour cycles est peu développée à Beaucaire, et la création d'emplacements adaptés est nécessaire afin de favoriser les mobilités douces. Les emplacements stratégiques sont les équipements et services publics ainsi que les nœuds de transports en commun et la gare.

Afin d'étendre le parc de stationnement du centre de la commune, 80 places de stationnement supplémentaires ont été créées au niveau du Boulevard Foch et de la place Jean Jaurès. Par ailleurs, un parking a été créé à la gare de Beaucaire, afin de permettre une meilleure desserte du secteur, offrant 130 places matérialisées.

En périphérie du centre-ville, cette offre est encore plus importante, en attestent les 1450 places de stationnement proposées.

Dénominations			Nombre places stationnement actuelles en surface
1	Boulevard Foch	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	55
2	Place Jean Jaurès	**Zone Vidéo Protégée** **Parking Souterrain Potentiel**	30
3	Boulevard Joffre		85
4	Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord		15
5	Place Raimond VII	**Zone Vidéo Protégée** **Parking Souterrain Potentiel**	69
6	Rues : - Rabaud Saint Etienne - Champ de Foire - Danton		 6 33 21
7	Place F. Mistral		38

8	Square Eysette		17
9	Parc du « Glacier »	**Zone Vidéo Protégée**	81
10	Quai de Gaulle	**Zone Bleue (6 places)**	194
11	Cours Gambetta	**Zone Bleue**	146
12	Rue Nationale	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	35
13	Place O. Lombard	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	6
14	Place G. Clémenceau	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	28
15	Place rue A. Méric	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	15
16	Place des 4 rois	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	2
17	Place du Gouverneur		6
18	Place Cartier Fina	**Zone Bleue** **Zone Vidéo Protégée**	13
19	Rue de la Placette		2
20	Parking de la gare		130
Total			**1027**

Dénominations			Nombre places stationnement actuelles en surface
20	Rue de la Redoute		38
21	Rue de la Gaîté		16
22	Parking champ de Foire : a) Arènes b) chalet arènes /porte Roquecourbe c) casino	**Zone Vidéo Protégée**	 300 184 165
23	Parking quai de la Liberté		60
24	Avenue Lech Walesa		68
25	Quai de l'écluse		52
26	Quai de la Paix (Sud)	**Zone Vidéo Protégée**	137
27	Cours Sadi Carnot		80
28	Rues : - Séverine - Artalette - B. Marcet - Pasteur		 9 8 26 55
29	Quai de la Paix (Ouest)		32
30	SNCF	**Zone Vidéo Protégée**	20
31	SNCF	**Zone Vidéo Protégée**	200
32	Plate forme « la Banquette »	**Zone Vidéo Protégée** **Parking Souterrain Potentiel**	
Total			1450

Plan de situation de l'offre en stationnement :

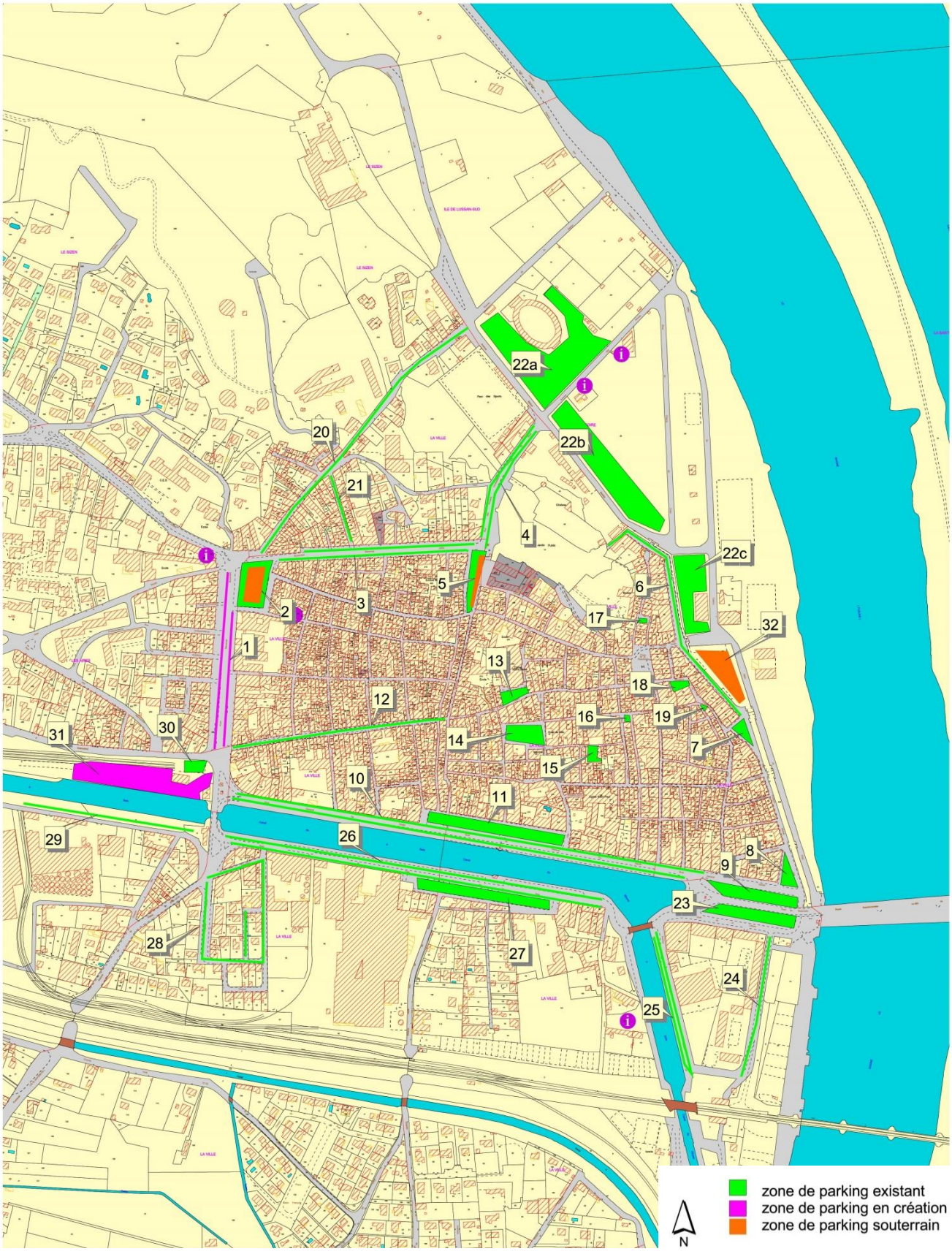

1.4. TYPOLOGIES URBAINES ET ESPACES « LIBRES »

L'articulation entre le réseau viaire et le développement urbain est intimement liée. Ainsi, le maillage des voies précédemment vu, donne un ensemble d'indices sur la formation de l'enveloppe urbaine. L'éloignement du centre-ville et des tissus urbains traditionnels laisse les axes rectilignes au profit de voies sinueuses en impasse, typologie viaire des quartiers d'habitat individuel.

L'étude de l'évolution de la tâche urbaine alliée avec celle des typologies, dévoile l'excès de consommation d'espace comparé au nombre d'habitants qu'a connu la zone agglomérée beaucairoise lors de ces vingt dernières années.

HISTOIRE DE L'URBANISATION DEPUIS 1906

L'évolution de la tâche urbaine montre la faible emprise urbaine que représentait la ville en 1906, et encore en 1952.

Le rythme de l'urbanisation s'est alors peu à peu accéléré, notamment dans les années 1980' où les premières traces de mitage ont fait leur apparition.

Entre 1981 et aujourd'hui, l'urbanisation s'est faite par le comblement progressif des espaces intersticiels entre le centre et les zones urbaines mitées. La première décennie des années 2000 a vu la consommation des espaces naturels s'accentuer.

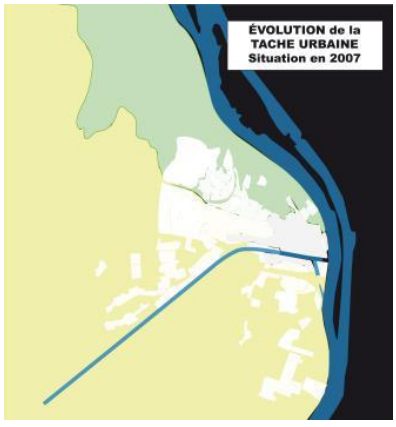

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS AU COURS DES DIX ANNEES

La consommation foncière entre 2006 et 2015 est estimée à 73,5 hectares (hors carrières) dont :

- 18,6 hectares sur des espaces à dominante naturelle, de type garrigue ou forêt de pin soit 25 % des terres artificialisées ;
- 54,8 hectares sur des terres anciennement agricoles ou en friches soit 75 % des terres artificialisées.

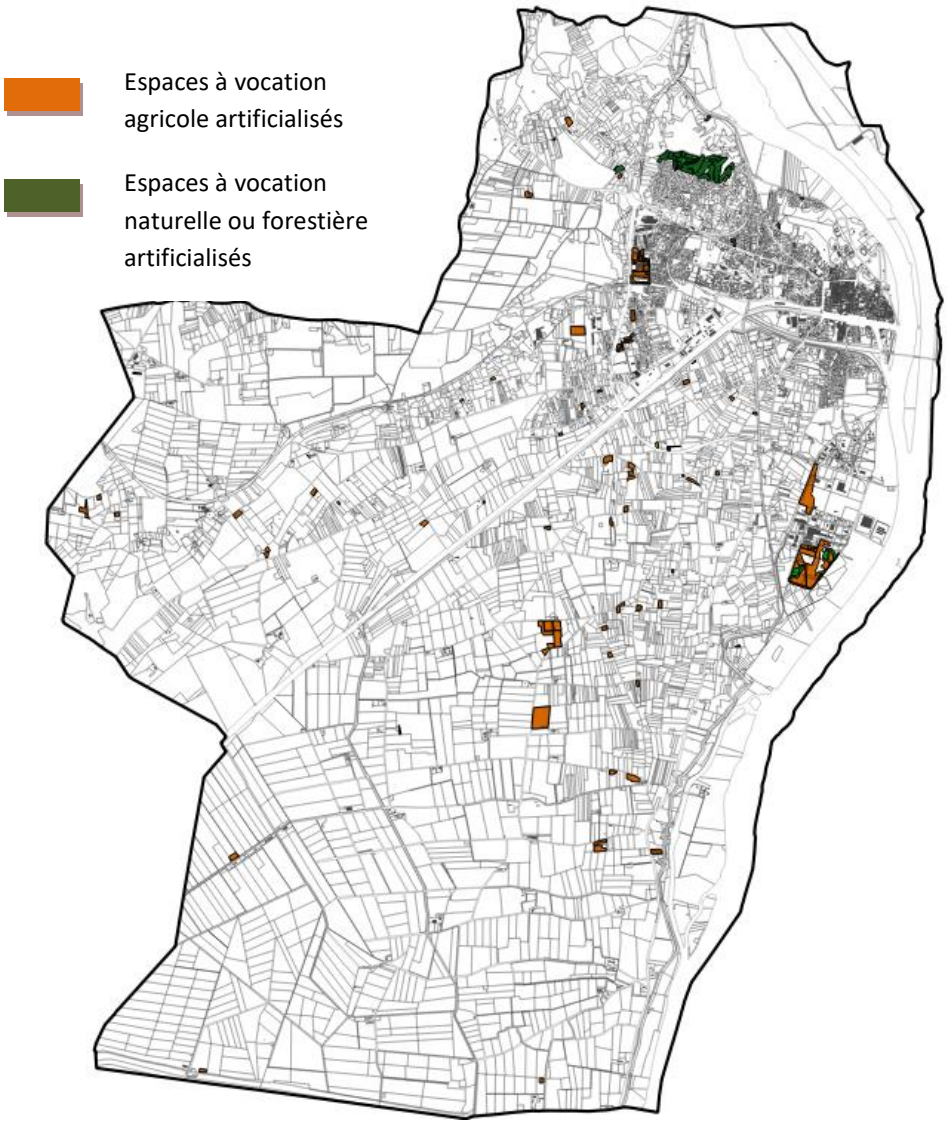

Sources : données Ocsol 2006 et 2012 (SCoT Sud Gard) ; cadatre 2015

LES TYPOLOGIES URBAINES ACTUELLES

L'évolution de la tâche urbaine et de la consommation d'espaces est liée à l'évolution des typologies urbaines construites sur la commune. À Beaucaire, réparties sur plusieurs secteurs représentatifs de l'urbanisation d'une époque, 6 typologies urbaines majeures sont recensées :

- Centre-ville : forte densité, continuité urbaine et hauteur pouvant culminer jusqu'à R+4/+5 ;
- Faubourg du port : tissu plus hétéroclite, composé constructions collectives modernes et de maisons individuelles alignées à la rue. Alternance des constructions entre habitat et activités artisanales ou industrielles aux emprises foncières importantes ;
- Ville intermédiaire : d'un urbanisme vertical formé par un habitat collectif sous forme de plots jusqu'à R+4 (à l'est), à un urbanisme horizontal développé sous la forme d'un habitat individuel dense ou de structures commerciales (à l'ouest) ;
- Les quartiers pavillonnaires et les collines habitées, composés d'habitations individuelles régulières et homogènes dans un tissu discontinu ;
- La plaine hétérogène diffuse est également composée de constructions d'habitat individuel dans un environnement agricole. Les constructions hétéroclites (mas, pavillon, …) sont en totale discontinuité, sur des parcelles aux dimensions très différentes.

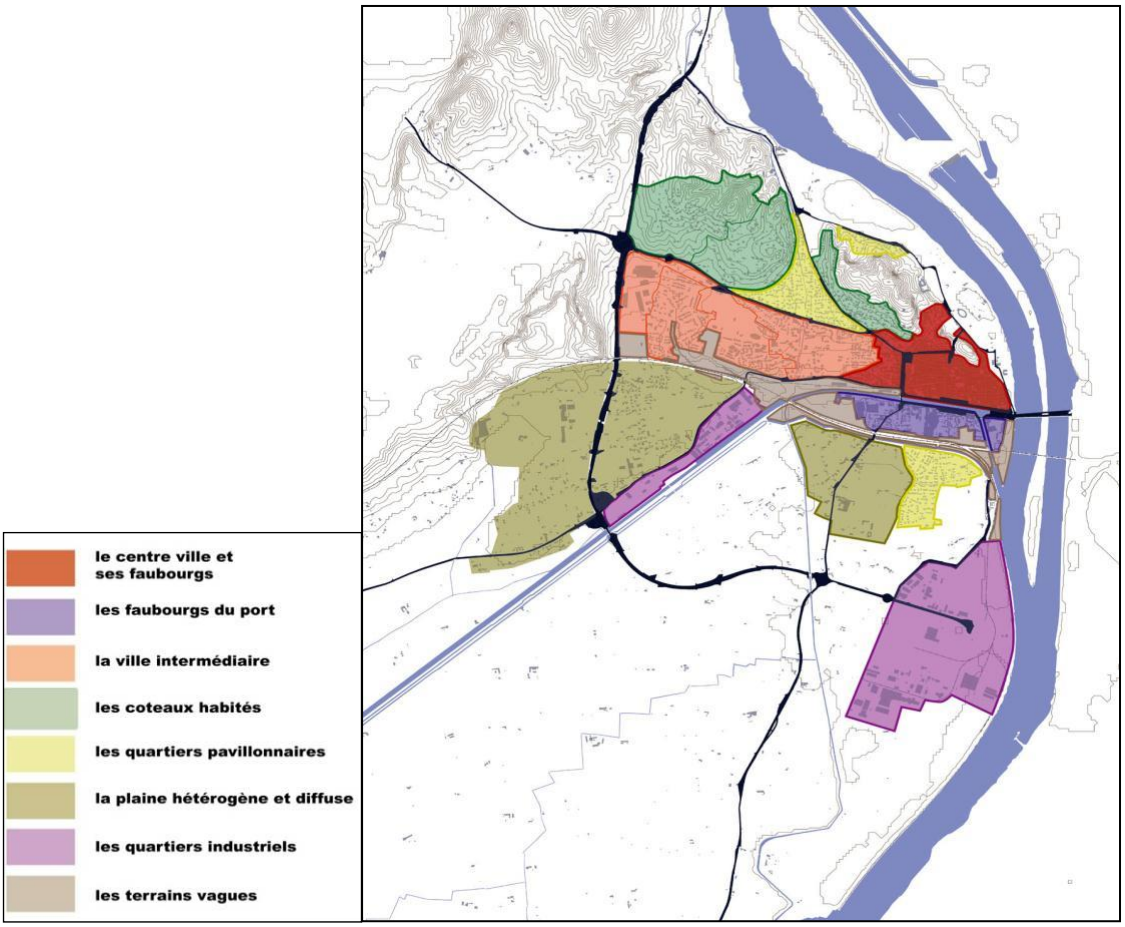

1.5. LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

1.5.1. LES EQUIPEMENTS DU QUOTIDIEN

La ville de Beaucaire bénéficie d'un maillage complet d'équipements scolaires, sanitaires, sociaux et sportifs. Leur répartition dans l'environnement urbain permet l'accès rapide, notamment aux écoles, depuis les quartiers d'habitations.

L'offre en termes d'équipements culturels est indexée sur l'historicité et les traditions communales :

- Des musées et galeries d'art en centre ancien,
- Le château,
- Les arènes,
- Le « Casino », salle de spectacle sur les quais du Rhône.

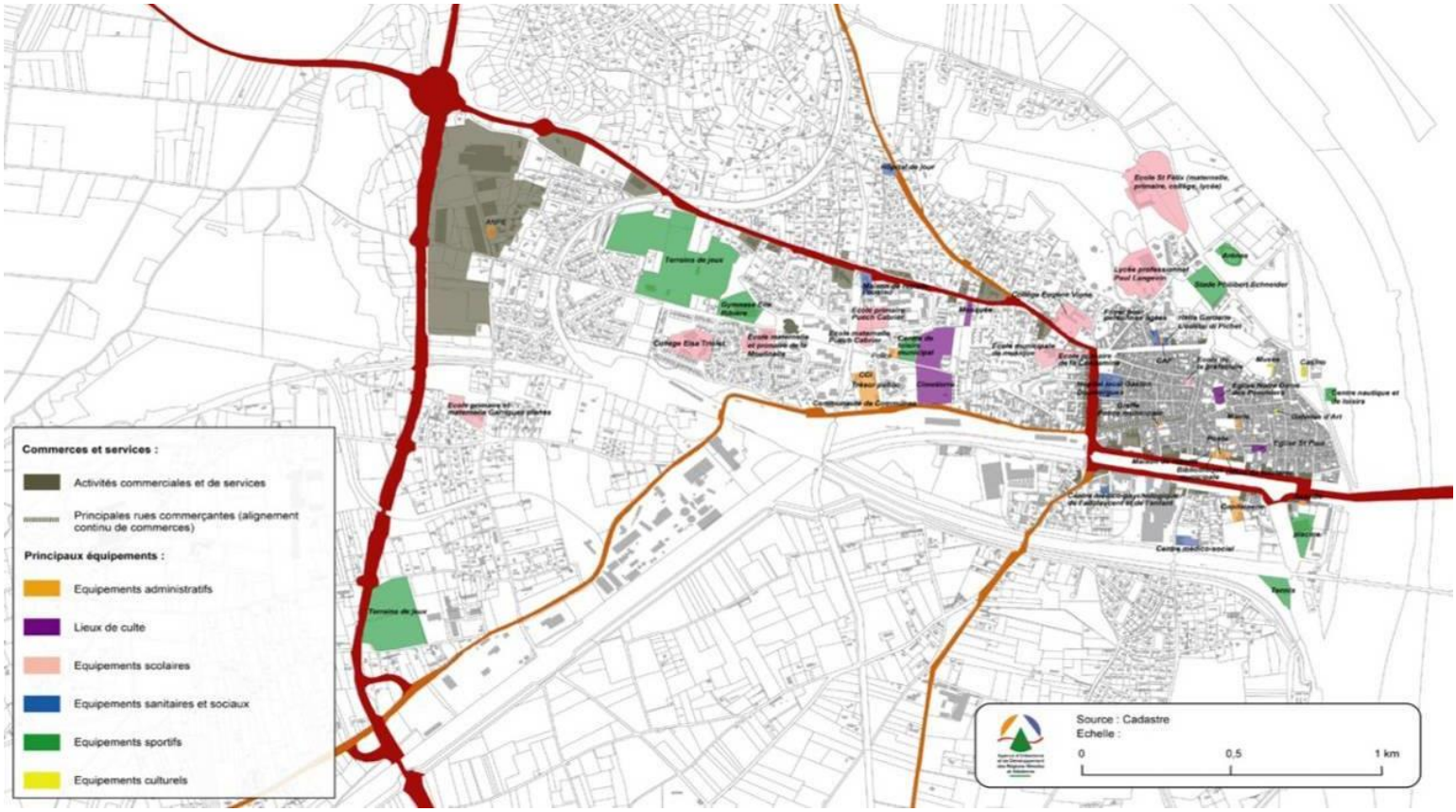

Le développement des équipements est à mettre en lien avec le développement démographique. Les objectifs démographiques définis au travers du projet d'aménagement auront des répercussions sur la politique d'intensification des équipements notamment scolaires. Ainsi, les écoles existantes seront réhabilitées et pourront absorber les effectifs liés au développement démographique à l'échelle du PLU

L'actuel plateau sportif peut-être mobilisé dans le cadre d'une politique de renouvellement urbain. Sa délocalisation pourra s'accompagner par la réalisation d'une véritable plaine des sports dans laquelle de nouveaux équipements pourront être réalisés.

1.5.2. UNE OFFRE EN EQUIPEMENTS NUMERIQUES A ETOFFER

Depuis plusieurs années, le numérique et plus largement l'ensemble des nouvelles technologies de l'information et de la communication se sont progressivement introduits dans le quotidien de notre société. Les usages se sont diversifiés et la demande en numérique par le grand public et les entreprises s'est fortement accrue. Ainsi, le numérique est devenu une composante à part entière de l'aménagement du territoire et un levier important dans la compétitivité entre territoires.

En plus de l'utilisation courante (boite e-mail, visite de sites internet), l'usage des communications électroniques s'est diversifié. Aujourd'hui, le grand public a accès à un ensemble de services variés : services en ligne (banque, e-commerce), services administratifs, réseaux sociaux, divertissements et informations.

Dans le monde professionnel, le numérique est également devenu primordial. Il constitue un outil de travail essentiel pour les entreprises, pour lesquelles l'absence de Haut Débit ou Très Haut Débit (THD) peut représenter un handicap et une barrière à l'installation. Les utilisations professionnelles du numérique, aujourd'hui multiples : système de gestion, de stockage et de partage des données, communication et travail à distance deviennent indispensables au travail. Les administrations sont également concernées par l'évolution des pratiques professionnelles. Proposer sur le territoire une offre complète et performante permet de créer un environnement compétitif et attractif pour la population et l'économie locale. La desserte en Haut et très haut débit des zones d'activités est un enjeu pour l'attractivité du territoire.

Le Conseil départemental du Gard mène une politique volontariste en matière de haut débit. En effet, il s'est associé à la région afin de résorber les zones blanches de son territoire. L'objectif de l'opération est d'apporter le haut débit 2Mbits/s pour au moins 80% de la population de chaque commune du périmètre « zone blanche » défini.

La répartition du Haut débit et du très haut débit est variable selon les espaces du territoire, certains étant très bien couverts quand la desserte reste à améliorer dans d'autres secteurs. Le centre-ville bénéficie d'un débit élevé, supérieur à 30 mbit/s, ainsi que la zone d'activités des Milliaires. Les quartiers périphériques du centre présentent des débits compris entre 8 à 30 mbits/s, à l'image de la moitié des logements et locaux du territoire communal.

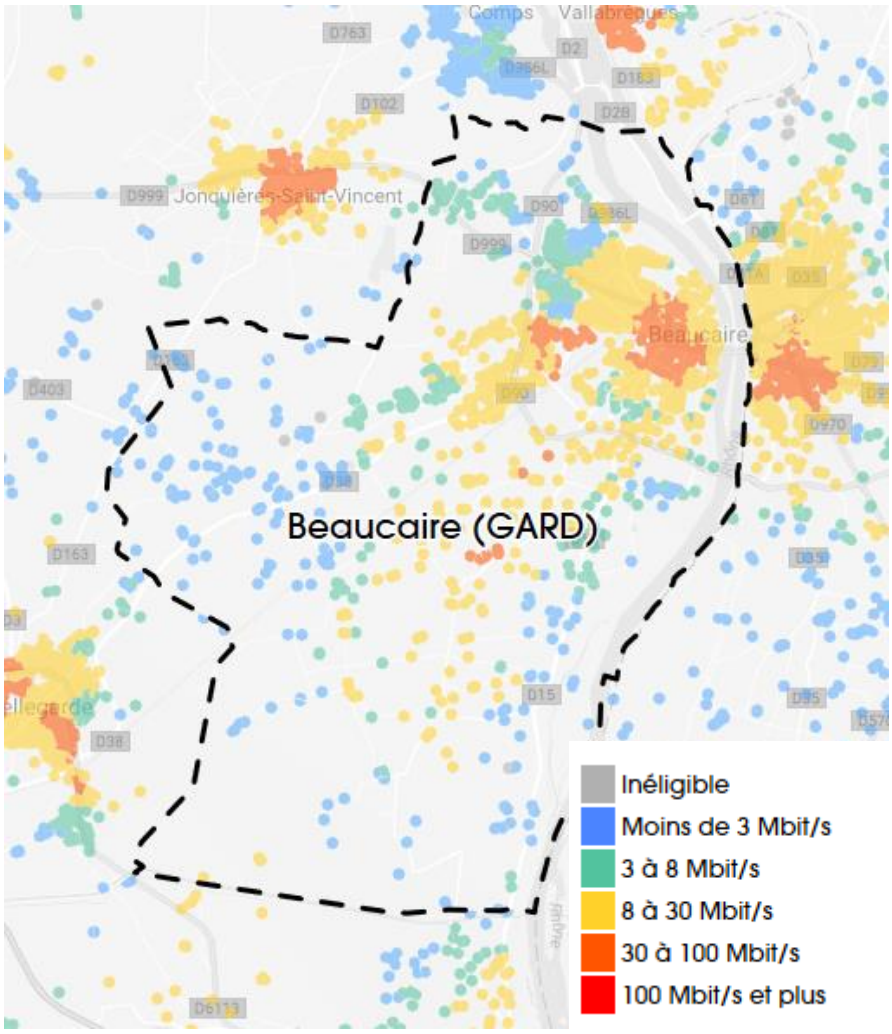

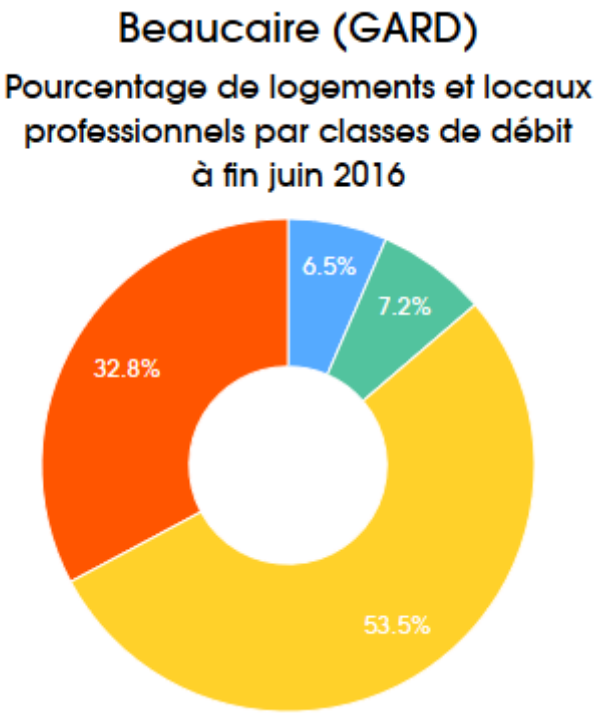

Sources : Observatoire du très haut débit (www.observatoire.francethd.fr)

SYNTHESE : FONCTIONNEMENT URBAIN ET EVOLUTION DE LA ZONE AGGLOMEREE

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- La localisation de la ville (et de l'agglomération qu'elle constitue avec Tarascon) au « cœur » d'un triangle d'échanges quotidiens en développement : Nîmes – Arles – Avignon.
- Un réseau viaire dense et une déviation évitant les conflits d'usages entre habitants et frets de marchandises.
- La desserte par le réseau SNCF et l'encourageante mise en place de navettes communales ; la proximité de la ville par rapport à la future gare TGV de Manduel/Redessan.
- Un maillage d'établissements scolaires suffisant, bien réparti entre les quartiers, de la maternelle au collège et lycée.
- Un centre-ville à la dimension importante : potentiel de logements important dans un environnement de grande qualité architecturale.
- Des zones urbaines denses, proches du centre (faubourgs) et bien équipées (Moulinelle et Milliaires) qui présentent un potentiel foncier encore important.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un développement urbain récent consommateur d'espaces naturels, comblant rapidement le foncier non contraint, encore disponible et mobilisable dans l'enveloppe urbaine, pour l'accueil d'un nombre de nouveaux habitants relativement faible.
- Les faubourgs, les quartiers du Gaudon et de Garrigues Planes desservis par un réseau viaire sous-dimensionné.
- Une enveloppe urbaine contrainte par les risques d'inondation (Rhône) et industriels (cimenterie).
- Une desserte par les transports en commun encore insuffisante et un maillage des cheminements modes doux à compléter.
- Un centre-ville victime d'une image négative, aux espaces publics sous-aménagés.

ENJEUX

- Le positionnement fort à l'échelle du grand territoire géographique (Nîmes – Arles – Avignon) et par rapport à la future gare TGV Manduel / Redessan.
- L'investissement des dents creuses en zones urbaines avant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles terres agricoles ou naturelles ;
- La réconciliation avec des formes urbaines optimisant le foncier disponible qui participent à la dynamisation de la vie locale (mixité fonctionnelle à l'échelle des îlots ou bâtiments) ;
- La revitalisation du centre-ville par la requalification des espaces publics et l'amélioration de la relation aux quais et aux faubourgs ;
- L'amélioration et l'intensification des réseaux de transports en commun communiquants avec Tarascon ou les agglomérations voisines ;
- Le prolongement de la politique d'aménagement des cheminements et bandes « modes doux » entre le centre et les quartiers d'habitat, de services et d'équipements existants (les faubourgs, la Moulinelle et les Milliaires, …) ou futurs

2. UNE DEMOGRAPHIE LIEE A L'ATTRACTIVITE REGIONALE ET A L'ACCUEIL COMMUNAL

UN CONTEXTE INTERCOMMUNAL PARTICULIER

La commune s'inscrit dans un contexte intercommunal particulier. La « conurbation triangulaire » Nîmes – Arles – Avignon n'est pas encore une entité au développement cohérent. La « solitude » de chacun de ces trois pôles leur a conféré une certaine dépendance aux métropoles en formation à proximité. De ce fait, les rayonnements marseillais / berrois et montpelliérains ont respectivement contraint l'attractivité des villes d'Arles et de Nîmes.

L'agglomération avignonnaise, dans un contexte administratif particulier, s'est quant à elle orientée à l'est et sur la moitié nord de la ville. Dans cet ensemble territorial incohérent, Beaucaire, situé à l'épicentre de ces trois pôles, n'a pas réellement connu de répercussions positives du développement de ces agglomérations, d'autant que les axes de transits autoroutiers entre les pôles, ne traversent pas la commune.

UNE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DYNAMISEE DEPUIS 1999

Jusqu'à la fin des années 1990, la commune a connu une stagnation démographique. Fait rare dans une commune du sud de la France, le maintien du point zéro démographique est d'ailleurs dû à une solde naturel positif, alors que le solde migratoire a souvent été déficitaire.

Quelles sont les raisons de ce manque d'attractivité du territoire ?

Lors de la décennie précédente, le rythme démographique jusqu'à présent stationnaire a été dynamisé par l'attraction de nouveaux arrivants sur le territoire.

Cette croissance impulse une nouvelle dynamique : la population dépasse aujourd'hui la « barre » des **15 000 habitants.**

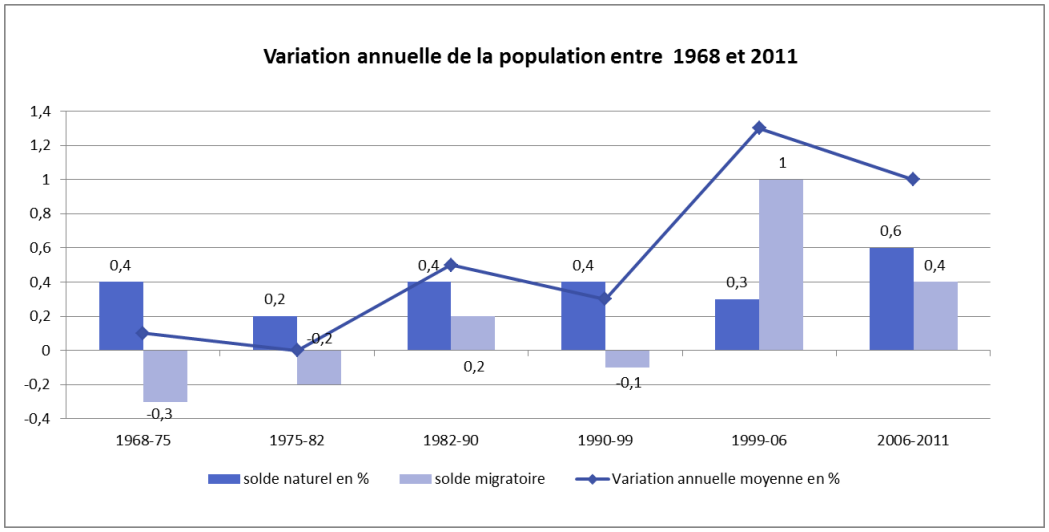

Jusqu'à la fin des années 1990, la population beaucairoise a été maintenue grâce à un solde naturel important, compensant le solde migratoire souvent négatif. Depuis l'approbation du PLU, l'impulsion d'un dynamisme nouveau dans la construction a permis l'attraction de nouveaux arrivants. La croissance démographique s'en est ressentie, avec un solde migratoire positif.

Comparaison des indicateurs d'évolution de populations des communes limitrophes de Beaucaire entre 1968-2011

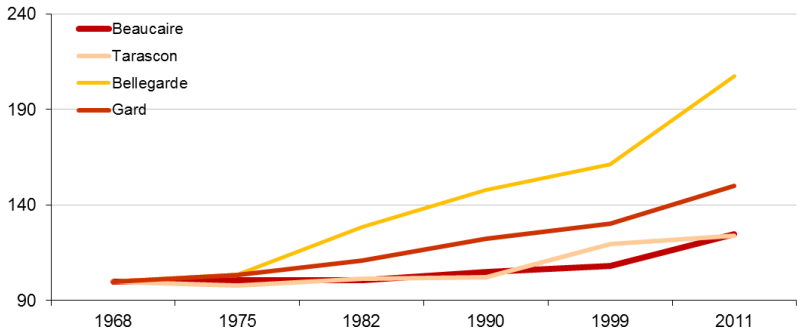

En comparaison avec les communes voisines, l'attractivité communale est à relativiser. Elle est complémentaire avec la croissance démographique tarasconnaise, laquelle a connu une évolution positive dans les années 1990. La commune de Bellegarde a quant à elle connu une augmentation de sa population bien plus importante que la moyenne départementale. Si la géolocalisation de la commune voisine est favorable, de par sa proximité à la ville de Nîmes et ses zones d'activités au sud jusqu'à l'aéroport de Garons, aux villes d'Arles ou de Beaucaire ou à la future gare TGV de Manduel, ses dimensions et son rayonnement économique moindre en font une commune essentiellement résidentielle.

À l'inverse, Beaucaire est le territoire d'une importante activité économique, qui lui confère, à l'échelle du SCoT du Sud du Gard notamment, un statut de pôle urbain majeur.

Que dit le SCoT Sud Gard à propos du développement démographique et la situation beaucairoise ?

La ville de Beaucaire est identifiée comme un pôle urbain majeur à l'échelle du SCoT Sud Gard. En ce sens, la croissance démographique prévue sur ce type de territoire est de 25% à 35% entre 2005 et 2015.

La commune souhaite aujourd'hui s'inscrire dans le prolongement de cette dynamique démographique et urbaine. Considérée comme un pôle urbain à l'échelle du SCOT du Sud du Gard, la commune souhaite retrouver un statut de centre de vie à l'échelle du territoire du Delta Rodhanien. En ce sens, développement démographique se conjugue avec développement urbain : pour l'accueil de nouveaux arrivants, des contraintes liées aux risques, à la qualité agricole des terres seront à prendre en compte.

Dans ce contexte, quelle forme devra prendre le développement urbain programmé par la commune ?

UNE POPULATION JEUNE

Les pyramides des âges comparées de la ville de Beaucaire et du département du Gard permettent de confirmer un constat fait préalablement : l'importance de la population jeune sur le territoire communal.

Par rapport au département, Beaucaire présente une part plus importante d'habitants âgés de 0 à 34 ans. Après cette âge le rapport est inversé, plus encore sur les classes âgées de 60 ans et plus.

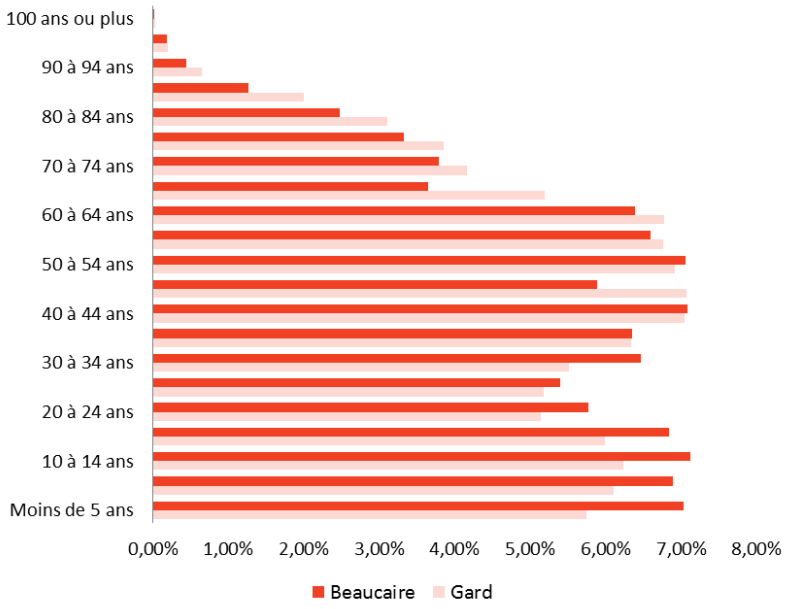

Cette tendance se traduit sur le graphique ci-dessus par une forte représentation des populations des plus jeunes jusqu'à l'âge de 20 ans. Un creux apparaît sur la catégorie des 20-25 ans.

Les populations les plus âgées représentent une part bien moins importante, en net retrait par rapport à la répartition départementale.

LES MENAGES ET LEURS REVENUS

LA DIMINUTION PROGRESSIVE DE LA TAILLE DES MENAGES

La baisse de la taille des ménages se retrouve également à l'échelle de la commune de Beaucaire. Depuis plus d'un siècle, le nombre de ménages augmente proportionnellement plus rapidement que la population. Ce phénomène s'est accéléré depuis le milieu du XXème siècle. Il est la conséquence de plusieurs changements sociétaux à prendre en compte dans la nouvelle programmation urbaine :

- L'augmentation de l'espérance de vie, notamment féminine, accroit le nombre de petits ménages âgés. Ces derniers sont bien souvent soit éligibles au logement social, soit nécessiteux de soins médicaux particuliers et de services quotidiens ;
- Le desserrement des ménages fait naître de nouveaux besoins en logement pour les familles monoparentales ;
- Les faibles taux de natalité font émerger de nouveaux besoins pour les familles aux tailles réduites.

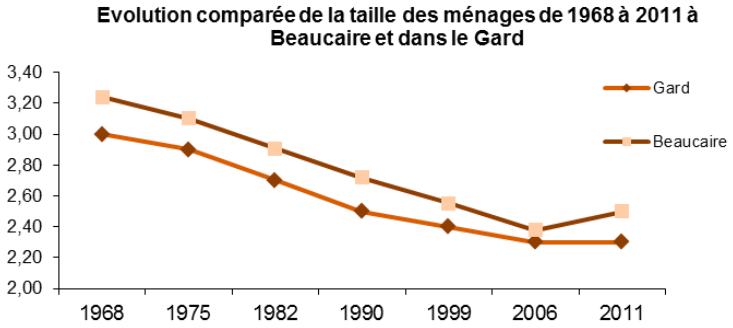

À cette tendance évolutive de la taille des ménages, se greffent de nouvelles problématiques que les politiques d'urbanisme doivent, à défaut de les anticiper, prendre en compte : la faiblesse des revenus sur la commune conjuguée au maintien des coûts du foncier.

Dans cette hypothèse, quels types de logements proposer aux nouveaux ménages ? Sous quelle forme d'acquisition / de location possible ?

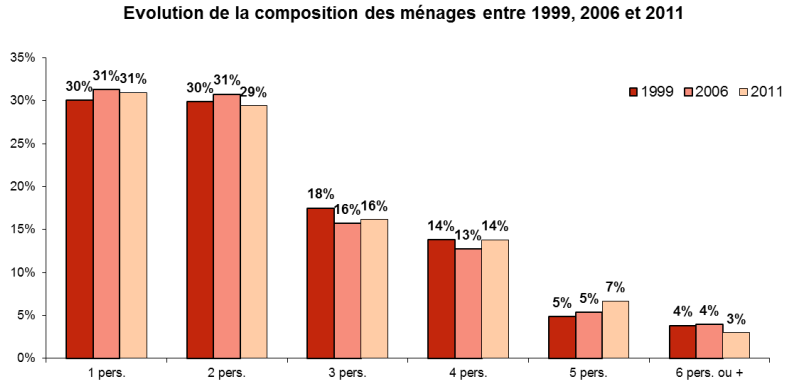

L'étude de la composition des ménages atteste d'une baisse de la taille des ménages beaucairois :

- 2,47 : la taille moyenne des ménages diminue encore en 2011, elle demeure toutefois supérieure à la moyenne départementale ou nationale ;
- 60% des ménages beaucairois ne sont composés que d'une ou deux personnes ;
- 10% sont des ménages de 5 personnes ou plus.

LA MODESTIE DU REVENU MOYEN, LA FAIBLE PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSABLES

Le discours précédemment établi sur la faiblesse des ressources des ménages se retrouve dans les données de l'INSEE concernant les revenus par foyers.

- 17 662 € / foyer : Beaucaire affiche un revenu moyen net déclaré par foyer parmi les plus bas du territoire, inférieur de 4 010€ à la moyenne gardoise ;

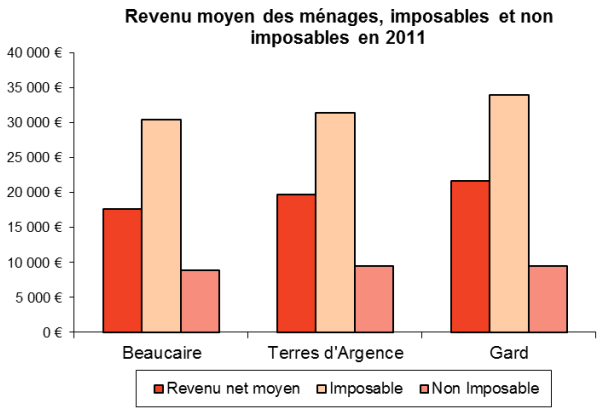

- Un revenu médian par unité de consommation égal à 14 210€ ;
- 59% de foyers non imposables, au revenu moyen net déclaré par foyer de 8 823 € ;
- Forte inégalité marquée sur le territoire par un revenu net moyen de 30 498 € pour les 41% des foyers imposables.

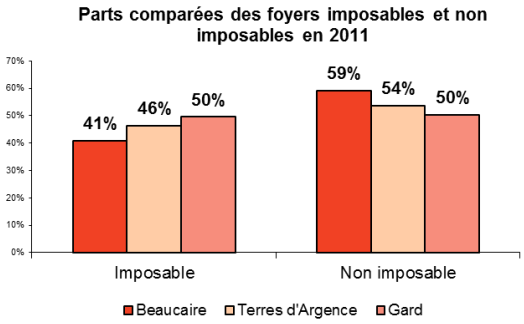

D'après le revenu annuel, le revenu moyen mensuel par foyer équivaut à 1 472€ net. Un chiffre plus parlant encore est celui extrait de la moyenne des foyers non imposables correspond à 735€ net / mois, soit largement en deçà du SMIC. Il s'agit là de personnes ou ménages de retraités, de chômeurs « longue durée », de bénéficiaires du RSA, ou de travailleurs à temps partiel. Cette part non négligeable de beaucairois ne bénéficiant pas de revenus élevés sera à réellement considérer dans la politique communale d'habitat ou de développement économique.

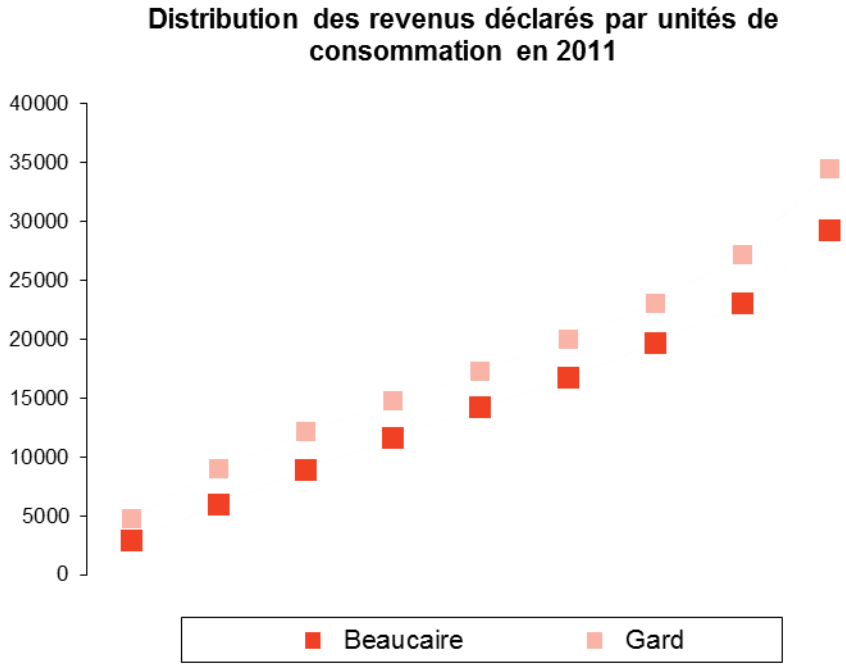

3. LE PARC DE LOGEMENTS : ENTRE UNE VETUSTE EN COURS DE RESORPTION ET UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT INDIVIDUEL CONTEMPORAIN

Le parc de logements beaucairois a pendant longtemps été composé par les logements collectifs du centre ancien et l'habitat intermédiaire, entre petit collectif et pavillonnaire dense sur ses premières extensions à l'ouest. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1970 que le développement de l'habitat individuel pavillonnaire s'est réellement fait connaître. Depuis, cette forme d'habitat prédomine dans la construction nouvelle.

L'évolution des formes d'habitat est la conséquence de plusieurs phénomènes. Entre autre, le parc du centre ancien est particulièrement vétuste, le rendant peu attractif ; l'engouement de l'accès au logement individuel oriente donc les choix. Le diagnostic suivant apporte plusieurs éléments quant aux évolutions et à la santé du parc de logements beaucairois, et aux besoins engendrés.

DIMENSIONS ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS BEAUCAIROIS

UN PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

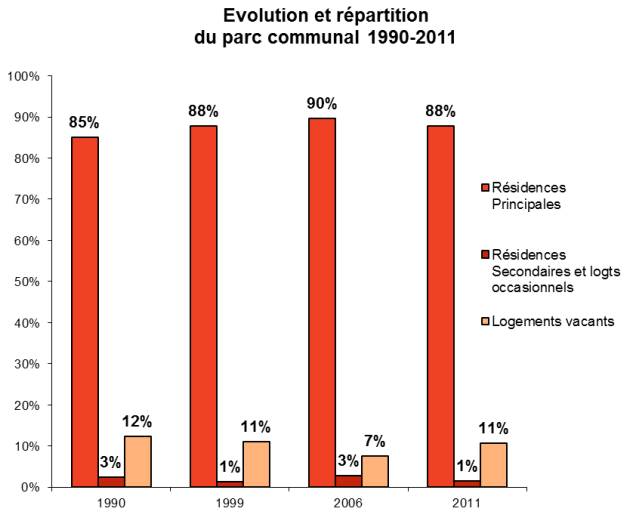

Le parc de logement sur la commune se caractérise par une nette domination de la résidence principale, pour une quasi absence de résidences secondaires. Cette répartition, due notamment à l'empreinte industrielle pourvoyeuse d'emplois plutôt que touristique, se trouve accentuée au cours des années.

UNE PERSISTANCE DU PHENOMENE DE VACANCE DES LOGEMENTS.

La tendance lors de la dernière période a été la hausse de la part du nombre de logements vacants dans le parc de logements. Ainsi, de 7% en 2007, la part du logement vacant est passée à près de 11% en 2011.

La vacance dite frictionnelle, liée au délai de location/relocation ou de vente/revente d'un bien est perçue comme saine dans un parc de logements lorsqu'elle se situe autour de 5%.

Néanmoins, des politiques de remobilisation de ce parc sont menées à Beaucaire. La politique de la ville menée au travers du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) engagé avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a permis de réhabiliter essentiellement le parc de logements du centre-ville, ainsi qu'une partie de ses extensions dans la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de la Moulinelle.

Sur les 2200 logements recensés au sein du secteur centre, 43% des logements ont été remis aux normes avec une restauration plus ou moins importante des immeubles.

Cette rénovation qui s'est réalisée entre 1985 et 2005 concerne :

- 235 logements sociaux.
- 360 logements privés réhabilités avec l'aide de l'ANAH.
- 354 logements privés réhabilités dans le cadre de la loi Malraux.

Les résultats de ces partenariats menés pendant près de 20 ans se mesurent par la réduction de la vacance dans le parc de logements concerné, en faveur de résidences principales.

La commune poursuit le travail concernant le réinvestissement des logements vacants restants en centre ancien ou sur le quartier de la Moulinelle.

Une opération de type OPAH est notamment en réflexion pour le secteur centre-ville.

LA STAGNATION DE LA CONSTRUCTION DU PARC DE LOGEMENTS COLLECTIFS A PARTIR DE 1990

En parallèle de l'amélioration des conditions d'habitat dans les quartiers d'intervention prioritaire l'agglomération beaucairoise a accueillie, depuis 1946, plus de 3 700 nouveaux logements construits jusqu'en 2009, soit environ 55 % de l'ensemble du parc de logements actuel construit en une cinquantaine d'années.

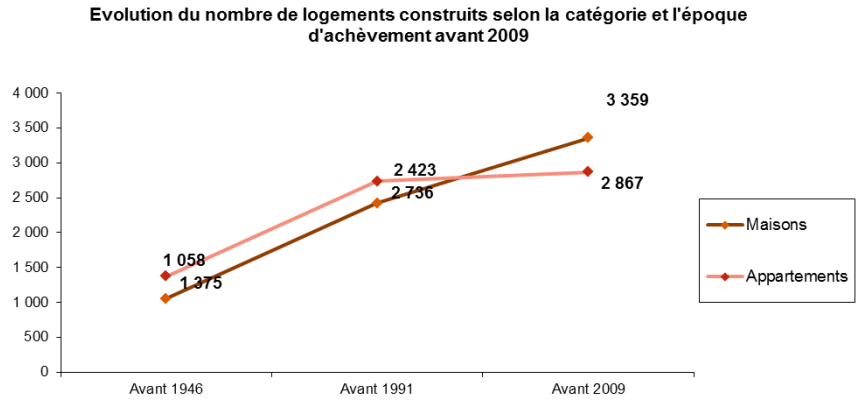

Jusque dans les années 1990, la répartition maison / appartements dans la construction respectait des progressions équivalentes. Or, depuis 1990, et ce jusqu'à aujourd'hui, la tendance n'est plus respectée, offrant une place plus importante aux maisons, au logement individuel. Ce résultat est la traduction urbanistique d'un phénomène sociétal, d'un souhait de la population d'accéder à la propriété individuelle privée laquelle engendre les conséquences suivantes :

- Une consommation d'espaces naturels (en l'occurrence les côteaux de Gaudon) ou agricoles accélérées, pour l'hébergement d'un nombre d'habitant proportionnellement faible ;

- Un remplissage du territoire non soumis aux contraintes environnementales de la plaine ;
- Un phénomène d'étalement urbain favorable au « tout auto » ;
- L'individualisation de l'espace et des pratiques quotidiennes ;
- …

La répartition annuelle proportionnée de la construction par type de logements entre 2000 et 2011 (source Sit@del)

La prégnance de la construction de logements individuels est évidente sur la période 2000-2007, si ce n'est en 2002, elle l'est moins de 2008 à 2012, années lors desquelles les logements individuels groupés et collectifs ont relativement pris une part plus importante.

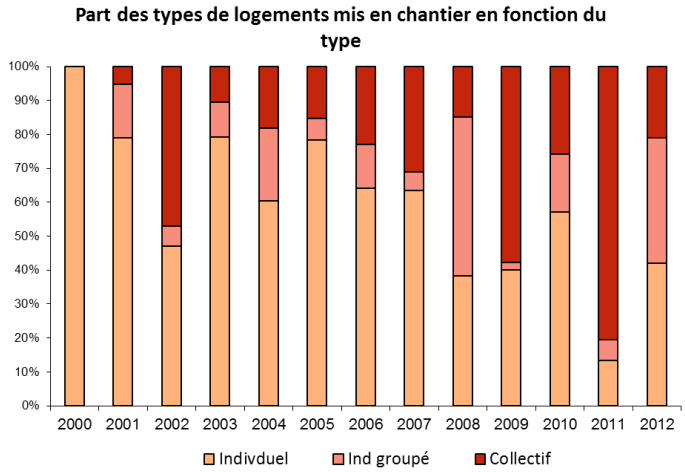

La tendance affichée est mise en exergue par les données brutes du graphique suivant :

- L'importance de la construction des logements individuels entre 2003 et 2007, alors que les constructions de logements individuels groupés et de collectifs demeurent faibles.
- Après une baisse en 2008, un léger regain du logement collectif est observé en 2009, qui s'affirme en 2011 malgrè une récente baisse en 2012.

En somme, sur la période 2000-2012, sur 1050 logements commencés :

- 639 sont des logements individuels pur, soit 60.9% de la production sur la période ;
- 138 sont des logements individuels groupés ;
- 273 sont des logements collectifs, soit 26 % des logements construits.

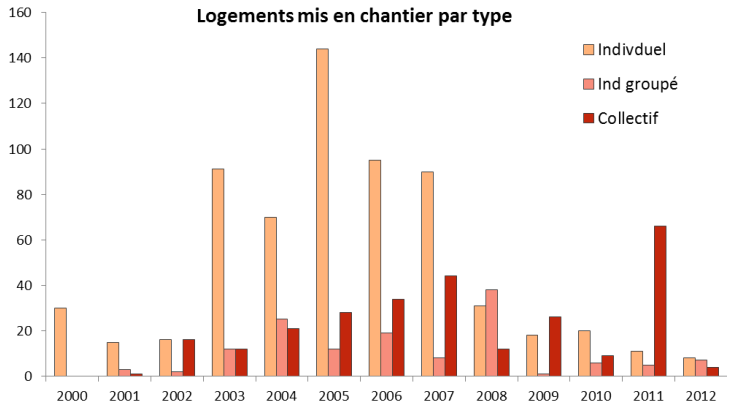

Ce même graphique nous apprend également la forte diminution de l'ensemble de la production de logements depuis quelques années, de pair avec la baisse de la construction de logements individuels depuis cette même période. La raréfaction du foncier résultat de plusieurs conditions, constitue un élément d'explication majeur de cette perte de dynamisme. Ces conditions sont :

- le comblement urbain de la partie méridionale de la zone IIAU de la colline du Gaudon, allié à la prise de conscience de la destruction d'un espace naturel, paysager et public important à l'échelle communale ;
- la présence d'un risque inondation fort (matérialisée par le PPRI) sur la partie méridionale de la zone agglomérée interdisant ou contraignant fortement toute occupation des sols destinées à de l'habitat ;
- des dents creuses et un potentiel de renouvellement urbain existant mais pas forcément mobilisé / diffilement mobilisable.

La politique de construction de l'habitat, depuis l'approbation du PLU a permis la réalisation de plus de 1000 logements par diverses opérations. La prédominance du logement individuel a donné lieu à une importante consommation spatiale étendant l'enveloppe urbaine. Depuis 2008, la production de logements semble s'être nettement réduite et réorientée sur la construction de collectifs, plus denses.

Vers quel équilibre tendre pour retrouver une dynamique positive dans la production de logements ?

MARCHE DE L'IMMOBILIER ET ACCESSIBILITE AU PARC

Dans ce contexte de production et d'amélioration de l'habitat, comment le marché de l'immobilier beaucairois se comporte-t-il ? La ville, qui a longtemps subi l'image d'un centre-ville dégradé, d'une industrie trop présente dans le territoire est de nouveau attractive par le renouvellement de son parc de logements. Quelle répercussion ce renouvellement a-t-il eu sur le prix du foncier et sur l'accession au logement.

L'EVOLUTION DU MARCHE A L'ACQUISITION POUR LES ANNEES 2013 – 2014

Le marché global de l'immobilier beaucairois a vu ses prix fluctuer sur les deux dernières années entre 1 600€ et 2 300€ par m² en l'espace de quelques mois.

Avec la réhabilitation progressive du parc ancien, ainsi que la construction de nombreuses maisons individuelles sur les coteaux de Beaucaire, les prix ont connu une augmentation non négligeable. Toutefois, l'amélioration de l'offre est aujourd'hui rattrapée par une situation économique stagnante à l'échelle nationale. Les prix de l'immobilier s'en retrouvent impactés à une échelle nationale. À Beaucaire, cela se traduit par une diminution du coût du marché de l'immobilier, avec des prix moyens oscillant entre 1 600 et 1 800 € au m². Ainsi, en mars 2015 les prix de l'immobilier à Beaucaire varient entre 877€/m² et 2376€/m², soit une moyenne de 1 677€/m². Dans les douze mois précédents, le marché immobilier aura subi 3,5% de baisse sur ses prix.

DES ECARTS DE PRIX RECENTS ENTRE LES PARCS DE MAISONS ET D'APPARTEMENT

La baisse conjoncturelle des prix du foncier se manifeste essentiellement sur le territoire beaucairois par une nette diminution des prix au m² sur le parc des appartements. Dépassant 2 000 € / m² en milieu d'année 2013, les coûts avoisinent aujourd'hui 1 300 € du m².

Par contre, les prix du marché de l'immobilier des maisons individuelles, s'ils ont connu une légère baisse, demeurent à l'équilibre avoisinant les 2 000 € / m². Ce maintien des prix est notamment dû à l'explosion de la construction de maisons individuelles. Le renouvellement de ce parc est devenu donc plus important par rapport au parc de logements collectifs.

TENDANCE ET EVOLUTIONS DES PRIX A LA LOCATION

Le prix à la location actuel a été évalué au 1er février 2015 à 9€ / m² sur le marché des appartements[1]. Ce prix est légèrement supérieur à ceux observés sur la commune voisine de Tarascon, ou comparé à la ville de Nîmes et demeure élevé pour une partie des ménages beaucairois.

LA PART DU LOGEMENT SOCIAL STAGNANTE DEPUIS 1999

La ville de Beaucaire comptabilise, au 31 décembre 2014, 1405 logements sociaux contre 1264 au 1er janvier 2011, répartis entre le centre-ville et la périphérie immédiate.

La répartition des gestionnaires du parc est la suivante, 26% sont gérés par des particuliers et 74% par 5 organismes :

- Habitat du Gard : 540 (95 en centre ville et 445 en périphérie)
- Un toit pour tous : 98 (78 en centre ville et 120 en périphérie)
- ERILIA : 151 (25 en centre ville et 126 en périphérie)
- UNICIL : 110 (27 en centre ville et 83 en périphérie)
- Vaucluse logement : 23 (23 en centre ville)

L'investissement du bailleur garanti une part de logement social d'environ 22% du parc de logements en 2014 contre 16% en 2011. Ainsi, bien que cette proportion évolue peu entre 1999 et 2011, elle a augmenté de manière notable entre 2011 et 2014 avec une croissance de 11% du parc de logements sociaux.

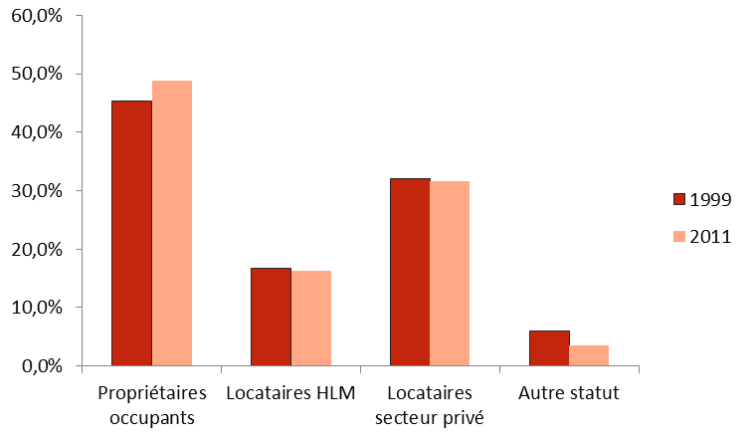

Dans le cadre du projet d'OPAH en réflexion sur le centre ville, un potentiel de production et de rénovation de logements sociaux réel existe. En témoignent les données issues du contrat de ville 2015-2020. :

Le secteur centre-ville, Quartier Politique de la Ville (QPV), totalise plus de 31% de la population communale. La part d'allocataires percevant le RSA est supérieure à 35%. Pour 40% de la population, la moitié des revenus au moins est constituée d'aides CAF. Enfin 75 à 80% des allocataires perçoivent une aide au logement.

[1] *L'échantillon mesuré en février 2015 a été établi à partir de 103 références.*

Au regard de ces chiffres, le secteur centre-ville compte seulement 11% de logements locatifs sociaux publics. Une vacance importante ce parc est mise en évidence (de l'ordre de 20%) alors que la demande de logements sociaux reste forte sur le secteur.

Par ailleurs, dans le secteur centre-ville, 77 logements ont fait l'objet d'un signalement d'indécence depuis 2006.

Compte tenu du profil de population et des caractéristiques du parc de logements, l'OPAH est un des outils à même de permettre une rénovation adaptée en vue d'améliorer le confort du parc tout en répondant à la demande de logement sociaux par le biais des possibilités de conventionnement privé.

L'ACCES AU LOGEMENT

Si le coût du foncier, de l'accès à la propriété apparaît faible rapporté aux communes environnantes et au département du Gard, il demeure toutefois élevé par rapport au niveau de vie des foyers mesuré sur le territoire communal.

L'accès à la propriété, pour la population actuelle apparaît délicat. La location, également onéreuse n'est pas facile d'accès.

735 € nets pour revenu mensuel moyen pour une majeure partie des foyers beaucairois n'est donc pas suffisant pour accéder au parc de logements dans le marché actuel.

L'accès au logement est également rendu difficile par la discordance entre les tailles de ménages et de logements. Sans considérer qu'une personne par foyer = 1 pièce par logement, il s'observe un certain déséquilibre, dû notamment à la diminution de la taille des ménages.

Dans ce contexte, l'enjeu est donc de construire plus (pour satisfaire l'ensemble des demandes), plus petit (pour correspondre aux attentes et aux budgets des ménages de taille réduite).

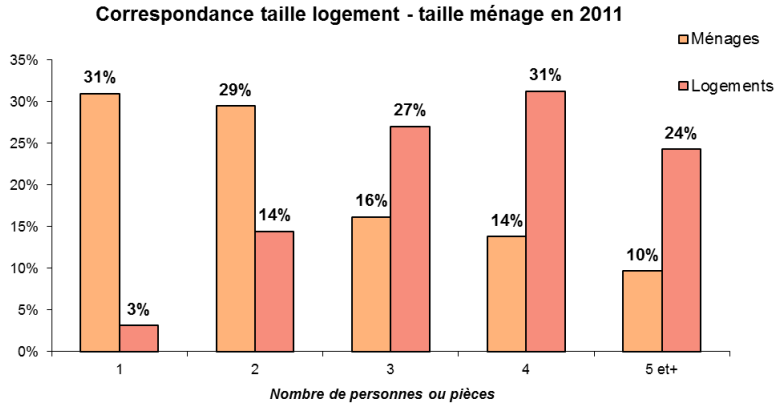

SYNTHESE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Le retour à une croissance démographique due au solde migratoire.
- Une évolution des types de ménages accompagnée d'une augmentation des revenus.
- Un parc de logement diversifié par la récente réalisation d'unités d'habitations individuelles.
- Un parc de logement social avoisinant les 20% du parc de résidences principales, dont l'évolution est indicée sur celle du parc global.
- Le centre-ville mis à part, un parc de logement récent.
- Une vacance en cours de résorption dans le centre-ancien, par la réalisation d'opérations d'habitat

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Une relative incohérence entre la taille et l'évolution des typologies de logements et le profil des ménages.
- De nouvelles typologies d'habitat ne permettant pas une franche redynamisation de la croissance démographique.
- Une vacance en centre-ville encore importante.

ENJEUX

- Le maintien d'une croissance démographique forte par l'accueil de nouvelles populations …
- … permis par un développement du parc de logement aux qualités urbaines et architecurales favorisant l'intégration dans le tissu existant ;
- La conciliation entre habitat de qualité et optimisation du foncier menant à l'innovation urbaine et architecurale dans les secteurs au potentiel de développement / renouvellement urbain important de l'enveloppe urbaine ;
- Le maintien de l'accès au logement au plus grand nombre > maintien du logement social, diversification de la taille des logements avec une prépondérance du T2 au T4 pour correspondre aux besoins des ménages.

4. UN CONTEXTE ECONOMIQUE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE BEAUCAIROISE

L'activité économique de la ville de Beaucaire est le principal levier de l'attractivité communale. Longtemps place de marché de première importance, la ville accueille aujourd'hui une densité d'activités industrielles, de commerce de gros et agricoles. Motrices de l'attractivité territoriale, certaines constituent également un frein au développement urbain.

LES ACTIFS RESIDENTS ET L'EMPLOI BEAUCAIROIS

En 2011 à Beaucaire, la population active mesure 66,8% de la population en âge d'être actifs (de 15 à 64 ans), soit 42,6% de la population globale. Si la part de la population active est en légère hausse depuis 1999, c'est surtout celle des actifs ayant un emploi qui progresse de plus de 4 points sur la dernière période intercensitaire.

LE PROFIL DES ACTIFS RESIDENTS BEAUCAIROIS

Entre 1999 et 2011, l'évolution des catégories socioprofessionnelles suit le mouvement de tertiarisation de l'économie. Le profil des actifs occupés beaucairois s'oriente vers un renouveau des qualifications favorables aux économies de services et aux emplois de bureau :

- Les métiers dits « manuels », de production ou de transformation de la matière première, constituent les trois catégories socioprofessionnelles en baisse. Les ouvriers et les artisans sont les deux secteurs les plus touchés ;
- A l'inverse, les catégories employés, professions intermédiaires et cadres supérieurs connaissent une augmentation de 1 à 4 points de leurs représentativité dans l'éventail des professions beaucairoises entre 1999 et 2011, bien qu'une baisse des parts est observée entre 2006 à 2011 pour les professions intermédiaires et les cadres supérieurs.

Catégorie socio-professionnelle des actifs, évolution entre 1999 et 2011

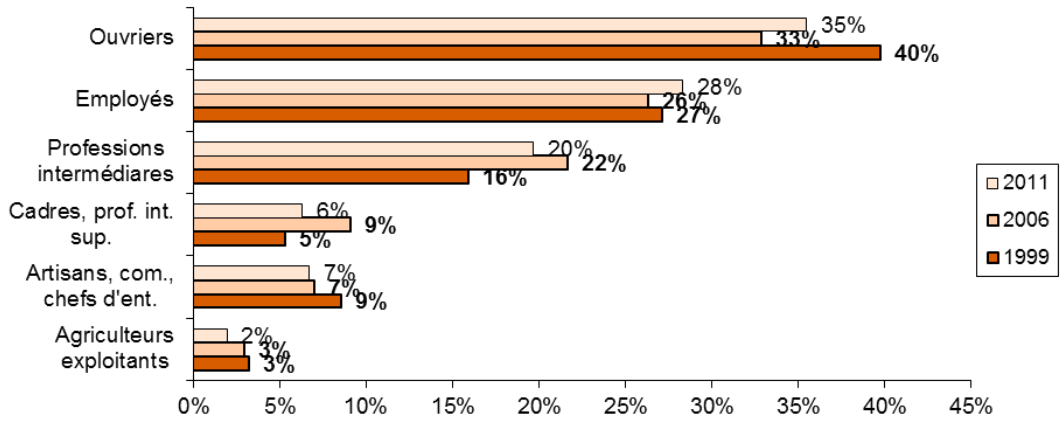

LA TERTIARISATION DES ACTIVITES INFLUENT SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

L'activité économique beaucairoise conserve un dynamisme certain entre 1999 et 2011 :

- sur la période, 1065 emplois ont été créés ;
- les secteurs d'activités tertiaires sont les plus dynamiques en termes d'emplois proposés et de créations = 69,7% des emplois proposés en 2011 contre 64% en 1999 ;
- le nombre d'emplois proposés dans le secteur de l'industrie croit, mais sa représentation proportionnelle sur le marché de l'emploi est en baisse ;
- l'agriculture est le seul secteur d'activités à perdre des emplois.

Emplois par secteur d'activité en 2011

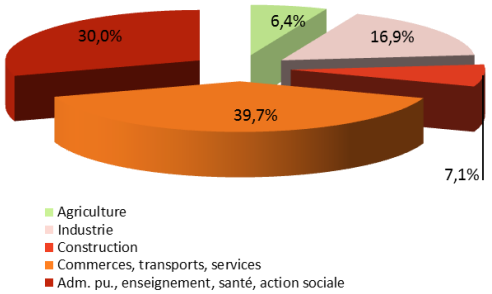

La progression des emplois par catégorie socioprofessionnelle confirme les données vues précédemment. La tertiarisation de l'économie se mesure par la diminution des emplois ouvriers au profit du statut d'employé dans les activités de services.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures profitent également de ce changement progressif de modèle économique. Les emplois les concernant à Beaucaire ont progressé de plus de 2 points sur la dernière période intercensitaire.

Emplois par catégorie socioprofessionnelles en 1999, 2008 et 2011

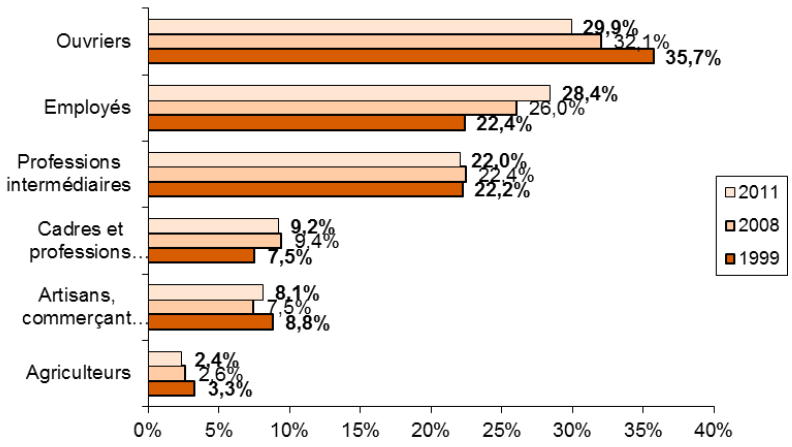

Les évolutions des principaux domaines d'activités ont des répercussions sur le marché de l'emploi et sa concordance avec le profil des actifs.

Globalement, les emplois proposés sur le territoire beaucairois s'accordent aux profils des actifs occupés résidents sur la commune.

- Excédent d'emplois concernant les « cadres et professions intellectuelles supérieures », ainsi que les professions intermédiaires, les artisans / commerçants, et les employés ;
- Sous-représentation des ouvriers en termes d'emplois sur la commune ;
- Au vu de la population active globale cependant, les ouvriers et employés sont sous-représentés sur le marché de l'emploi local. A Beaucaire, ce sont les deux catégories les plus touchées par le chômage. Ce sont également les catégories aux revenus les moins importants, et dont la mobilité est limitée par rapport à d'autres ménages plus aisés.

Comparaison entre le profil des actifs résidents et les emplois proposés par catégorie socio-professionnelles en 2011

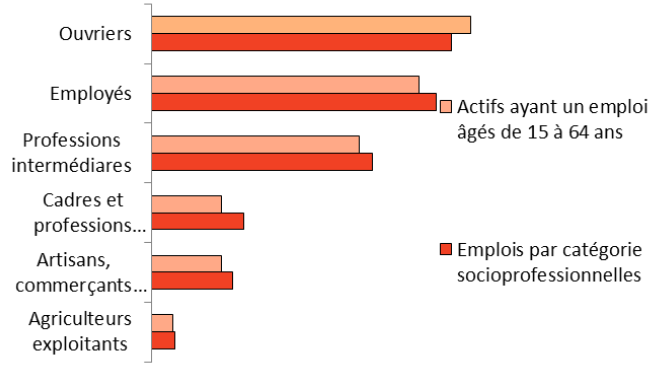

Comparaision entre la population active globale et celle ayant un emploi en 2011

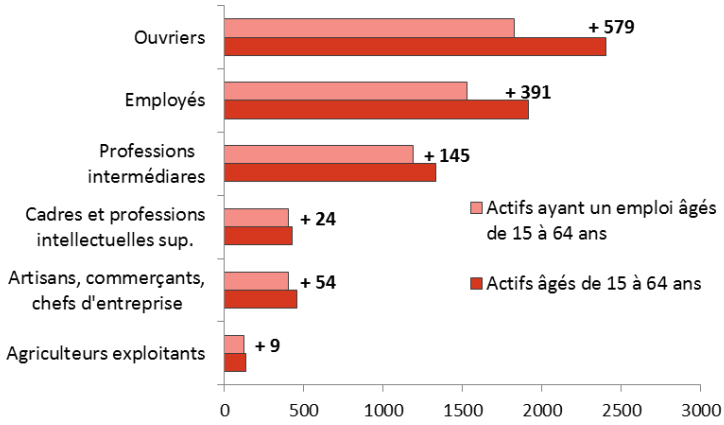

LA DIMINUTION DU CHOMAGE ET LES SIGNAUX ENCOURAGEANTS POUR LES POPULATIONS LES PLUS TOUCHEES

Les nouvelles dynamiques économique et démographique modifient lentement le paysage social beaucairois. La tertiarisation progressive de l'économie beaucairoise, conjuguée à l'installation de nouveaux ménages aux profils différents de ceux précédemment recensés sur la commune ont des impacts globalement positifs sur la santé économique de la commune et du marché de l'emploi.

Beaucaire est une commune dans laquelle le chômage atteignait des taux record : 22,1% en 2006. Le dynamisme économique, l'arrivée de nouveaux actifs ayant un emploi, mais également l'accroissement de la mobilité offre un résultat encourageant dans la lutte contre l'inactivité professionnelle. En 2011, le même taux de chômage descendait sous la barre des 20%, à 19,4%.

Ces données sont d'autant plus encourageantes qu'elles concernent essentiellement les catégories sociales ou sexuelles les plus durement touchées par le chômage : ouvriers, employés et les femmes.

Ces dernières, longtemps victimes de la discrimination involontaire due aux types de tâches proposées dans l'industrie ou dans les travaux agricoles, se reconnaissent de plus en plus dans un marché de l'emploi tertiarisé.

Malgré cela, le taux de chômage demeure important, notamment dans ces catégories. Au travers du PLU, la commune peut indirectement participer au prolongement de la dynamique observée, par l'ouverture de zone destinées à l'activité économique et l'encouragement de la mixité des fonctions en milieu urbain.

LA PLUS GRANDE MOBILITE DES ACTIFS OCCUPES

Le marché de l'emploi sur la ville de Beaucaire retient une grande partie des actifs résidents sur la commune : 50.1% en 2011. Cette proportion des actifs travaillant dans leur commune de résidence est nettement supérieure à celles constatées dans le département du Gard (40 %), ou à l'échelle de la communauté des Terre d'Argence (37,2%).

Malgré le bon rapport emploi / actifs à Beaucaire s'observe toutefois une augmentation de la mobilité des actifs résidents, se déplaçant de plus en plus vers la région PACA, soit vers les bassins d'emplois d'Arles, Tarascon ou d'Avignon et ses environs. Les déplacements dans le département du Gard (vers les zones d'activités nîmoises) sont également en hausse.

Une interprétation immédiate de cette mobilité croissante des actifs est qu'il y a sur la commune, un déficit dans les emplois proposés par rapport aux profils des actifs. Ce n'est pas réellement le cas.

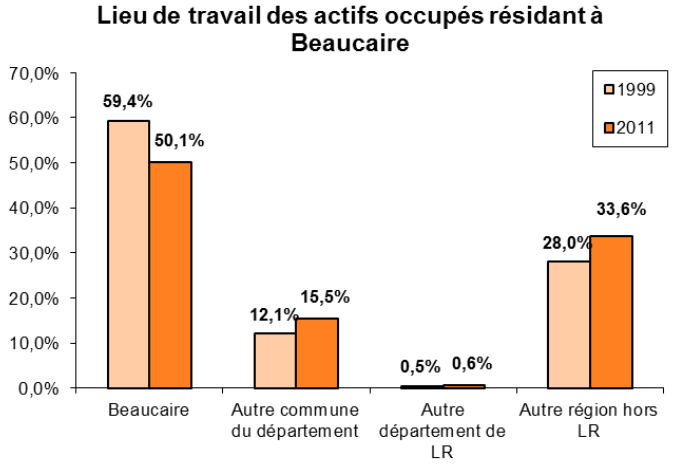

L'évolution des lieux de travail des actifs résidents, peut être une conséquence du ratio suivant : pour un actif beaucairois, 1,05 emploi est proposé sur le territoire. Or, avec l'importante croissance démographique connue sur la précédente décennie, le ratio tend à se réduire. En 1999, il était de 1,08.

Si la régression de ce ratio n'est qu'une explication de la diminution du nombre d'actifs résidents et travaillant sur la commune. L'arrivée de nouveaux habitants, actifs, ayant un emploi peut être une autre conclusion. L'ouverture à l'urbanisation de secteurs pour la construction de logements individuels a permis l'arrivée de nouveaux profils de ménages sur la commune. Ces ménages plus aisés, actifs, ont une capacité financière supérieure à supporter les déplacements quotidiens domicile-travail.

LES ZONES D'ACTIVITES ET LEUR REPARTITION GEOGRAPHIQUE

L'activité économique beaucairoise repose donc essentiellement sur deux types d'activités localisées en quelques pôles structurants encadrant le cœur de la ville et dont la plupart, situées en entrée de ville, sont aisément accessibles depuis les principaux axes routiers notamment.

- L'activité commerciale se retrouve essentiellement sur la zone d'activités commerciales des Milliaires ;
- L'activité commerciale de proximité est implantée en centre-ville historique ;
- L'activité artisanale se situe principalement dans la zone industrielle Domitia, mais également dans le secteur de faubourg entre le canal du Rhône à Sète et la voie ferrée ou de façon mitée à l'ouest de la zone agglomérée ;
- L'activité industrielle est établie à l'intérieur de deux grands pôles : l'usine Calcia et la zone industrielle Domitia.

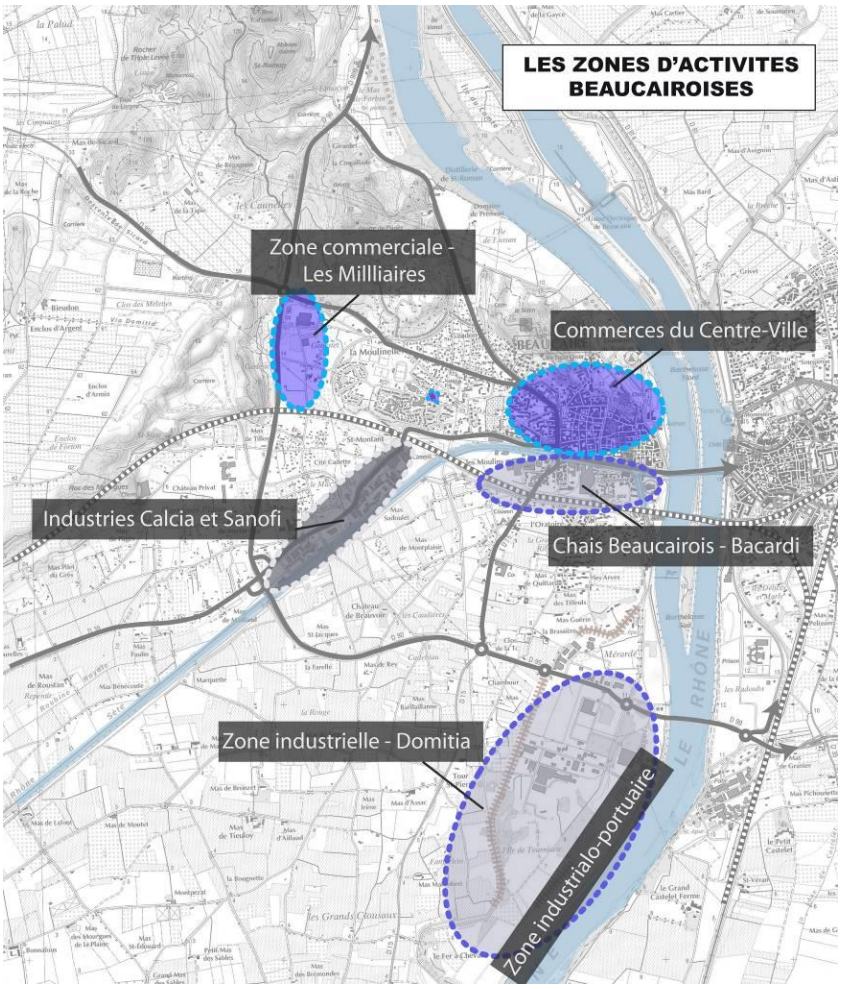

Les différentes zones d'activités beaucairoises (source : Citadia – BD-Topo)

La présentation spatiale et détaillée de ces différents secteurs inclut nécessairement la question de leur état en termes d'occupation du sol, et de leur potentiel de développement. Ce sont dans ces secteurs déjà constitués que résidera le futur de l'économie beaucairoise.

LES ACTIVITES MOTRICES ET LEURS SECTEURS DE DEVELOPPEMENT

Le développement économique de Beaucaire est marqué, depuis plusieurs décennies, par le développement des activités industrielles ou logistiques. Ce passé / présent industriel est notamment caractérisé par la cimenterie Calcia ou les zones d'entrepôts et de production de spiritueux des Chais Beaucairois et de Bacardi-Martini. Ces unités de production se posent en paradoxe dans les logiques de développement communales.

Paradoxe entre la visibilité des enseignes à l'échelle nationale, voire internationale, leur importance dans la vie économique beaucairoise, et, leur situation / emprise foncière sur le territoire qui bloque les velléités de développement urbain par du renouvellement urbain à proximité du centre-ville de Beaucaire.

Quels sont donc les devenirs in situ de ces établissements ? Quels compromis faire entre renouvellement urbain favorisant l'habitat en zone urbaine dense et maintien de l'activité économique ?

Les industries Calcia et Sanofi, établissement immuable

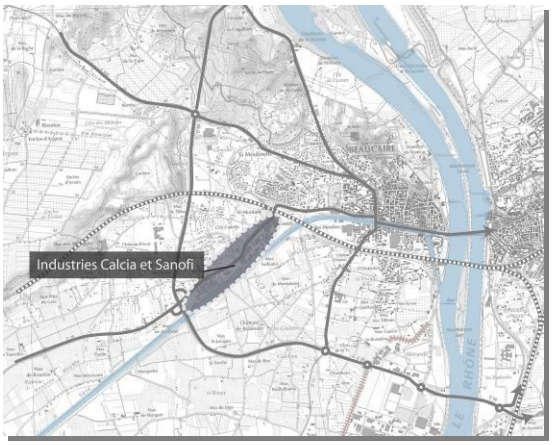

Les questions précédentes ne se posent pas réellement en ces termes pour la cimenterie de la route de Saint-Gilles. Cet établissement constitue, par son emprise, l'activité qu'il suppose, un ensemble industriel lourd, dont la mutabilité ou la requalification suppose des mesures techniques liées à la destruction / dépollution du site dont les coûts seraient trop importants pour être supportés par un quelconque partenariat entre aménageur / promoteur / bailleur et les collectivités. D'autant que cette activité présente un fonctionnement dynamique, pourvoyeur d'emploi, avec une situation privilégiée intimement liée à l'exploitation de la carrière.

Dans ce cadre établi, il est donc question de réfléchir au devenir des parcelles disponibles à proximité du site. Sur le secteur Saint-Montant, entre les unités d'habitat ouvrier, se dégage un potentiel foncier de plus de 18 hectares, actuellement soumis à un périmètre de protection du risque industriel.

D'autres questions surviennent alors : ***est-il possible de diminuer le risque industriel aux environs du site ? Si oui, comment ? Par le renforcement des mesures de sécurité à l'intérieur de l'établissement, ou par la prise en compte de prescriptions spécifiques dans la construction ?***

Les secteurs de faubourg, secteur d'implantation des établissements de productions / distributions de vins et spiritueux

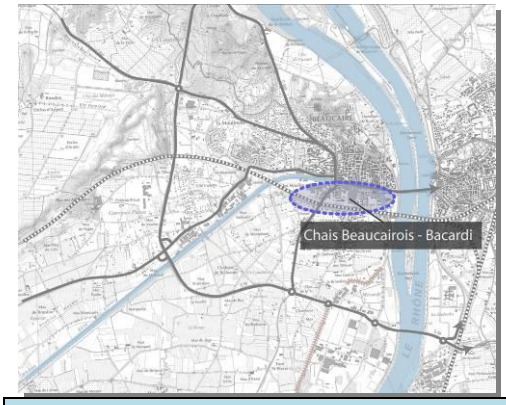

Moncigale (groupe Marie Brizzard) et Bacardi-Martini sont deux établissements au rayonnement à *minima* national. Importants pourvoyeurs d'emplois sur le territoire, leur localisation n'est toutefois pas optimisée par rapport au trafic qu'ils supposent.

Descriptif	
Vocation	Industrielle et logistique
Superficie	11 ha
Commercialisation	Complète
Nombre d'emplois salariés	Environ 130 salariés
Nombre d'entreprises	2
Principales entreprises	Marie Brizzard (Moncigale) Martini – Bacardi
Desserte	
Voie principale	RD 15
Situation dans le maillage communal	Engoncé entre la voie ferrée et le canal, accessibilité difficile car possible uniquement depuis le centre
Connexion à la voie ferrée	Anciennement à hauteur de l'entreprise Bacardi
Connexion à la voie navigable	Port de plaisance et chantier : aucune connexion avec les entreprises malgré la proximité au canal du Rhône à Sète ou du Rhône
Desserte interne	Voie en impasse, menant aux entrées principales des entreprises
Transport en commun	Non
Mode doux	Aucun

Approche qualitative du paysage et du fonctionnement	
Espaces publics	-
Qualité paysagère	-
Stationnement	À l'intérieur de l'enceinte de l'entreprise Martini-Bacardi En entrée de site pour l'entreprise Moncigale
Signalétique	Absente
Organisation de la publicité	Affichage en devanture d'entreprise
Qualité architecturale	Bâtiments de bureaux ou hangars aux couvertures en tôle Cuves de grande taille
Potentiel d'évolution	
Foncier disponible	-
Foncier mutable	11 hectares
Zonage au PLU	
Zone	UF

La ZI Domitia, la zone privilégiée du développement de l'activité économique beaucairoise

Au sud de la commune, desservie par l'ensemble des voies de déplacements possibles sur le territoire beaucairois (routière, fluviale, ferrée), la zone industrielle Domitia s'étend sur plus de 230 hectares. Ces mêmes dessertes et surfaces lui confèrent une dimension stratégique à l'échelle départementale.

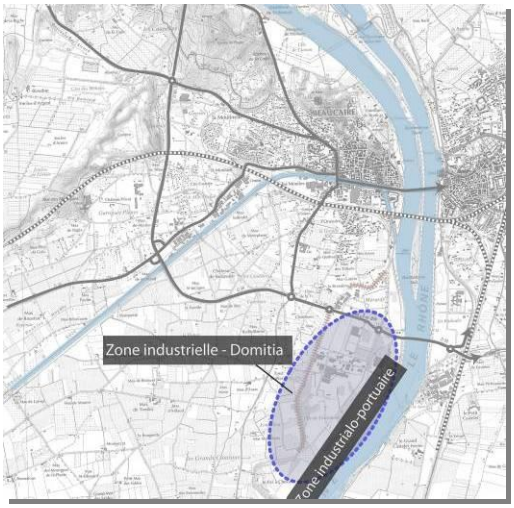

Quelques données concernant la zone industrielle :

- Surface et potentiel : 230 hectares dont plus de la moitié encore mobilisable ou en projet ;
- Statut à l'échelle départementale : parmi les 4 zones d'activités gardoise au potentiel foncier majeur ;
- Desserte par les réseaux : zone multimodale confluente entre le fer, la voie navigable du Rhône et l'axe routier de déviation des centres urbains de Beaucaire et Tarascon ;
- Activités et emplois : 40 entreprises pourvoyeurs de 514 emplois ;
- Secteur d'activités représentés :
- Bande littorale propriété de CNR.

Les ambitions du SCoT relatives au statut de la zone

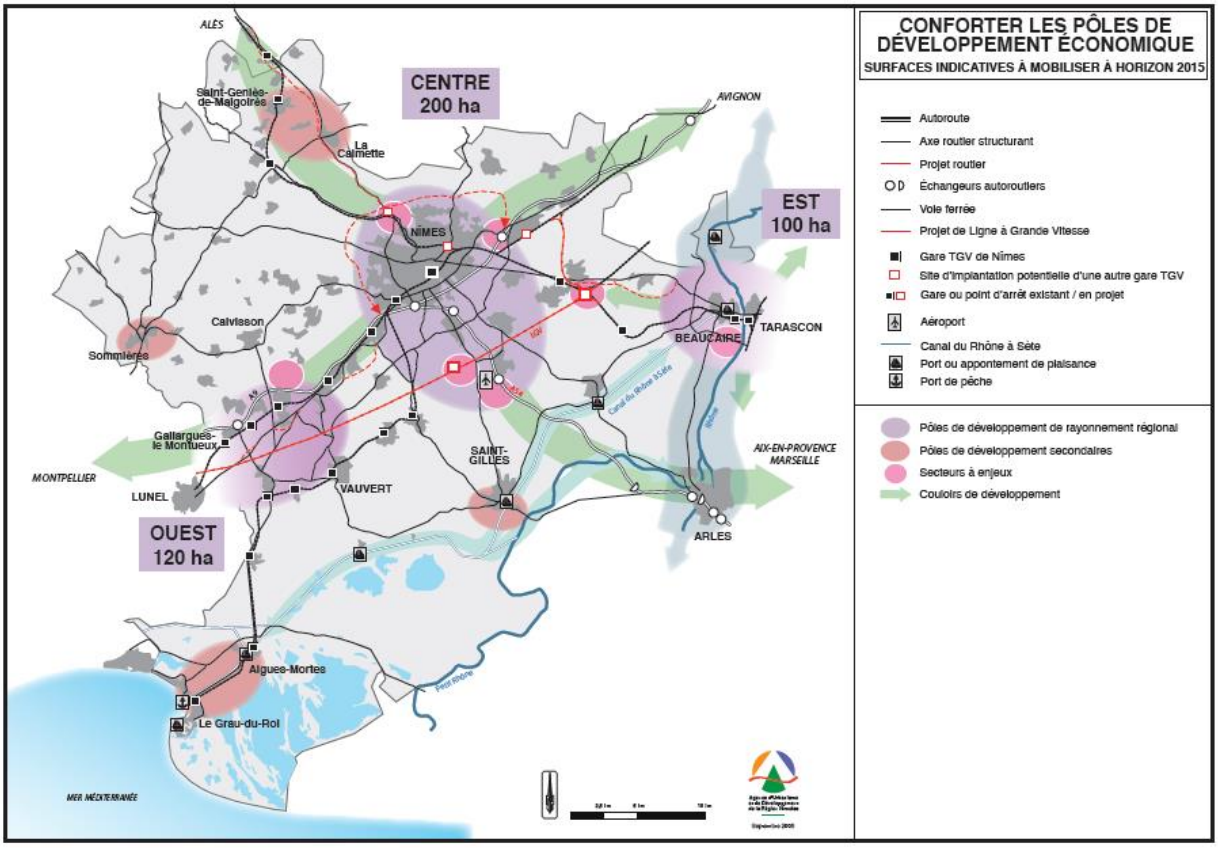

Extrait du DOG du SCoT Sud Gard (source : AUDRNA – BD-Topo)

Le SCoT Sud Gard identifie l'ensemble des zones d'activités de Beaucaire comme un pôle de rayonnement régional. À l'intérieur du « pôle est », près de 100 hectares sont à mobiliser pour la création de zones d'activités économiques.

Le DOG cible notamment le développement du « pôle est » au travers d'un secteur à enjeux : la ZI Domitia.

Dans ces secteurs, le SCoT insiste sur la nécessité de mettre en œuvre *« une politique volontariste […] au service du développement économique, […] de préserver les capacités des infrastructures existantes, notamment les installations ferroviaires liées au fret et pouvant être utilisée pour le développement de transports combinés ».*

Au travers du SCoT, les enjeux relatifs au devenir de la zone Domitia sont avancés.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Le PPRI Bassin Versant du Rhône a été approuvé par Arrêté préfectoral le 13 Juillet 2012. Il révèle deux types d'aléas sur la zone :

- Aléa modéré (zone bleue) sur une majeure partie du site ;
- Aléa fort (zone rouge) en extrémité sud ouest du secteur.

La zone étant considéré comme « espace stratégique », un zonage spécifique M-Uesm et F-Uesm a été validé. Le secteur M-Uesm permet la poursuite du développement du secteur au sein de cet espace stratégique en mutation dès lors que l'intégration du risque est faite dans les aménagements.

Occupation du sol et propriétés foncières

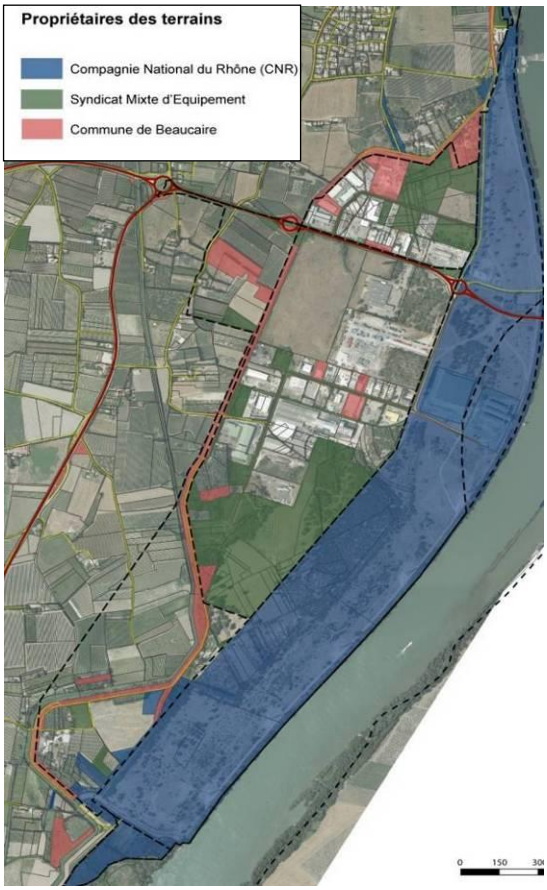

Principaux propriétaires fonciers (source : AUDRNA)

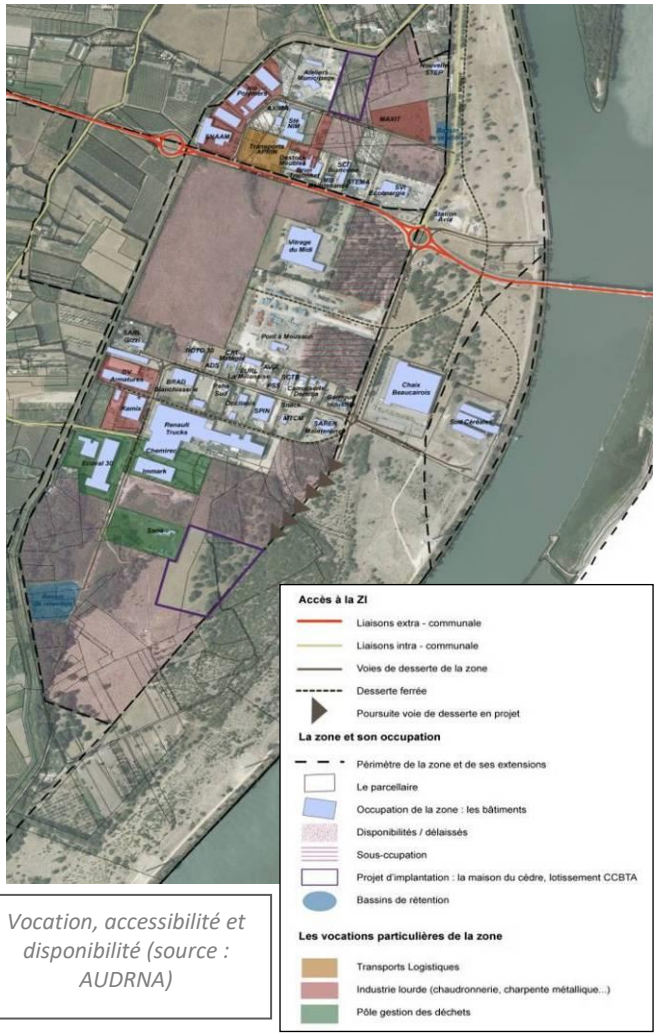

Vocation, accessibilité et disponibilité (source : AUDRNA)

La zone est en grande partie à vocation industrielle et artisanale. La plupart des activités industrielles lourdes sont situées le long de la Route de Fourques et de l'Avenue de la Plaine, au nord de la RD 90 ou au sud de l'actuelle zone agglomérée, à proximité du pôle de gestion des déchets. Un seul établissement de transport logistique est compté.

Le potentiel de développement de la zone est important, d'autant que le foncier est globalement maîtrisé par le Syndicat Mixte d'Équipement de la zone d'Activités Domitia. De façon plus résiduelle, plusieurs parcelles appartiennent à la ville de Beaucaire. Cette répartition de la propriété foncière assure en partie la bonne gestion du devenir de la zone.

La propriété de la Compagnie Nationale du Rhône, un potentiel à développer, orienter et connecter avec la zone d'activités

Le CNR possède près de 130 hectares de foncier en bande littorale entre le Rhône et la zone d'activités. Actuellement, seules deux entreprises (Chais Beaucairois et Sud Céréales) sont implantées sur le secteur, occupant une surface de 8 hectares.

Au vu du potentiel foncier, de la localisation, des formes d'accès, la zone présente un potentiel de développement d'un pôle logistique trimodal. **Dans une logique d'expansion de la zone, quelle stature doit/peut prendre la zone propriété de CNR ?**

Organisation et description de la zone

- **Des entrées identifiées** par une signalétique d'accueil mais **à l'aménagement inachevé**
- **Une image perfectible de l'entrée de ville** : multiplication des affichages publicitaires, traitement insuffisants des abords, multiplication des accès sur RD…
- **Maillage des voies de distribution de la zone incomplet** et à poursuivre
- **Calibrage insuffisant des voies** de desserte pour une circulation sécurisée des cycles et des piétons
- **Aspect fortement dégradé des voies** de desserte (chaussées abîmées, trottoirs effondrés ou inexistants)
- **Structuration embryonnaire des espaces publics par le végétal** : accompagnement récent des voies par des plantations d'alignement, intégration minimaliste des bassins de rétention
- **Stationnement public insuffisant** : stationnement anarchique sur les trottoirs et accotements
- **Continuité délicate avec les quartiers périphériques** : continuités naturelles entre la zone d'activité et sa périphérie agricole, liaisons viaires inter-quartiers à renforcer
- **Harmonie insuffisante de l'implantation et de l'architecture des bâtiments** : hétérogénéité d'implantation des bâtiments sur la parcelle, absence de gamme de couleurs…;
- **Des aires de stockages à fort impact visuel** : lieux de stockage en vitrine devant le bâtiment et non intégrés dans une trame végétale ;
- **Des aires de stationnement non marquées, non agrémentées** et, pour certaines, **non adaptées aux besoins** des entreprises (stationnement anarchique sur l'espace public) ;
- **Qualification incomplète des espaces libres** : aucune fonction identifiée pour certains espaces libres délaissés ;
- **Aspect dégradé et non entretenu des espaces verts privatifs ;**
- **Traitement insuffisant des limites de parcelle et notamment des limites sur voirie** (clôtures dégradées, végétalisation inexistante…)

Occupation du sol et qualité des aménagements (source : AUDRNA)

Descriptif	
Vocation	Industrielle, artisanale, commerciale et logistique
Superficie	230 ha
Commercialisation	Incomplète
Nombre d'emplois salariés	514 emplois
Nombre d'entreprises	40
Principales entreprises	Renault Trucks, Chais Beaucairois, Sud Céréales, Inmark, Ecoval30, …

Desserte	
Voie principale	RD 999
Temps d'accès aux principaux axes autoroutiers	20 min. de la N 911 (A 54) à Arles 30 minutes de l'A9 à Nîmes
Connexion à la voie ferrée	Oui (par embranchement spécifique)
Connexion à la voie navigable	Oui – à hauteur de l'entreprise Sud Céréales
Desserte interne	Voies larges actuellement en impasse au sud, mais aux prolongements et bouclage en cours de réalisation
Transport en commun	
Mode doux	Aucun
Approche qualitative du paysage et du fonctionnement	
Espaces publics	Aucun
Qualité paysagère	Faible, aucun traitement particulier des abords de voie ou de bâtiments Espaces verts privatifs non entretenus
Stationnement	Le long des voies ou à l'intérieur des enceintes des entreprises Stationnement public généralement insuffisant
Signalétique	Bien marquée aux entrées du site (giratoire de la RD 90)
Organisation de la publicité	Affichage d'enseignes en façades et/ou sur clôture
Qualité architecturale	À l'exception de l'entreprise de retraitement des déchets, la qualité architecturale est faible (absence d'harmonie dans les matériaux, les hauteurs ; structures ou couvertures en tôle)
Potentiel d'évolution	
Foncier disponible	75 hectares (sous contraintes – aléa modéré)
Foncier mutable	-
Zonage au PLU	
Zone	UEZ1 au sud de la RD 90 UEZ2 au nord de l'axe

La vitrine de l'activité commerciale, la zone des Milliaires

La zone d'activités commerciales des Milliaires récemment constituée constitue, au croisement des RD 90 et de la Route de Nîmes, la principale vitrine commerciale de Beaucaire.

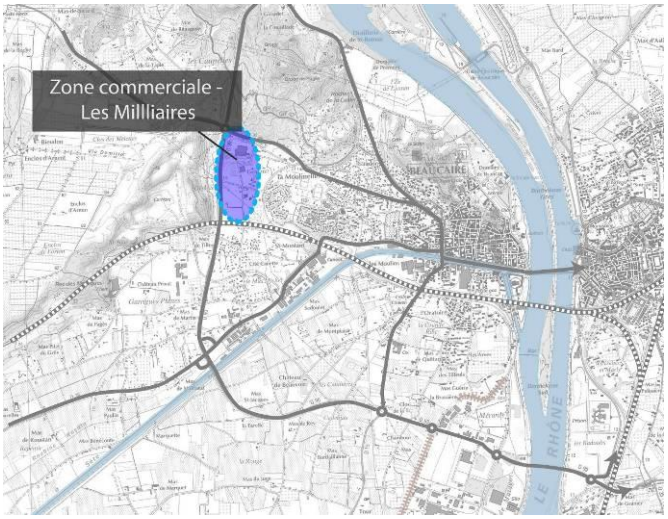

Quelques données concernant la zone commerciale :

- Surface : 42 hectares
- Desserte par les réseaux : carrefour entre les RD 90 et 999
- Activités et emplois : 69 entreprises (dont 42 commerces) pour 465 emplois (dont 321 dans le commerce)
- Secteurs d'activités présentés : alimentaire et équipement à la personne.

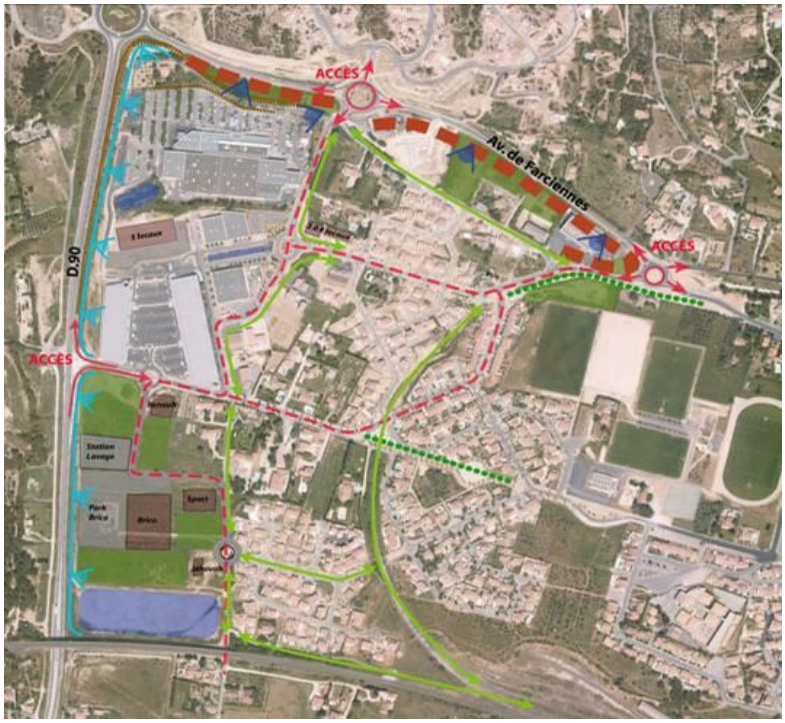

Fonctionnement et visibilité de la zone d'activités des Milliaires (source : AUDRNA)

La zone d'activités principalement commerciale a été aménagée dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Milliaires. La presque totalité des lots de la ZAC ont été livrés, à l'exception, des parcelles en bordure de l'avenue de Farciennes.

Descriptif	
Vocation	Activités commerciales et artisanales
Superficie	42 hectares
Commercialisation	Quasi complète
Nombre d'emplois salariés	465 emplois (dont 321 dans le commerce)
Nombre d'entreprises	69 (donc 42 commerces)
Principales entreprises	Carrefour, Bricomarché
Desserte	
Voie principale	RD 90 et RD 99
Connexion à la voie ferrée	Non
Connexion à la voie navigable	Non
Desserte interne	Récemment aménagée, de bonne qualité ; prépondérance des aménagements routiers au détriment du piéton malgré la proximité de secteurs d'habitation
Transport en commun	Drac (navette)
Mode doux	Très faible part d'aménagement mode doux > impression d'une zone commerciale périphérique déconnectée du tissu urbain
Approche qualitative du paysage et du fonctionnement	
Espaces publics	Aucun aménagement spécifique
Qualité paysagère	Traitement des abords de voies avec quelques alignements de plantations (
Stationnement	Grandes zones de stationnement occupant plus de la moitié de l'espace
Signalétique	De bonne qualité depuis les voies principales (RD 90 et RD 99) > visibilité des activités et signalétique au giratoire en entrée de zone Moins de lisibilité depuis le chemin des Romains ou l'allée Sergius Respectus
Organisation de la publicité	Intégrée aux corps de bâtiments

Qualité architecturale	Architecture de zone d'activités moderne, travail sur les formes et les couleurs mais avec des matériaux de faible qualité (tôles ou PVC).
Potentiel d'évolution	
Foncier disponible	2,6 hectares
Foncier mutable	-
Zonage au PLU	
Zone	UDZAa, UDZAb

LES ZONES DE MIXITE : ACTIVITES TERTIAIRES / COMMERCIALES ET L'HABITAT

Au vu de l'importance des zones d'activités beaucairoises et de leur rayonnement, les zones mêlant activités et habitat sont moins nombreuses. L'essentiel de la mixité urbaine se retrouve donc dans le secteur du centre-ville où se rencontrent habitat, professions libérales, artisans et une centaine de commerçants.

Le centre commercial de la Moulinelle, au cœur du quartier d'habitat du même nom et à proximité du pôle d'équipements sportifs constitue également un point de mixité dans un secteur dédié à l'habitat. Ce petit pôle est composé de 7 commerces.

Les commerces et activités du centre-ville, une densité d'activités précaires

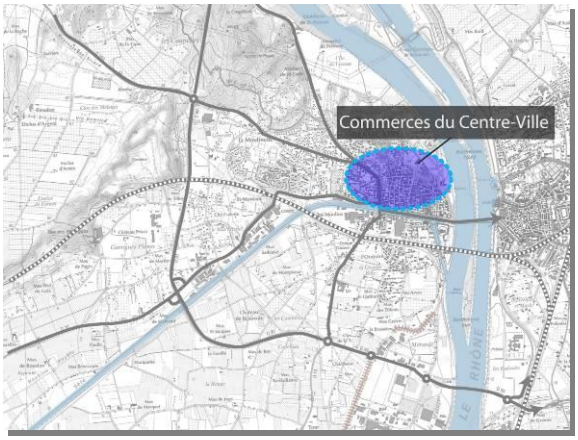

Les commerces et artisans du centre-ville se retrouvent le long de trois axes formant un ensemble relativement hétérogène sur un plan fonctionnel et paysager :

- Quai Général De Gaulle, artère principale à l'emprise large. En sens unique, la chaussée est bordée d'une densité de places de stationnement en zone bleue ;
- Boulevard Maréchal Foch, récemment rénové,
- La rue Nationale, rue étroite du centre, en sens unique et au traitement de l'espace public.

La longue absence de requalification de ces axes urbains rend leur fréquentation peu agréable : espaces publics peu aménagés, souvent encombrés par les véhicules.

Toutefois, la requalification récente du boulevard Foch laisse plus de largeur au piéton tout en conservant la place de la voiture et ses stationnements. Le traitement minéral apporte une réelle plus-value à

l'espace urbain. Cet aménagement peut/doit être le point d'impulsion d'une requalification massive de l'espace public du centre-ville.

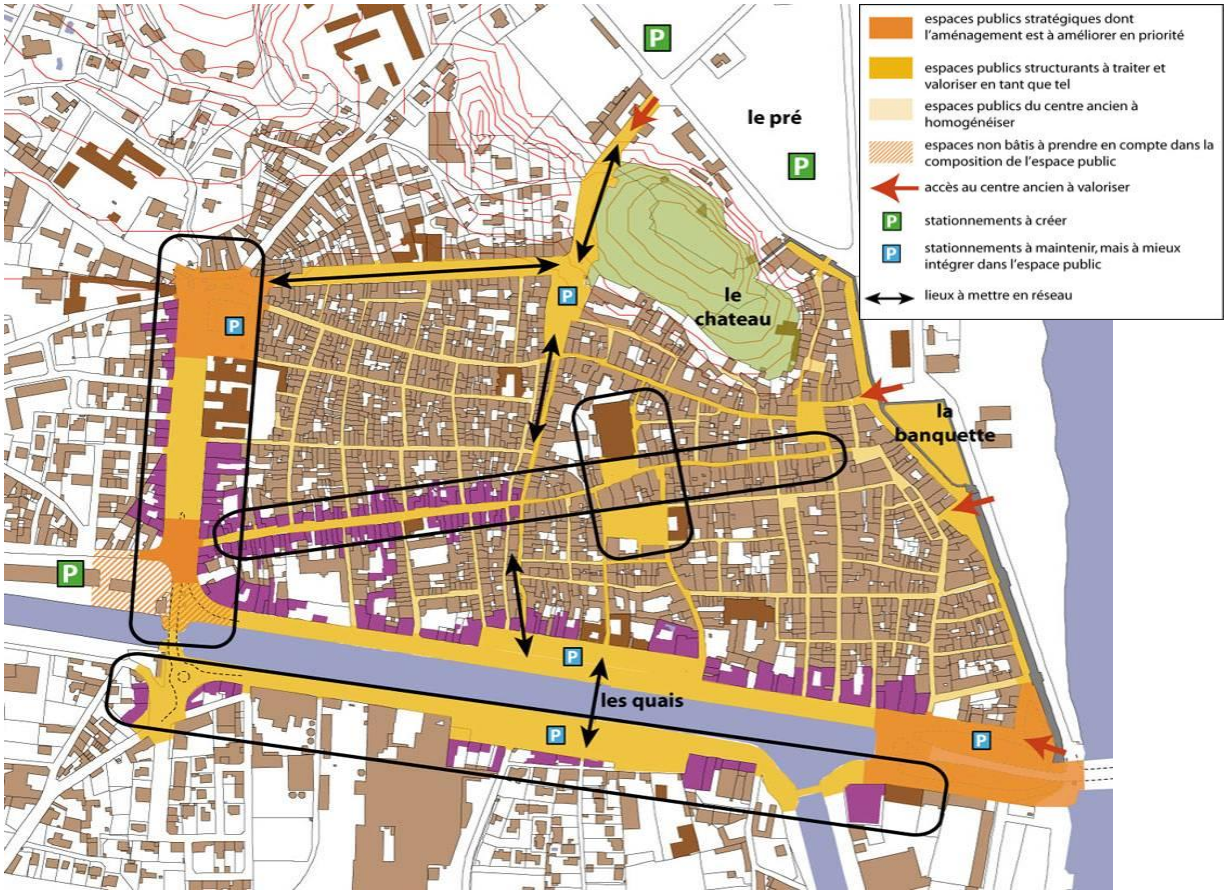

Une étude FISAC a donc été menée, de laquelle quelques éléments de diagnostic ressortent :

- Pour ce qui est du commerce, 80% des habitants du centre ville le jugent négativement ;
- Les principales composantes d'image négative sont liées au manque de choix en termes de produits et de services, sentiment d'insécurité et problème de stationnement ;
- Les composantes d'image positive s'attachent principalement à l'animation du port et à la qualité du patrimoine ; La demande du consommateur concerne surtout le développement des commerces de biens d'équipements de la personne.

Plusieurs réflexions devront être associées à cette démarche pour l'amélioration du fonctionnement, de la qualité urbaine et donc de l'attractivité du centre et de ses commerces :

- **Quelle place donner au piéton ? sous quelle forme ?**

- **Quelle politique de stationnement mettre en œuvre ? Conservation des zones bleues ou extension de la durée ou délocalisation des zones de stationnement des quais ?**

Le centre commercial de la Moulinelle, un bâtiment et une insertion urbaine désuète

Le centre commercial de la Moulinelle se caractérise par :

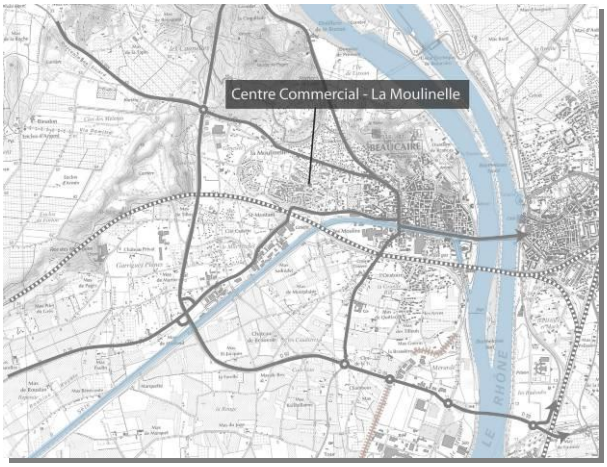

- Des commerces qui cessent et d'autres, en perte de vitalité ;
- Un ensemble de lieux à l'abandon ;
- Un site relativement stratégique entre une zone d'habitat dense et un pôle sportif important, avec des opportunités d'amélioration.

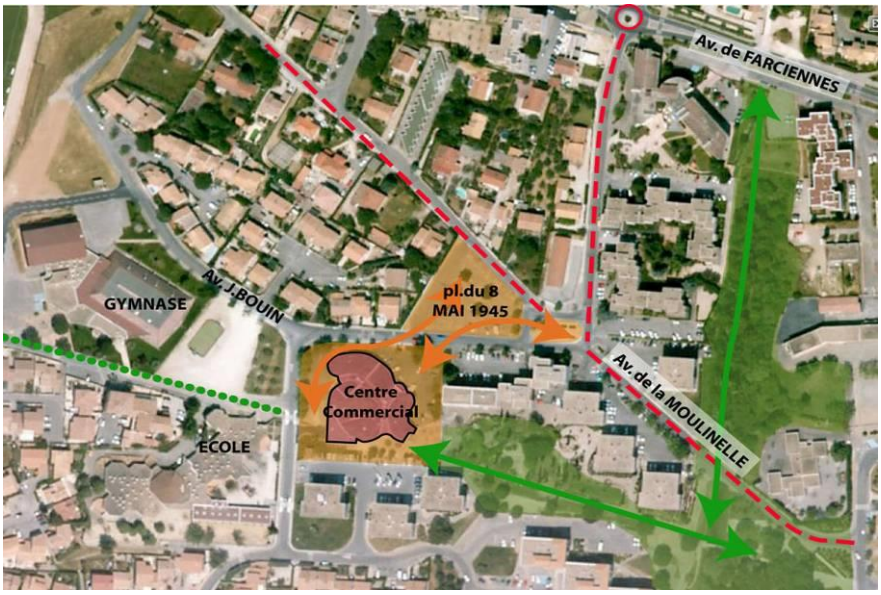

Quelles évolutions du centre commercial de la Moulinelle : requalification de l'existant ? Ou véritable opération de renouvellement urbain aux fonctions urbaines mixtes ?

L'ACTIVITE AGRICOLE, SES QUALITES ET SON POTENTIEL

LES FACTEURS DU POTENTIEL AGRICOLE LIES AUX QUALITES INTRINSEQUES DU TERROIR

Les facteurs du potentiel agricole liés à l'espace :

- Typologie des sols

- Delta du Rhône au contact de la petite Camargue. Sol alluvial calcaire. Toutes cultures après maîtrise de l'hydromorphie. Rizières dans les casiers aménagés.
- Plaine alluviale du Rhône, à nappe phréatique fluctuante. Sol peu évolué d'apport alluvial, calcaire, profond, reposant sur du cailloutis fluviatile. Culture (vigne, verger, maraîchage).
- Plaine alluviale du Rhône. Zones de bordures de terrasses anciennes. Sol peu évolué d'apport alluvial, profond, à forte charge en cailloutis roulés de quartzites. Cultures (vignes, vergers, céréales).
- Talus des Costières du Gard, de pentes moyennes avec quelques ravines d'érosion. Sol formé de cailloutis et d'argile rubéfiée, de reliquat loessiques et de molasses en place. Vignes sur les pentes réglées, maquis et garrigue associés aux ravines d'érosion.
- Alluvions villafranchiennes d'origines rhodano-duranciennes formant des hauts niveaux de terrasses en Costières du Gard. Formations caillouteuses, très épaisses, où dominent les sols fersiallitiques. Vigne, maraîchage et verger sous irrigation.

- Morcellement de l'espace

- Bâti
- Cimetierre
- Carrières
- Karting

- La présence d'AOC

- AOC Costières de Nîmes

- Ressources en eau et équipements d'irrigation :

- Cours d'eau
- Réseau irrigation BRL
- Réseau d'irrigation de la plaine

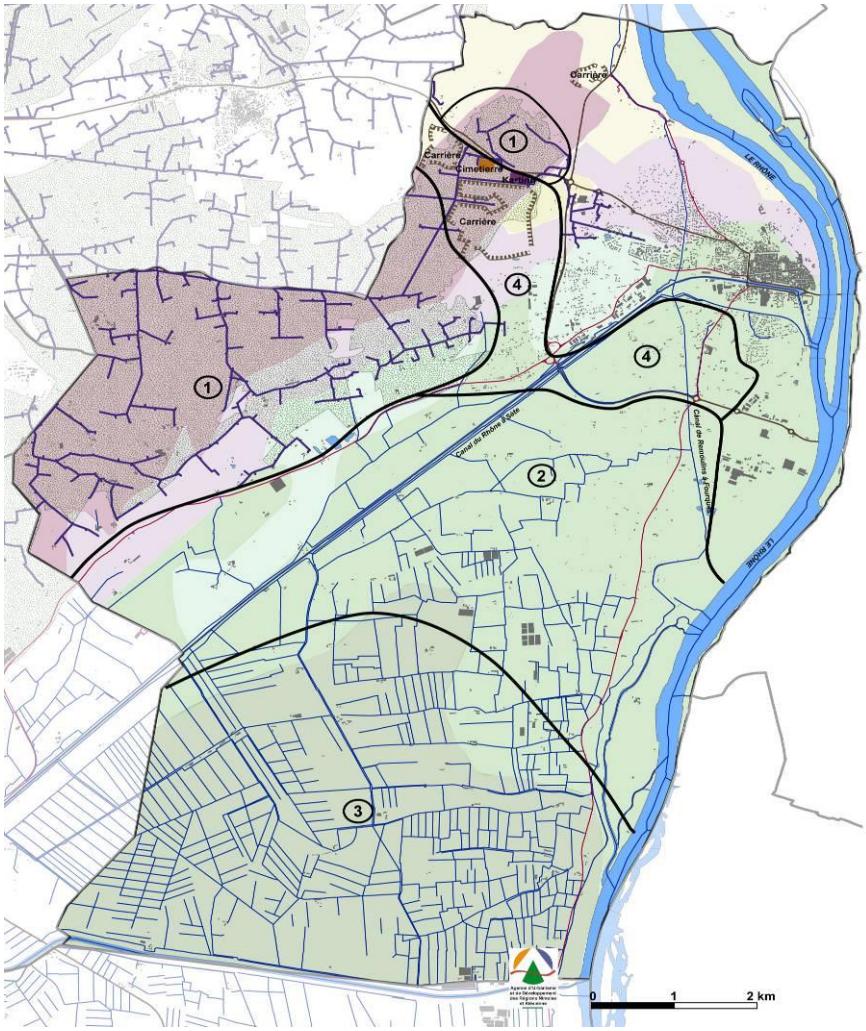

1. Le rebord des Costieres

- Aptitude agronomique : très bonne, intéressante pour des cultures spécifiques telles que la vigne et l'arboriculture ;
- Un secteur relativement épargné par les constructions en zone agricole / configuration parcellaire intéressante et bien adaptée aux types de production développées ;
- Bonne irrigation de toute la zone ;
- Appartient à la zone AOC Costières de Nîmes ;
- Malgré ce, les productions rencontrées sont essentiellement arboricoles

- ***Potentiel agricole fort, même si le classement en AOC n'a que peu d'impacts sur la qualité des exploitations***

2. La plaine alluviale du Rhone

- Aptitude agronomique : très bonne ;
- Un certain mitage par « cabanisation » notamment sur les secteurs proches de la rocade ;
- Bonne irrigation de la zone (canal d'irrigation de Remoulins à Fourques) ;
- Initialement et encore majoritairement viticole, fort développement récent du maraîchage > morcellement du foncier agricole (cultures sur de plus petites surfaces).

- ***Potentiel agricole fort, mais zones soumises à certains dangers à contenir***

3. La Plaine irriguee

- Aptitude agronomique : bonne = pas de problèmes de remontées de sel / quotient salin très limité ;
- Configuration parcellaire régulière, mitage très limité ;
- Réseau d'irrigation et de drainage gravitaire qui assurent à la fois le drainage des terres humides de la plaine alluviale et l'apport d'eau d'irrigation ;
- Caractéristiques intéressantes favorables à de grandes cultures (riziculture entre autres)

- ***Potentiel agricole bon à très bon, dans un environnement favorable***

4. Zone de transition entre tendances urbaines, amenagements/equipements de grande envergure et costieres nimoises

- Hétérogénéité de la zone, entrecoupée par les carrières, le cimetière, le karting ;
- Fort morcellement par l'urbanisation, fragilisant l'espace agricole (contraintes d'accessibilité, conflits de voisinage, …) ;
- Une occupation agricole limitée et éparpillée ;
- Zone hors périmètre AOC et irrigation moyenne

- ***Potentiel agricole fortement limité par un mitage urbain et des ruptures de continuité fréquentes***

ENSEIGNEMENTS RETENUS D'APRES LE DIAGNOSTICDE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE « BEAUCAIRE TERRES D'ARGENCE » MENE PAR LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DU GARD

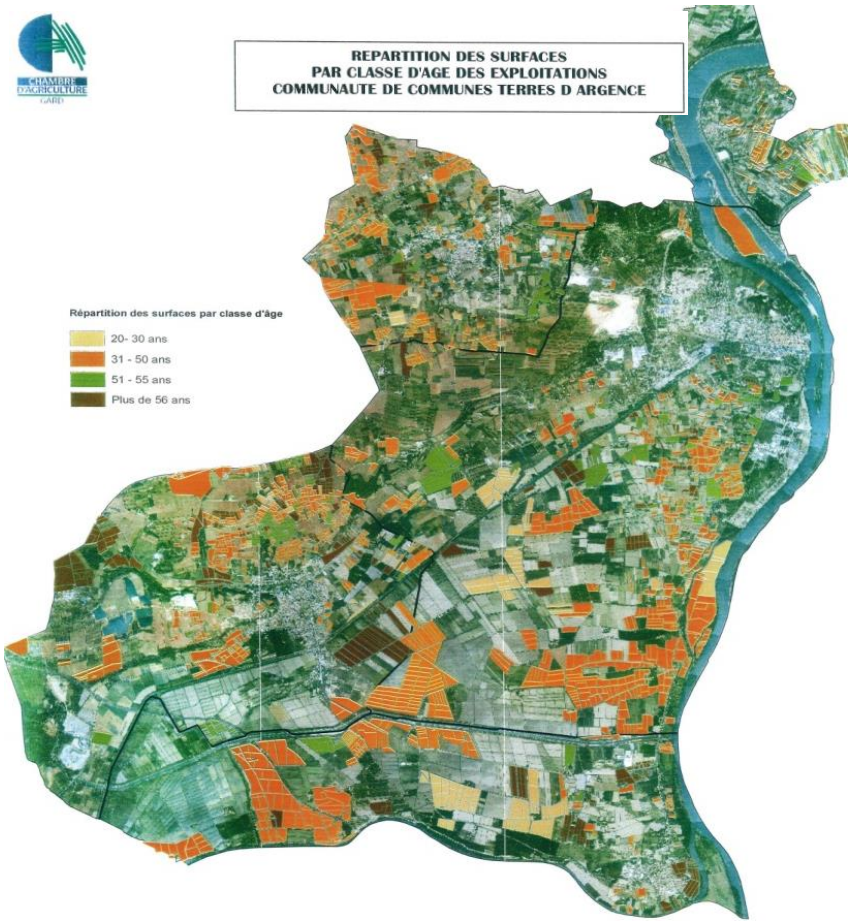

Une agriculture plutôt « dynamique » :

1. Des profils d'exploitants plutôt jeunes, témoignages d'un territoire dynamique du point de vue entreprise agricole.

2. Présence de débouchés : proximité des marchés, commercialisation en cave coopérative, projet de création d'une nouvelle cave coopérative sur Jonquières et ouverture sur une nouvelle filière jus de raisin.

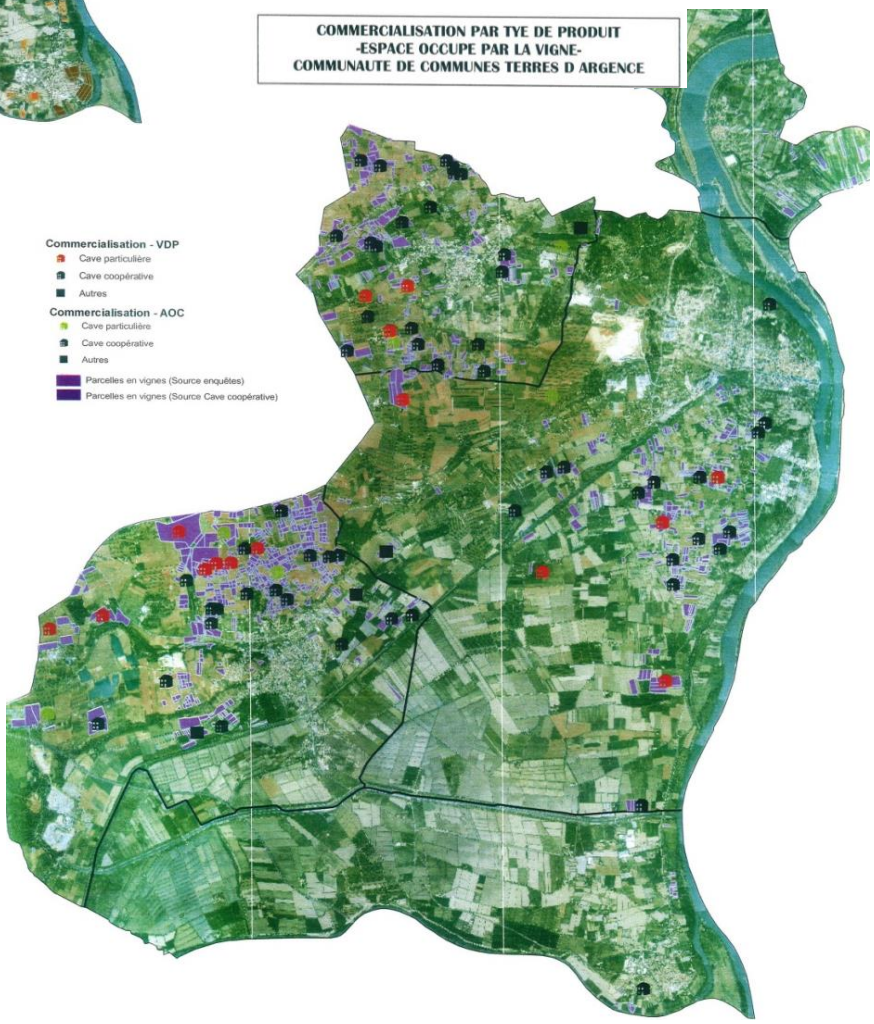

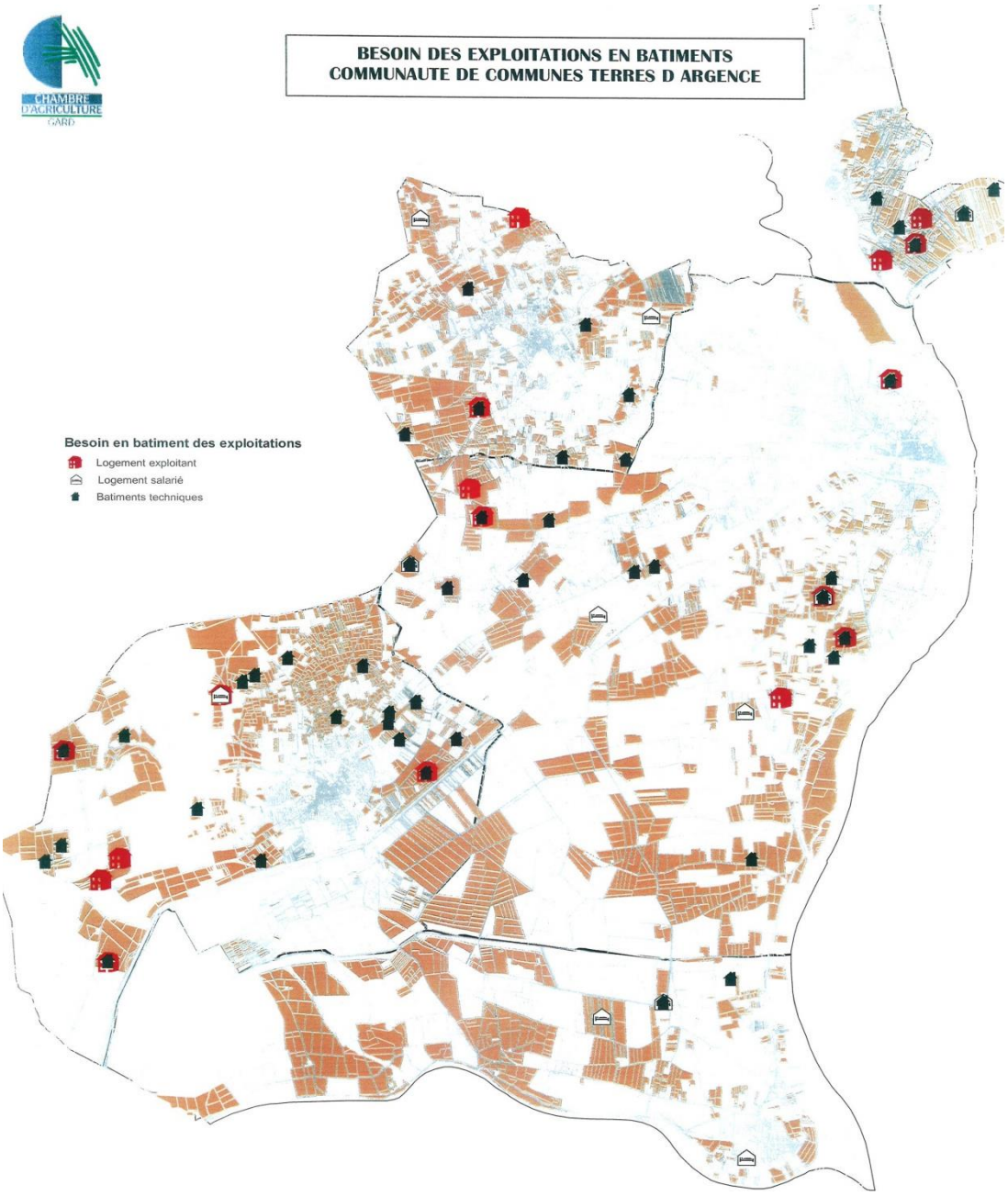

Mais des besoins d'évolution pour « résister » :

- Besoins en bâtiments techniques liés à l'activité et en bâtiments pour le logement des exploitants et celui des salariés :
  - en plaine inondable : réglementer les droits à construire sans vitrifier le secteur ;
  - sur le balcon des Costières : nécessité d'encadrer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.
- Besoins / Volonté de diversification de l'activité vers des activités de tourisme et de vente directe :
  - Alimentation en eau potable des mas ;
  - Extension / Adaptation des mas + accueil du public en zone inondable.

L'ACTIVITE TOURISTIQUE BEAUCAIROISE

L'OFFRE D'HEBERGEMENT

Le tourisme n'est pas l'activité motrice de Beaucaire. La fréquentation touristique est notamment limitée par la faiblesse de l'offre d'hébergement :

- 4 hôtels 3* recensés, d'une capacité d'accueil globale de 157 chambres (source INSEE 2012) ;
- Aucune évolution de l'offre hôtelière entre 2007 et 2012 ;
- Une très faible part des résidences secondaires sur la commune (environ 1% du parc de logements).

LES SITES ATTRACTIFS

Pourtant, les qualités intrinsèques du territoire à valoriser sont nombreuses :

- Un patrimoine urbain en centre-ville riche : château, églises, arènes, façades d'hôtels particuliers, … conférant à Beaucaire le label « Ville d'Art et d'Histoire » ;
- Une qualité paysagère et un cadre de vie apaisé autour du canal du Rhône à Sète, vectrice d'un tourisme fluvial important. Le port, de 230 anneaux, permet l'accueil de nombreux touristes ;
- Plusieurs musées, marchands d'art, et un statut de « Cité du Livre » octroyé par la présence de nombreux bouquinistes ;
- Des éléments patrimoniaux porteurs de l'histoire régionale : abbaye de Saint-Roman, mas Gallo-Romain des Tourelles ;
- Des secteurs agricoles (costières ou plaine camarguaise) générateurs d'un « tourisme vert » coopérant avec le tourisme fluvial.
- Une culture camarguaise génératrice de plusieurs événements, attirant « aficionados » ou curieux en période estivale.

Conséquences :

Un potentiel d'attractivité touristique important, lié aux qualités historiques et culturelles de la ville et son territoire, attirant de plus en plus de touristes journaliers en période estivale. Les moyens ou plus longs séjours ne sont pas favorisés par le déficit d'hébergement touristique.

Vers quel développement touristique tendre pour prolonger la redynamisation de l'activité à Beaucaire ? Vers un tourisme évènementiel estival autour de la culture locale et de l'histoire ? Ou un tourisme vert, moins générateur de flux, tourné vers le fluvial et la diversification d'activités des mas agricoles ?

SYNTHESE ECONOMIE, EMPLOI, COMMERCES ET ZONES D'ACTIVITES

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- La forte diminution du taux de chômage sur la dernière période intercensitaire (2006-2011) s'accompagne d'une tendance progressive à la tertiarisation de l'économie ; Beaucaire, ville active, bénéficie d'un bon ratio emplois proposés / actifs résidents.
- Un site d'activités (Z.A. Domitia) au potentiel de développement majeur, identifié au SCoT comme site économique à enjeux. Le positionnement de cette zone, à la rencontre de différents réseaux de déplacements permet d'entrevoir un développement d'activités bénéficiant d'un réseau tri-modal.
- La zone d'activités des Milliaires propose une offre commerciale, de services et artisanale nouvelle sur la commune.
- La présence de plusieurs entreprises « fortes », pourvoyeuses d'emplois et de revenus, bien implantées dans le territoire (Calcia, Baccardi-Martini, Moncigale-Chais Beaucairois, Carrefour, …).
- L'évolution de la fréquentation touristique est positive, orientée sur les points forts que sont l'histoire et de la culture locale, ainsi que le tourisme fluvial.
- Une activité agricole dynamique portée par des agriculteurs motivés, également par le renouvellement de leur activité.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Une évolution des actifs résidents qui se traduit notamment par une augmentation des déplacements domicile-travail vers les agglomérations environnantes.
- La zone d'activité Domitia est soumise à l'aléa inondation.
- La localisation des entreprises Baccardi-Martini et Moncigale ne favorise pas leur accès, et peut générer certains conflits d'usage entre les fonctions d'habitat et l'activité.
- L'activité touristique est actuellement contrainte par un déficit dans l'offre d'hébergement hôtelier et de camping, ne favorisant pas un tourisme de moyen séjour sur la commune.

ENJEUX

- La diminution de l'impact des déplacements domicile-travail, soit par le développement d'une offre d'emplois nouvelle, soit par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de déplacements, favorisant les modes doux à l'échelle communale, les transports en commun ou le co-voiturage à l'échelle régionale ;
- La dynamisation et optimisation du développement de la zone d'activités de la Domitia, pour l'accueil de nouvelles activités industrielles ou artisanales ;
- Dans une tendance à la tertiarisation de l'économie, tout en maintenant une activité industrielle forte, la diversification des activités économiques beaucairoises est un enjeux important… ;
- … dans ce cadre, l'implantation d'activités tertiaires (de services ou de bureaux) pourra se faire à l'intérieur des zones d'habitat, par un développement de la mixité fonctionnelle ;
- L'étoffement de l'offre d'hébergement en centre-ville, ou dans les zones agricoles par la diversification des activités des agriculteurs.

5. POTENTIEL FONCIER DU PLU & ETUDES DES SECTEURS A ENJEUX

Le PLU beaucairois, dans sa version 2001 modifiée et révisée à plusieurs reprises, laisse encore aujourd'hui, un important potentiel foncier en renouvellement urbain : en requalification urbaine de bâtiments industriels ou destinés au stockage ou investissement des parcelles non occupées entre les opérations ou dans les quartiers « non planifiés », à l'extrémité ouest de la zone agglomérée.

QUELS TYPES DE POTENTIEL POUR QUELS TYPES DE DEVELOPPEMENT ?

Du potentiel foncier immédiat (parcelle non aménagée et non contrainte), se distinguent deux autres types de potentiel :

- Le potentiel de densification des tissus pavillonnaires, issu de la sous-occupation parcellaire. Il s'agit là d'un potentiel jugé de façon arbitraire, en fonction des règles établies et de la taille des parcelles. Plus précisément, dès lors qu'une parcelle, bien que construite, présente une surface non construite ou aménagée supérieure à la superficie minimale établie dans le règlement, cette surface est prise en compte. Dans ces cas, l'urbanisation ne sera possible qu'à la suite d'une division parcellaire initiée par le propriétaire.
- Le potentiel de requalification des constructions (généralement industrielles) existantes. La requalification urbaine intéresse essentiellement :
    - les secteurs de faubourg dans lesquels des bâtiments au caractère industriel désuet peuvent faire l'objet de délocalisation ;
    - les pôles d'équipements sportifs en milieu urbain, pouvant être délocalisés plus en limite d'urbanisation ;
    - certains terrains servant d'entrepôts de matériels ou de déchets dans des secteurs d'habitat.

Sur l'ensemble de ces secteurs, le développement de l'habitat est privilégié, parfois de façon exclusive, notamment dans les secteurs résidentiels pavillonnaires des collines, d'autre fois « mixé » avec des activités ou équipements cohabitant avec la fonction d'habiter.

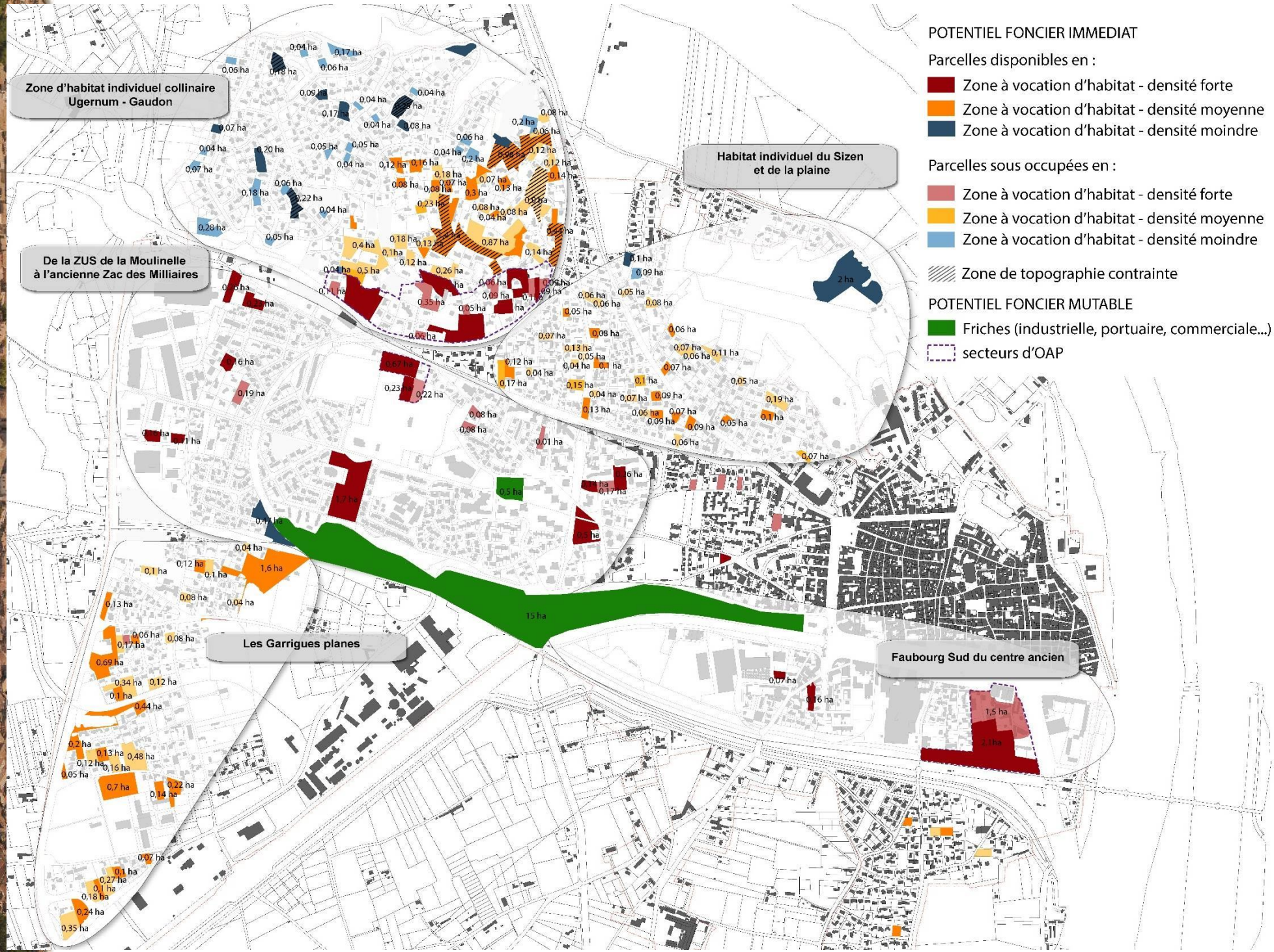
Zone d'habitat individuel collinaire Ugernum - Gaudon
De la ZUS de la Moulinelle à l'ancienne Zac des Milliaires
Habitat individuel du Sizen et de la plaine
Les Garrigues planes
Faubourg Sud du centre ancien
POTENTIEL FONCIER IMMEDIAT
Parcelles disponibles en :
Zone à vocation d'habitat - densité forte
Zone à vocation d'habitat - densité moyenne
Zone à vocation d'habitat - densité moindre
Parcelles sous occupées en :
Zone à vocation d'habitat - densité forte
Zone à vocation d'habitat - densité moyenne
Zone à vocation d'habitat - densité moindre
Zone de topographie contrainte
POTENTIEL FONCIER MUTABLE
Friches (industrielle, portuaire, commerciale...)
secteurs d'OAP

POTENTIEL FONCIER « IMMEDIAT » ET « MUTABLE » ESTIME DANS L'ENCEINTE DU PLU

Le potentiel « immédiat » est celui des dents creuses (parcelle non bâtie au sein d'une zone urbanisée) dans l'enveloppe agglomérée. Il est considéré comme mobilisable à court ou moyen terme.

Le potentiel foncier mutable est celui qui implique la requalification des constructions désuètes ou à usage d'activités ou d'équipements suite à leur délocalisation. La mobilisation de ces espaces ne peut être envisagée qu'à moyen ou long terme. Elle nécessite un portage politique et foncier fort de la part de la collectivité pour mener à bien des politiques d'habitat et de renouvellement de la morphologie urbaine du faubourg.

C'est par exemple le cas de la friche SNCF de 15 ha identifiée au cœur d l'espace urbain. Son potentiel n'entre pas dans le calcul qui suit compte tenu de la difficulté de mobilisation dans l'immédiat.

Certains sites sont mutables à long terme mais compte tenu de leur occupation actuelle ils ne rentrent pas dans le calcul du potentiel foncier :

- le site du parc des sports dont la délocalisation d'une partie des équipements pourrait être envisagée à long terme ;
- dans le secteur des Faubourgs des quais, le foncier occupé par les entreprises Moncigale et Martini-Bacardi qui pourraient à long terme être relocalisées

Par ailleurs, le potentiel des sites à enjeu identifiés comme pouvant faire l'objet d'une OAP n'est pas traité à ce stade car il dépendra du projet urbain définit finement à l'échelle de chaque site. Ce potentiel représente environ 8 ha supplémentaires

	Potentiel foncier			Potentiel en division parcellaire			Potentiel mutable			Nombre théorique de logement total		TOTAL nombre de logements théorique	
Faubourg Sud du centre ancien	Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique					
		Scénario haut (60 lgmt/ha)	Scénario bas (40 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (60 lgmt/ha)	Scénario bas (40 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas	**Scénario haut**	**Scénario bas**
	0,3	18	12	0,0	0	0	0,0	0	0	**18**	**12**		
Zus de la Moulinelle à l'ancienne Zac des Milliaires	Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de logement total			
		Scénario haut (60 lgmt/ha)	Scénario bas (40 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (60 lgmt/ha)	Scénario bas (40 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas		
	4,1	247	164	0,6	9	2	0,5	30	20	**286**	**187**		
Gaudon Ugernum	Superficie en ha (sans contrainte)	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha (sans contrainte)	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de logement total			
		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (40 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas		
	3,49	104,7	69,8	6,60	50	13,2	0	0	0	**154**	**83**		
	Superficie en ha (avec contrainte)	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha (avec contrainte)	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de logement total			
		Scénario haut (20 lgmt/ha)	Scénario bas (10 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (20 lgmt/ha)	Scénario bas (10 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas	**792**	**478**
	2,8	56	28	0,90	5	0,9	0	0	0	**61**	**29**		
Zone d'habitat individuel du Sizen	Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de logement total			
		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas		
	3,0	90	60	2,0	15	4	0,0	0	0	**105**	**64**		
Garrigues planes	Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de			
		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas		
	4,3	128	85	2,7	21	5	0,0	0	0	**148**	**90**		
Autre potentiel	Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Superficie en ha	Nombre de logements théorique		Nombre théorique de			
		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)		Scénario haut (25% du potentiel mobilisé)	Scénario bas (10% du potentiel mobilisé)		Scénario haut (30 lgmt/ha)	Scénario bas (20 lgmt/ha)	Scénario haut	Scénario bas		
	0,6	18	12	0,4	3	1	0,0	0	0	**21**	**13**		

CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION : LA PROCEDURE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale issue de la Directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement a été transposée dans le droit français par l'Ordonnance du 3 juin 2004 puis le Décret du 27 mai 2005.

Ainsi, une procédure d'évaluation environnementale est imposée pour certains plans et programmes, dont les SCoT et les PLU (Articles L 121-10 et suivants du Code de l'Urbanisme qui précisent les plans et programmes soumis à évaluation environnementale : DTA, SCoT, PLU, …).

Il s'agit de mener une évaluation des effets potentiels ou avérés sur l'environnement des PLU et ce à tous les stades de leur élaboration. Cette démarche impose un principe d'auto-évaluation, de prise de conscience et de responsabilisation face aux grands projets de planification urbaine.

L'évaluation fait l'objet d'un avis spécifique du Préfet qui porte sur la qualité de l'évaluation et aussi sur la prise en compte effective de l'environnement dans le document arrêté.

Le processus d'évaluation environnementale du PLU est surtout fondé sur une méthode itérative qui doit s'articuler autour de 3 principes :

- Connaître les enjeux environnementaux du territoire et les hiérarchiser. Certains points de vigilance peuvent alors faire l'objet d'une attention plus particulière.
- Identifier les incidences des dispositions envisagées et favoriser des choix ayant le souci de la qualité environnementale. C'est une démarche prospective qui doit aider à la formalisation du projet.
- Mener une concertation tout au long du projet avec le public et les autorités. C'est l'assurance d'une approche transparente et transversale.

L'évaluation environnementale est une démarche intégrée tout au long du projet de PLU. Elle vise à évaluer les incidences du projet de PLU sur l'environnement, et notamment les zones susceptibles d'être touchées (zones sensibles du point de vue environnemental et/ou zones de projets d'extension urbaine).

Son contenu est précisé à l'article R122-20 du Code de l'Environnement, ainsi qu'à l'article R.123-2-1 du Code de l'Urbanisme.

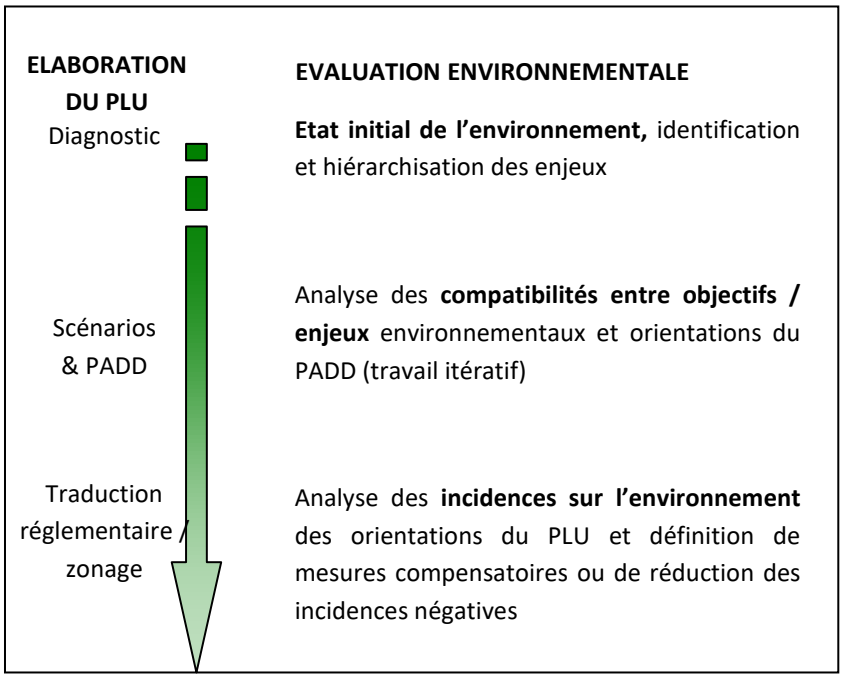

Enfin, le récent Décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 impose aux SCoT, PLU et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale, non approuvés avant mai 2011, et étant susceptibles d'affecter les sites Natura 2000 sur le territoire concerné, de réaliser une étude d'incidences sur les sites Natura 2000 risquant d'être impacté par le projet.

L'article R 414-23 de Code de l'Environnement précise le contenu attendu de l'étude d'incidences et indique que l'évaluation reste proportionnée à l'importance du document et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ainsi qu'à l'état des connaissances à la date d'élaboration de cette étude.

Le rapport de présentation d'un PLU soumis à évaluation environnementale est régi par l'article R.123-2-1 du Code de l'Urbanisme :

« Lorsque le Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale conformément aux articles L. 121-10 et suivants, le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 et décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

4° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées. Il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et rappelle que le plan fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

6° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

1. LE MILIEU PHYSIQUE

1.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Source : BRGM

La commune de Beaucaire fait partie de la « feuille géologique » de Nîmes, qui comprend quatre domaines bien différenciés :

- au Nord-Ouest, les Garrigues de Nîmes, collines et plateaux constitués de calcaires d'âge Crétacé inférieur déposés en milieu marin. Plissée au Tertiaire, cette région est limitée au Sud par la faille de Nîmes.
- au centre, le plateau des Costières, dont la surface est couverte par des alluvions rhodaniennes du Quaternaire ancien. Ces formations détritiques couronnent une importante série tertiaire. La partie occidentale déprimée des Costières est la plaine de la Vistrenque, largement occupée par l'agglomération nîmoise.
- la partie Sud-Est de la feuille, basse et quadrillée de canaux, appartient au domaine camarguais.
- le Nord-Est de la feuille est beaucoup plus complexe. Le confluent du Rhône et du Gardon y forment la limite Sud-Est des collines d'Avignon, mosaïques d'affleurements crétacés, miocènes, pliocènes et quaternaires.

Dans ce paysage relativement ordonné, les collines de Beaucaire apportent une note d'originalité, avec des lambeaux ruiniformes de molasse burdigalienne perchés sur des pitons à soubassement de calcaire d'âge crétacé inférieur.

Sur la feuille Nîmes, comme dans la plupart des pays méditerranéens, la structure et la lithologie des différentes formations géologiques ont directement déterminé le modelé du paysage.

1.1.1 – LES COSTIERES DE NIMES

En Costières, trois principales formations géologiques sont à considérer : les formations détritiques des Costières, les limons et les colluvions limono-caillouteuses. Les formations détritiques des Costières - constituées de galets, proches à contigus, bien enchâssés dans une matrice argileuse, ont une tenue relativement bonne et une certaine homogénéité.

Le type de sol le plus caractéristique des Costières est un sol lessivé à accumulation argileuse rouge à bariolée, non colmatée (sol fersiallitique lessivé modal - gress à gapan). Il occupe des surfaces étendues entre Bouillargues et Meynes. Les sols les moins évolués de cette gamme sont des sols bruns caillouteux à accumulation argileuse rouge (sols fersiallitiques saturés à légèrement désaturés, lessivés). Ils sont fréquents entre Bellegarde et Beaucaire.

Végétation des Costières : jadis probablement recouverte d'une forêt mixte de chênes verts et de chênes pubescents, les Costières ont été mises en culture. Dans la première moitié de ce siècle, l'exode rural a permis une reconquête partielle de la végétation, atteignant localement le stade forestier. Cette évolution « progressive » a cependant été freinée par l'importance du pâturage et de l'exploitation forestière. D'importants travaux d'irrigation, effectués au cours des vingt dernières années, ont permis de nouveau l'extension de la culture de la vigne, des arbres fruitiers, des céréales et des plantes fourragères. Entièrement renouvelé, le paysage des Costières est maintenant orné de haies et de cyprès dont le rôle est de freiner l'évaporation importante due à la fréquence des vents desséchants du secteur Nord.

1.1.2 - LES PIEMONTS DES COSTIERES

Les piedmonts des Costières présentent une très grande hétérogénéité des terrains, et l'affleurement souvent à mi-pente, de marnes et argiles pliocènes avec venues d'eau sont à l'origine de la faible stabilité d'une grande partie des versants de ces domaines. Des études détaillées du terrain, avant toute construction, sont le plus souvent nécessaires.

Ces affleurements de formations marneuses et sableuses pliocènes et de colluvions portent une mosaïque de sols de type peu évolué à brun faiblement lessivés, avec quelques rendzines et, dans les parcelles depuis longtemps protégées de l'érosion et du colluvionnement, des sols lessivés et des sols podzoliques, dans les terrains sablonneux. L'évolution du couvert végétal, assez comparable à celle des plateaux, a permis l'extension des landes à Cistes, de pinèdes et de chênaies de chêne pubescent et chêne vert. Sur ces coteaux, la culture de la vigne et des arbres fruitiers est de nouveau en extension avec localement des terrassements importants, souvent imprudents, quant à la stabilité des versants.

1.1.3 - PARTIES EST ET SUD-EST DE LA FEUILLE

La basse vallée du Rhône est occupée par des alluvions, sableuses et limoneuses en surface, parfois caillouteuse. Les sols sont peu évolués, légèrement brunifiés. Généralement meubles, sableux à limoneux et hydromorphes, ils ont une faible résistance mécanique et sont sujets à des tassements plus ou moins importants.

A l'exception de quelques forêts galeries résiduelles sur les anciennes rives du Rhône et des ruisseaux affluents, cette plaine est entièrement occupée par la polyculture.

Entre Beaucaire et Bellegarde, les sols établis sur les alluvions anciennes du niveau des Paravaudes sont du type brun, légèrement lessivé (sols fersiallitiques saturés modaux, à légèrement lessivés), caillouteux, avec accumulation calcaire en « croûtes ».

Disposés en terrasses, ces sols conviennent à la culture de la vigne et des arbres fruitiers. Ils ont en général de bonnes caractéristiques de portance, sauf sur les bords des replats, où ils sont fréquemment remaniés. Ils sont souvent peu épais et il est souvent nécessaire de tenir compte des caractéristiques mécaniques des formations sous-jacentes.

Au Sud-Est de la feuille, la petite Camargue, quadrillée de drains profonds et de canaux bordés de roseaux, est le domaine de sols hydromorphes, plus ou moins calcaires. Le drainage tend à faire évoluer ces sols vers un type brun calcaire. Ils peuvent encore contenir de faibles quantités de chlorure de sodium. Vignes, céréales et cultures fourragères se répartissent en fonction de l'efficacité du drainage.

	m2G	Molasse gréseuse, sablo-gréseuse ou calcaréo-gréseuse » (Burdigalien)
	n3bC	Calcaires (Hautervivien sup.)
	Fy	Alluvions anciennes de moyennes et basses terrasses (Pléistocène sup.)
	Fv	Alluvions anciennes, alluvions des plus hautes terrasses (Pléistocène inf. à moyen)
	C	Colluvions récentes indifférenciées (argileuses, marneuses, sablo-limoneuses, sablo-argileuses, parfois sables grossiers ou cailloutis) (Quaternaire récent)
	AFv	Imbrication de limons et de cailloutis en bordure Sud-est des Costières (Quaternaire)
	pM	Argiles et marnes marines (Pliocène)
	Fz	Alluvions récentes à actuelles de basses à très basses terrasses et de la plaine d'inondation des rivières actuelles dans le delta du Rhône, alluvions fines mêlées de sédiments palustres (faciès mixtes) (Pléistocène sup. – Holocène)
	COE	Complexes (colluviaux) polygéniques de piédmont : débris calcaires imbriqués avec limons, éboulis calcaires remaniés à matrice lœssique (Quaternaire)
	e7aC	Calcaires lacustres à lagulaires (Priabonien inf.)
moyen)?	pA	Sables littoraux : argiles et marnes saumâtres (Pliocène)
	OE	Loess in situ (Quaternaire)
sédimen	LFz	Limons palustres des dépressions interfluves et des étangs éventuellement avec influence fluviatile (Quartenaire récent : Holocène)

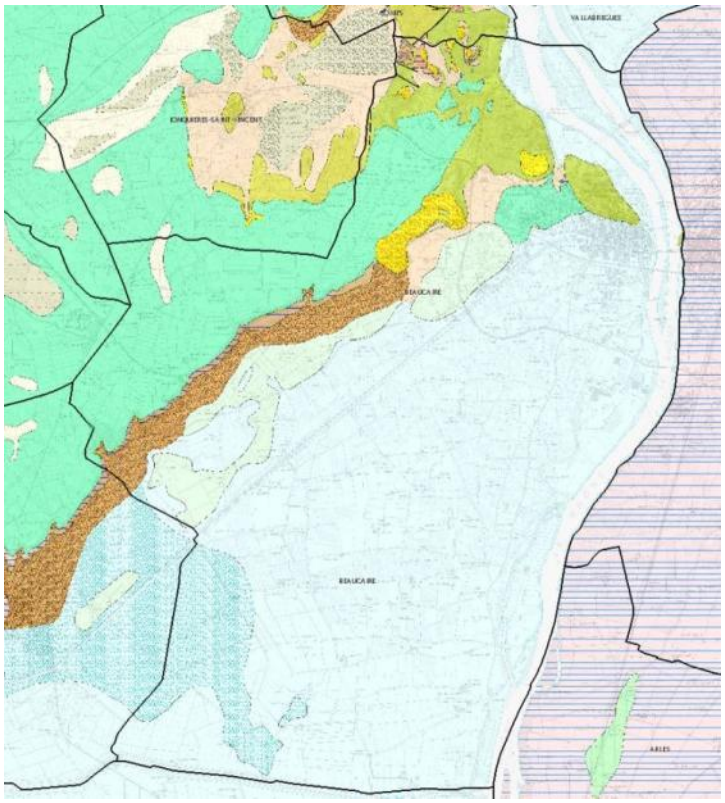

2. TOPOGRAPHIE ET HYDROLOGIE

La topographie est un élément prédominant des caractéristiques du territoire de Beaucaire.

La configuration du territoire peut être décrite selon trois entités :

- **Le plateau des Costières** à l'Ouest de la commune, qui constitue la terminaison Est de l'unité géographique des Costières du Gard. L'altitude y est d'environ 50 mètres. Un coteau de faible pente constitue la limite avec la plaine alluviale du Rhône ;
- **Le massif collinaire** au Nord de la commune, avec un relief marqué où les altitudes dépassent les 100 mètres ;
- **La plaine alluviale du Rhône**, qui couvre la majeure partie du territoire.

Le territoire communal est traversé par **deux voies d'eau <u>naturelles</u>** :

- Le Rhône, doublé du canal de canon (ou canal d'irrigation) ;
- La Roubine Royale et son affluent La Font de Pécoud, recevant les eaux de ruissellement en provenance des Costières.

Le territoire communal est également traversé par **deux voies d'eau <u>créées</u>** :

- Le canal du Rhône à Sète ;
- Le canal d'irrigation du Bas-Rhône.

De nombreux **fossés et canaux d'irrigation** quadrillent le sud de la plaine, aujourd'hui encore agricole.

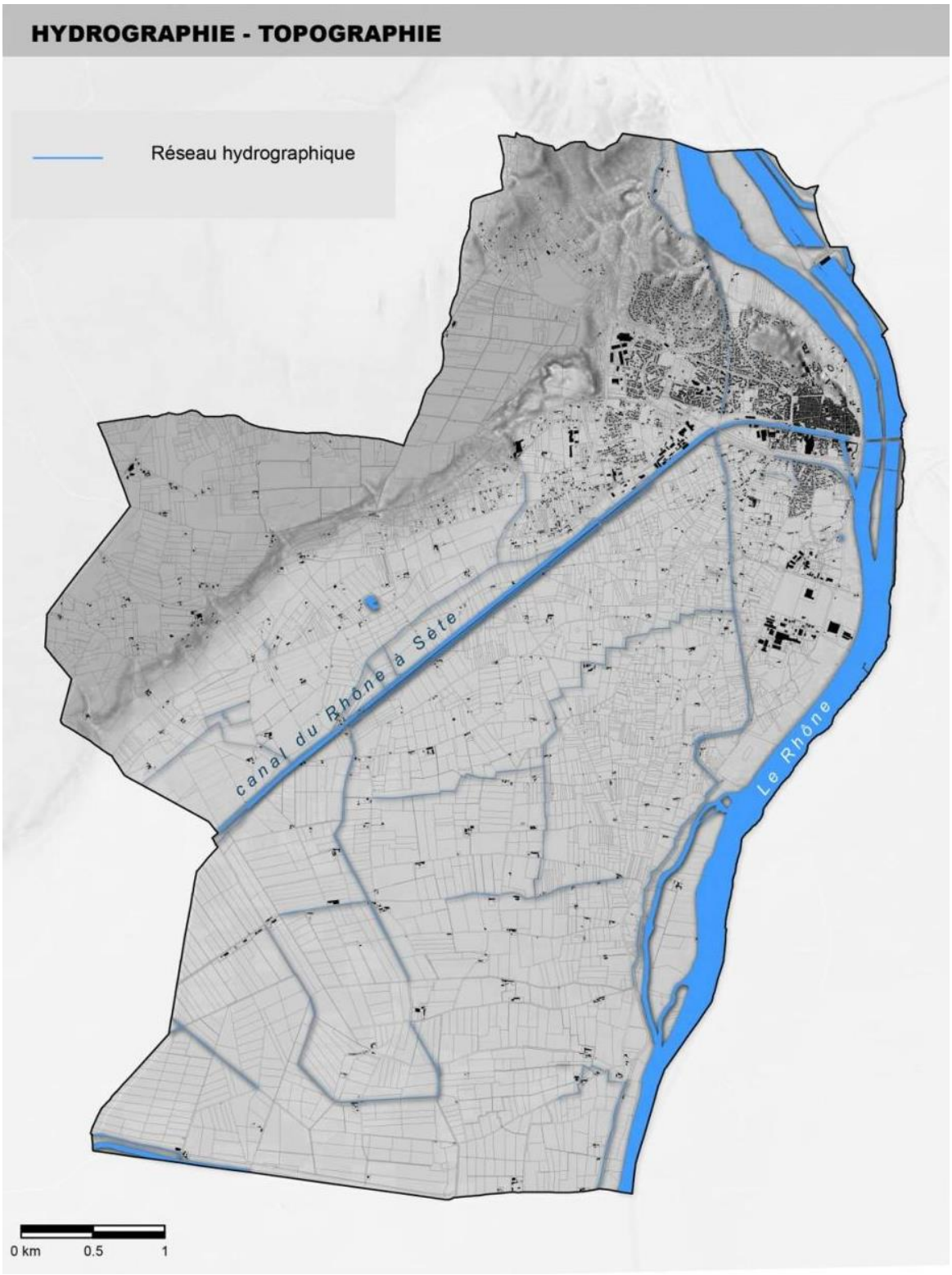

Source : EVEN Conseil

3. CLIMATOLOGIE

Si la partie la plus occidentale des Cévennes subit l'influence océanique, le reste du département du Gard a une climatologie typiquement méditerranéenne : plus de 2 750 heures d'ensoleillement, 685 mm de pluie, avec un « creux estival » prononcé, synonyme de sécheresse et de précipitations abondantes en automne et au printemps, pouvant se transformer en de véritables orages catastrophiques. Beaucaire se trouve en limite Nord de cette aire climatique particulièrement douce.

L'ensemble de ces caractéristiques génère des calamites atmosphériques ; les précipitations connaissent de très fortes variations. Ainsi, une année sur dix, elles peuvent dépasser 800 mm d'eau sur 12 mois et, au contraire, être inférieures à 400 mm par an durant les neuf autres années.

Peu ouvert aux influences d'Ouest et d'Est, le territoire communal subit par contre les vents du Nord et du Sud. Le mistral, vent du Nord sec et violent, peut souffler par rafales pendant plusieurs jours. Le marin, vent du Sud, est quant à lui, humide, tiède ou frais.

La température moyenne annuelle observée sur Beaucaire est comprise entre 14 et 15°C.

SYNTHESE SUR LE MILIEU PHYSIQUE

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Des sols fersiallitiques (caillouteux) favorables à la culture de la vigne et des arbres fruitiers sur les Costières ; le sud de la commune est composé de sols hydromorphes, favorables aux cultures viticoles, céréalières et fourragères ;
- Des sols favorables à l'activité d'extraction (carrières) sur les Costières ;
- Un réseau d'irrigation bien développé, favorable au maintien d'une activité agricole de qualité ;
- Une localisation géographique favorable au développement des énergies renouvelables et à une limitation de la consommation énergétique des constructions.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Une Faible stabilité des sols sur les piémonts des Costières

ENJEUX

- Préserver un réseau hydrographique et d'irrigation de qualité
- Maintenir l'activité d'extraction de matériaux sur les Costières, en cohérence avec les objectifs du Schéma départemental des carrières.
- Tirer parti du potentiel climatique du territoire pour réfléchir au mieux les formes urbaines et inciter au développement des énergies renouvelables

2. ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

2.1. COMPOSANTES VEGETALES DU TERRITOIRE

La commune de Beaucaire présente des espaces naturels et agricoles très diversifiés :

- **Les espaces agricoles**

Ces espaces occupent 77,4% du territoire communal, avec des formes différenciées de couverture agricole entre le plateau des Costières et la plaine alluviale. La SAU a augmenté entre 2000 et 2010, passant de 4249 ha à 4732 ha, tout comme le nombre d'exploitations (passage de 161 à 177 exploitations en 10 ans).

La plaine cultivée du Rhône et de la petite Camargue présentent des vignes, des vergers de fruits à pépins, ainsi que de la culture de riz en rotation avec des cultures sèches. Sur le plateau des Costières, c'est l'arboriculture qui domine.

Entre 1988 et 2000, les surfaces en maraîchage, en céréales et en vergers ont augmenté, au détriment des surfaces en vignes.

- **Les espaces de garrigues**, qui occupent les pentes les plus fortes du massif de l'Aiguille ;

- **Les bois et forêts :**
  - Les buttes calcaires du massif de l'Aiguille présentent de nombreux taillis de chênes verts ;
  - Le Sud-Ouest du territoire présente des petits bois de chênes verts et de chênes pubescents.

- **Le Rhône et sa ripisylve**

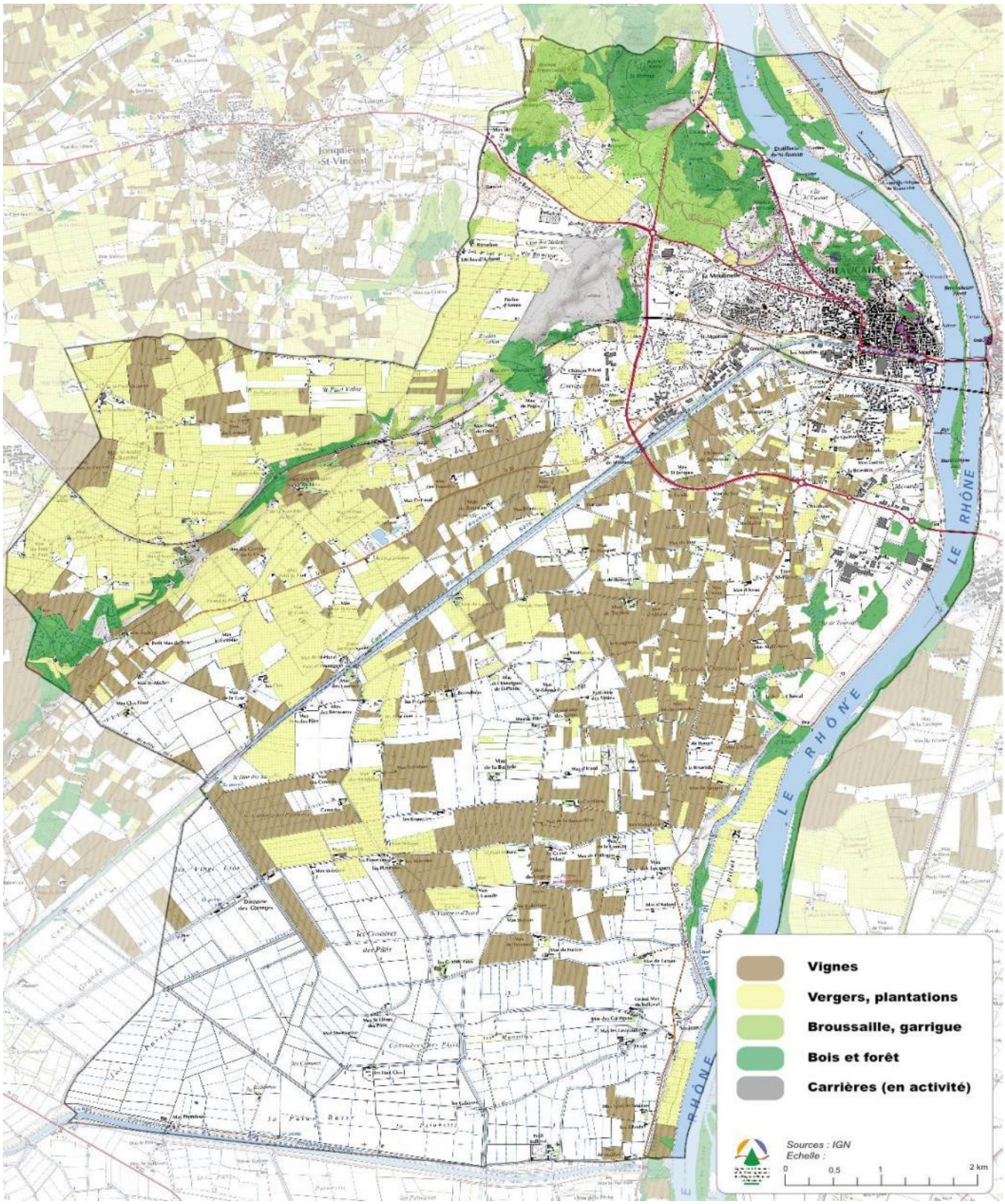

Source : Agence d'urbanisme de Nîmes(AUDRNA)

2.2. UNE RICHESSE ECOLOGIQUE RECONNUE AU NIVEAU EUROPEEN ET NATIONAL

Le territoire communal dispose d'une grande richesse écologique, liée à la diversité des milieux et des reliefs. La présence de cette richesse s'est traduite par l'instauration de périmètres d'inventaire et de protection spécifiques. Beaucaire est concernée par des ZNIEFF et des sites NATURA 2000, situés sur la commune ou en limite communale.

2.2.1 – LES PERIMETRES D'INVENTAIRES ECOLOGIQUES : LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Source : DREAL PACA

L'inventaire ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. On distingue les ZNIEFF de type I qui correspondent à des sites d'intérêt biologique remarquables (présence d'espèces ou d'habitat de grande valeur écologique), les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et les ZNIEFF géologiques.

La commune de Beaucaire est concernée par 6 ZNIEFF :

4 ZNIEFF terrestres de type I :

- **La Grande Palus et le Pattion (3025-2002) :**

Surface totale : 604 ha
*Surface sur la commune : **176,0 ha, 29% du site***

La ZNIEFF se situe en Camargue gardoise, en bordure des Coteaux de la Costière, à l'est de la ville de Bellegarde. D'une superficie d'environ 600 hectares, elle est traversée, au nord par le Canal du Rhône à Sète et au sud par le Canal d'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc.

Elle se compose d'une mosaïque de milieux agricoles (cultures de riz et élevage extensif) parcourus par de nombreux canaux d'irrigation.

Au cœur d'une Camargue où l'agriculture intensive dessine des paysages drainés, elle vient buter contre le rebord de la Costière où les reliefs s'accentuent. Son environnement immédiat est formé de milieux cultivés et d'une urbanisation de plus en plus prégnante (quartiers sud-est et est de Bellegarde et axes routiers) notamment en bordure de la partie ouest de la ZNIEFF.

Etage de végétation : étage mésoméditerranéen

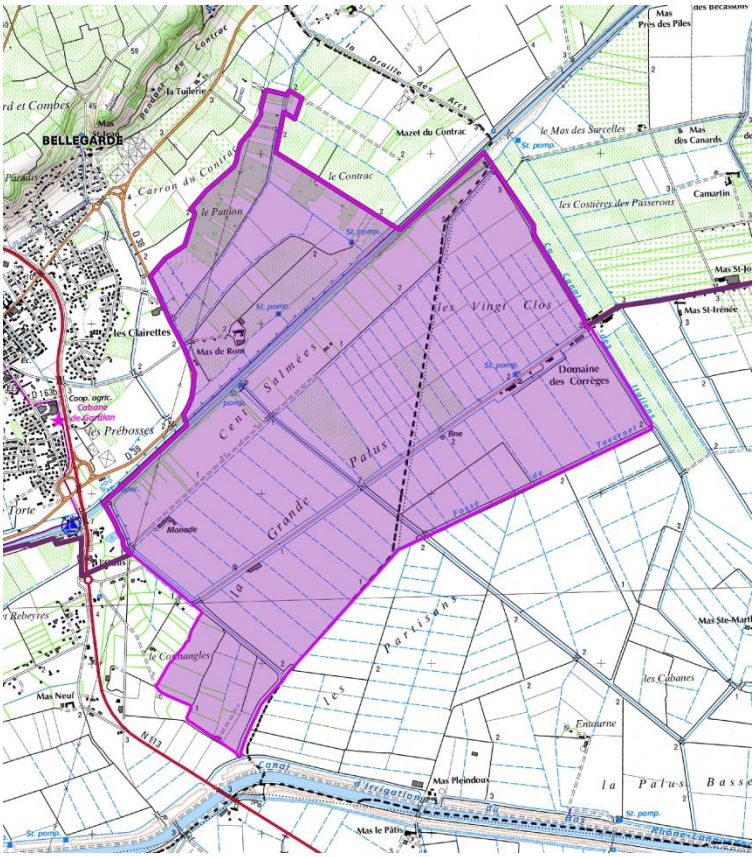

Source : INPN

Description du fonctionnement écologique du site

Occupation du sol sur la ZNIEFF			Part de chaque habitat sur la ZNIEFF
Territoires agricoles	Terres arables autres que serres, rizières et zones à forte densité de serres		64%
	Rizières		28%
	Prairies		7%
Forêt et milieux naturels	Pelouses et pâturages naturels		1%
Espèces animales déterminantes et remarquables			
Lépidoptères	Diane	*Zerynthia polyxena*	
Odonates	Libellule fauve	*Libellula fulva*	
Oiseaux	Rousserolle turdoïde	*Acrocephalus arundinaceus*	
	Rollier d'Europe	*Coracias garrulus*	
Reptiles	Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	

Cette ZNIEFF est un ensemble de parcelles cultivées, de friches pâturées (taureaux et chevaux) et de zones humides d'eaux douces. On distingue de nombreux faciès parcellaires, depuis la riziculture jusqu'au pâturage sur des sols très secs (drainés) à végétation rase et fertilisés. La ZNIEFF est bordée et traversée par plusieurs roubines, fossés et contre fossés (Fossé de Tavernel, Fossé de Delhomme), en eau presque toute l'année et alimentés par le Canal du Rhône à Sète et le Bas-Rhône-Languedoc. Le long de ces linéaires en eau se développent de maigres ripisylves.

L'espèce la plus patrimoniale de la ZNIEFF est une tortue aquatique indigène de France et menacée de disparition : **la Cistude d'Europe**. La principale population de Cistude connue sur la ZNIEFF se situe au niveau du contrefossé de Delhomme (vingtaine d'individus). Une nouvelle population a été découverte en 2007 au niveau du Pattion (quinzaine d'individus). Les cistudes utilisent tout le réseau de roubines qui sont des lieux de reproduction (digues), d'alimentation et des linéaires de déplacement, les mettant ainsi en relation avec les autres populations périphériques (Marais de Broussan par exemple). La population de la Grande Palus et du Pattion est toutefois assez isolée des grosses populations de Petite Camargue.

Enjeux sur la ZNIEFF

L'enjeu majeur pour le patrimoine de cette ZNIEFF est de conserver et restaurer les habitats aquatiques et de ponte de la Cistude d'Europe. Pour cela, il faudra :

- proscrire toute transformation par remblaiement du milieu et éviter la mise à franc bord et les enrochements de berges ;
- maintenir une diversité de la végétation rivulaire des canaux et fossés par une planification des interventions (période et localisation) en prenant en compte les conditions écologiques de la Cistude ;
- maintenir ou améliorer la qualité de l'eau en provenance du bassin versant en limitant l'utilisation d'intrants chimiques et organiques dans l'agriculture ;
- enfin, prendre des mesures pour limiter et réduire l'expansion des plantes envahissantes (lutte mécanique ou arrachage manuel à préférer).

- **Canal de Canon et Laune de Pillet (3027-2001) :**

Surface totale : 128 ha
*Surface sur la commune : **128 ha, 100% du site***

Elle s'étend sur plus de sept kilomètres au sud de Beaucaire. Cette ZNIEFF se compose du Canal de Canon (canal artificiel à berges végétalisées), de la Laune de Pillet (bras mort du Rhône) et de la ripisylve ouest du Rhône au droit de la Laune de Pillet. La ZNIEFF comprend des reliquats d'espaces naturels, parfois eux-mêmes fortement remaniés (curages de fossés ou coupes d'arbres par exemple) par les activités humaines.

Le milieu environnant est essentiellement agricole et composé en grande partie de vignobles. Axes routiers (D15 et D99), zone industrielle et parc éolien (l'île de Matagot), urbanisation (quartiers sud de Beaucaire) et habitations isolées (mas agricoles) cernent la ZNIEFF.

Etage de végétation : étage mésoméditerranéen

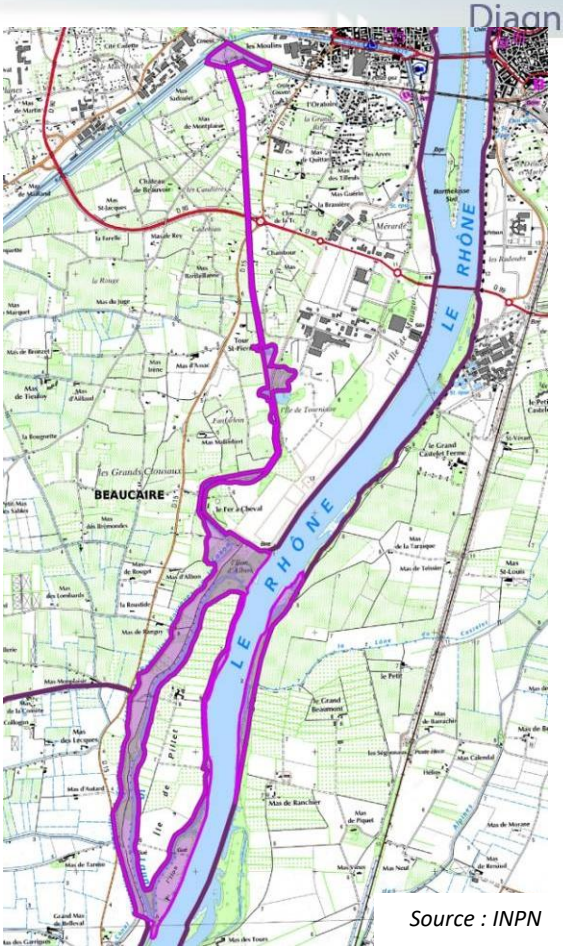

Source : INPN

Description du fonctionnement écologique du site

Occupation du sol sur la ZNIEFF			**Part de chaque habitat sur la ZNIEFF**
Territoires agricoles	Prairies		44%
	Vergers et petits fruits		6%
	Vignobles		4%
Forêt et milieux naturels	Forêt et végétation arbustive en mutation		20%
	Pelouses et pâturages naturels		15%
	Forêt de feuillus		2%
	Végétation clairsemée		1%
Surfaces en eau	Cours et voies d'eau		7%
Territoires artificialisés	Bâti diffus		1%
Espèces végétales déterminantes et remarquables			
Végétaux vasculaires	Jonc fleuri	*Butomus umbellatus L.*	
	Leersie faux-riz	*Leersia oryzoides (L.) Sw.*	
	Rorippe amphibie	*Rorippa amphibia (L.) Besser*	
Espèces animales déterminantes et remarquables			
Amphibiens	Triton crêté	*Triturus cristatus*	
Mammifères terrestres	Castor d'Eurasie	*Castor fiber*	
Odonates	Gomphe semblable	*Gomphus simillimus*	
	Libellule fauve	*Libellula fulva*	
	Sympetrum du Piémont	*Sympetrum pedemontanum*	
Oiseaux	Rollier d'Europe	*Coracias garrulus*	

Les trois linéaires aquatiques qui composent la ZNIEFF (Canal de Canon, Rhône et Laune de Pillet) possèdent chacun un fonctionnement hydraulique particulier. La Laune est alimentée par le Rhône au niveau du nord et du sud de l'île du Pillet. Le Canal de Canon est alimenté par le Canal d'irrigation de Remoulins à Fourques et se jette dans le Petit Rhône.

Le Canal de Canon, la Laune et leurs annexes hydrauliques ont des niveaux d'eau qui varient en fonction des saisons : certaines parties de la Laune peuvent s'assécher en été, seules quelques poches d'eau perdurent. Le Canal de Canon peut être totalement asséché en période estivale.

- Ces trois linéaires sont bordés de ripisylves aux faciès variés :
- la ripisylve en bordure ouest du Rhône est mince mais assez haute, composée de quelques linéaires d'arbres ;
- la ripisylve de la Laune est une peupleraie blanche. Elle constitue un type de forêt galerie méditerranéenne très peu fréquent en région Languedoc-Roussillon, souvent réduit à quelques fragments étroits le long des rivières ;
- la ripisylve du Canal de Canon est très mince et se limite souvent à quelques bosquets buissonneux ou linéaires d'arbres. Les formations à Canne de Provence y sont parfois abondantes. Les bords de la ripisylve du Canal de Canon dans sa partie amont sont d'ailleurs peu végétalisées (pelouses). Ponctuellement, un reliquat de peupleraie blanche se développe au nord du lieu-dit " Tourniaire ". Avec les digues bordant le Canal de Canon sur presque toute sa longueur, la ripisylve montre un caractère ponctuel et discontinu.

Au sein de ces ripisylves s'insèrent parfois des mares et des contrefossés au fonctionnement hydraulique temporaire. Quelques parcelles cultivées, parfois inondées partiellement en hiver, s'étendent sur la partie sud-est de la ZNIEFF.

Enjeux sur la ZNIEFF

- conserver le fonctionnement hydraulique de ces habitats de manière à maintenir le caractère temporaire des mares qui est favorable au développement des populations d'amphibiens et notamment de Triton crêté ;
- intervenir le moins possible sur les reliquats de ripisylves et les berges ;
- prendre en compte les enjeux faunistiques dans le cadre de projets d'aménagements (extension de la zone industrielle par exemple) ;
- limiter l'utilisation d'intrants chimiques et organiques dans l'agriculture et les rejets de polluants urbains et industriels.

▪ **Coteaux de Joncquières-Saint-Vincent (0000-2126) :**

Surface totale : 112 ha
Surface sur la commune : ***11 ha, 10% du site***

La ZNIEFF se trouve au sud-est du département du Gard, dans la plaine des Costières, à l'ouest de la ville de Beaucaire. Elle englobe quelques coteaux situés dans la continuité des buttes calcaires qui dominent le Rhône un peu plus au nord. D'une surface de 11 hectares, avec une altitude relativement basse variant entre 40 et 66 mètres, elle forme une digitation orientée est-ouest.

Etage de végétation : étage mésoméditerranéen

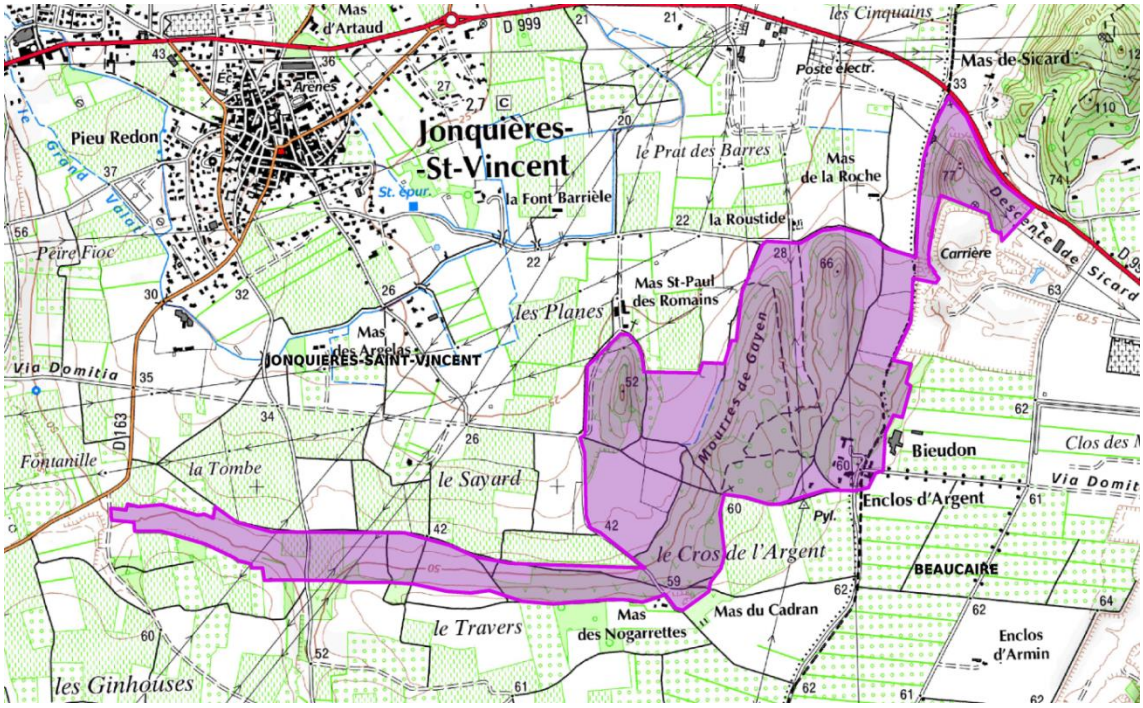

Source : INPN

Description du fonctionnement écologique du site

Occupation du sol sur la ZNIEFF			Part de chaque habitat sur la ZNIEFF
Territoires agricoles	Vignobles		12%
	Terres arables autres que serres, rizières et zones à forte densité de serres		8%
	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes		1%
Forêt et milieux semi-naturels	Forêt et végétation arbustive en mutation		28%
	Forêt de feuillus		25%
	Végétation clairsemée		11%
	Forêt de conifères		9%
	Maquis et garrigues		1%
Territoires artificialisés	Bâti diffus		4%
	Extraction de matériaux		1%
Espèces végétales déterminantes et remarquables			
Végétaux vasculaires	Achillée tomenteuse	*Achillea tomentosa L.*	
	Achillée tomenteuse	*Anemone coronaria L.*	
	Ophrys brillant	*Anemone coronaria L.*	
	Stipe chevelue	*Anemone coronaria L.*	
Espèces animales déterminantes et remarquables			
Lépidoptères	Proserpine	*Zerynthia rumina*	
Orthoptères	Magicienne dentelée	*Saga pedo*	
Reptiles	Psammodrome d'Edwards	*Psammodromus hispanicus*	
	Lézard ocellé	*Timon lepidus*	

Cette ZNIEFF joue essentiellement un rôle de refuge pour des espèces de garrigue dans cette plaine très artificialisée.

Enjeux sur la ZNIEFF

- Les principales menaces sont l'éventualité de l'extension de la carrière située au nord-est et la remise en culture des zones ouvertes abandonnées.
- Par ailleurs, l'existence de nombreux chemins carrossables facilite l'accès au site qui peut pâtir de dégradations liées au développement des sports motorisés comme le quad.

- **Plaine de Manduel et Meynes (0000-2124) :**

Surface totale : 9801 ha
Surface sur la commune : ***133 ha, 1% du site***

La ZNIEFF se trouve dans le département du Gard, dans la plaine agricole des Costières à l'est de Nîmes. Elle englobe plus de 9800 hectares compris entre l'autoroute A9 au nord et les villages de Garons et Bellegarde au sud. L'altitude moyenne du site est d'environ 60 mètres.

Etage de végétation : étage mésoméditerranéen

Description du fonctionnement écologique du site

LA ZNIEFF est composée à 53% de vignobles, 18% de système culturaux et parcellaires complexes, 16% de terres arables autre que serres, rizières et zones à forte densité de serres, 6% de vergers et petits fruits.

Le périmètre de la ZNIEFF est matérialisé par une succession de routes, voies ferrées, chemins d'accès, ruisseaux ou fossés humides, et limites de parcelles (cultivées ou urbanisées).

Espèces végétales déterminantes et remarquables		
Végétaux vasculaires	Jonc des marécages	*Juncus tenageia Ehrh. ex L.f.*
	Jonc des marécages	*Juncus tenageia Ehrh. ex L.f.*
	Salicaire à feuilles de thym	*Lythrum thymifolium L.*
	Salicaire à trois bractées	*Lythrum thymifolium L.*
Espèces animales déterminantes et remarquables		
Odonates	-	*Calopteryx haemorrhoidalis*
	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*
	Agrion nain	*Ischnura pumilio*
	Libellule fauve	*Libellula fulva*
Oiseaux	Pipit rousseline	*Anthus campestris*
	Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*
	Oedicnème criard	*Burhinus oedicnemus*
	Busard cendré	*Circus pygargus*
	Coucou geai	*Clamator glandarius*
	Rollier d'Europe	*Clamator glandarius*
	Pie-grièche méridionale	*Lanius meridionalis*
	Pie-grièche à tête rousse	*Lanius senator*
	Outarde canepetière	*Tetrax tetrax*
	Huppe fasciée	*Upupa epops*
Reptiles	Lézard ocellé	*Timon lepidus*

La ZNIEFF se situe au coeur des vignobles des Costières et présente donc une mosaïque agricole constituée essentiellement de parcelles de vignes entre lesquelles s'intercalent quelques friches et vergers.

La flore patrimoniale est liée à quelques mares temporaires méditerranéennes relictuelles.

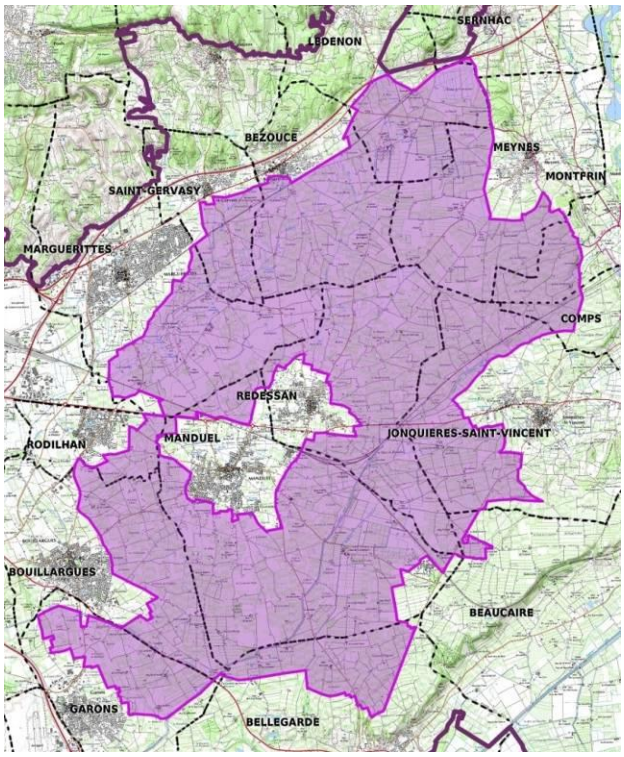

Source : INPN

<u>Enjeux sur la ZNIEFF</u>

- La flore des mares temporaires est particulièrement sensible aux modifications de son habitat. La plupart de ces zones humides ont été détruites dans les années 1950-1970. Drainage, pompage, creusement, comblement, pollution ou introduction d'espèces exogènes sont responsables de ces disparitions et comptent toujours parmi les menaces pesant actuellement sur le patrimoine végétal du périmètre.
- L'avifaune présente, et l'Outarde canepetière particulièrement, subit directement les conséquences des mutations agricoles du territoire. Si la déprise viticole a plutôt tendance à la favoriser en créant temporairement des friches intéressantes pour l'alimentation et la nidification, le manque d'entretien de certaines parcelles peut à terme rendre les habitats défavorables à ces espèces, par fermeture des milieux.
- Les pratiques agricoles ont aussi un impact considérable sur l'avifaune à travers l'utilisation de pesticides et/ou herbicides qui influent grandement sur les ressources alimentaires. Les calendriers et les techniques de fauche en milieu herbacé peuvent également mettre en péril le succès de reproduction de l'Outarde (destruction des couvées ou des jeunes incapables de s'échapper).
- Le maintien d'une mosaïque agricole et de pratiques extensives et raisonnées est le garant de la diversité de cette ZNIEFF.

La commune est également située à proximité de la ZNIEFF de type I « Le Gardon aval », localisée au Nord de la commune.

2 ZNIEFF terrestres de type II :

- **Camargue gardoise (3025-0000) :**

Surface totale : 41 997 ha
Surface sur la commune : ***2007 ha, 5% du site***

LA ZNIEFF est composée à 26% de zones humides (zones humides indifférenciées, marais), 18% de rizières, 17% de surfaces en eau (lagunes littorales, plans d'eau, cours et voies d'eau), 12% de terres arables autre que serres, rizières et zones à forte densité de serres et 10% de vignobles.

<u>Habitats naturels déterminants et remarquables :</u>

- Tapis d'*Arthrocnemum perennis*
- Steppes à Lavande de mer catalano-provençales
- Dunes fixées du *Crucianellion maritimae*
- Gazons méditerranéens à *Cyperus*
- Groupements méditerranéens amphibies à plantes de taille réduite
- Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles
- Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles

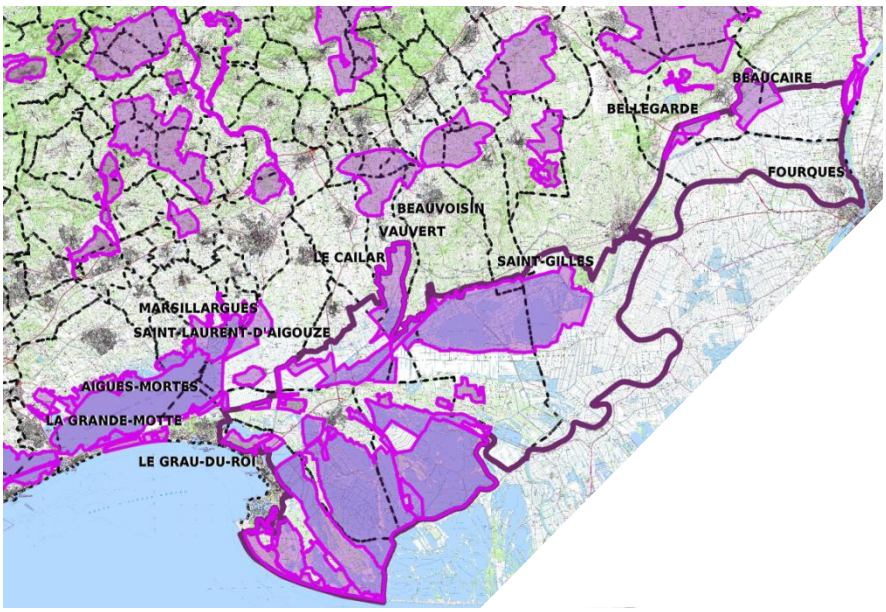

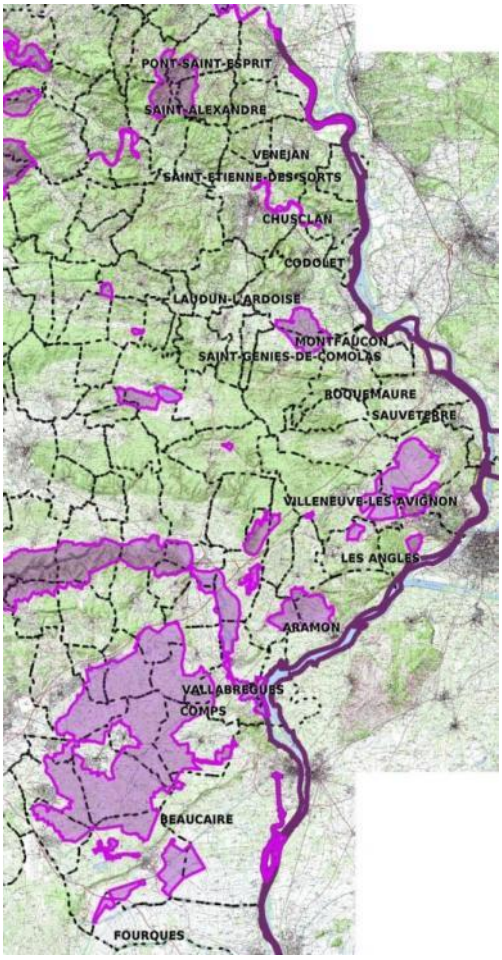

Source : INPNSource : BRGM

- **Le Rhône et ses canaux (3027-0000) :**

Surface totale : 3883 ha
Surface sur la commune : ***770 ha, 20% du site***

LA ZNIEFF est composée à 50% de cours d'eau et voies d'eau, 17% de végétation clairsemée, 7% de forêt de feuillus, 5% de terres arables (autres que serres et rizières) et 5% de forêt et végétation arbustive en mutation.

Espèces végétales déterminantes : Laîche faux-souchet, Laîche faux-souchet, Morène, Leersie faux-riz, Leersie faux-riz, Leersie faux-riz, Naïade mineure, Naïade mineure, Scirpe triquètre, Scutellaire casquée, Spirodèle à plusieurs racines, Spirodèle à plusieurs racines, Vallisnérie en spirale, Vallisnérie en spirale.

Espèces animales déterminantes :

Amphibiens : Triton crêté

Lépidoptères : Petit Mars changeant

Mammifères terrestres : Petit Mars changeant

Odonates : Agrion délicat, Coenagrion pulchellum, Naïade au corps vert, Naïade au corps vert, Naïade au corps vert, Libellule fauve, Sympetrum meridionale, Sympetrum du Piémont

Oiseaux : Canard chipeau, Canard chipeau, Canard chipeau, Milan royal, Milan royal
Poissons et écrevisses : Alose feinte, Alose feinte
Reptiles : Cistude d'Europe

2.2.2. LE RESEAU NATURA 2000

Source : DREAL PACA

Le cadre réglementaire

Avec la constitution du Réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

En la matière, les deux textes les plus importants sont les Directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune - flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le Réseau Natura 2000.

La Directive Oiseaux propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZPS traduisent l'application de la directive du Conseil des Communautés Européennes concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/4009/ C.E.E., dite « Directive Oiseaux »). Elles permettent d'assurer la protection réglementaire, totale ou partielle, des zones à enjeux ornithologiques majeurs.

L'intégration des ZPS dans le Réseau Natura 2000, au même titre que les ZSC (voir ci-après), va donner une valeur réglementaire à ces secteurs naturels sensibles. Tout projet d'aménagement qui se situerait dans le périmètre devra alors faire l'objet d'une évaluation appropriée des incidences de l'aménagement prévu. Ce dossier d'incidences doit permettre d'évaluer les impacts de l'aménagement sur le site, d'estimer s'il peut être autorisé et sous quelles conditions.

La Directive Habitats faune - flore établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

La directive du Conseil de l'Europe n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « Directive Habitats », a été adoptée le 21 mai 1993. Elle a pour objectif de « contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen », en tenant compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Ces sites doivent être considérés comme espaces sensibles et pris en compte dans tout projet d'aménagement.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'Environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414-1 à L. 414-7 du Code de l'Environnement).

La commune de Beaucaire est concernée par :

1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC, Directive Habitat) : Le Rhône aval (FR9301590)

Surface totale : 7160,89 ha

Le DOCOB de ce site a été validé le 30 mars 2014.

Le Rhône constitue un des plus grands fleuves européens. Dans sa partie aval, il présente une grande richesse écologique, notamment plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à la préservation de certains secteurs, de larges portions du fleuve sont exploitées par des espèces remarquables, notamment par le Castor d'Europe et diverses espèces de poissons.

L'axe fluvial assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces telles que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Les berges sont caractérisées par des ripisylves en bon état de conservation, et localement très matures (présence du tilleul). La flore est illustrée par la présence d'espèces tempérées en limite d'aire, d'espèces méditerranéennes et d'espèces naturalisées.

Composition du site Natura 2000

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	**40%**
Forêts caducifoliées	**30%**
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	8%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5%
Autres	12%

Les habitats du site Natura 2000

CODE	% COUV.	REPRéSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	éVAL. GLOB.
6430-Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3	B	C	B	B
3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	5	B	C	B	B
91F0-Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	5	B	C	B	B
92A0-Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	30	A	C	B	A
92D0-Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	1	C	B	B	B
3170-Mares temporaires méditerranéennes	1	D	-	-	-
3250-Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	5	C	B	B	B
3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	5	B	C	B	B
3270-Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	2	C	B	B	C

Vulnérabilité

- Les principales menaces sont d'une part le défrichement de la ripisylve, d'autre part l'eutrophisation des lônes et l'invasion d'espèces d'affinités tropicales : Eichornia crassipes (Jacinthe d'eau), Pistia stratoïtes (Laitue ou salade d'eau), Ludwigia peploïdes (Jussie : dans les eaux) et Amorpha fruticosa (Amorpha faux indigo : au sein des ripisylves).

1 Zone de Protection Spéciale (ZPS, Directive Oiseaux) : Costière nîmoise (FR9112015)

Surface totale : 13 512 ha

Le DOCOB de ce site a été validé en septembre 2011.

Bordée au sud par la Petite Camargue, la Costière nîmoise s'étend selon une large bande orientée nord-est/sud-ouest. Seule la partie " plaine et plateau " de la Costière est couverte par le projet de site Natura 2000. Celui-ci, composé de 6 îlots, concerne 27 communes).

Les habitats utilisés par les espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site sont des habitats ouverts. Ils sont gérés principalement par l'agriculture, orientée vers diverses productions (grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage). Ces diverses cultures, associées aux friches et jachères, et la variété du parcellaire confèrent au paysage un caractère en mosaïque très favorable à ces oiseaux.

Qualité et importance

Le site de la Costière nîmoise dont la désignation est proposée accueillait, en 2004, 300 mâles chanteurs, soit 60% des mâles reproducteurs de la région (COGard, 2004) et près du quart des mâles reproducteurs en France. Il présente également plusieurs sites importants de stationnement migratoire et/ou d'hivernage (Margueritttes et Quarquettes-Château de Candiac en particulier) pouvant regrouper jusqu'à 400 oiseaux (COGard, fin 2002). 5 autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux " ainsi que 4 espèces migratrices non inscrites à l'annexe I se rencontrent également sur ce territoire.

La croissance des populations sur ce territoire peut s'expliquer par l'évolution favorable des habitats utilisés par l'Outarde canepetière. Les fortes évolutions agricoles de toute la zone depuis une vingtaine d'années (arrachages et replantations viticoles et arboricoles, développement du maraîchage, jachères PAC …), alliées au petit parcellaire à vocations multiples, ont en effet permis à ces oiseaux de prospérer dans des paysages en mosaïque, et peu soumis aux traitements phytosanitaires, insecticides notamment.

Composition du site Natura 2000

Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	**55%**
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	**15%**
Autres terres arables	**15%**
Pelouses sèches, Steppes	**5%**
Prairies ameliorées	**5%**
Autres	**5%**

Vulnérabilité

- La Costière nîmoise est soumise à d'importantes pressions : proximité de l'agglomération nîmoise, axe de transit majeur vers l'Espagne, tant depuis l'Europe du nord que depuis l'est de la Méditerranée, qui constituent des éléments de vulnérabilité pour les oiseaux présents sur ce territoire ; les espèces concernées étant fortement liées aux espaces agricoles, l'évolution des productions pourra avoir des incidences importantes sur les populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.
- Il convient de signaler enfin que l'ensemble de la Costière, soumis à des régimes de vent violent, est favorable à l'implantation d'aérogénérateurs.

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté				
IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE				
CODE	**LIBELLÉ**	**INTENSITÉ**	**% DU SITE**	**INFLUENCE**
101	modification des pratiques culturales	Elevée	80	-
230	Chasse	Faible	75	Positive
300	Extraction de granulats	Moyenne	2	Négative
400	Urbanisation, industrialisation et activités similaires	Faible	5	Neutre
500	Réseau de communication	Moyenne	10	Négative

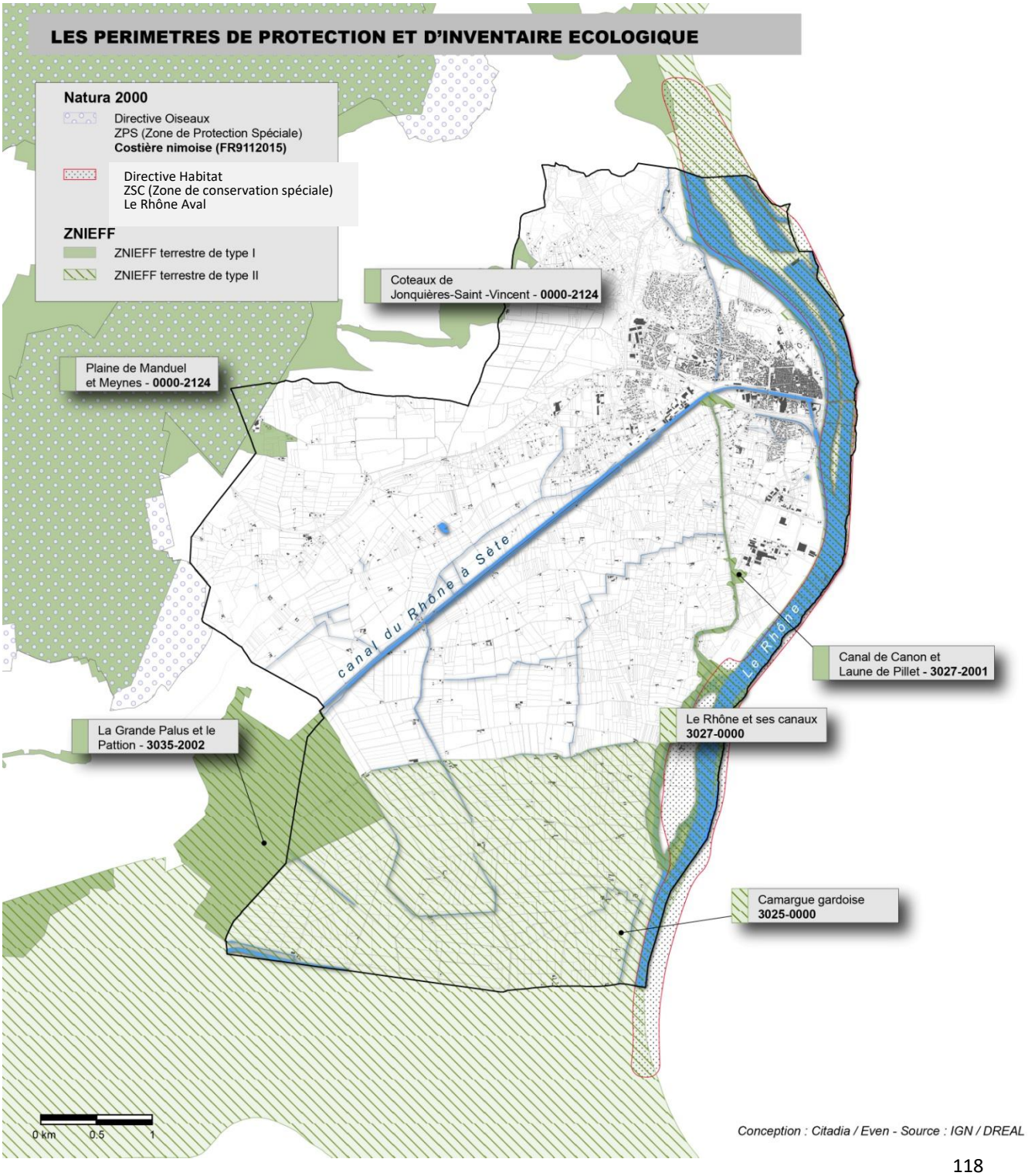

L'OUTARDE CANEPETIERE – UN PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DE L'ESPERE EN VIGUEUR

Le Centre Ornithologique du Gard est porteur du volet départemental du Plan National de Restauration de l'Outarde canepetière dont le Gard est un des principaux bastions.

Source : Centre Ornithologique du Gard (COGard)

Statut de l'espèce

Espèce protégée en France (Loi du 10 juillet 1976)
Inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Européenne "Oiseaux" (2 avril 1979), engageant les états à la réalisation de mesures de conservation des habitats de l'espèce
Classée comme « vulnérable » en Europe parmi les espèces menacées (BirdLife, 2004)
Classée comme « en danger » en France (effectifs en forte régression) dans la "liste rouge" des espèces menacées (LPO & SEOF, 1999).
Classée comme « localisée » en Languedoc-Roussillon dans la "liste rouge" des oiseaux nicheurs (*Meridionalis*, 2004).

Écologie et habitat

L'espèce est herbivore (surtout en hiver) et insectivore (surtout au printemps).
D'origine des milieux steppiques (ex : Crau), les Outardes fréquentent les plaines cultivées gardoises et languedociennes. Pour la reproduction, elles privilégient des mosaïques agricoles comportant à la fois des cultures herbacées (luzernes, fétuques, prairies, pâtures) et des jachères. Pour l'hivernage, elles fréquentent plutôt les grandes parcelles de cultures, tout particulièrement de Crucifères (Colza) et de Légumineuses (Luzerne), aussi tranquilles que possible.

Répartition :

L'espèce était connue dans toute l'Europe et la France au début du XXème siècle, mais depuis 1980 les effectifs des populations françaises ont diminué de 70 % ainsi que leur répartition géographique. Lors du dernier comptage national, en 2008, entre 1677 et 1875 mâles chanteurs ont été comptés en France.
Les bastions méditerranéens (stables ou en augmentation) sont désormais prépondérants avec 550 mâles chanteurs en Crau (PACA) et 650 en Languedoc-Roussillon, dont 465 dans le Gard (en 2008). Ces populations méditerranéennes sont sédentaires avec environ 1850 outardes hivernantes en PACA et 800-1 000 en Languedoc-Roussillon, dont 500 dans le Gard (janvier 2009).
Dans le Gard, la Canepetière est présente en Basse Plaine du Vidourle (quelques mâles chanteurs + 200-250 hivernants), en Costières de Nîmes (environ 360 mâles chanteurs + 450-700 hivernantes), Sommiérois (15aine de mâles chanteurs), plaine de Saint-Chaptes (15-18 mâles chanteurs), plaine de Pujaut (45 mâles chanteurs + 30 hivernants) [données COGard : printemps 2008 et hiver 2008-2009].

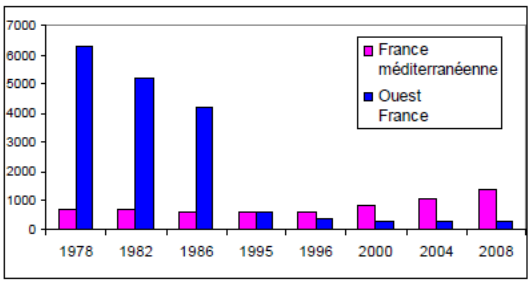

Vulnérabilité

Tous les aménagements humains entraînant la fragmentation des secteurs à Outardes (voies rapides, ligne TGV, fragmentation des paysages, parcs photovoltaïques…), le développement de causes de mortalité connues (lignes électriques, éoliennes, braconnage…) ainsi que l'urbanisation (lotissements, ZAC…) au détriment des plaines agricoles, sont autant de menaces pour les populations gardoises.

Mesures de gestion favorables à l'espèce :

- implantation de luzernière ou transformation en "luzernière à Outardes",

- **conservation et gestion de friche/jachère d'intérêt floristique et faunistique**, entretenue mécaniquement en dehors du 1/05 au 15/07
- fauche/récolte/moisson/broyage du centre vers la périphérie ; fauche tardive des prés (fin juillet), pas d'entretien des jachères entre le 1/05 et le 15/07,
- **implantation de bandes et bordure enherbées en bord ou autour des parcelles** (vignes, céréales…), dont fourrières viticoles, mais sans broyage entre 15/05 et 15/07, et enherbement (naturel ou semé) des vignes,
- conservation des chaumes (céréales, colza…) en automne voire hiver, diminution des surfaces de sol nu en hiver (avec des Légumineuses ou des Crucifères) sur les sites d'hivernage,
- introduction d'une culture (enherbement) ou d'une jachère entre arrachage et replantation en viticulture voire arboriculture,
- réduction des traitements phytosanitaires (surtout insecticides), au profit de méthodes alternatives (travail du sol, lutte biologique…),
- conversion de terres arables en prairies ou cultures faunistiques,
- **reconquête d'espaces à vocation pastorale dans les "zones à outardes" et restauration de surfaces en herbe, cultures fourragères et parcours.**

2.3. LES AUTRES ESPACES D'INTERET ECOLOGIQUE

2.2.3. LES ZONES HUMIDES

Plusieurs zones humides sont recensées sur le territoire du SCoT. Ce sont des *« terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année »* (article L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides constituent des écosystèmes inestimables, remplissant plusieurs fonctions écologiques : étapes migratoires, lieux de reproduction, d'hivernage, fonction d'alimentation pour de nombreuses espèces. Ces fonctions biologiques confèrent ainsi aux zones humides une productivité biologique nettement plus élevée que les autres milieux.

Au sein du territoire communal de Beaucaire, on distingue différents types de zones humides :

- **Une zone humide élémentaire** : « Tête de Camargue ». Il s'agit de marais aménagés dans un but agricole : ce sont essentiellement des prairies amendées et ensemencées, des cultures et des vergers. Le rôle écologique de ces zones humides et globalement faible.

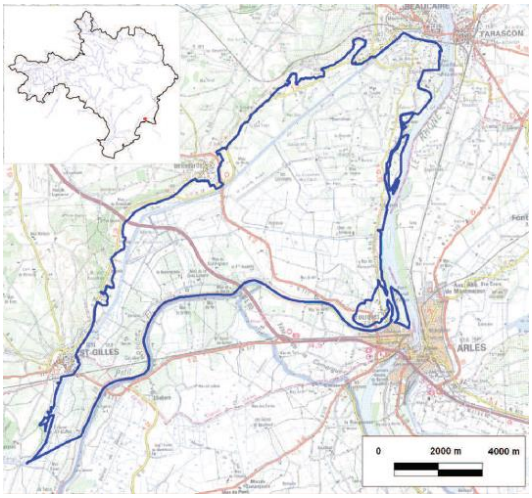

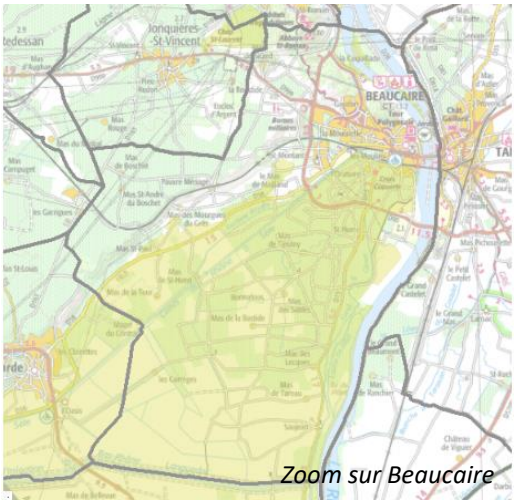

Zoom sur Beaucaire

- **2 grands ensembles** : la « Camargue gardoise » et le « réseau hydrographique du Rhône dans le Gard » (carte à gauche) et **3 espaces fonctionnels** (carte à droite).

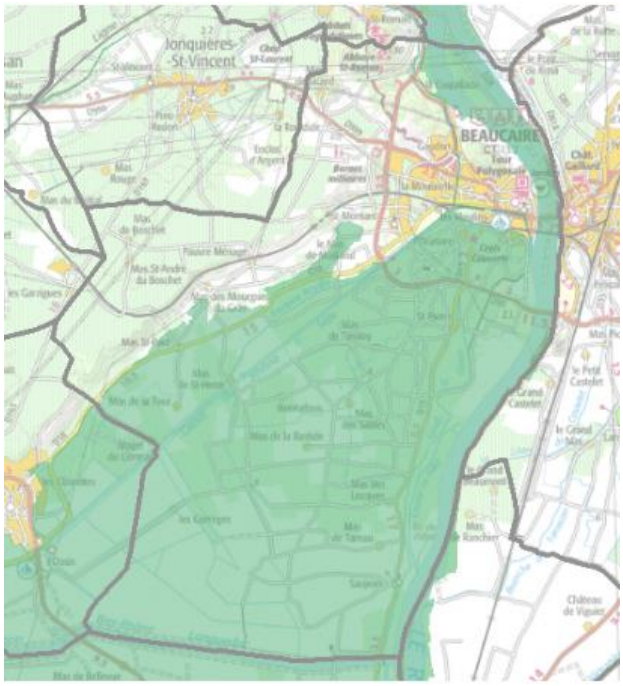

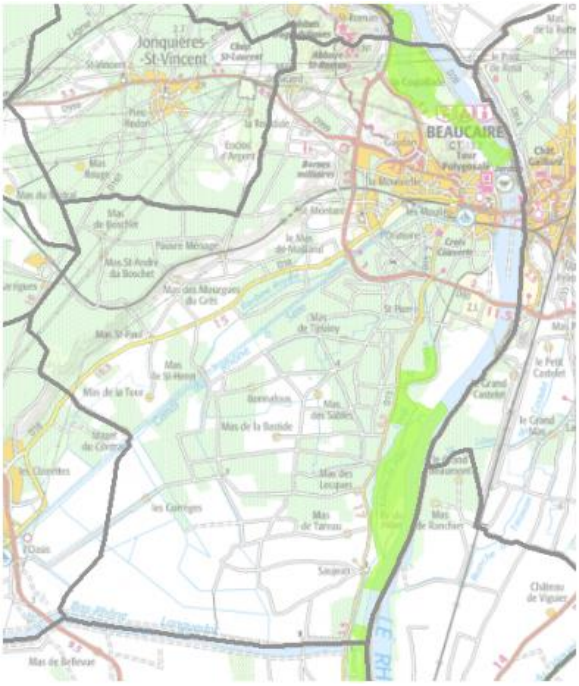

- **7 mares**

Un plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides a été réalisé en 2009. Lancé le 1er avril 2010, il vise notamment une réduction des atteintes diffuses et le développement de pratiques agricoles adaptées pour les zones humides les plus courantes et les plus touchées par cette pollution : les prairies.

Le plan identifie 29 actions à mettre en œuvre de façon concertée et partenariale pour atteindre les objectifs fixés dans ce cadre.

Ces actions ont été établies selon 7 axes prioritaires :

- Développer une agriculture durable dans les zones humides ;
- Valoriser le rôle spécifique des zones humides en milieu urbain ;
- Renforcer la cohérence et l'efficience des interventions publiques ;
- Développer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion et la restauration des zones humides ;
- Renforcer la connaissance des zones humides ;
- Développer la communication, la formation et la sensibilisation en faveur des zones humides ;
- Valoriser les zones humides françaises à l'international.

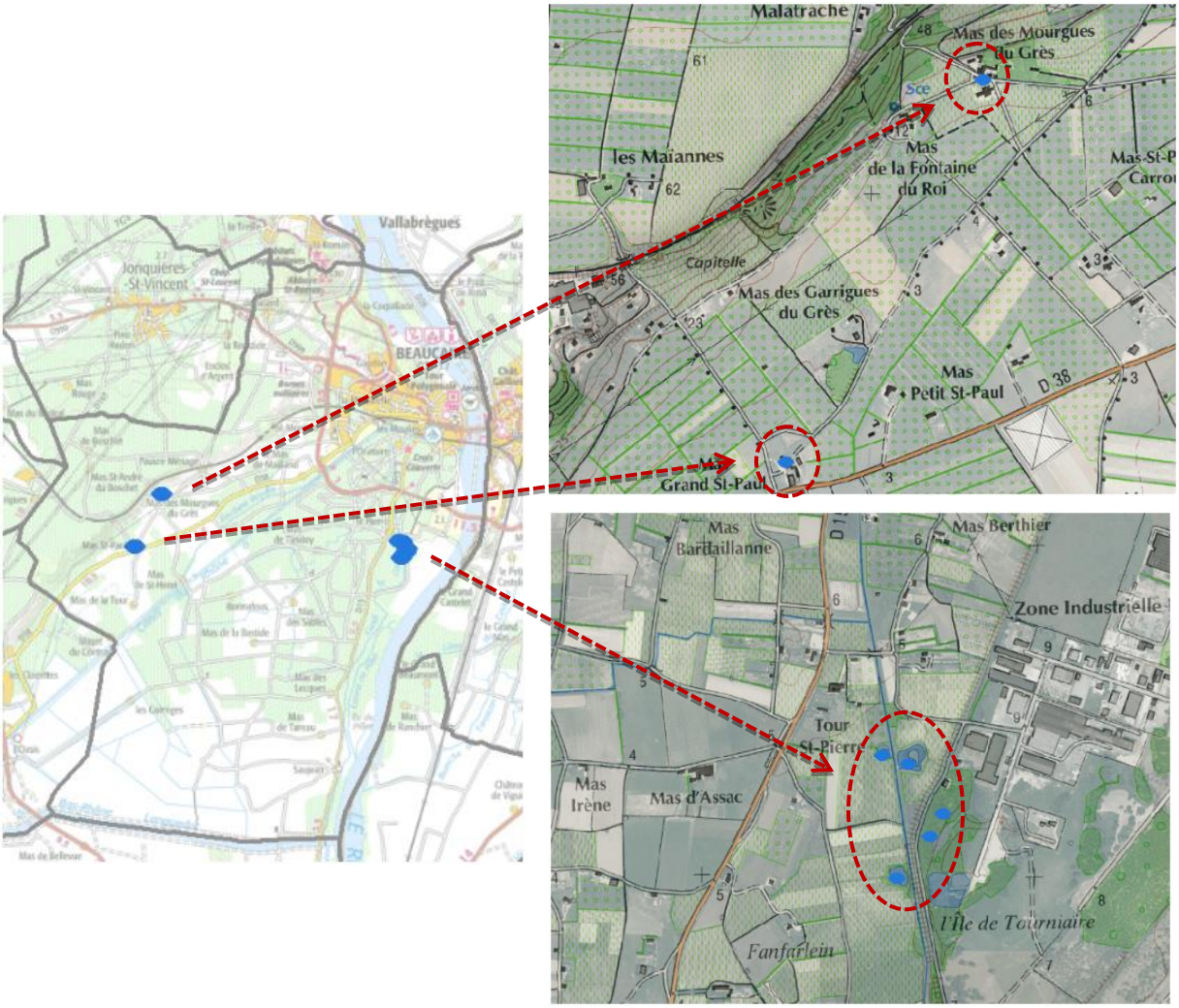

2.2.3. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES IDENTIFIES PAR LA CONSEIL GENERAL

La commune de Beaucaire est concernée par la présence 3 espaces naturels sensibles du département du Gard, identifiés par un inventaire réalisé en 2007 pour le compte du Conseil Général. Il s'agit :

- du massif de l'Aiguilles, sur la partie nord de la commune ;
- du Rhône et ses abords ;
- la Camargue gardoise, au sud de la commune ;

Ils ne constituent pas des zones où s'appliquent un droit de préemption départemental mais sont identifiés en tant que secteurs d'intérêt pour la biodiversité, à prendre en compte dans la politique d'aménagement des collectivités.

La commune ne compte pas de sites naturels au droit de préemption du Conseil général.

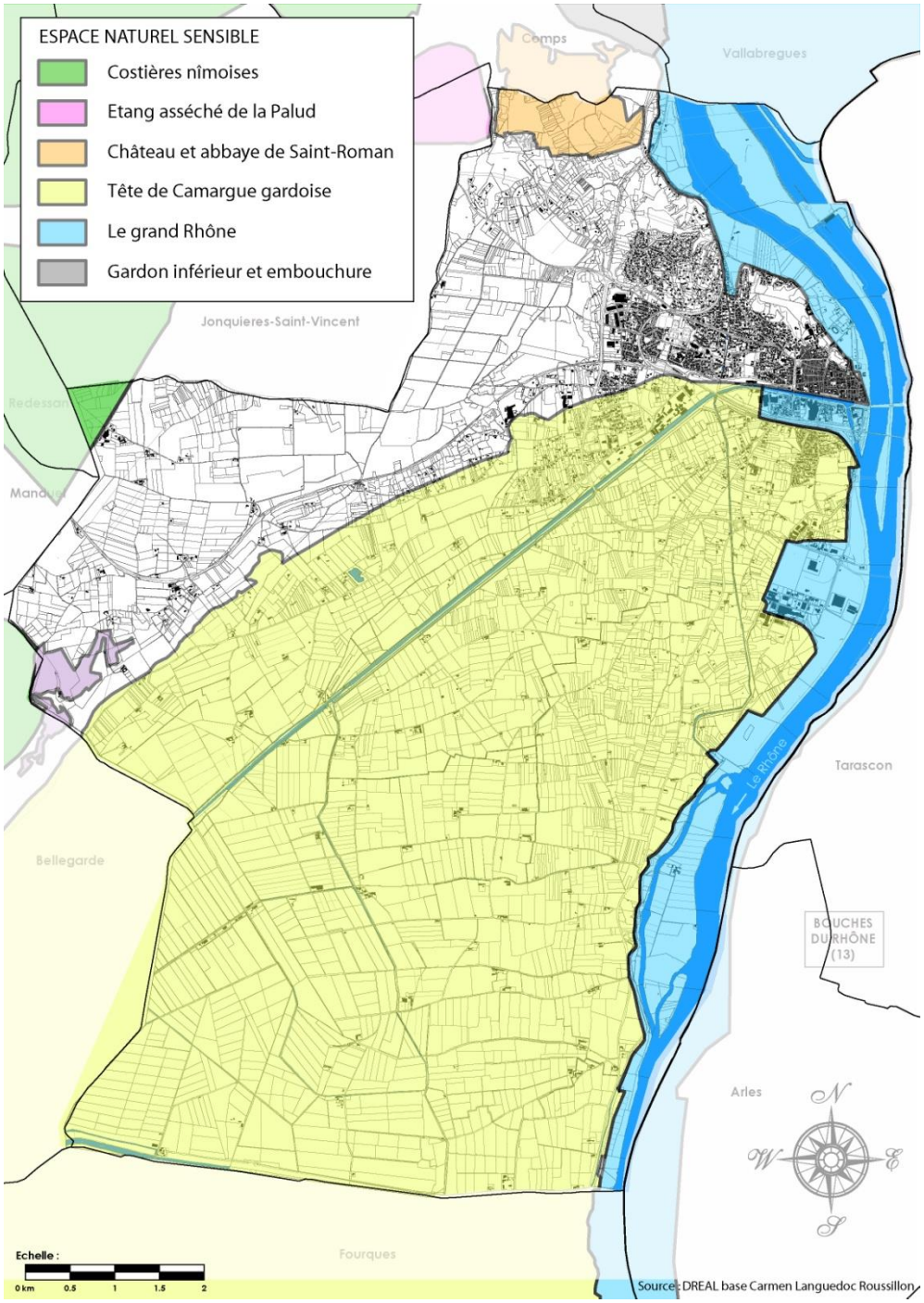

Espaces naturels sensibles du Conseil général – Source : CARMEN, DREAL Languedoc-Roussillon

Espaces naturels sensibles du Conseil général – Source : CARMEN, DREAL Languedoc-Roussillon
Zoom sur le nord de la commune

2.4. UNE VASTE TRAME VERTE ET BLEUE

La France est confrontée à une disparition exponentielle de certaines espèces : les abeilles, les oiseaux communs, le petit gibier… Le rythme de disparition actuel est mille fois supérieur au rythme naturel. Si les habitats et espèces remarquables sont menacés, la biodiversité ordinaire l'est tout autant. **L'urbanisation, l'artificialisation des sols ont mené à une fragmentation des espaces et à un problème de mobilité des espèces.**

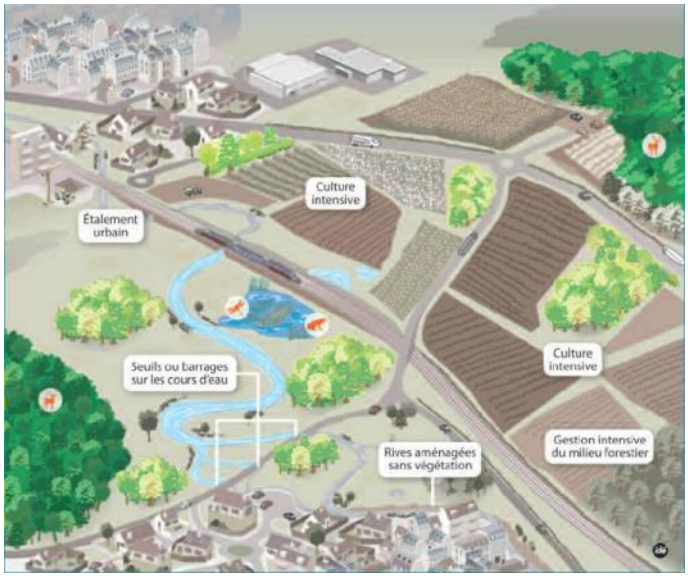

Territoire fragmenté, peu favorable à la biodiversité
Source : Ministère de l'Écologie

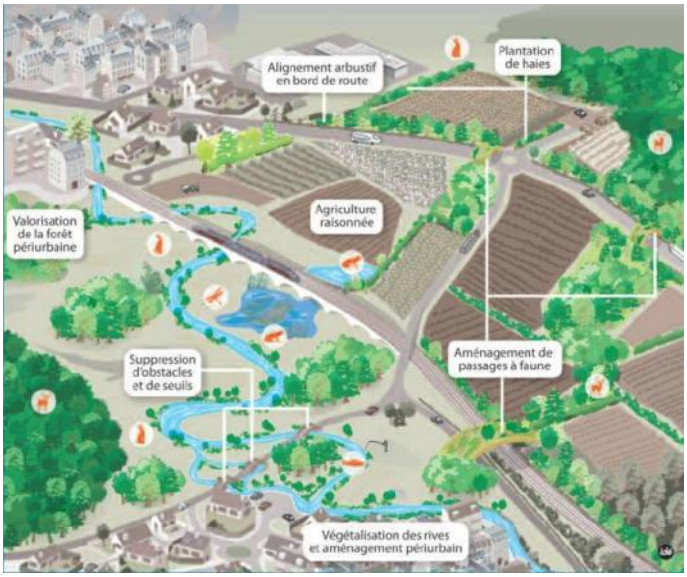

Restauration et valorisation de continuités écologiques
Source : Ministère de l'Écologie

2.3.1. RAPPELS REGLEMENTAIRES

Le projet de loi du **Grenelle de l'Environnement 2** portant « Engagement National pour l'Environnement » prévoit une prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, à partir des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, avec lesquels ils devront être compatibles.

L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien d'une certaine biodiversité.

Trois échelles de travail sont fixées : nationale, régionale et locale.

Echelle nationale : les orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Ce document identifie notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers et précise les grandes caractéristiques et les priorités. Les documents de planification et les projets relevant du niveau national, et notamment les grandes infrastructures linéaires de l'Etat, prennent en compte les orientations nationales.

Echelle régionale : des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), respectant les orientations nationales, seront élaborés conjointement par l'Etat et les Régions dans le cadre d'une démarche participative (fin 2012) et soumis à enquête publique.

Les SRCE contiennent :
- un diagnostic sur les continuités écologiques régionales
- une cartographie de la trame verte et bleue au 1/100 000ème
- les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques.

Echelle locale : les documents de planification (DTA, ScoT, PLU et cartes communales) et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique.

2.3.2. LA NOTION DE TRAME VERTE ET BLEUE

Les principes d'un réseau écologique

Un réseau écologique constitue un maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages et cela, afin de garantir leurs capacités de libre évolution.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

La Trame verte et bleue est considérée comme étant constituée de trois éléments principaux :

- **Les zones nodales ou réservoirs de biodiversité** : C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement.

- **Corridor écologique** : Voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permet sa dispersion et sa migration.

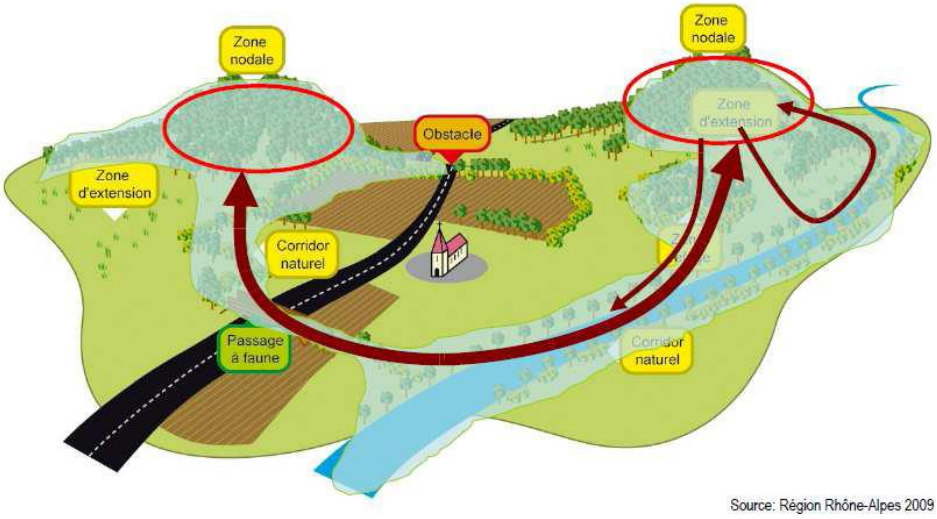

Source: Région Rhône-Alpes 2009

➔ **Zone de transition ou d'extension :** Dans certains réseaux écologiques cette zone joue un rôle de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'influences extérieures potentiellement dommageables.

Les éléments de fragmentation des milieux

La fragmentation des milieux représente diverses formes de ruptures dans les continuités écologiques identifiées sur un territoire. Elle peut être de natures différentes :

- Naturelle liée à :
  - la structure géomorphologique : les reliefs et les structure en canyon peuvent constituer un élément de limitation des déplacements de la faune.
  - l'axe des cours d'eau : il peut être considéré d'une part comme un corridor biologique mais peut, d'autre part, constituer une barrière pour certaines espèces terrestres.

- - Artificielle, liée à :
  - les obstacles au sol : Les poches urbaines, de par la forte minéralisation des espaces qui perturbe les espèces, les routes, les voies ferrées, …
  - les obstacles aériens : les lignes électriques peuvent entraver le déplacement des oiseaux
  - les obstacles lumineux : les zones éclairées ne permettent pas à la faune de se déplacer en toute quiétude et perturbent les migrateurs nocturnes. L'éclairage est essentiellement lié aux poches urbaines et aux axes de circulation.

Les fonctionnalités de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue a une double fonctionnalité :

Fonctionnalité écologique : maintien d'un tissu vivant favorisant la reproduction, le repos, la nourriture, le déplacement des populations animales et végétales ;

Fonctionnalité spatiale et paysagère : organisation et fonctionnement des espaces naturels et humains.

Les bénéfices directs ou indirects des trames vertes et bleues ne se limitent pas à l'écologie et à la biodiversité. D'autres « services rendus » à la collectivité sont de plus en plus reconnus :

Épuration de l'eau
L'épuration naturelle de l'eau, fruit de la dégradation des substances qui y sont présentes, résulte de l'action d'une grande diversité de micro-organismes « spécialisés », présents dans l'eau et les sols.
Un milieu naturel riche en micro-organismes et en plantes (qui absorbent les nutriments : phosphore, nitrates…) favorise ce processus d'autoépuration.

Prévention des inondations
Les milieux favorables à une faune et une flore variées, les zones humides, en stockant l'eau dans les marais, les mares, les étangs, etc. ont également une fonction de zone tampon qui leur permet d'éviter ou de limiter l'ampleur des inondations en aval. La végétation qu'elles abritent joue en outre un rôle de ralentisseur des eaux de crue.

Structuration des paysages et amélioration du cadre de vie
Les espaces constitutifs de la Trame verte et bleue contribuent à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. Leurs bosquets, prairies, petites friches, haies, fossés, bordures de cours d'eau, etc. sont autant d'éléments qui structurent le paysage, faisant reculer sa banalisation et son uniformisation. Certains éléments de la trame verte et bleue peuvent également constituer des espaces d'activités de plein air : promenade, descente en bateau, observation naturaliste, pêche…

Services économiques : augmentation de l'attractivité du territoire, création d'emplois liés à l'entretien et à la restauration des milieux

Aux différentes échelles, la création d'une trame peut se traduire de différentes manières.
• *La ville et le territoire* : développement d'un réseau de déplacement en mode doux, valorisation d'anciennes voies ferrées, gestion différenciée des espaces verts et leur mise en réseau, généralisation du traitement des eaux par épuration écologique.
• *La rue et le quartier* : introduction de la nature en ville avec des alignements d'arbres, des plantations le long des cours d'eau, la conception de jardins de poches au cœur des quartiers, de toitures végétalisées pour réduire la température urbaine en été, insertion de coulées vertes.

2.3.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE DE BEAUCAIRE

Une vaste trame verte et bleue communale

Sur la commune de Beaucaire, la trame verte et bleue est marquée par une prédominance d'espaces ouverts et agricoles et par la présence de cours d'eau et canaux.

La trame verte est principalement composée d'espaces agricoles, qui occupent plus de 70% du territoire communal. Cette trame agricole est aujourd'hui peu mitée par l 'urbanisation ; sa fonctionnalité est réelle.

La trame verte compte également un certain nombre de boisements, essentiellement situés au nord de la commune. Ceux-ci participent à la diversité des habitats naturels présents sur le territoire. **Leur superficie globale relativement faible en fait des secteurs où des efforts de protection et de valorisation doivent être portés. Les principaux continuums identifiés et à enjeu sont les suivants :**

- Continuité arborée et arbustive longeant la voie ferrée, reliant les bords du Rhône aux Costières (Est-Ouest) ;
- le plateau des Costières, secteur encore préservé de l'urbanisation sur la partie Ouest du territoire communal, continuité d'espaces ouverts reliant le nord et le sud du territoire ;
- les piémonts des Costières qui constituent un continuim boisé le long du plateau, reliant le sud au nord du territoire. Cette trame est identifiée comme à enjeu sur la partie Ouest de l'enveloppe urbaine, car encore préservée de l'urbanisation.
- le nord de la commune, où un continuimm boisé relie le massif de l'Aiguille aux bords du Rhône ; une partie est en zone constructible au POS.

Le Rhône, le canal du Rhône à Sète et les autres canaux du territoire composent quant à eux la trame bleue. Bordés d'une ripisylve, ces cours d'eau représentent un refuge et un milieu propice pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Ils constituent des corridors écologiques d'intérêt supra-communal.

Plusieurs secteurs à enjeux sont identifiables au sein de la zone urbaine et à ses franges. Une réflexion doit être menée à l'échelle du PLU : les choix d'ouvertures à l'urbanisation ou de maintien de parcelles urbanisables sur ces secteurs doivent être réfléchis de façon à préserver et valoriser la fonctionnalité des corridors écologiques du territoire, objectifs du Grenelle de l'environnement.

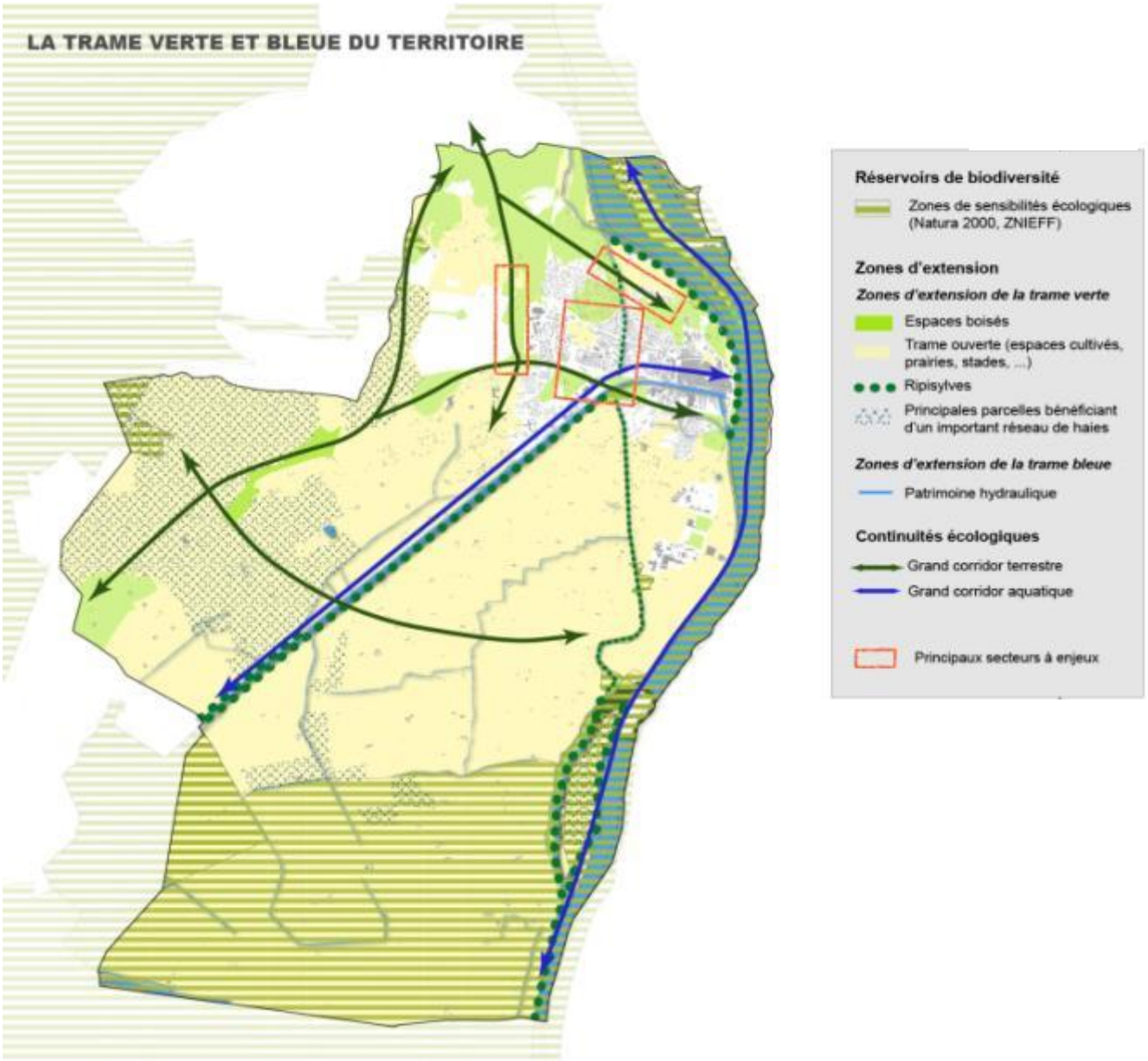

2.3.3. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le préfet de région a confié à la DREAL dans la feuille de route « eau-biodiversité-paysage » arrêtée le 5 juillet 2011 la mission d'élaborer le schéma régional de cohérence écologique. Il a été approuvé en novembre 2015.

La question régionale des continuités écologiques a nécessité de prendre en compte les caractéristiques régionales suivantes :

- La région est confrontée à un développement urbain plus ou moins bien maîtrisé impactant les milieux naturels avec des situations d'incompatibilité parfois atteintes (zones littorales)
- L'existence et le développement programmé de nombreuses infrastructures (routes, énergie, eau) qui cloisonnent l'espace et constituent des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau
- Une forte imbrication entre gestion des espaces ruraux et maintien des habitats naturels
- L'organisation même des paysages qui conditionne de nombreux processus écologiques ; les interactions entre paysage et écologie servent les continuités écologique et paysagères au sein des territoires. La protection et la gestion des paysages, de ce point de vue, trouvent leurs places dans la stratégie nationale pour la biodiversité et se déclinent dans la notion de trame verte et bleue.
- L'existence d'un réseau d'espaces protégés, à enjeux écologiques et paysagers : réseau Natura 2000 (32% du territoire terrestre, 27 réserves naturelles, sites classés, 3 PNR, parc national des Cévennes, espaces du conservatoire du littoral)
- et de mettre en place une réelle prise en compte dans les décisions d'aménagement et de planification.

Le SRCE identifie :

- **le sud de la voie ferrée et le sud des Garrigues planes comme un réservoir de biodiversité de la trame bleue (zones humides) ;**
- **les bords du Rhône nord et le lit majeur comme corridor « vert » ;**
- **le Rhône comme corridor écologique et réservoir de biodiversité (trame verte et bleue).**

Ces espaces sont à préserver dans le PLU.

Extrait de l'atlas cartographique du SRCE – Zoom sur le nord commune.

(Tout le sud est identifié comme réservoir de biodiversité de la trame bleue)

SRCE LR : Trame Verte et bleue -- Carte n°J7

Trame verte :

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Matrice paysagère

Trame bleue :

- Réservoirs de biodiversité : cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité : ZH, plans d'eau et lagunes
- Corridors écologiques : cours d'eau

Zoom sur la trame verte comme armature urbaine

Source : Agence d'urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

Source : Agence d'urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

SYNTHESE SUR LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITE

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Un environnement naturel et agricole très présent, au plus près de la ville ;
- Une richesse écologique reconnue à travers divers périmètres d'inventaire et de protection écologique (6 ZNIEFF, 2 sites Natura 2000) ; le Rhône et ses abords concernés par l'ensemble de ces périmètres ;
- Des grands axes de pénétration de la nature en ville ;

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Des éléments de rupture de la trame : les zones urbaines, la rocade, la voie ferrée ;
- Les espaces boisés du massif de l'Aiguille soumis à la pression urbaine.

A noter que la commune ne compte aucun Espace Naturel Sensibles du Conseil Général sur son territoire (ENS).

ENJEUX

- Préserver le patrimoine agricole de la commune ;
- Préserver les massifs et principaux espaces boisés, composantes du patrimoine naturel et paysager de la commune ;
- Préserver les espaces d'intérêt écologique majeur : interdire limiter toute urbanisation sur les berges du Rhône situées en périmètre Natura 2000 ; limiter l'imperméabilisation des sols aux abords de ces espaces ;
- Préserver et valoriser les corridors écologiques ; favoriser la constitution d'une trame végétale à l'intérieur de la ville ;
- Créer une limite franche à l'urbanisation, maintenir la limite nette existante à l'Ouest de l'enveloppe urbaine créée par la rocade.

PERPECTIVE D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

L'évaluation environnementale, en plus d'être conduite au regard de la situation environnementale actuelle du territoire, doit intégrer les perspectives d'évolution des politiques en cours. Ce travail consiste en l'élaboration du scénario environnemental de référence, qui croise trois familles d'informations : les dynamiques d'évolution du territoire, les tendances d'évolution de la situation environnementale et les politiques, programmes et actions engagées sur le territoire.

Evolution positive en matière de biodiversité – milieux naturels

- ✓ Protection de la majeur partie des périmètres ZNIEFF et Natura 2000 par un classement en zones naturelles N / Nd / Nr ou agricoles A
- ✓ Protection de la majeure partie des zones humides élémentaires et mares d'intérêt (inventaire DREAL) par un classement en zone agricole ou naturelle
- ✓ Protection des grands ensembles naturels et agricoles de la commune : massif de l'Aiguille, massif du Sizen et du Château, plaine cultivée du Rhône et de la petite Camargue, plateau des Costières, ripisylve du Rhône

- ✓ Protection des corridors écologiques majeurs (notamment entre le massif de l'Aiguille et les Guarrigues Planes et entre le massif de l'Aiguille et celui du Château) par un classement des parcelles concernées en zones naturelles N / Nd ou agricoles A

Evolution potentiellement négative (cf. cartes page suivante)

- ✓ Une partie de la ZNIEFF « Canal de Canon et Laune de Pillet » est classée en zone urbanisable UEZ1 (sud de la zone industrielle Domitia), tout comme 2 mares d'intérêt (inventaire DREAL)
- ✓ Un ensemble de parcelles situées sur Fanfarlein / Mas Malimbert et en zone humide élémentaire est classé en zone urbanisable IVAU au PLU en vigueur

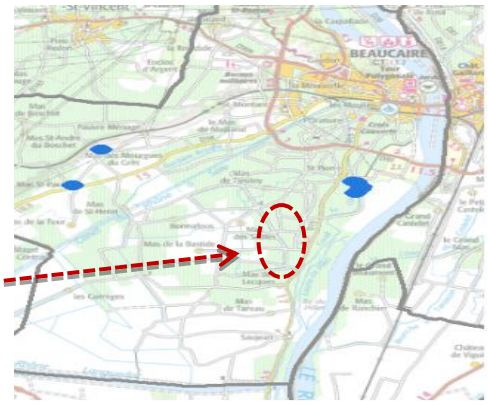

Mares

ZNIEFF « Canal de Canon et Laune de Pillet »

Zone humide élémentaire

3. PAYSAGES ET PATRIMOINES

3.1. LE GRAND PAYSAGE

3.1.1. L'ATLAS DES PAYSAGES

Source : Atlas paysager du Gard, DREAL Languedoc-Roussillon

L'Atlas des paysages du Gard distingue 43 entités paysagères à l'échelle du département, qui présentent chacune des caractéristiques géomorphologiques, paysagères et visuelles propres.

Beaucaire appartient à trois **unités paysagères : « Beaucaire et le massif de l'Aiguille », « les coteaux de la Costière » et « la Camargue cultivée ».**

Beaucaire et le massif de l'Aiguille

Valeurs paysagères clefs

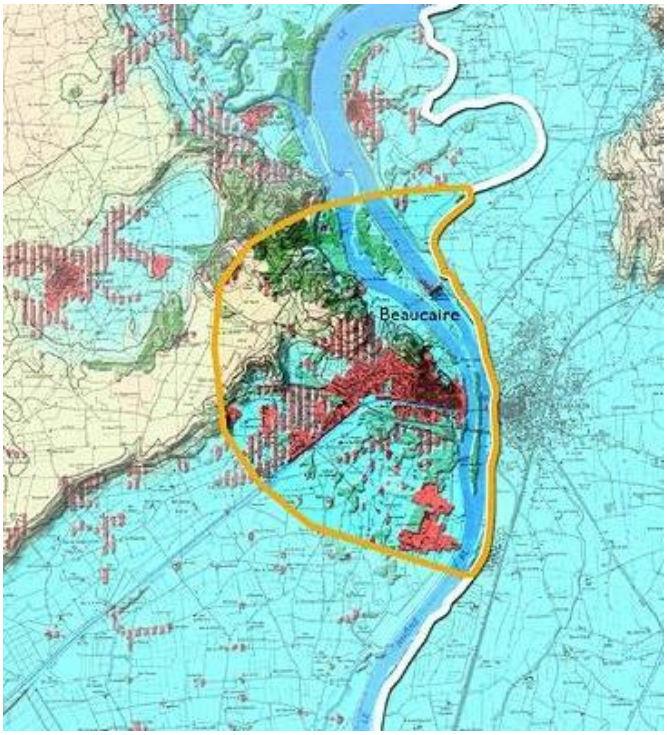

Source : Atlas des Paysages du Gard

Tourmenté dans ses reliefs et largement boisé, le massif de l'Aiguille commande l'embouchure du Rhône et du Gardon. Il forme un signal aisément repérable dans les horizons aplanis du Rhône.

Le massif de l'Aiguille est surtout connu et fréquenté pour les ruines de l'abbaye troglodytique de Saint-Roman qui coiffent un des sommets. Datant du V^{e} siècle, elle constitue l'unique abbaye en Europe entièrement creusée dans la roche.

De loin, la ville de Beaucaire se signale par son château, coiffant l'escarpement qui domine le Rhône. Il fait écho à celui de Tarascon sur la rive gauche, l'ensemble rappelant la frontière qu'a été le Rhône entre le Royaume en rive droite et l'Empire auquel appartenait la Provence en rive gauche.

Les bords non bâtis du Rhône de Beaucaire apparaissent aujourd'hui relativement peu mis en valeur. Ils ont connu durant 500 ans, du XV^{e} siècle au XIX^{e} siècle, une intense activité commerciale liée à la foire de la Sainte Madeleine qui se tenait en juillet, l'une des plus importantes d'Europe. Elle fit la richesse de la ville, mais le développement du chemin de fer et les nouveaux modes de commerce conduisirent au XIX^{e} siècle à son extinction.

La ville s'est essentiellement développée sur le bas des pentes vers le Sud et vers le Rhône.

Embellie au cours du XVIII[e] siècle, organisée pour les besoins du commerce lié à la foire, la ville bénéficie aujourd'hui d'un patrimoine architectural et urbain exceptionnel, constitué de hautes maisons et de ruelles étroites, et qui reste largement encore à mettre en valeur.

Depuis quelques décennies, Beaucaire s'est animée autour du canal du Rhône à Sète pour les besoins du tourisme fluvial.

Le développement de la ville vers le Sud s'opère en concurrençant la vigne et les vergers installés sur les terres basses autrefois marécageuses qui préfigurent la Camargue : quartier d'habitation et zone industrielle. Ce développement vers le Sud devrait s'intensifier encore avec la création de la déviation et du nouveau pont suspendu qui franchit le Rhône.

Les enjeux identifiés dans l'Atlas des Paysages

Enjeux de protection/préservation :

- Le massif de l'Aiguille et le site de l'abbaye de Saint-Roman : maîtrise qualitative des quartiers récents de Beaucaire (Gaudon) et Comps (Saint-Roman) sur les flancs Sud et Nord ; inscription des implantations dans un projet de paysage bâti cohérent.

Enjeux de valorisation/création :

- Les bords du Rhône à Beaucaire : mise en valeur, maîtrise qualitative des espaces d'accueil du public, ...
- Les quais du canal du Rhône à Sète : maîtrise des circulations et des stationnements, mise en valeur paysagère et touristique, ...
- La cimenterie, monument moderne dans le paysage de Beaucaire : scénographie nocturne.

Enjeux de réhabilitation/requalification :

- L'ensemble superbe mais en mauvais état de la ville ancienne : bâtiments, façades et espaces publics.
- L'entrée/sortie de Beaucaire par la RD 999 : requalification du secteur associant cimetière, carrières, karting et déchetterie ...

Les coteaux de la Costière

Le rebord de la Costière s'allonge sur près de 40 kilomètres entre Beaucaire et le Sud de Vauvert, en passant par Bellegarde et Saint-Gilles. Il marque le basculement de la plaine des Costières, au pied de Nîmes, sur le delta de la Camargue.

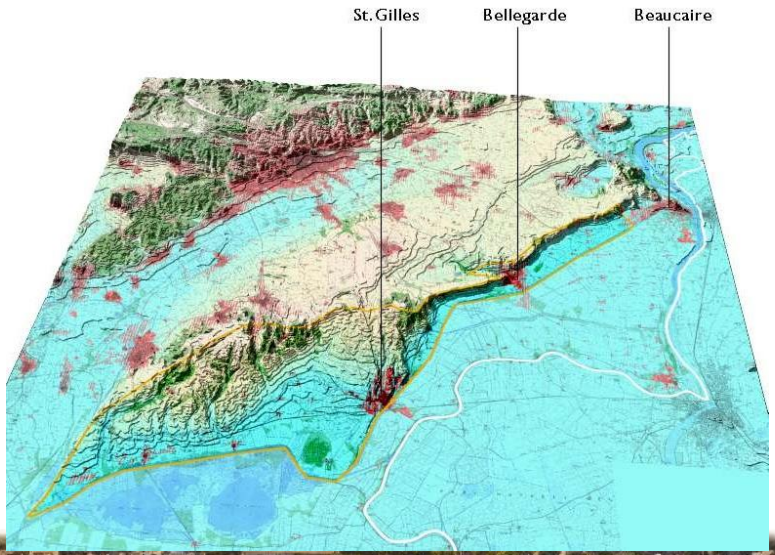

Source : Atlas des Paysages du Gard

Valeurs paysagères clefs

Le rebord de la Costière prend deux visages bien distincts dans son basculement sur la Camargue. Allongé en un mince coteau de 60 m d'altitude entre Beaucaire et l'A54 autour de Bellegarde, il prend à l'inverse de l'ampleur au-dessus de Saint-Gilles, déroulant de longues pentes vers la plaine de la Camargue. Celles-ci sont entaillées par des vallats aux ambiances cultivées

intimistes et dominées par des puechs en crête.

Des vues immenses et spectaculaires s'ouvrent ainsi sur la plaine de la Camargue, à la faveur des routes qui franchissent les pentes pour relier Nîmes à Saint-Gilles et à Arles.

Finement posée sur le bas des pentes du coteau, la RD 38 entre Saint-Gilles et Beaucaire est une véritable route-paysage, ouvrant des vues sur le déroulé du coteau, coiffé d'une végétation mixte de feuillus et de persistants, piqué de mas à distance de la route et couvert de vigne qui profite de ces pentes bien drainées et bien exposées au soleil pour s'étendre.

L'irrigation mise en place par la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc a favorisé le développement des vergers de fruitiers et du maraîchage, qui occupent largement le pied de Saint-Gilles aujourd'hui. La vigne reste davantage développée sur les pentes, produisant l'AOC Costières du Gard et le vin de pays Coteaux Flaviens.

Les enjeux identifiés dans l'Atlas des Paysages

Enjeux de protection/préservation :

- Les pentes agricoles du rebord des Costières : protection contre le mitage.

Enjeux de valorisation/création :

- L'architecture des bâtiments agricoles récents : calage dans les pentes et soin des terrassements, choix adapté de couleurs plus discrètes, ...
- Les bords des canaux, en particulier du canal d'irrigation : requalification paysagère pour les rendre plus attractifs : plantation d'arbres, création de pistes cyclables et/ou cavalières, ...

La camargue cultivée

La Camargue gardoise correspond à la partie Nord et Ouest de l'immense delta du Rhône. De Saint-Gilles à Beaucaire, la Camargue cultivée correspond à la pointe Nord du delta de la Camargue qui s'achève en pointe sur le verrou Beaucaire/Tarascon. Elle est cadrée par le Rhône à l'Est et les coteaux de la Costière à l'Ouest. Au sud, le Petit Rhône marque la frontière administrative entre la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de la Camargue, développé sur le seul territoire des Bouches-du-Rhône (région PACA).

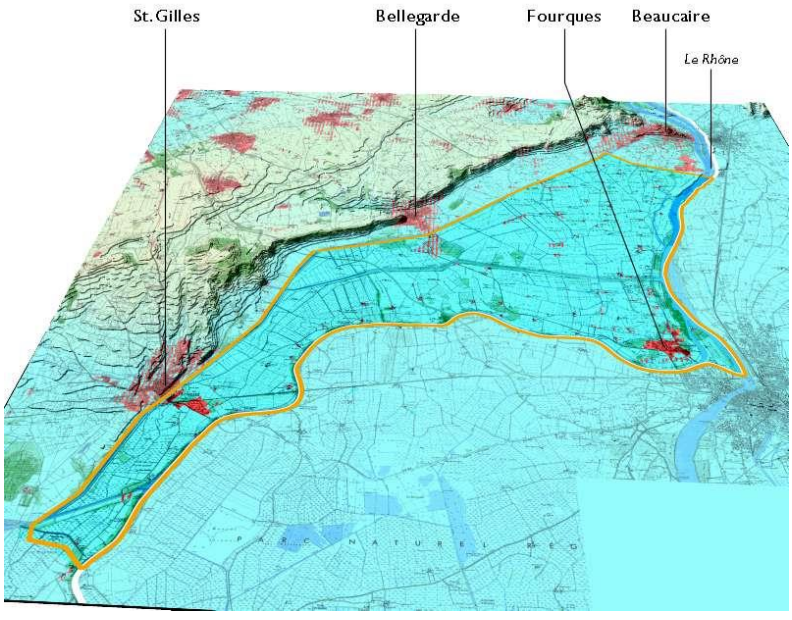

Source : Atlas des Paysages du Gard

Valeurs paysagères clefs

Dans cette frange septentrionale de la Camargue, le paysage est devenu entièrement cultivé, sans place pour les étangs et les marais que l'on ne trouvera que plus au Sud. C'est une Camargue " agro-intensive ", bien éloignée de la mythique Camargue des chevaux, des taureaux et des grandes zones humides. Il faut dire que la proximité du Rhône et du Petit Rhône, auxquels s'ajoute le Canal d'irrigation du Bas-Rhône-Languedoc, permettent un approvisionnement facile en eau douce, nécessaire aux cultures du riz, voire

du maïs. Les champs ainsi irrigués dessinent d'immenses parcelles sans obstacles, créant un paysage agro-industriel de plaine.

Les mas jouent un rôle important pour animer le paysage agro-industriel né des cultures intensives, à la fois par leur architecture et par les arbres qui les accompagnent, notamment les alignements de platanes.

La plaine est également mise en valeur par les vues qui se dégagent sur le coteau de la Costière, jamais très éloigné, qui borde l'horizon au Nord-Ouest.

Parmi les espèces qui signalent la présence de l'eau, le peuplier blanc joue un rôle prépondérant et emblématique, par les tons clairs de son tronc et de son feuillage qui tranchent avec ceux des autres espèces.

Les enjeux identifiés dans l'Atlas des Paysages

Enjeux de protection/préservation :

- Les ripisylves qui accompagnent le Rhône et le Petit Rhône : préservation, replantation, gestion.
- L'architecture et les structures végétales des mas : maîtrise qualitative et paysagère à l'occasion des transformations.

Enjeux de valorisation/création :

- Les digues, notamment celle du Petit Rhône, du Rhône et du canal d'irrigation : création de pistes cyclables et/ou équestres.

Enjeux de réhabilitation/requalification :

- Les bords du canal d'irrigation, trop secs : plantations d'alignement, création de circulations douces, ...
- Les paysages agricoles simplifiés des anciens marais, sans obstacle sur des dizaines d'hectares : replantation de structures végétales d'accompagnement des réseaux d'eau (roubines, rigoles, fossés, canaux, ...), replantation des chemins d'exploitation et des allées d'accès aux mas.

3.1.2. La Charte paysagere et environnementale des Costieres de Nimes

Le territoire de l'AOC Costières de Nîmes regroupe 24 communes. Il est limité par la vallée du Gardon au Nord-Est, la plaine du Vistre au Sud-Ouest, le canal du Rhône à Sète au Sud.

Depuis 20 ans, cette région connaît un développement économique important : urbanisme, zones d'activités, infrastructures, … progressent sur l'espace agricole. Les effets du processus impactent le territoire AOC : mitage des zones agricoles, progression à l'identique des zones résidentielles, développement de nouvelles infrastructures, friches agricoles spéculatives, … Parallèlement, seulement 5 000 hectares sur les 25 000 délimités en AOC sont revendiques par les producteurs.

Fin 2005, le Syndicat de défense de l'appellation Costières de Nîmes a engagé une réflexion sur le devenir de son territoire de production, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon (ancienne Direction Régionale de l'Environnement). À partir des valeurs culturelles et économiques que constituent le paysage et l'environnement, le travail a eu pour premier objectif de valoriser et de préserver cette production « ajoutée » du territoire pour le vin. La concertation menée avec les acteurs du territoire (acteurs politiques, économiques, institutionnelles et associatifs) a permis d'aller au-delà de ces premiers objectifs à travers la signature d'une Charte paysagère et environnementale de l'appellation.

Ce contrat moral redonne une place aux terroirs et à l'activité agricole par la mise en œuvre d'une série d'actions. Trois axes sont visés :

- **Axe I :** la préservation des ressources naturelles et la biodiversité ;
- **Axe II :** la gestion de l'identité rurale et agricole du territoire ;
- **Axe III :** la valorisation de l'activité agricole par le tourisme et la communication.

La commune est concernée par les actions suivantes :

➲ **Action 5 – Haie**

Objectifs

- conforter l'identité paysagère des Costières
- préserver les sols en limitant l'érosion éolienne et hydraulique
- contribuer à la diversité de la faune et de la flore (niches écologiques)
- filtrer les eaux de ruissellement
- maintenir ou créer des auxiliaires de cultures
- redonner un rôle à l'agriculture dans la préservation de l'environnement
- innover en matière d'environnement et de développement durable

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

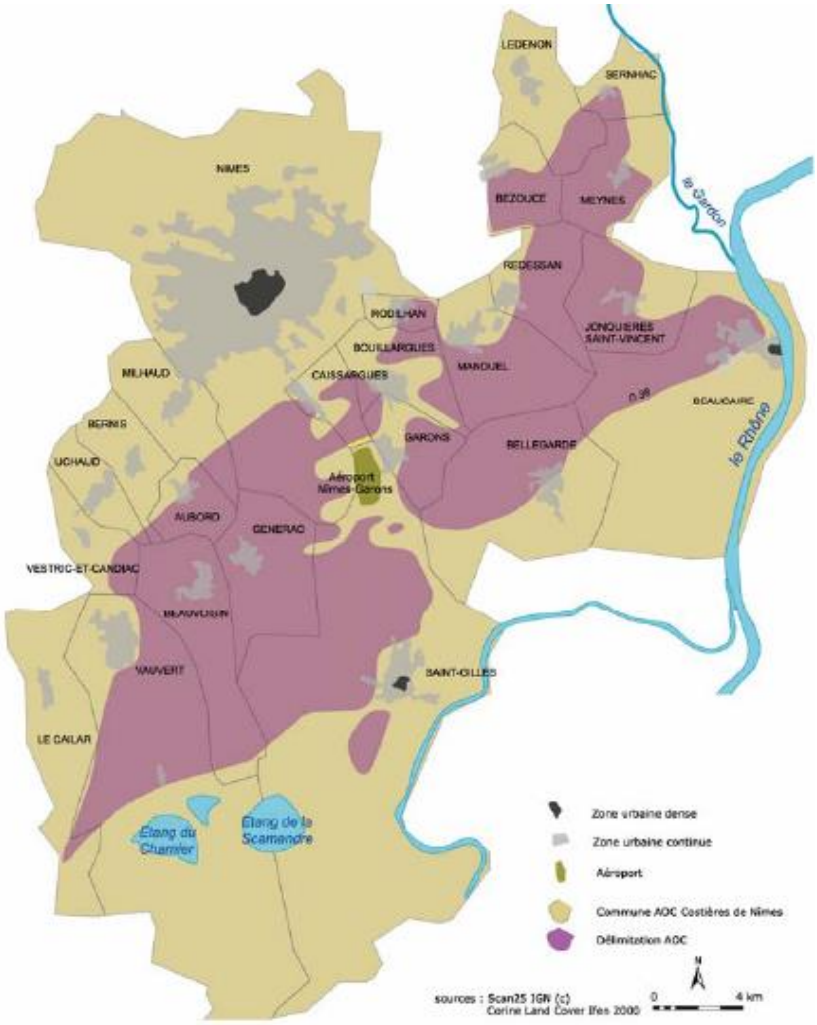

Source : Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

- **identifier la fonction de la haie pour mieux choisir les essences à maintenir ou à planter :**
  - fonction brise-vent : préférer les haies mono-essence (cyprès de Provence, peupliers…) à implanter au nord des parcelles selon un axe est-ouest et sans espacement entre les arbres ;
  - fonction faune / flore : préférer les haies composites à implanter en bord de parcelle, assortiment d'essences sur deux à trois étages ;
  - fonction auxiliaire de culture : préférer les arbustes que l'on maintient au gabarit de la vigne. Le chèvrefeuille, la viorne tin, le cornouiller, le noisetier, le chêne vert, le chêne pubescent, le micocoulier, l'orme... abritent des acariens auxiliaires de la vigne ;
  - fonction esthétique et repère dans le vignoble : préférer des essences locales ornementales (platanes, cyprès, pins parasols, arbres fruitiers : amandiers, oliviers…) ;
  - fonction maintien des sols : préférer une plantation de haies perpendiculaires à la pente et le long des fossés.

➲ Action 7 – Bois

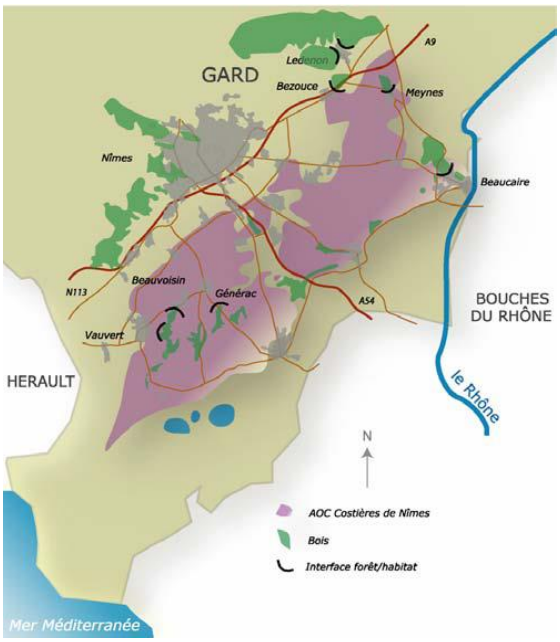

Objectifs

- préserver les zones boisées, interfaces entre la ville et les vignes, poumons verts du territoire
- contribuer à la diversité de la faune et de la flore (niches écologiques)
- limiter l'érosion
- renforcer l'image naturelle du vignoble
- favoriser l'accès aux habitants

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- protéger les structures boisées dans le cadre des PLU (Espace Boisé Classé) ;

➲ Action 17 - Zone d'interface

Objectifs

- préserver l'identité rurale des villages
- maintenir les silhouettes des bourgs
- éviter la banalisation et l'uniformisation des villages
- créer des coupures vertes autour des villages
- atténuer les transitions « ville-campagne »
- préserver la qualité du cadre de vie
- participer à la gestion des risques
- développer les synergies « ville-campagne »

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- Entrées de village : un rôle esthétique
  - symboliser par un aménagement paysager l'accueil et l'identité villageoise
  - éviter le développement d'une urbanisation standard et linéaire le long des axes
  - maintenir les parcelles de vignes existantes pour préserver l'image vigneronne du village
- Boisements : un atout environnemental
  - maintenir et entretenir les bois existants en périphérie de village
  - utiliser les bois dans la gestion des risques naturels (érosion, ruissellement, inondation…)
  - ouvrir et aménager les bois pour les citadins (loisirs, la randonné pédestre…) plutôt que de multiplier les parcs urbains
- Agriculture périurbaine : un enjeu foncier
  - pérenniser les espaces agricoles afin de contenir l'urbanisation
  - protéger les zones agricoles périphériques en mobilisant les outils juridiques existants (PLU, ZAP…)
- Jardins familiaux : un lien social
  - maintenir une agriculture de proximité en périphérie de village
  - privilégier une implantation dans des secteurs gagnés par la friche

➲ Action 18 - Réseau aérien

Objectifs

- préserver l'identité rurale des terroirs agricoles
- améliorer la qualité des entrées de villages

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- renforcer le rythme donner par la succession des poteaux par des plantation d'arbres (effet d'allée végétale, rôle d'écran visuel) ;
- masquer certains aménagements (pylônes, arrivées de poste) par l'utilisation de haies ou de bosquets.

Action 19 - Petit patrimoine bâti

Objectifs

- préserver l'identité des Costières
- faire connaître les édifices présentant un intérêt historique et architectural
- utiliser le petit patrimoine bâti comme cadre de dégustation des vins et de découverte du vignoble
- valoriser ces éléments identitaires dans la promotion touristique

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- adapter les matériaux et les techniques d'origine : moellons de pierres enduis, couverture en tuile canal, fermeture en bois peint, couleur s'harmonisant avec l'environnement
- la loi Paysage de 1993 assure l'inventaire et la protection d'éléments du petit patrimoine dans le cadre des PLU.
- valoriser le petit patrimoine situé sur des itinéraires fréquentés (routes des vins, sentiers vignerons...)

Action 23 – Exposition

Action 24 - Journée animation

Action 26 - Sentier d'interprétation

Objectifs

- faire connaître et préserver les spécificités locales
- communiquer sur les effets positifs des pratiques culturales
- sensibiliser autrement les visiteurs

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- privilégier un départ sentier depuis les caveaux vignerons (aire d'accueil existante, facilité d'entretien et de gestion, atouts commerciaux…).

Action 31 - Réseau d'accueil

Objectifs

- s'inscrire dans une démarche collective de valorisation touristique
- développer la complémentarité entre l'offre touristique et les activités traditionnelles (notamment agricole) du terroir

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- l'Office de Tourisme de la ville de Nîmes souhaite travailler avec des domaines viticoles pour créer une synergie villes-vignes et proposer aux touristes une offre globale courts séjours ;

➲ **Action 32 - Entrée d'appellation**

Objectifs

- accueillir et inviter à la découverte de l'appellation Costières de Nîmes
- favoriser une première image positive de l'appellation Costières de Nîmes pour les arrivants
- mieux marquer le territoire de l'appellation Costières de Nîmes

Sous-actions (zoom sur celles pouvant être prises en compte dans le PLU)

- enlever les panneaux existants (peu actuels et/ou détériorés) perçus comme une image d'abandon de l'appellation ;
- connecter la signalétique porte d'entrée avec la signalétique route des vins.

3.2. LES ENTITES PAYSAGERES

L'emprise communale se compose de plusieurs entités paysagères qui trouvent leur identité dans les variations de la géomorphologie, ainsi que de l'occupation urbaine, agricole ou naturelle du territoire.

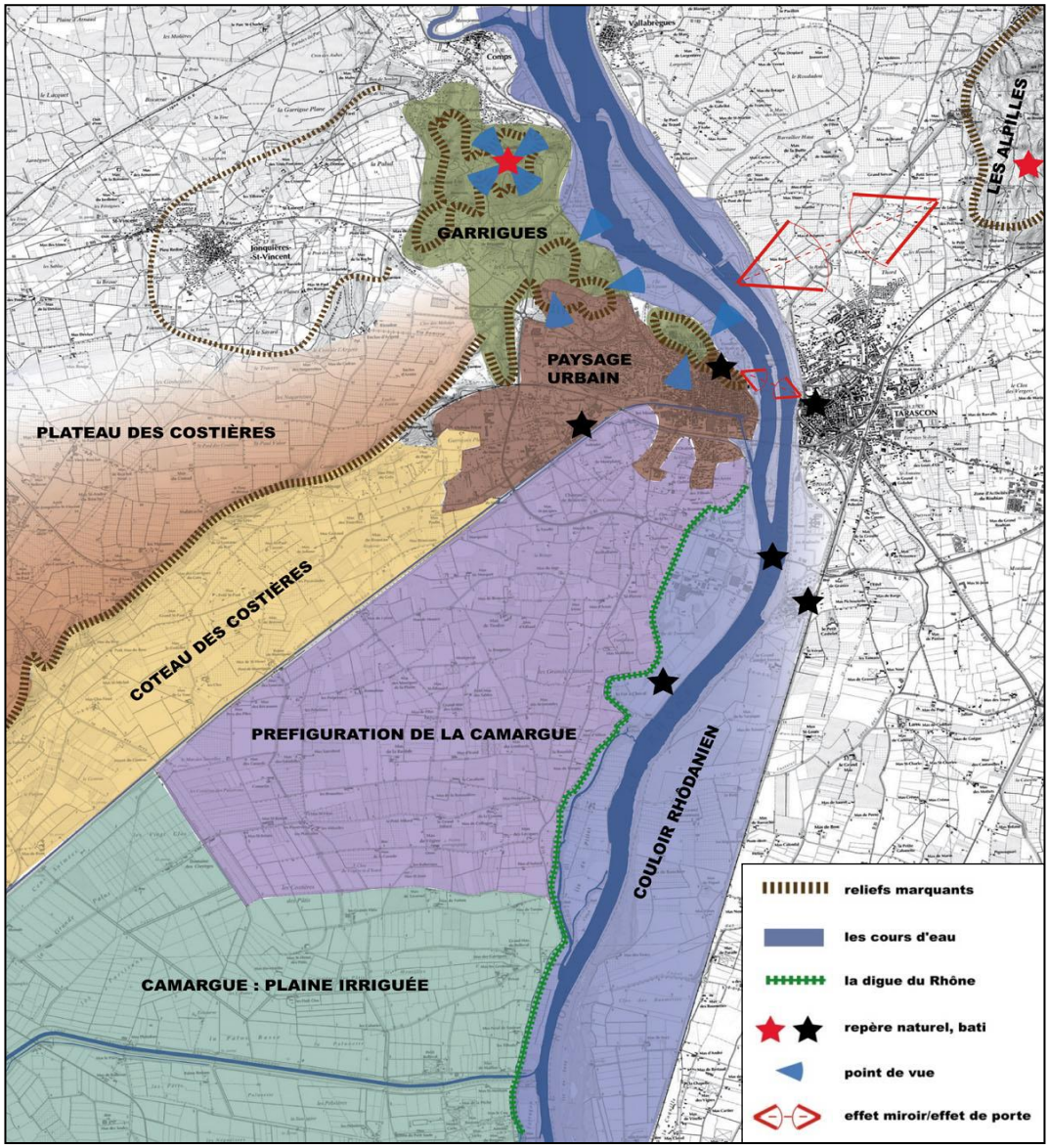

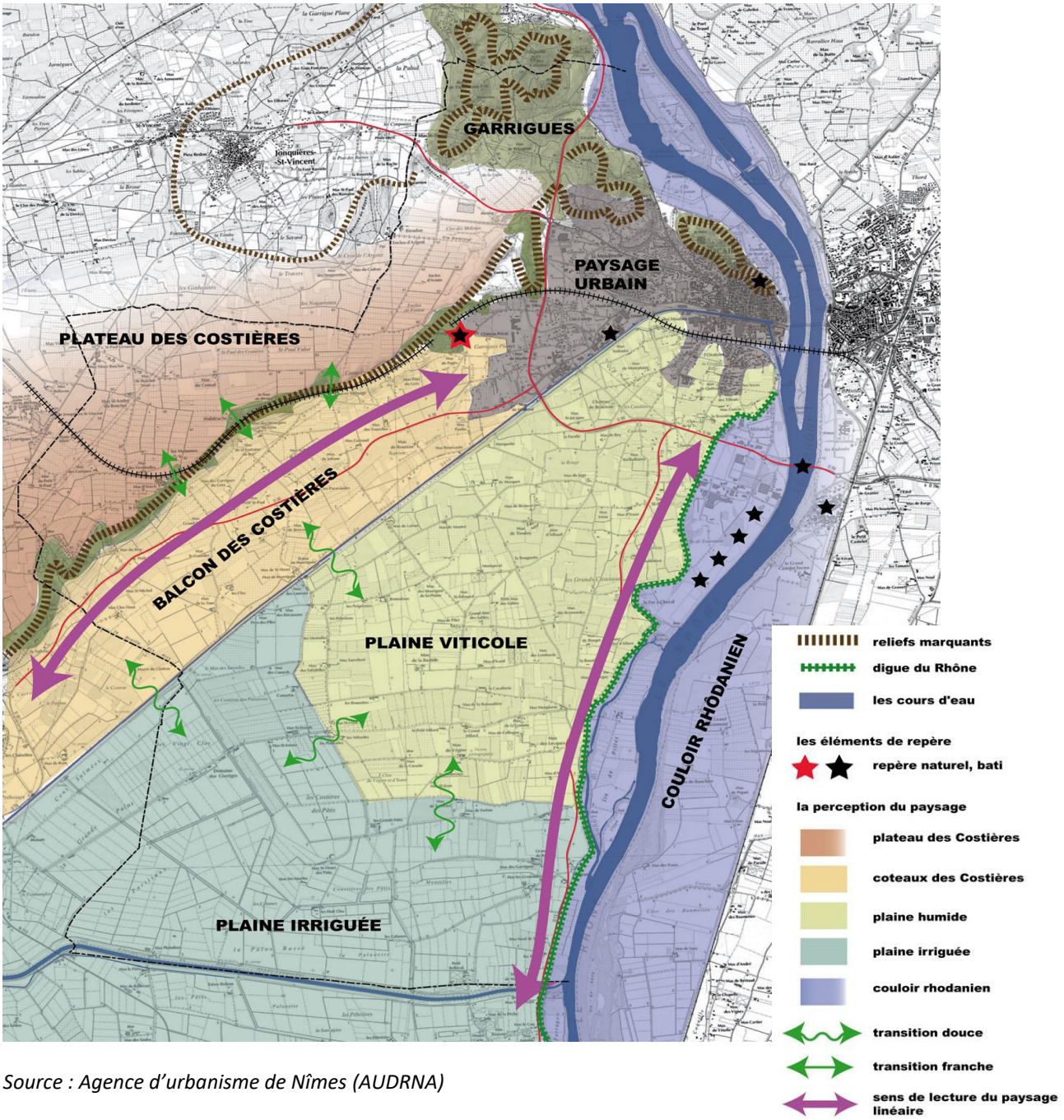

Source : Agence d'urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

3.2.1. LES LIMITES DU PLATEAU DES COSTIERES

Cette unité constitue l'ancienne terrasse alluviale du Rhône, qui se situe en position dominante sur la Camargue. Le vaste plateau est limité au sud par un rebord de roche calcaire.

Le réseau régulier d'alignement d'arbre et de haies coupe-vent (maillage perpendiculaire), l'arboriculture fruitière, les vignes, les galets rouges et calcaires sur les retombées du plateau (exploitation des carrières) sont les composantes paysagères caractéristiques de cette unité, traversée par la voie Domitienne.

- Un paysage répétitif sur des « casiers de verdure »
- Des perspectives infinies, dynamisées par le rythme des plantations
- Des ouvertures visuelles surprenantes

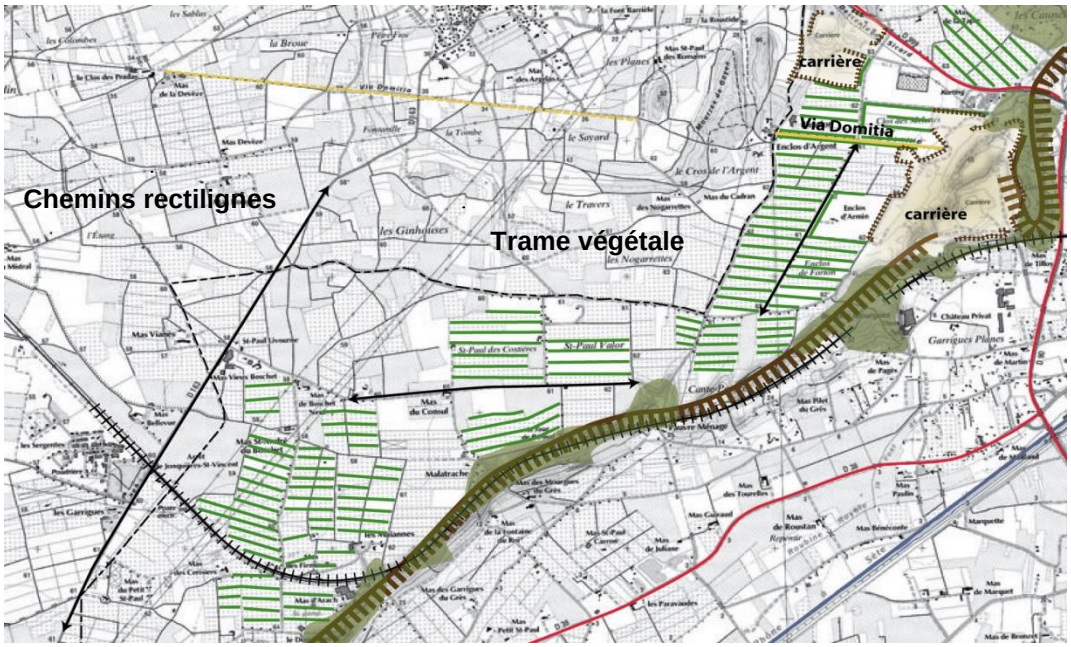

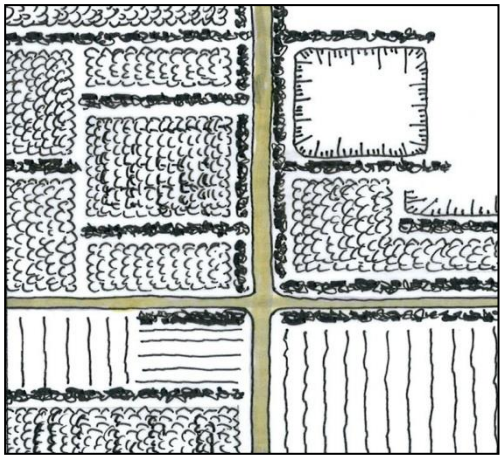

3.2.2. LES COTEAUX DES COSTIERES : LES PIEMONTS, LA TRANSITION, ENTRE PLATEAU ET PLAINE…

Il s'agit d'un coteau pentu, en balcon, d'une bande d'environ 250 mètres de large, et de direction « Sud-Ouest/Nord-Est ». Ce coteau longitudinal se transforme en pentes douces jusqu'au canal.

Les structures paysagères ont une composition étagée : le talus pentu est souligné par une végétation « sauvage » assez dense, les pentes les plus douces par un réseau de plantations assez régulières partagé entre vignes, vergers et cultures céréalières.

Le plateau est ponctué de carrières et recense également une ancienne brasserie, ainsi qu'un patrimoine vernaculaire très ancien (pierres levées, …).

- un véritable belvédère sur la plaine alluviale
- une ligne de crête entamée par les carrières
- un parcours « identitaire » du territoire des Costières, le rebord du plateau étant bien lisible et pouvant être longer durablement, depuis Saint-Gilles jusqu'à Beaucaire

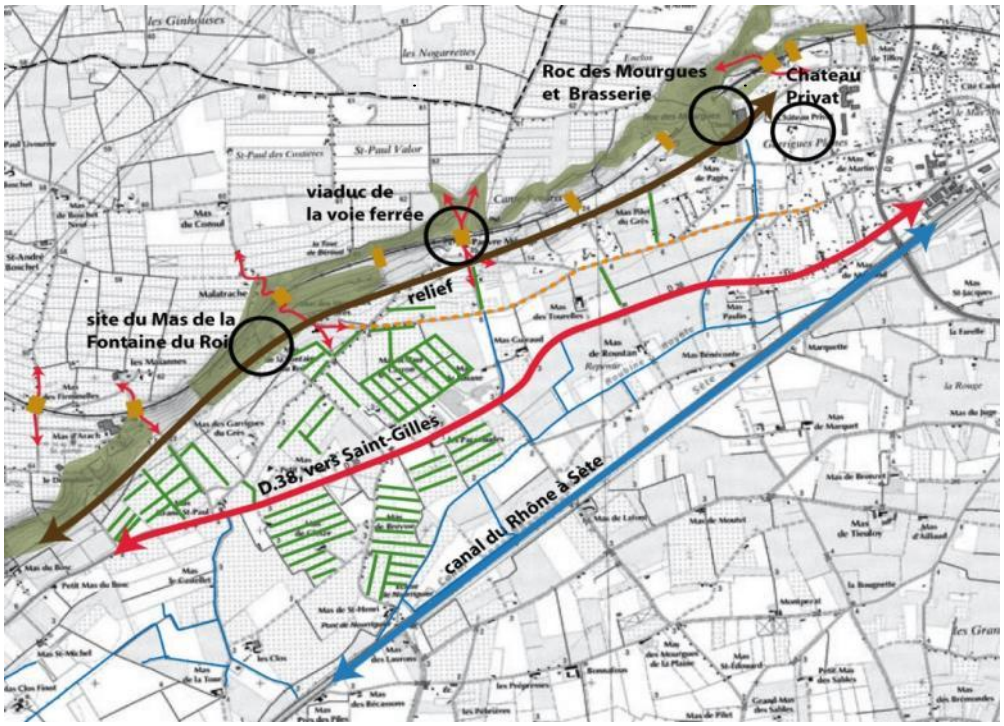

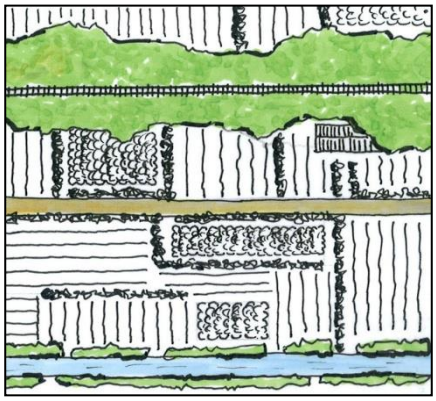

3.2.3. LA PREFIGURATION DE LA CAMARGUE : ENTRE VILLE ET PLAINE IRRIGUEE

Cette unité plane dans sa topographie, située entre le canal du Rhône à Sète et le canal de canon (ou canal d'irrigation) , se caractérise par :

- la prédominance de la vigne,
- la présence de nombreux mas, d'orientation Est-Ouest
- un réseau lâche et géométrique de haies brise-vents en « peigne », plutôt orientées est/ouest, formant par endroits un rempart visuel
- la présence de l'eau : la trame viaire et les cultures s'accompagnent de profonds fossés

Cette unité est fortement visible depuis la rocade de Beaucaire.

- un paysage « dominé », (depuis les Costières, ou la rocade) donc très visible
- une limite concrète bien que peu perceptible : le canal du Rhône à Sète
- un paysage organisé par l'eau et le vent

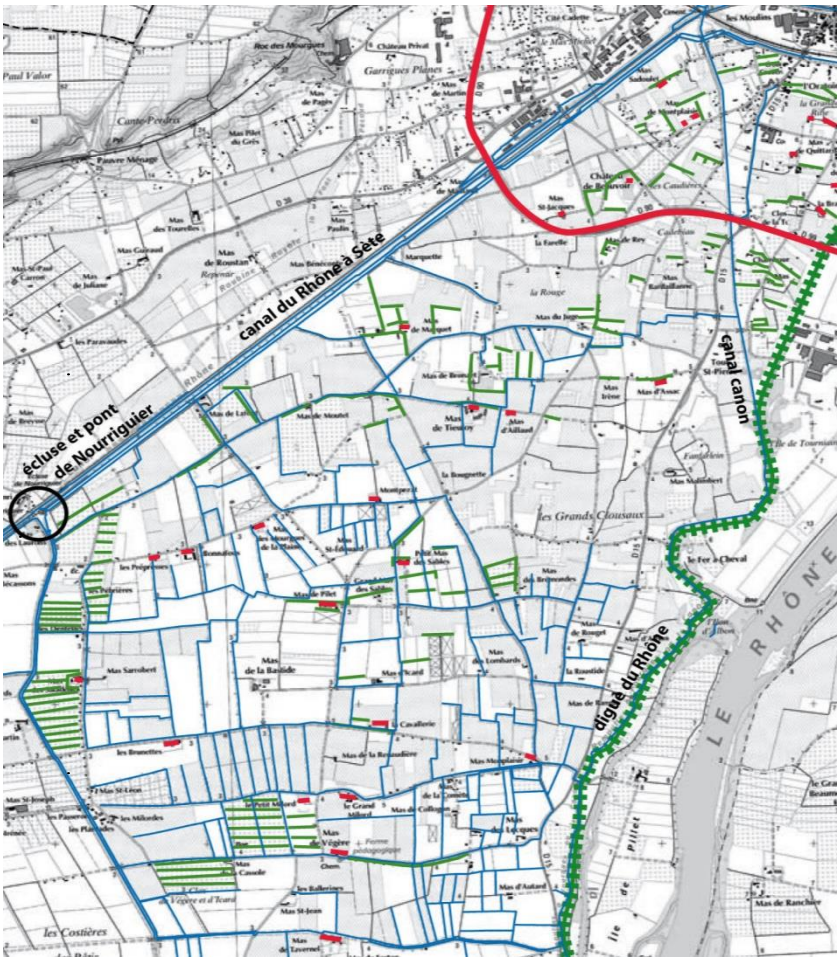

3.2.4. LA CAMARGUE : PLAINE IRRIGUEE

Cette partie de la plaine alluviale du Rhône se caractérise par la forte présence de l'eau et ses parcelles cultivées de riz ou de céréales. Il s'agit d'un paysage plan, très ouvert.

Le paysage est ponctué par endroits par la présence de bâtiments imposants d'une propriété agricole.

La structuration des espaces est organisée par un système hydraulique complexe.

- un paysage très ouvert, qui offre des perspectives infinies
- un paysage organisé par l'eau, très identitaire et typique de la Camargue

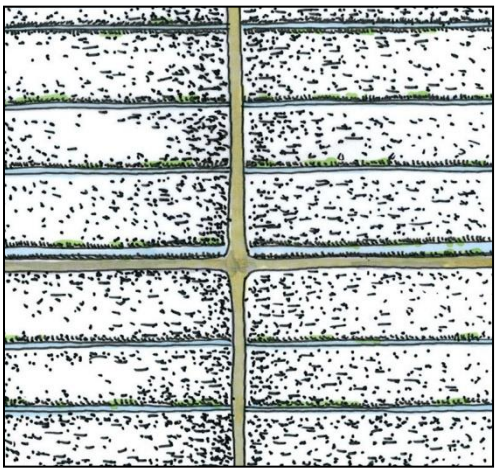

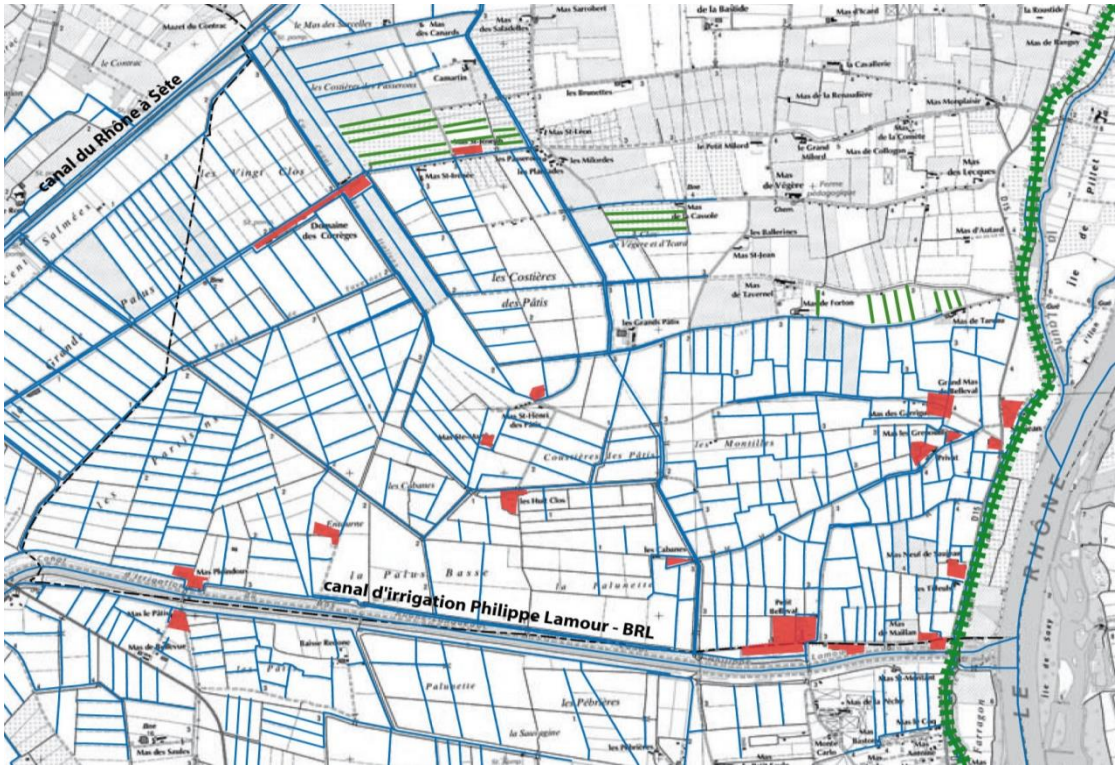

3.2.5. LA COULOIR RHODANIEN

Aux abords des villes de Beaucaire et Tarascon, cette unité se caractérise par la présence d'installations gigantesques et un effet de « porte ».

Plus vers le Sud, après les éoliennes, il s'agit d'un paysage plus naturel caractérisé par sa succession d'îles et sa ripisylve discontinue. Le Rhône invisible est « coupé » de la plaine par la digue, d'arboriculture et de maraîchage. L'interstice entre la digue et la ripisylve du Rhône constitue un espace enclavé, peu visible.

- une délimitation communale concrétisée par une coupure physique (le Rhône) épaissie par l'enclave entre le Rhône et la digue
- paradoxalement, une faible perception du fleuve, caché derrière les bosquets et les arbres de la ripisylve
- un territoire à part, sorte de front paysager épais, visible depuis le Rhône
- un espace relativement confidentiel

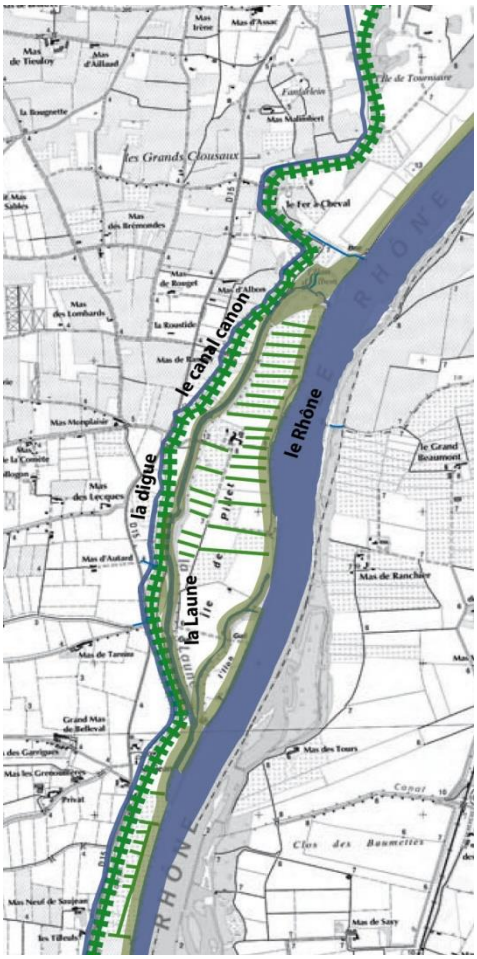

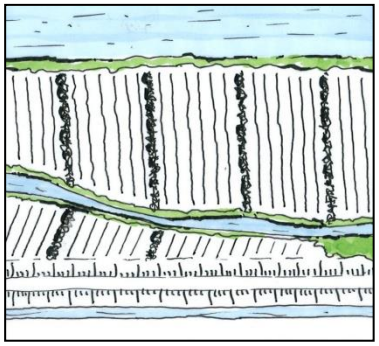

3.2.6. LES « DERNIERES » GARRIGUES DE LA « PROVENCE

Ultime paysage collinaire de la Provence le long du Rhône, celui-ci se caractérise par la présence de massifs calcaires, de boisements de pins et d'une urbanisation péri-urbaine venant miter les coteaux boisés. Cet ensemble collinaire constitue le poumon vert et de la ville, un lieu de détente : site de l'abbaye de St-Roman, sentier de Grande Randonnée, …

Le château de Beaucaire y constitue un point d'appel fort.

3.3. HISTORIQUE DE LA COMMUNE ET EVOLUTION DU PAYSAGE

Source : Site internet de la Mairie de Beaucaire

Ville romaine, médiévale, classique et enfin moderne, Beaucaire a connu de nombreux évènements historiques.

Fondée au VII siècle avant J.C. Beaucaire est connue comme ville relais de la célèbre voie Domitienne qui reliait l'Italie à l'Espagne (121 avant J.C.). C'est à cette étape que la voie Domitienne se divise pour desservir les directions d'Arles, de Nîmes, de Remoulins et de St Gilles. A cette époque, Beaucaire s'appelle Ugernum.

Le moyen âge marque un ralentissement de l'extension de la ville. Beaucaire n'échappe pas aux troubles de cette sombre période. Elle subit les invasions Burgondes, des Goths puis et des Sarrazins. C'est à cette époque que se construit le premier rempart et que s'effectue l'agrandissement du château.

Au XIIIe siècle, Louis IX se rend plusieurs fois à Beaucaire. La ville s'étend et sa population augmente.

Malgré la guerre de cent ans et les guerres de Religion (XIV - XV et XVIe siècle), le faste et le raffinement de l'architecture s'amplifient parallèlement à la richesse des marchands beaucairois.

Du XVIIe au XIXe siècle, la Foire de la Madeleine va apporter à Beaucaire un rayonnement international. Dix jours de Foire franche, généraient un volume d'affaires comparable à celui du port de Marseille en une année. La Révolution de 1789 ne détruit pas l'activité des marchands. C'est à cette époque que s'édifient les plus beaux hôtels particuliers et demeures dont l'Hôtel de Clausonnette et l'Hôtel de Ville.

L'avènement du chemin de fer et la fin du commerce fluvial vont progressivement anéantir la Foire de la Madeleine et replonger Beaucaire dans l'anonymat.

A la fin du XIXe et début XXe siècle, quelques ouvrages de grande valeur sont construits comme la « banquette » digue de pierre longeant la ville dans sa partie Est protégeant le centre-ville des crues du Rhône ; les Halles alimentaires et le Casino municipal, actuelle salle des fêtes. C'est aussi à cette époque que le Canal est creusé. Il permet de relier Beaucaire au Canal du Midi.

3.4. PERCEPTIONS ET VISIBILITES

Plusieurs éléments structurent le territoire communal :

- le massif de l'Aiguille
- les collines de Gaudon, investit assez récemment par l'urbanisation : perspectives lointaines, situation signal
- le promontoire du château, ultime relief avant la platitude du delta du Rhône

- l'aplat sur lequel s'est développé toute une partie de la ville

Les éoliennes, la cimenterie, le château constituent les principaux repères visuels de la commune.

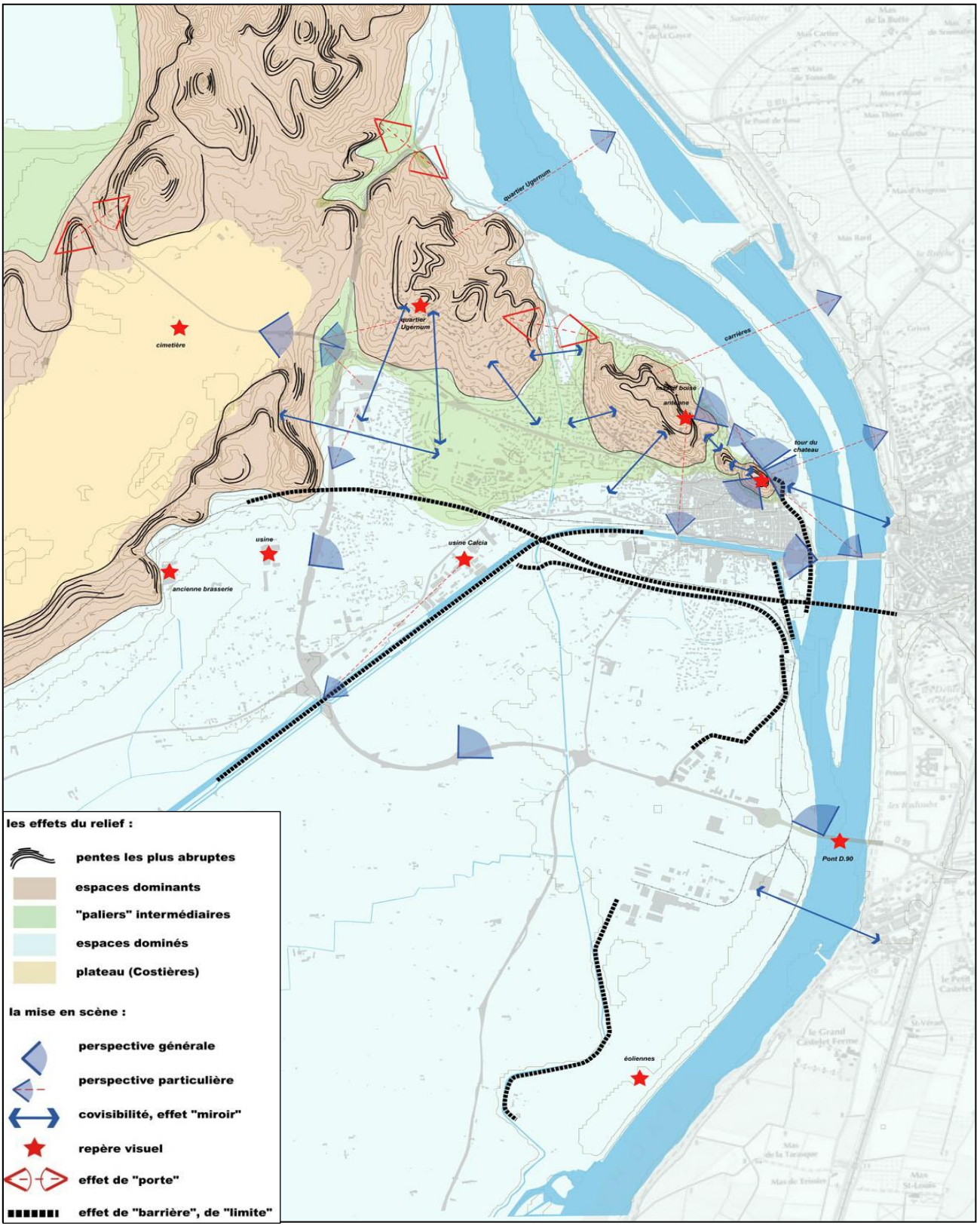

Source : Agence d'urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

3.5. LES ENTREES DE VILLES

Source : Etude de l'Agence d'urbanisme de Nîmes

La commune de Beaucaire possède 5 entrées de ville principales :

- 4 sont en étoile autour du cœur urbain
- 1 est spécifique et symbolise la traversée de la limite communale entre Tarascon et Beaucaire.

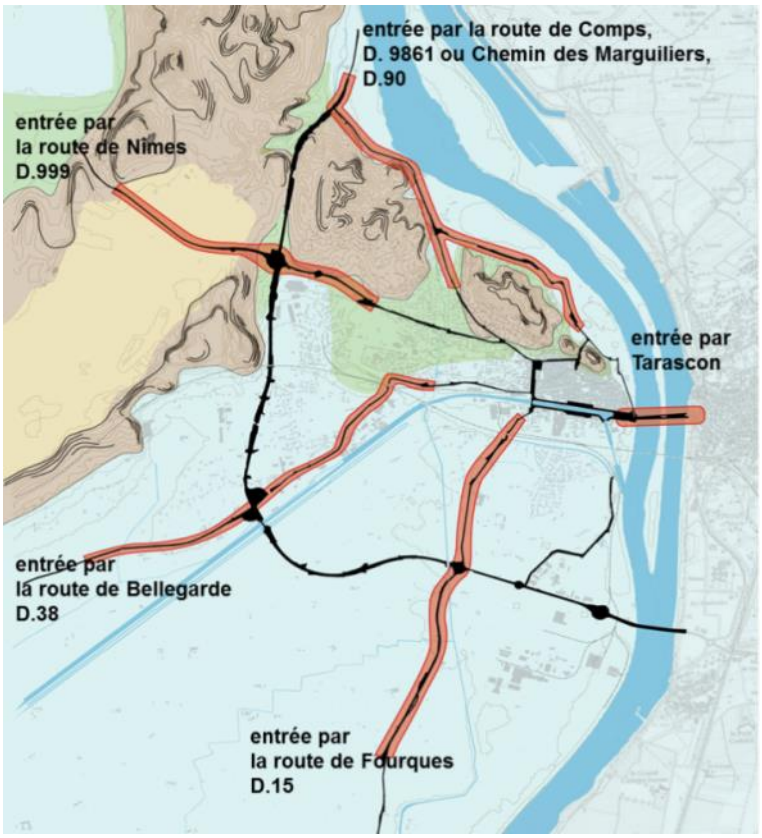

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

3.5.1. ENTREE DE VILLE PAR LA ROUTE DE NIMES

L'arrivée dans Beaucaire est signalée par le lotissement d'Ugernum qui constitue un élément d'identification. Cette entrée offre des ouvertures visuelles sur la ville et sur les toits du centre commercial. Les bassins de rétentions font partie intégrante du paysage de cette entrée de ville, ils mettent en scène le quartier d'Ugernum. Cette entrée est divisée en 3 séquences principales, une séquence extra-urbaine et une séquence urbaine.

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

3.5.2. ENTREE DE VILLE PAR LA ROUTE DE BELLEGARDE

L'usine Calcia est l'élément central dans le paysage de cette entrée de ville. Le parcours se fait en piémont des Costières puis en piémont des collines de Beaucaire. Il offre des séquences contrastées entre des ambiances de paysages ouverts et des espaces plus confinés dans les secteurs urbains. Néanmoins, les tissus déstructurés des quartiers amenuisent la qualité paysagère de cette entrée.

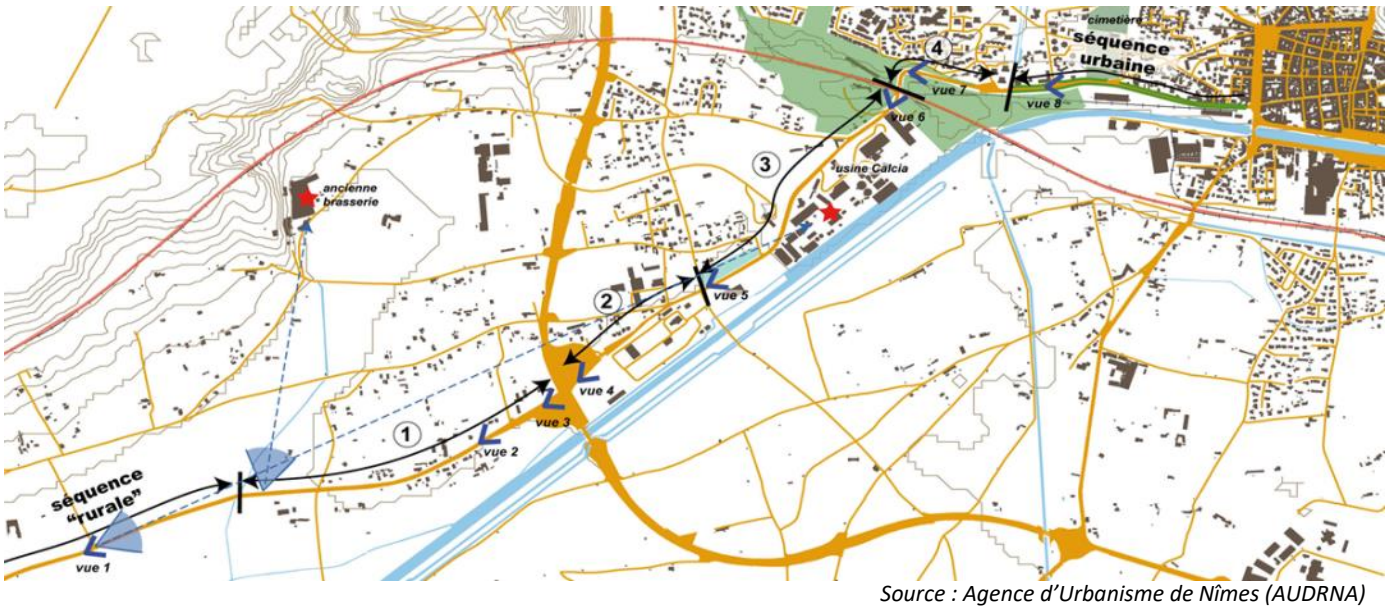

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

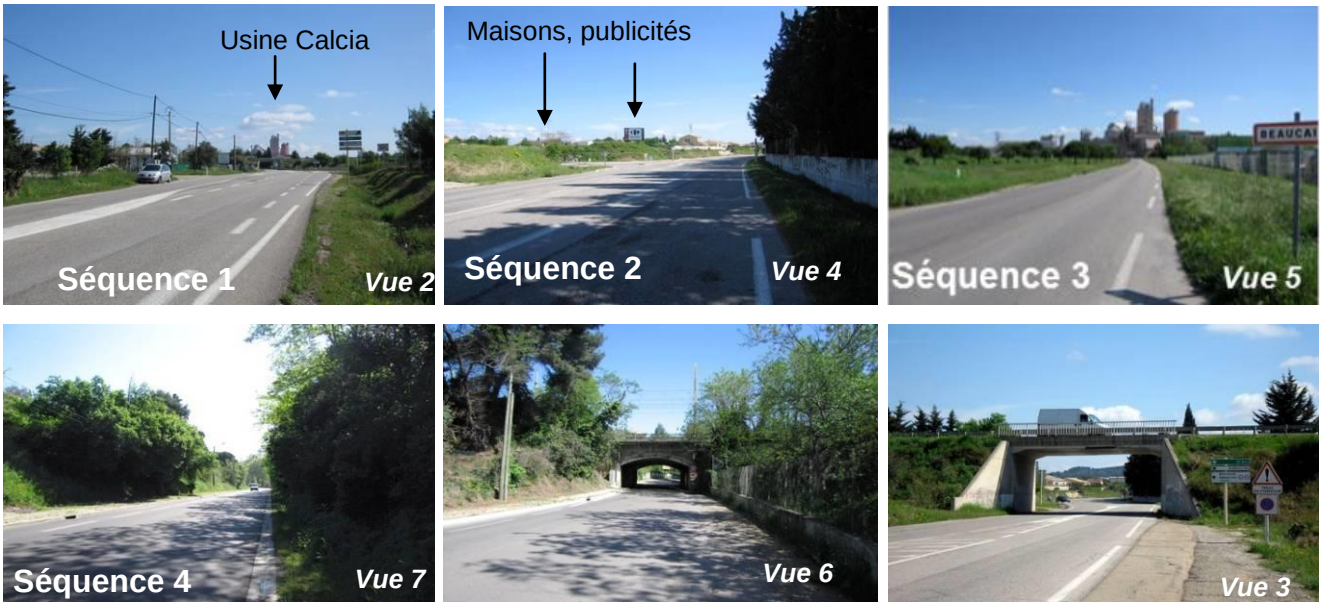

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

3.5.3. ENTREE DE VILLE PAR LA ROUTE DE FOURQUES

Accessible depuis la RD 90, elle donne un accès direct sur le centre-ville. Cette entrée à un potentiel de qualité paysagère important grâce aux points de vue sur des éléments d'identification (monument gothique, reliefs reconnaissables…). Cependant, cette entrée souffre d'un manque de mise en valeur par la traversée de quartiers urbains déstructurés et une banalisation des points de vue.

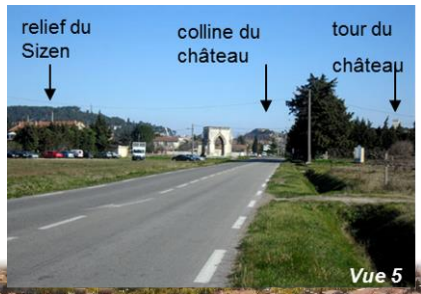

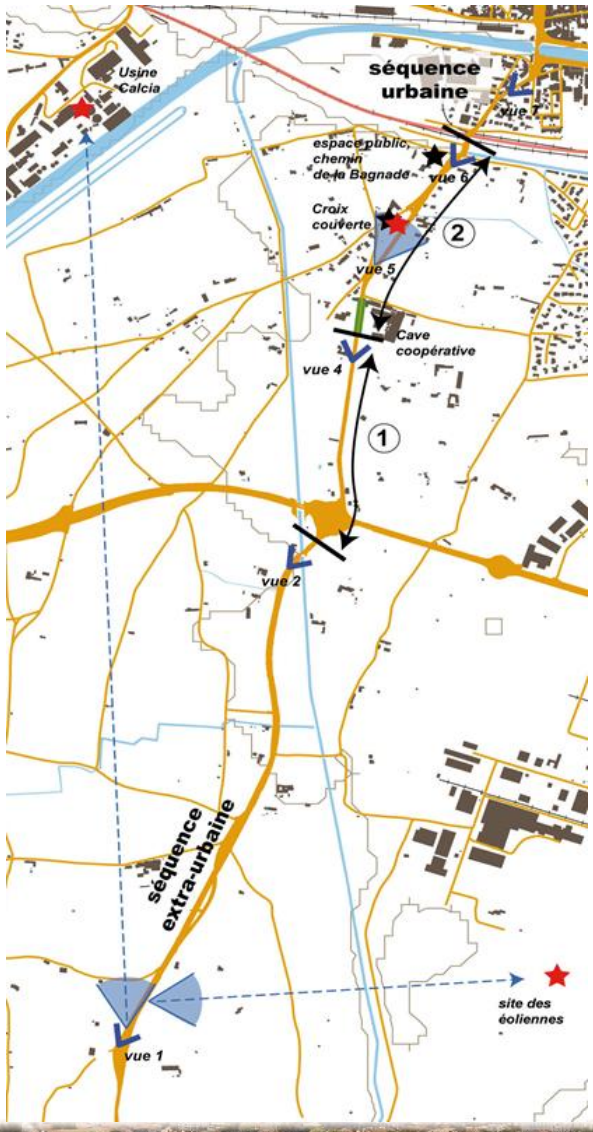

3.5.4. ENTREE DE VILLE PAR LA ROUTE DE COMPS

Cette entrée, axes très emprunté qui longe le couloir rhodanien, est en piémont du massif de l'aiguille. L'ambiance de cette entrée de ville est principalement due à son aspect très arboré. Le bassin de rétention participe fortement à la mise en scène de l'entrée de ville. Le paysage est marqué par le coteau urbanisé du Sizen.

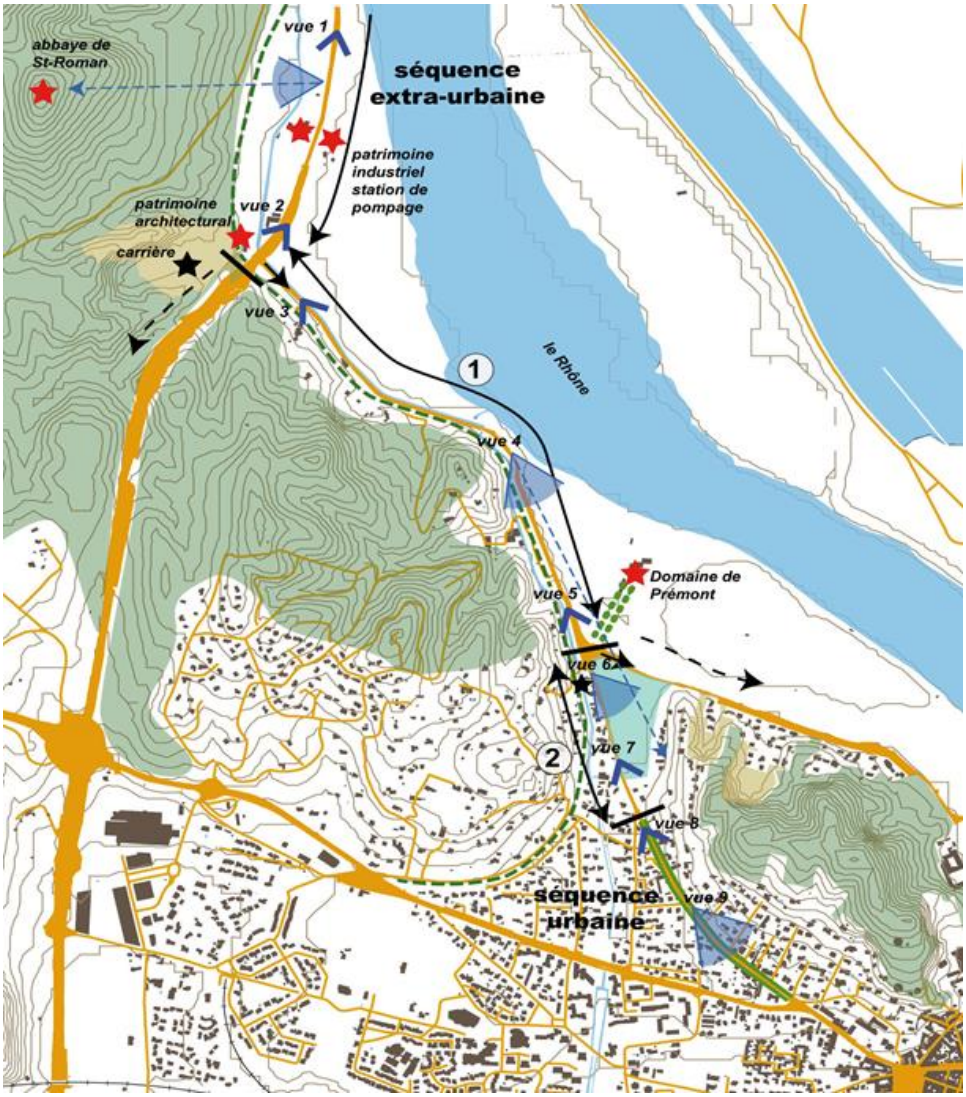

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes (AUDRNA)

Séquence 1

3.5.5. LES ENTREES DE VILLE SECONDAIRES

- **Chemin des Marguilliers**

Ce chemin offre un caractère confidentiel et des effets de mises en scène intéressants. L'aspect végétalisé des abords donne une qualité paysagère à cet axe. Cette entrée peut être amenée à évoluer et prendre une part plus importante en tant qu'entrée de ville touristique. L'urbanisation du piémont des coteaux est un enjeu sur ce secteur ; en effet elle aura un rôle de vitrine en cas d'évolution du chemin.

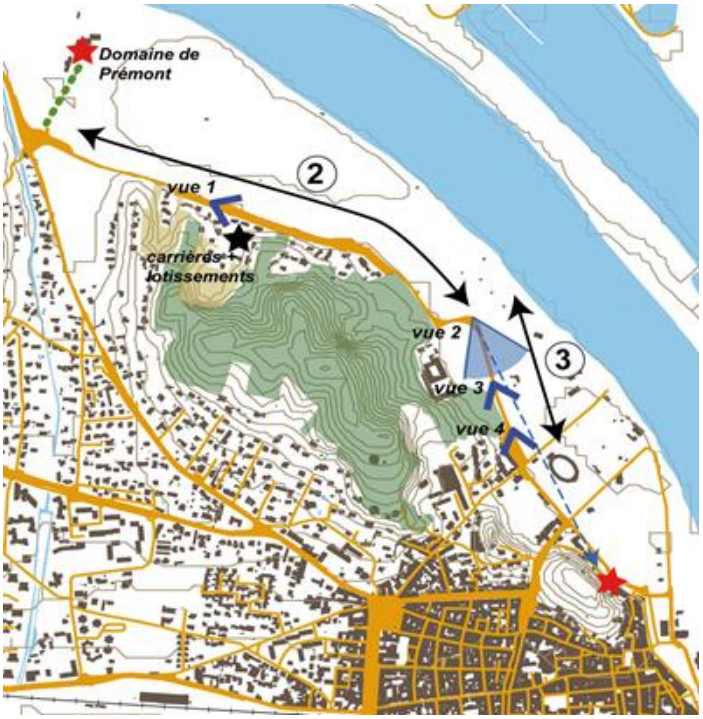

- **RD90**

Cet axe important permet le franchissement d'un col qui offre des vues lointaines. Il reste tout de même une fracture dans le paysage, en rupture avec les logiques naturelles. Cette route coupe les chemins de Grandes Randonnées (GR6 et GR47), la traversée des piétons semble être dangereuse car non signalée.

3.6. LE PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER RECONNU

- Sources: DREAL Languedoc-Roussillon, DRAC Languedoc-Roussillon

3.6.1. UN SITES CLASSES AU TITRE DE LA LOI DE 1930 : LE JARDIN DU CHATEAU ET SA DEPENDANCE

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Issue de la loi du 2 mai 1930, la protection des sites est à présent organisée par le titre IV chapitre 1er du Code de l'Environnement.

Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

- **Le classement**, généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle, dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire.

Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

- **L'inscription** est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très prés. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme.
Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

La commune de Beaucaire est concernée par **un site classé : le jardin du château et sa dépendance (classement en 1950, superficie de 2,8 ha).**

<u>Composantes paysagères et naturelles</u>

Ceinturés par les remparts de l'ancien château, les jardins sont implantés sur une forte pente. En son coeur, des chemins serpentent parmi les buissons de laurier tin qu'ombragent de nombreux pins d'Alep, dont certains datent de l'origine du jardin, au XIXè siècle. Outre les pins d'Alep et laurier-tin, se situent dans ce jardin du Château des frênes fleurs, eux aussi d'origine. La configuration du jardin se rapproche de celle du Mont Cavalier au-dessus du Jardin de la Fontaine à Nîmes.

L'objectif de ce type d'aménagement pittoresque est la conquête d'un site par une plantation en masse plutôt qu'une création de jardin urbain.

Un projet paysager a été réalisé à la Vignasse, espace attenant au musée Auguste Jacquet. L'ouverture en 1982 du jardin de la Vignasse offre un autre aspect du site classé : un verger méridional où les pelouses sont dominées par les amandiers, les oliviers et les micocouliers. Comme son nom l'indique (Vignasse : grande vigne), cet espace était à l'origine une vigne, un verger et un potager.

<u>Histoire</u>

La ville de Beaucaire connaît au XIème siècle un renforcement de ses défenses et l'accroissement de sa superficie, sous l'autorité des comtes de Toulouse dont elle devient un des postes défensifs les plus importants

du Rhône, à la frontière orientale de leur Etat. Le Château de Beaucaire fut donc édifié par les Comtes de Toulouse. En 1216 le château fut assiégé et Simon de Montfort y fut nommé sénéchal après sa prise. Il fut réhabilité par St Louis au milieu du XIIIème siècle et démantelé en grande partie (seuls les remparts du château dans la continuité des remparts de la ville restent debout) en 1632 par Richelieu qui fit de même avec toutes les forteresses de ceux qui avaient pris parti pour le gouverneur du Languedoc lors de sa révolte contre l'autorité royale.

Ce démantèlement a laissé place à un terrain vague utilisé par les tanneurs et par la ville pour y faire courir des taureaux. La création des Monuments Historiques mettra fin à ces utilisations. C'est en des termes indignés que le premier inspecteur, Prosper Mérimée, en décrit sa visite en 1835.

L'Etat convainc alors la ville d'acquérir le château et de réaliser au milieu du XIXème siècle des jardins. Des centaines d'arbres, pins d'Alep et frênes- fleurs y sont plantés, des allées y sont tracées.

C'est de cette période que date la majorité du jardin du château, hormis les terrains de la Vignasse, jouxtant l'actuel Musée. Intégré dans le site classé, le Musée est installé dans un couvent qui fut occupé de 1870 à 1905.

Activités humaines

Le Jardin du Château est aujourd'hui un espace public, à l'accès gratuit, il est considéré par les habitants de Beaucaire comme le parc public où l'on vient déjeuner sur l'herbe, se reposer, se promener. La fréquentation est difficile à estimer car l'accès y est gratuit. Pour sa partie haute, le château accueille un spectacle d'aigles, depuis 1992, qui amène un nombre important de visiteurs (40 à 80 000/an), la partie haute du château n'est donc plus accessible pour une simple visite des ruines.

Notons la présence d'un musée d'archéologie et d'histoire depuis 1985, qui fut agrandi dans les années 90 : le Musée Auguste Jacquet (archéologie, histoire de Beaucaire, traditions, etc.). Le Musée accueille 4 à 5000 visiteurs par an.

Depuis l'installation du spectacle d'aigles dans la partie haute du Château, les fouilles archéologiques ont cessé. Les emplacements des anciennes fouilles ont été aménagés en espaces verts, de détente.

Etat actuel de conservation du site

Les Pins d'Alep plantés au milieu du XIXème siècle dépérissent mais les nouvelles générations prennent automatiquement le pas et remplacent petit à petit les vieux arbres de 150 ans. Par contre il en est tout autre chose pour les frênes fleurs qui ne suivent pas le même processus. La conservation du site classé du Jardin du Château et de sa dépendance passe par la préservation des essences présentes depuis l'aménagement de celui-ci.

Les murets et cheminements qui demandent à être restaurés et entretenus. Le site connaît aussi de graves problèmes d'érosion, dus aux sols composés de gravats du château et donc instables à la pluie (à certains endroits il y a plus d'un mètre de terre accumulée depuis la fin du XIXeme siècle). Il serait nécessaire de mettre en place un réseau d'évacuation des eaux efficace pour mettre fin à l'érosion.

Autres mesures de protection touchant le site classé : le château de Beaucaire est classé Monument Historique depuis 1875, le site fait aussi partie du Secteur Sauvegardé de la ville de Beaucaire où il est mentionné comme espace vert à protéger.

3.6.2. LES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET CLASSES AU TITRE DE LA LOI DE 1913

Source : Base de données Mérimée (http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/), Office de Tourisme de Beaucaire, le Petit Futé.

38 monuments historiques inscrits sur la commune

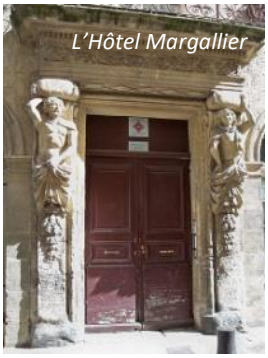
L'Hôtel Margallier

- **L'Hôtel Margallier, ou Maison des Cariatides (1)**

Inscrit Monument Historique depuis 1926

Cette demeure aristocratique du Sieur Arnaud de Margailler fut édifiée entre 1675 et 1680. On y retrouve le goût de l'époque pour le baroque italien. L'entrée ne passe pas inaperçue avec ses deux atlantes supportant un balcon. Et, nécessités de la foire obligeant, le rez-de-chaussée est spécialement conçu pour accueillir les marchands.

Le Musée du 27 rue Barbès

- **Le Musée du 27 rue Barbès (2)**

Inscrit Monument Historique depuis 1935

Située dans l'ancienne rue des Couvertes, cette maison bourgeoise date du début du XVIe siècle. Sa façade, portant la trace d'ouvertures obstruées, témoigne des interventions successives sur son architecture. Une tour, ornée de gargouilles et abritant un escalier à vis, surplombe son étroite cour intérieure.

- **Le Cloître (vestiges) près de l'église Notre-Dame-des-Pommiers (3)**

Inscrit Monument Historique depuis 1937

Porte de Rochecourbe

- **Porte de Rochecourbe (4)**

Inscrite Monument Historique depuis 1945

- **La Chapelle Saint-Joseph (5)**

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **La Chapelle Saint-Pierre-des-Rives,** rue Mirabeau (6)

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **L'Hôtel, rue de l'Hôtel-de-ville (7)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

- **La Via Domitia (8)**

Inscrite Monument Historique depuis 1984

Du nom de son concepteur, le consul Cneus Domitius Ahenobarbus, la Via Domitia avait pour but de faciliter les communications militaires entre Rome et les provinces romaines d'Espagne. Construite à partir de 118 avant J.C. elle franchissait les Alpes et les Pyrénées en passant par la Narbonnaise. Des bornes milliaires indiquaient tous les milles (1 mille romain = 1480 m) la distance au chef-lieu de cité. Au lieu-dit " Peyres plantade ", trois témoins de l'Empire marquent le XIIIe mille depuis Nîmes.

- **L'Hôtel de Linage (9)**

Inscrit Monument Historique par Arrêté préfectoral du 27/07/2005

Pierre de Linage, seigneur de Marson, contrôleur du grenier à sel de Beaucaire et receveur des fermes du roi a commandé cet hôtel à Jean-Baptiste Franque (1683-1758).

Grâce à ses lettres conservées à la bibliothèque d'Avignon, on sait que les travaux, commencés début 1729 sont presque terminés en 1732. En 1771, l'hôtel est vendu à la famille de Poltret puis en 1802 aux Fortier de Montpellier qui le gardent jusqu'en 1853.

L'hôtel se développe en U autour d'une cour centrale mais l'achat de la maison voisine en 1730 a déséquilibré l'ensemble et le grand portail fermant la cour au sud s'est trouvé décentré. La composition, basée sur un rythme ternaire, tend à rendre symétrique un bâtiment construit sur un angle aigu. Les fenêtres sont en anse de panier et en plein cintre au rez-de-chaussée : celles de la façade ouest et de la cour portent des agrafes sculptées. La décoration se concentre sur le portail biais du sud et sur la travée centrale à l'ouest tandis que les angles sont soulignés par des refends plats.

La modification la plus importante a été la couverture de la cour intérieure, réalisée sans doute au début du XIX ème pour gagner un espace fermé en bas et une terrasse au 1 er niveau.

Le rez-de-chaussée est voûté en arêtes sauf une petite pièce qui montre une voûte plate à la stéréotomie savante et virtuose qui a fait la renommée de cette dynastie d'architectes. L'organisation intérieure, articulée autour du grand escalier et de deux autres escaliers, est encore lisible et certaines pièces (salle à manger et salon de musique) ont conservé leur décor du XVIIIe siècle.

- **La maison du 73 rue Nationale (10)**

Inscrite Monument Historique depuis 1926

- **Une maison de la place de l'hôtel-de-ville (11)**

Inscrite Monument Historique depuis 1935

- **Les maisons du 18 et 31 rue de la République (12)**

Inscrites Monuments Historiques depuis 1946

- **La maison du 9 rue Roquecourbe (13)**

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **Les maisons du 7, 11, 13, 15, 17 et 19 rue des Bijoutiers (14)**

Inscrites Monuments Historiques depuis 1946

- **La maison du 17 rue E.-Jamais (15)**

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **Les maisons du 11 et 13 rue Jean-Jacques Rousseau (16)**

Inscrites Monuments Historiques depuis 1946

- **Les immeubles du 4, 8 et 21 rue de la République (17)**

Inscrits Monuments Historiques depuis 1946

(21 rue de la république) A l'origine simple bâtisse, cet Hôtel particulier a vu le jour vers 1745, sous les directives du Seigneur de Clausonne, Maire perpétuel de Beaucaire. Avec sa façade de 40 m de long, c'est la plus vaste demeure de l'ancienne rue Haute de la Draperie (actuelle rue de la République). Les entrepôts du rez-de-chaussée étaient loués aux marchands de soieries et draperies pour la durée de la foire. De la cour intérieure, on peut voir une "chinoiserie", tourelle avec un toit en pagode.

- **Un immeuble place de la République (18)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

- **L'immeuble rue Victor Hugo (19)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

- **L'immeuble du 21 rue du château (20)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

- **L'immeuble du 10 rue Mirabeau (21)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

- **Les immeubles des 32 bis et 33 rue Eugène-Vigne (22)**

Inscrits Monuments Historiques depuis 1946

- **L'immeuble du 12 rue Nationale (23)**

Inscrite Monument Historique depuis 1949

Niche avec statue, place de la République

- **Une niche avec statue, place de la République, rue des Trois-Pigeons (24)**

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **Une niche avec statue, rue Barbès (25)**

Inscrite Monument Historique depuis 1946

- **L'immeuble du 28 rue Barbès (26)**

Inscrit Monument Historique depuis 1946

Niche avec statue, rue Barbès

12 monuments historiques classés sur la commune

- **La chapelle Saint-Louis (1)**

Classée Monument Historique depuis 1846

- **Le château de Beaucaire (2)**

Classé Monument Historique depuis 1875

Construit au XIe siècle, le château de Beaucaire constitue un des plus beaux ensembles fortifiés du sud de la France. Originellement entouré d'une vaste enceinte, dont seuls quelques vestiges subsistent, le château de Beaucaire fut démantelé sur ordre de Richelieu en 1632.

Le château de Beaucaire présente une silhouette pittoresque avec sa tour polygonale et sa tour d'angle circulaire. Au sein du château, la petite chapelle castrale, décorée d'un tympan sculpté, est encore accessible tandis que le musée Auguste-Jacquet occupe les lieux. Le château et ses jardins sont classés Monuments historiques.

- **La Croix couverte (3)**

Classée Monument Historique depuis 1906

Oratoire gothique de la fin du XIVe siècle, situé sur la route de Fourques, à la sortie de Beaucaire, l'Ouradou ou " Croix couverte " abritait une croix, aujourd'hui conservée au musée archéologique Auguste Jacquet. Sur l'une de ses faces sont inscrits les noms des donateurs : Jean de France et sa femme Jeanne d'Armagnac.

- **L'Hôtel de ville (4)**

Classé Monument Historique depuis 1925

Cet élégant édifice, de style classique, fut érigé sur l'ordre du Conseil d'Etat de Louis XIV. Autrefois siège de la conservation des privilèges de la foire de la Madeleine, l'Hôtel de ville abrite aujourd'hui les bureaux de l'administration contemporaine de la municipalité.

- **L'Eglise Notre-Dame-des-Pommiers de Beaucaire (5)**

Classée Monument Historique depuis 1942

Cette grande église, voulue par les consuls de la ville au XVIIIe siècle, est un monument historique classé, bâti par un architecte de renom, Jean-Baptiste Franque. Belle allure, de silhouette imposante, ornée de beaux bas-reliefs, elle possède en outre une façade curviligne qui a intrigué bien des bâtisseurs. En empruntant la ruelle sur la droite de la collégiale, il est possible de voir une frise de 14 mètres relatant les épisodes de la Passion.

- **Un fragment de base de borne militaire (6)**

Classé Monument Historique depuis 1965

- **Trois bornes militaires, dites Colonnes de César ou Peyrous Plantadous (7)**

Classées Monument Historique depuis 1963

Le château de Beaucaire

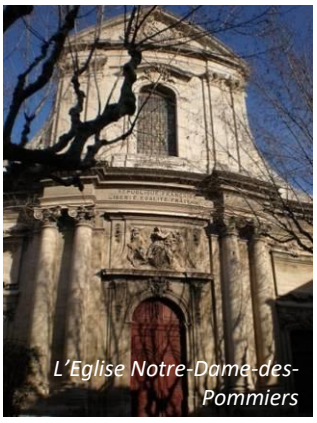
L'Eglise Notre-Dame-des-Pommiers

La Croix couverte

Bornes militaires

- **L'ancienne chapelle saint-Pierre, 19 rue Ledru-Rollin**

Classée Monument Historique depuis 1973

- **Le site archéologique de Saint-Roman d'Aiguille (8)**

Classé Monument Historique depuis 1990

Des ermites puis des moines creusèrent dans le calcaire cet ancien monastère troglodytique qu'ils occupèrent pendant près de 1000 ans.

Les moines escaladaient le rocher ou empruntaient des échelles pour se glisser par d'étroites ouvertures dans leurs cellules. Même si les générations suivantes n'ont pas conservé ces habitudes de vie, les lieux présentent des éléments surprenants, que l'on s'attendrait plutôt à découvrir dans des contrées bien lointaines; le site est d'ailleurs unique en Europe Occidentale.

- **La maison du 8 rue Victor Hugo, dite Maison Gothique (9)**

Classée Monument Historique depuis 1999

Un des rares vestiges de l'architecture civile médiévale de la ville. La partie la plus intéressante est une cour dite gothique que l'on peut dater du 15e siècle. La façade sur rue est du 19e siècle, celle sur la cour arrière du 17e siècle. Dans l'angle sud-est de la cour, un escalier en vis du 17e siècle dessert les trois niveaux. Dans la cour, deux galeries en équerre couvertes en croisées d'ogives sont surmontées d'un étage charpenté. Les garde-corps des deux niveaux sont particulièrement travaillés.

- **Le portail du Couvent des Cordeliers (10)**

Classé Monument Historique par Arrêté préfectoral du 17/02/2006

Le premier couvent, installé au bord du Rhône du vivant même de St François, dut être abandonné lors des incursions anglaises. Les Cordeliers font alors construire à l'intérieur des remparts en réutilisant sans doute les pierres de l'ancienne construction et s'y installent en 1362.

L'inscription du 12 juin 1457 datant la consécration de l'église et du couvent, correspond à la construction du chœur payé par le gouverneur du château Tannequin du Chastel.

Au XVIIe siècle, les archives témoignent des réparations (confiées à des artisans locaux) après les destructions des protestants : le couvent est en partie reconstruit en 1632 puis agrandi en 1681 et la porte d'entrée devait porter les armes du recteur qui l'avait financé.

Le couvent est peu visible car il est enserré dans un tissu urbain dense : petites maisons au nord sur la rue Eugène-Vigne construites par les cordeliers au XVIIe siècle et constructions à l'ouest réduisant la rue à la largeur du portail. Le couvent au sud est devenu une résidence, seules les traces des arcades du cloître marquées au sol et visibles dans le mur de l'église rappellent son ancienne fonction.

Après le départ des religieux en 1790, les biens des Cordeliers sont vendus et l'enclos (jardin, cimetière) est loti au début du XIXe siècle.

Le seul vestige monumental du couvent est sa grande entrée sculptée donnant sur le chevet de l'église. Ce portail à pilastres ioniques, entablement orné d'une frise de rinceaux et niche formant fronton ornée de trois riches vases de fleurs à têtes d'angelots est manifestement inspiré du portail de la chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve les Avignon dessiné par l'architecte La Valfenière.

- **L'Eglise Saint Paul – ancienne église des Cordeliers (11)**

Classée Monument Historique par Arrêté préfectoral du 02/12/2005

Le premier couvent des cordeliers construit au bord du Rhône fut détruit et rebâti à l'intérieur des remparts en réutilisant sans doute les pierres de l'ancienne construction. Les cordeliers s'y installent en 1362 : l'église comprend les quatre travées de la nef actuelle avec leurs chapelles latérales construites entre les contreforts. L'absence de sculpture rappelle les vœux d'humilité et de pauvreté de cet ordre. Le chœur inauguré en 1457 fut payé par le gouverneur du château Tannequin du Chastel dont les armes se retrouvent sur les clefs de voûtes. Cette construction, plus basse, a gardé la même largeur au sol mais elle est divisée en trois nefs. Le beau clocher pyramidal avec sa flèche à crochets contraste avec l'humble arcade supportant la cloche du premier couvent qui est encore en place sur la toiture.

L'église est peu visible, sauf par son clocher, car elle est enserrée dans un tissu urbain dense (petites maisons construites par les cordeliers et couvent transformé en résidence).

Après 1790, les biens des cordeliers sont vendus et l'église sert de dépôt à foin. Le culte reprend le 11 mars 1804 dans une église blanchie, sommairement fermée et sans doute vide. Elle fut réaménagée durant le XIXème siècle au gré des donations mais on peut noter la commande en 1826 de tableaux à Réattu (commande achevée par Aubert) et deux grandes époques de décoration, l'une néo-classique et l'autre vers 1860.

Périmètre du site classé du Château

Monuments historiques **inscrits**

1. Hôtel Margallier
2. Musée du 27 rue Barbès
3. Cloître de l'église Notre-Dame-des-Pommiers
4. Porte de Rochecourbe
6. Chapelle St-Pierre-des-Rives
7. Hôtel, rue de l'Hôtel de ville
9. Hôtel de Linage
10. Maison du 73 rue Nationale
11. Une maison de la place de l'Hôtel de ville (non localisée)
12. Maisons du 18 et 31 rue de la République
13. Maison du 9 rue Roquecourbe
14. Maisons du 7, 11, 13, 15, 17, 19 et 22 rue des Bijoutiers
15. Maison du 17 rue E. Jamais
16. Maisons du 11 et 13 rue Jean-Jacques Rousseau
17. Immeubles du 4, 8 et 21 rue de la République
18. Immeubles place de la république
19. Immeuble rue Victor Hugo (non localisé)
20. Immeuble du 21rue du Château
21. Immeuble du 10 rue Mirabeau
22. Immeubles du 32bis et 33 rue Eugène-Vigne
23. Immeuble du 12 rue Nationale
24/25 Niches avec statue (non localisées)
26. Immeuble du 28 rue Barbès

Monuments historiques **classés**

1. Chapelle St-Louis
2. Château de Beaucaire
4. Hôtel de ville
5. Eglise Notre-Dame-des-Pommiers
9. Maison du 8 rue Victor Hugo
10. Portail du Couvent des Cordeliers
11. Eglise St-Paul
12. Ancienne chapelle St-Pierre

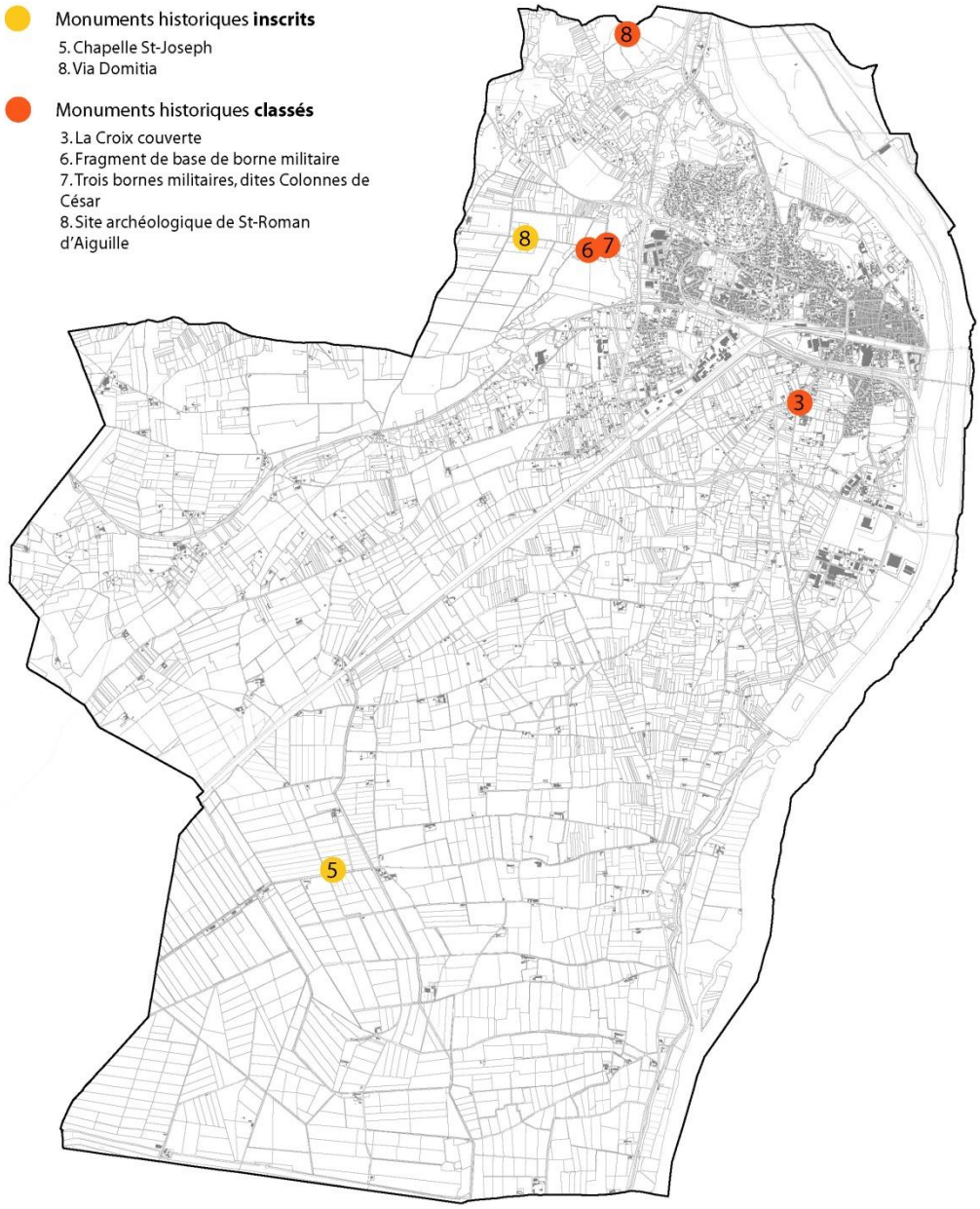

3.6.3. LES AUTRES MONUMENTS REMARQUABLES MAIS NON PROTEGES (BASE DE DONNEES MERIMEE)

		Localisation	Epoque
a	Usine de fabrication et distillation des goudrons de la Société des Schistes bitumineux	225 Chemin des Abattoirs	1889
b	Usine à gaz Salmon	Rue des anciens Combattants d'Afrique du nord	1855-1897
c	Brasserie Reusse 2, puis Brasserie du Sud-Est puis La Meuse	Lieu-dit Roc des Mourgues	1873
d	Usine de produits chimiques Nourrit, puis Bertrand,	Place du château	3e quart du 19e s. /

	usine de taille de matériaux de construction dite marbrerie Poyen		1er quart du 20e s.
e	Usine de bonneterie Duffaut	2 rue des Jardins	1930
f	Brasserie Reusse 1	1 Quai de la Paix	2e et 3e quarts du 19e s.
g	Distillerie d'Absinthe Andrié	10 Quai de la Paix	4e quart du 19e s. / 1ère moitié du 20e s.
h	Savonnerie et huilerie Morel, actuellement location de bateaux Conoisseur-Cruisers	14 Quai de la Paix	1er quart du 20e s.
i	Savonnerie Giroud puis distillerie d'absinthe Blesson	5 Quai de la Paix	1905
j	Usine de mise en bouteilles de vins	7 Quai de la Paix	19e s. / 20e s.
k	Station de pompage de la ville de Nîmes	Lieu-dit St Roman, route de Remoulins	1987/1912
l	Distillerie de vin de marc de St Roman	Route de Remoulins	1934
m	Haut fourneau, fonderie, grosse forge de St Montant, usine d'explosifs puis usine de matières colorantes synthétique Meillassoux, actuellement fonderie Midi-Métaux et cimenterie des Ciments français	Route de St Gilles	2e moitié du 19e s. / 1er et 2e quart du 20e s.
n	Usine de produits chimiques agricoles de la Société des produits Chimiques et Viticoles, puis Procida	2443 route de St Gilles (Pont de Charançonné)	1er quart du 20e s.
o	Centrale hydroélectrique de Beaucaire	Route de Vallabrègues	3e quart du 20e s.
p	Carrière de pierre calcaire de Beaucaire	Roc des Mourgues	

3.6.4. LE SECTEUR SAUVEGARDE

Depuis 1985, la ville de Beaucaire possède un Secteur Sauvegardé d'une superficie de 44,5 hectares, couvrant l'ensemble du centre-ville, le canal du Rhône à Sète et son Port de plaisance. Il a permis d'engager des programmes de restauration conséquents : quatre OPAH, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et un Programme Social Thématique ont contribué à la rénovation de plus de 1 000 logements.

En 2001, une opération de ravalement obligatoire des façades a été engagée en centre ancien. Afin d'irriguer la ville historique, les rues Hôtel de Ville et Roger Pascal ont été traitées en 2006, invitant depuis le cours Gambetta à la découverte de ses monuments. La Place Georges Clemenceau a été transformée : l'Hôtel de Ville, les halles, l'Hôtel de Fermineau dégagés, les cafés et commerces de la place, les fontaines à jet d'eau, permettent de créer l'attraction permanente.

Depuis 2001, la commune détient également le Label Ville d'art et d'histoire.

3.6.5. LES SITES ARCHEOLOGIQUES

La commune de Beaucaire possède un patrimoine archéologique qu'il convient de protéger. **Le dernier inventaire date du 27/07/2015.**

L'extrait ci-joint de la Carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance en Septembre 2008 (archéologie préventive). Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas cette liste d'informations ne peut être considérée comme exhaustive. [2]

Conformément aux dispositions du code du patrimoine, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (livre V, art R.523-12). Les autorités compétentes pour autoriser les travaux relevant du code de l'urbanisme peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance (livre V, art.523-8).

La commune ne fait pas l'objet de zones de présomption de prescription archéologique.

[2] Les sites et points d'intérêt archéologique sont repris dans leur intégralité dans les Annexes Informatives

Carte archéologique de la commune de Beaucaire (Porter à connaissance du 27/07/2015)

1. Sites archéologiques

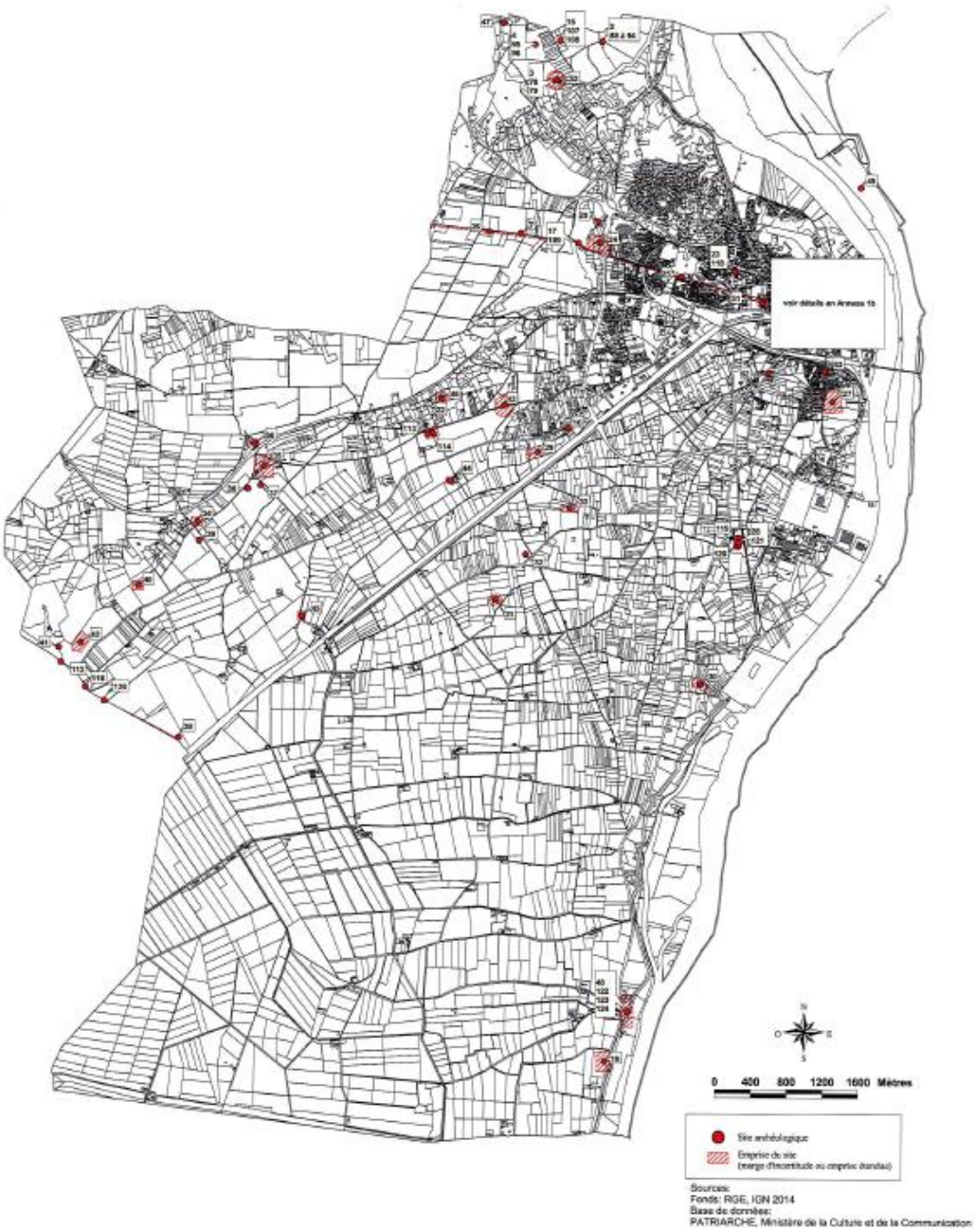

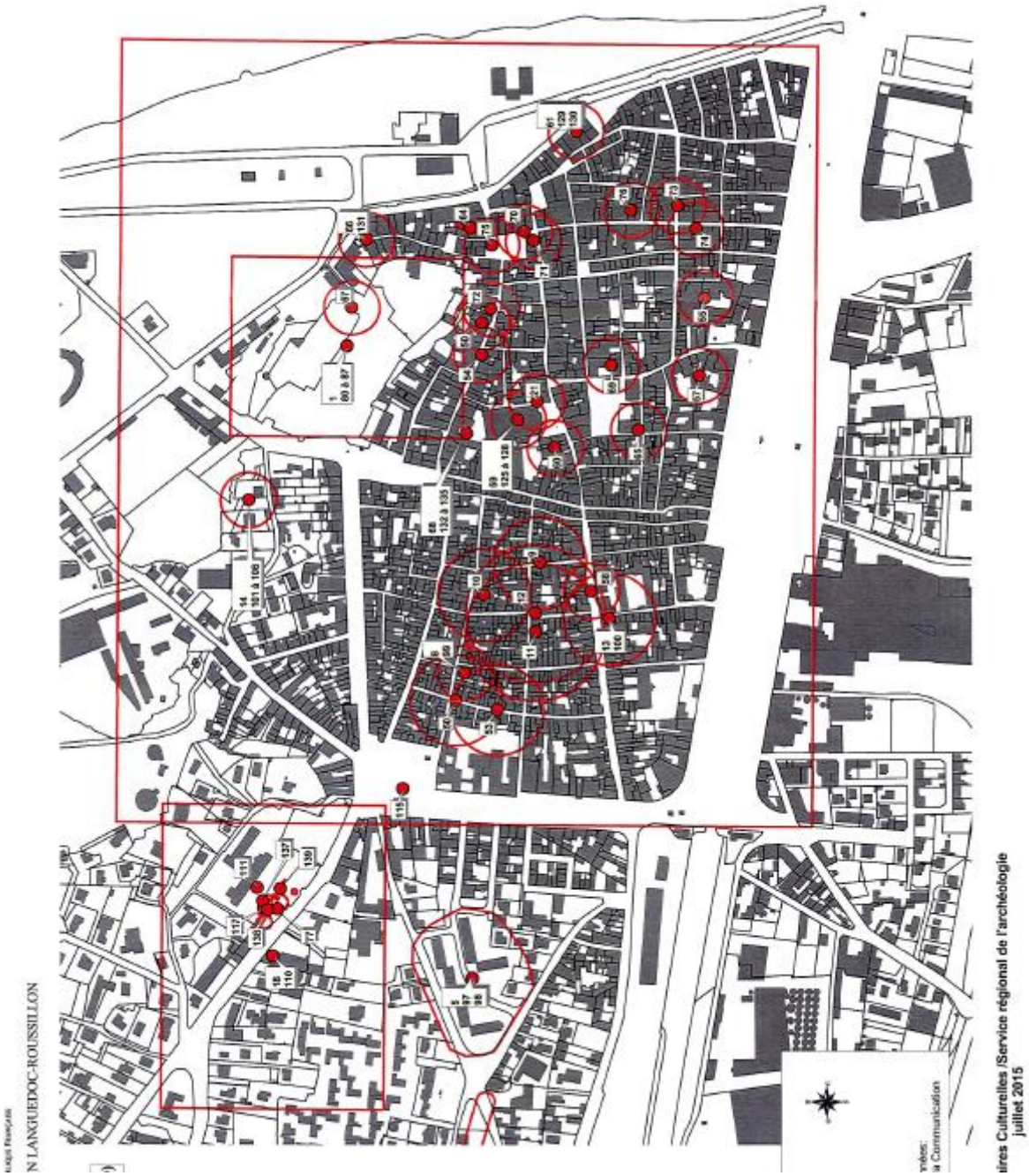

Zoom centre historique

2. Zones de présomption

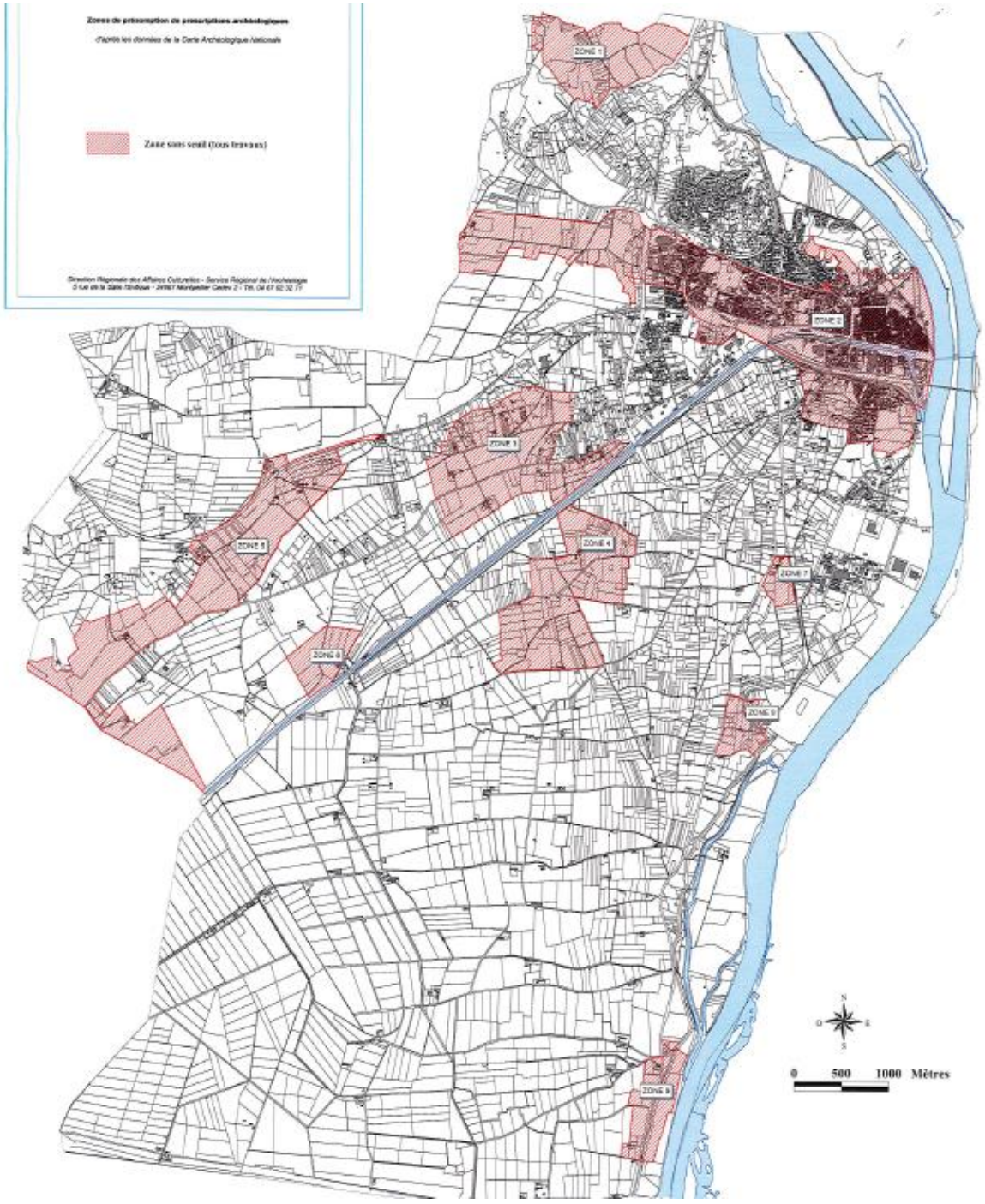

SYNTHESE SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Un patrimoine architectural et urbain exceptionnel ; le centre ancien classé secteur sauvegardé, un site classé, un grand nombre de monuments historiques ;
- Un patrimoine bâti agricole de qualité, qui, avec les alignements de platanes qui les accompagnent, constitue un élément caractéristique du paysage communal ;
- Des perspectives visuelles intéressantes depuis les routes principales ; la route de Saint-Gilles : une véritable « route-paysage » ;
- Le peuplier blanc joue un rôle prépondérant et emblématique, signalant la présence de l'eau.
- Une Charte environnementale et paysagère définissant des actions de valorisation du patrimoine viticole des Costières

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un développement récent de l'urbanisation vers le sud du territoire sur les terres agricoles ;
- Les abords du Rhône peu mis en valeur ;
- Des espaces urbains de faible qualité paysagère.

ENJEUX

- Préserver de l'urbanisation les massifs et principaux espaces boisés, composantes du patrimoine naturel et paysager de la commune ;
- Réhabiliter et revaloriser le patrimoine bâti du centre ancien ;
- Valoriser certains espaces : la ZI Domitia, le secteur gare, les berges du Rhône, le faubourg du port, la friche SNCF, l'ancienne zone artisanale, la ZI des Milliaires ;
- Protéger de l'abandon et de la dégradation les éléments identitaires, non protégés, du patrimoine bâti communal : la cimenterie, les viaducs de la voie ferrée, l'abbaye Saint-Roman, les mas de la plaine agricole, la chapelle de Saujean ;
- Requalifier paysagèrement les bords des canaux d'irrigation : plantation d'arbres, création de pistes cyclables et/ou cavalières, ... ; préserver les ripisylves qui accompagnent le Rhône et le Petit Rhône ;
- Encadrer l'architecture des bâtiments agricoles, pour les futures constructions ;
- Préserver les espaces ouverts offrant des perspectives visuelles intéressantes sur la commune ;
- Mettre en œuvre les actions de la Charte des Costières.

PERPECTIVE D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

Evolution positive

- ✓ Des zones urbanisables concentrées au sein de l'enveloppe urbaine et en continuité immédiate, au nord-est de la RD90 (qui joue le rôle de coupure urbaine)
- ✓ Protection du paysage naturel et agricole par un classement en zone N/Nd/nr ou A
- ✓ Préservation du caractère naturel des abords du Rhône entre le Domaine de Brémont et le domaine de Brancas (Ile de Lussan)
- ✓ Un pourcentage d'espaces verts imposé dans certaines zones
- ✓ Existence de zones urbanisables avec « sensibilité paysagère », avec des règles de végétalisation et de densité particulières.

Evolution potentiellement négative

- ✓ Une vaste zone Aa prévue pour l'extension des carrières, à l'ouest de la commune
- ✓ Pas de protection d'éléments bâtis non inscrits ou classés au titre des monuments historique
- ✓ Absence de règles de végétalisation dans les zones d'activités et commerciales.

4. RESSOURCES NATURELLES

4.1. LA RESSOURCE EN EAU

Le réseau d'eau potable est géré par VEOLIA Eau, qui bénéficie d'un contrat d'affermage jusque fin 2023.

La commune ne dispose pas de Schéma directeur d'eau potable.

4.1.1. LA RESSOURCE

Le champ captant d'alimentation en eau potable est situé chemin des Anciens Abattoirs, parcelle cadastrée BE 39 au lieu-dit « Les ARVES » situé au Sud de la Voie ferrée sur la commune de Beaucaire. Il se compose de 1 Forage, d'une capacité de production de 7 200 m3/jour.

Le captage des Arves fait l'objet de périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. Ce captage alimente la commune et fait l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP du 17/10/1986 (référence ARS : 21) mais également d'un récent rapport hydrogéologique du 30/09/2014 puisqu'une nouvelle procédure est en cours.

La commune est également concernée par les périmètres de protection :

- rapproché et éloigné du captage de Comps, au nord de la commune. Ces périmètres font l'objet d'un arrêté préfectoral de DUP du 11/10/1998 (réference ARS : 59)
- éloigné du captage de Peyrouses, qui fait l'objet d' un rapport hydrogéologique du 23/11/2010 (réference ARS : 230)
- éloigné de la prise d'eau G5 sur le canal de Campagne (Générac et Nîmes, référence ARS : 6169), de la prise d'eau de la Vaunage (référence ARS : 510) et de la prise d'eau de la Méjanelle (référence ARS : 34) faisant respectivement l'objet d'une DUP du 12/10/2011, 19/12/208 et 23/04/2001.

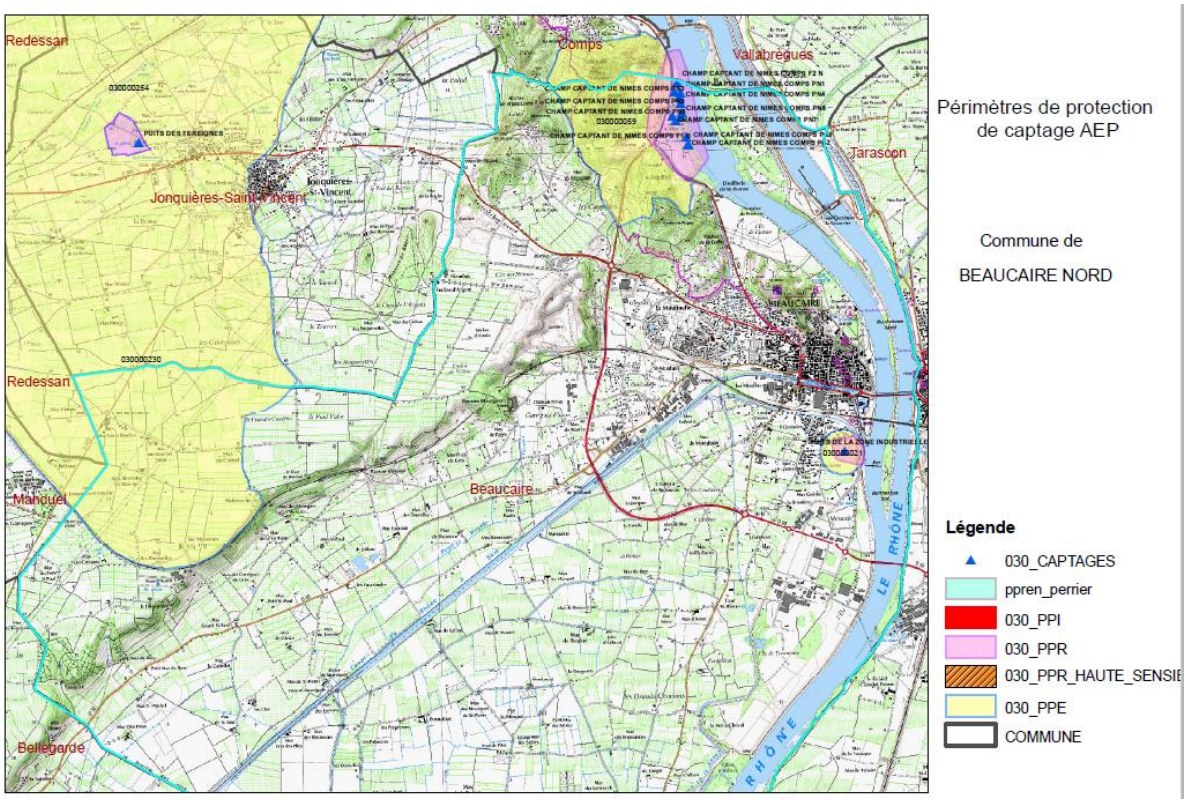

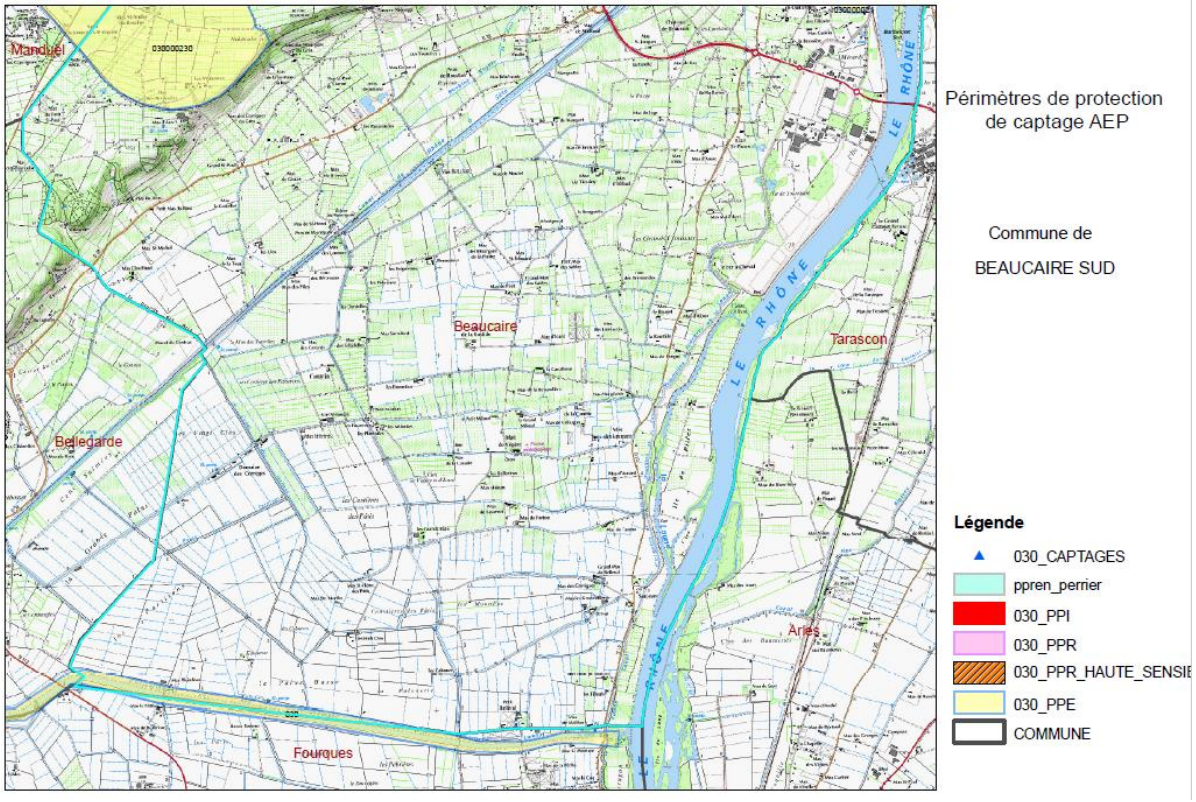

Nom de l'unité de gestion	Commune d'implantation du captage	captage	Rapport hydrogéologique (auteur et date)	Arrêté préfectoral de DUP
Beaucaire	Beaucaire	Puits de la zone industrielle (ou « Puits des Arves) *(réf. ARS : 21)*	M. Joseph, 07/12/1984 Et M. Cornet, le 30/09/2014 (nouvelle procédure en cours) **(PJ en annexe 23)**	17/10/1986 **(PJ en annexe 23)**

Nom de l'unité de gestion	Commune d'implantation du captage	captage	Rapport hydrogéologique (auteur et date)	Arrêté préfectoral de DUP
Nîmes Métropole	Beaucaire	Champ captant de Nîmes-Comps *(réf. ARS : 59)*	M. Reille, 25/06/1993 puis rapport préliminaire du 12/03/1998 (extension Sud) **(PJ en annexe 23)**	11/10/1998 **(PJ en annexe 23)**
Nîmes Métropole	Marguerittes	Champ captant de Peyrouses *(réf. ARS : 230)*	M. Reille, 23/11/2010 **(PJ en annexe 23)**	1975 **(non disponible)**
Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (BRL)	Générac et Nîmes	prise d'eau G5 sur le canal de Campagne *(réf. ARS : 6169)*	M. Pappalardo, 05/01/2010 **(PJ en annexe 23)**	12/10/2011 **(PJ en annexe 23)**

4.1.2. LE PRELEVEMENT

L'autorisation d'exploitation des forages est établie à 12 000 m3/j.
L'eau prélevée subit une chloration, opération qui présente l'avantage d'assurer la désinfection de l'eau de façon rémanente sur toute la longueur du réseau de distribution.

Les volumes prélevés

	2013	2014	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	**928 243**	**1 001 985**	**7,9%**
LES ARVES	928 243	1 001 985	7,9%

Globalement depuis 2009 (volumes prélevés : 1 483 351 m3/an), les prélèvements diminuent, liés aux améliorations de la surveillance des réseaux (surveillance + recherche de fuites = pertes évitées) consécutivement à la mise en place de la sectorisation (fonctionnelle depuis 2009) et des points de prélèvements (bouches et poteaux d'incendie). L'augmentation des prélèvements entre 2013 et 2014 est liée à une consommation plus importantes des abonnés.

En 2012 a été mis en place un équipement pour puiser l'eau utilisée lors de l'hydrocurage dans le canal de sortie de la station de dépollution, ce mode de fonctionnement continue.
Cela permet de ne pas utiliser de l'eau potable pour nettoyer les ouvrages de collecte des eaux usées. Cette démarche s'inscrit dans la démarche globale de préservation de la ressource.

4.1.3 LE STOCKAGE

La station de pompage alimente,

- D'une part, par une canalisation en fonte de 350 mm, le **réservoir de la Montagnette (-50 NGF) d'une capacité de stockage de 2000 m^3.** A partir de ce réservoir, deux groupes de reprise de 575 m^3 refoulent par une canalisation en fonte de 350 mm dans le **réservoir situé aux Trois Croix** (- 74 NGF) d'une capacité de 2000 m^3. L'ensemble totalise une capacité de stockage de **4575 m^3.**
- D'autre part, par un réseau spécifique à la zone industrielle

La ville dispose de près de 2 journées de réserve pour un jour de consommation moyenne.

4.1.4. LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

Les Chiffres clés 2014 :

- 16 133 habitants desservis ;
- 5 505 branchements ;
- 6 681 abonnés (dont 86 non domestiques) ;
- 121 km de canalisations, dont 85 km de canalisation de distribution.
- 104 poteaux d'incendie
- Consommation moyenne 2013 : 129 l/hab/jour

Volumes mis en distribution
L'augmentation des volumes produits correspond à l'augmentation des volumes vendus.

	2013	2014	N/N-1
Volume prélevé	928 243	1 001 985	7,9%
Besoin des usines	0	0	0%
Volume produit (m3)	**928 243**	**1 001 985**	**7,9%**
Volume mis en distribution (m3)	**928 243**	**1 001 985**	**7,9%**

En 2014, les volumes journaliers livrés en réseau, 2 288,6 m^3, restent très inférieurs à la capacité théorique d'exploitation du forages, fixée à 7200 m3/j.

Volumes consommés
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, …) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, …). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2013	2014	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	763 243	835 355	9,4%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	**763 243**	**835 355**	**9,4%**
Volume de service du réseau (m3)	26 262	26 262	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	**789 505**	**861 617**	**9,1%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**789 505**	**861 617**	**9,1%**
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	0,0%

La consommation moyenne est **de 129 litres/habitants/jour.**

Synthèse des flux
(Source image : rapport annuel du délégataire)

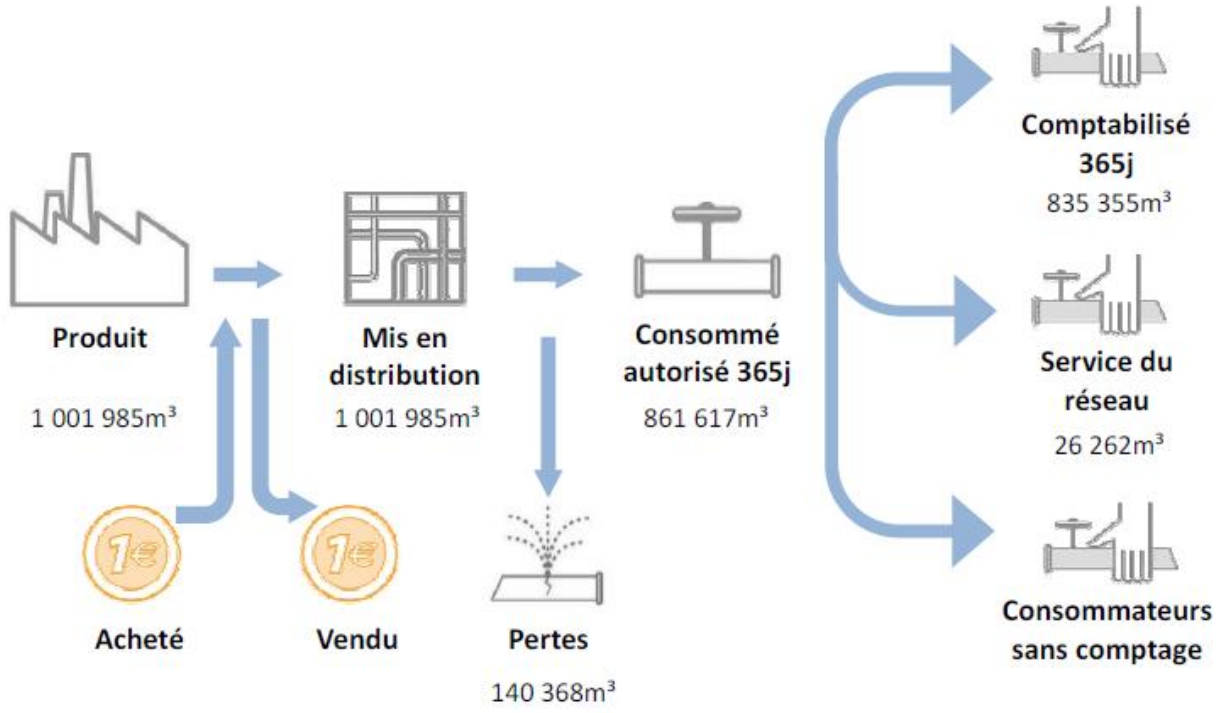

Le réseau
La longueur totale de distribution est de 121 km. Il se caractérise par :

- De canalisations de transport entre les forages et la station de production et de traitement d'eau potable (canalisations bleu foncé).
- De canalisations d'alimentation principale de gros diamètre (400 à 200 mm).
- D'un réseau maillé reliant entre eux les quartiers principaux. La configuration maillée est choisie dans des secteurs urbanisés. En permettant les échanges d'eau entre quartiers, elle permet d'alimenter l'ensemble des habitations à des débits et pressions correctes et limite les phénomènes de stagnation en bout de réseau.

Il existe un haut service et un bas service, tenant comptes des altitudes de distribution.

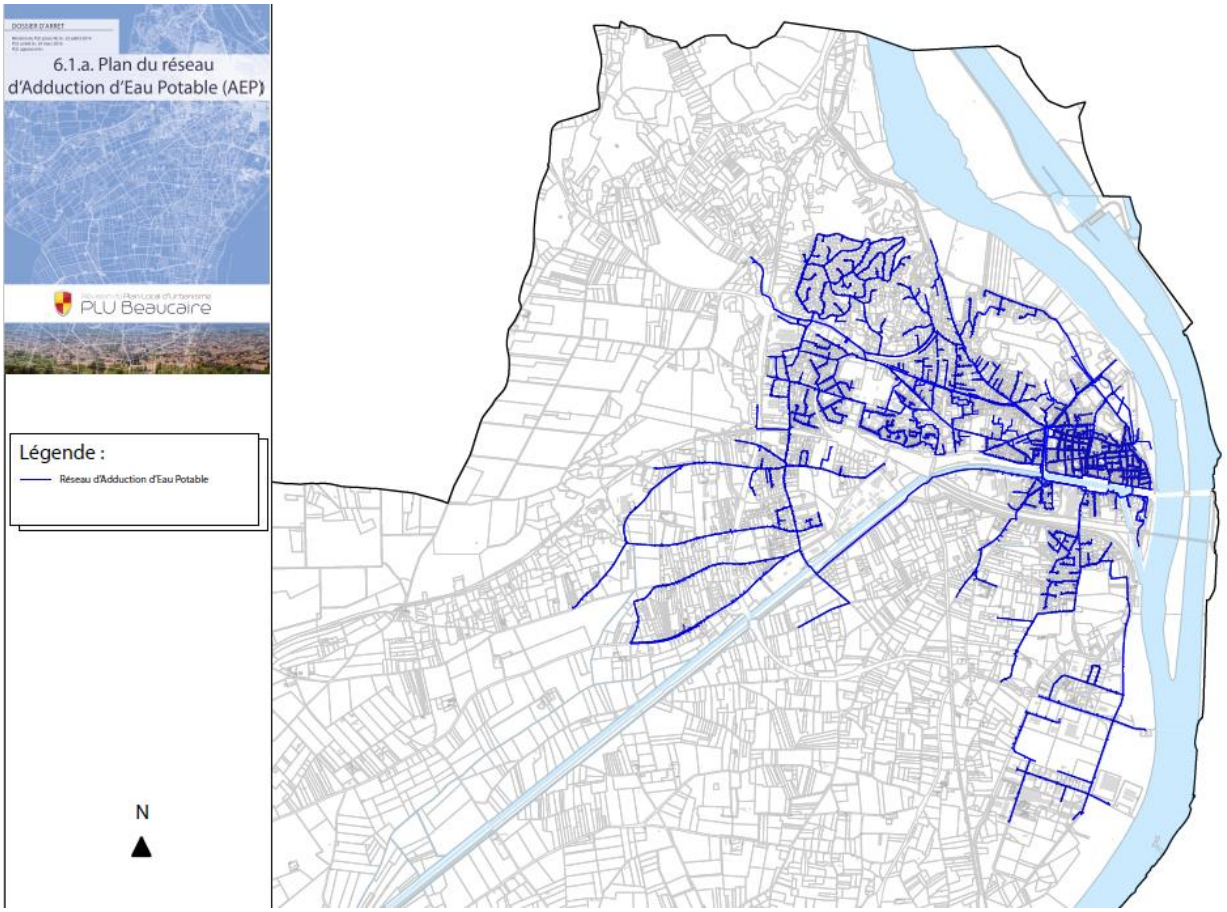

Extrait du plan de réseau d'eau potable - 2016

Rendement

En 2014, le rendement du réseau de distribution est de 86,2 % contre 67,9% en 2011 et 85% en 2013.
Grâce à l'optimisation des actions de recherche de fuites lancées en 2012 une diminution du volume des pertes a été notée, ce qui s'est traduit par une nouvelle amélioration du rendement réseau au cours de l'exercice 2014. Le renouvellement des branchements en plomb est terminé.

Renouvellement des branchements plomb	2013	2014	N/N-1
Nombre de branchements	5 566	5 505	-1,1%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	55	0	0,0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	1%	0%	0,0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0%
% de branchements plomb supprimés	0,00%	0,00%	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur
(**) par le Délégataire et par la Collectivité

Le rendement constaté aujourd'hui atteint les objectifs du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif au plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

	2013	2014	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	**85,1 %**	**86,0 %**	**1,1%**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . .A	789 505	861 617	9,1%
Volume produit (m3) C	928 243	1 001 985	7,9%

4.1.5. LA QUALITE DE L'EAU

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques sont transmis à la Collectivité par l'ARS. A titre indicatif, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité les taux de conformité issus des systèmes d'informations du délégataire sont les suivants :

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	%	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

En 2014, la qualité de l'eau est conforme.

4.1.6. CAPTAGES PRIVES

La qualité des ressources disponibles dans ces zones non desservie par le réseau collectif d'A.E.P. est actuellement inconnue **mais laisse craindre au moins selon les secteurs des teneurs potentiellement élevées en nitrates et pesticides, ainsi qu'en arsenic ou baryum. Au cas où la qualité de l'eau des ressources disponibles serait certainement insuffisante pour un ou plusieurs paramètres chimiques pour lesquels une limite de qualité est prescrite, les zones correspondantes seront inconstructibles.**

Captages collectifs privés destinés à l'alimentation en eau pour la consommation humaine situés sur la commune et connus de mon service : **Voir liste jointe en PJ.**

De nombreuses adductions privées, voire « collectives privées » connaissent des dépassements des normes de potabilité (notamment en ce qui concerne le paramètre « nitrates » mais sont situées également dans des zones avec risque de dépassement sur l'« arsenic » et/ou « baryum »). Dans ces conditions, à chaque fois que c'est possible, le raccordement au réseau AEP doit être envisagé. A défaut, une solution locale doit être recherchée.

4.2. L'OFFRE EN MATERIAUX

4.2.1. LA SITUATION COMMUNALE

Le sous-sol de Beaucaire est riche.

Les extractions de calcaires de la zone Rhône-Gardois se situent à proximité de la vallée du Rhône sur les communes de Beaucaire, Pouzilhac, St Alexandre, St Etienne des Sorts, St Géniès de Comolas, Sauveterre et Tavel. Les cailloutis plio-quaternaires constituant la couverture aux calcaires sous-jacents sont commercialisés en tant que granulats.

Concernant les roches alluvionnaires, il n'existe plus d'extraction dans le lit mineur du Rhône. Les sites d'extractions (dragage du lit mineur du Rhône) au niveau de Pont St Esprit - Montdragon, les Angles - Avignon et Beaucaire - Tarascon, encore récemment exploités ne sont plus en activité.

Beaucaire possède 2 carrières encore en activités et 3 qui sont désormais fermées.

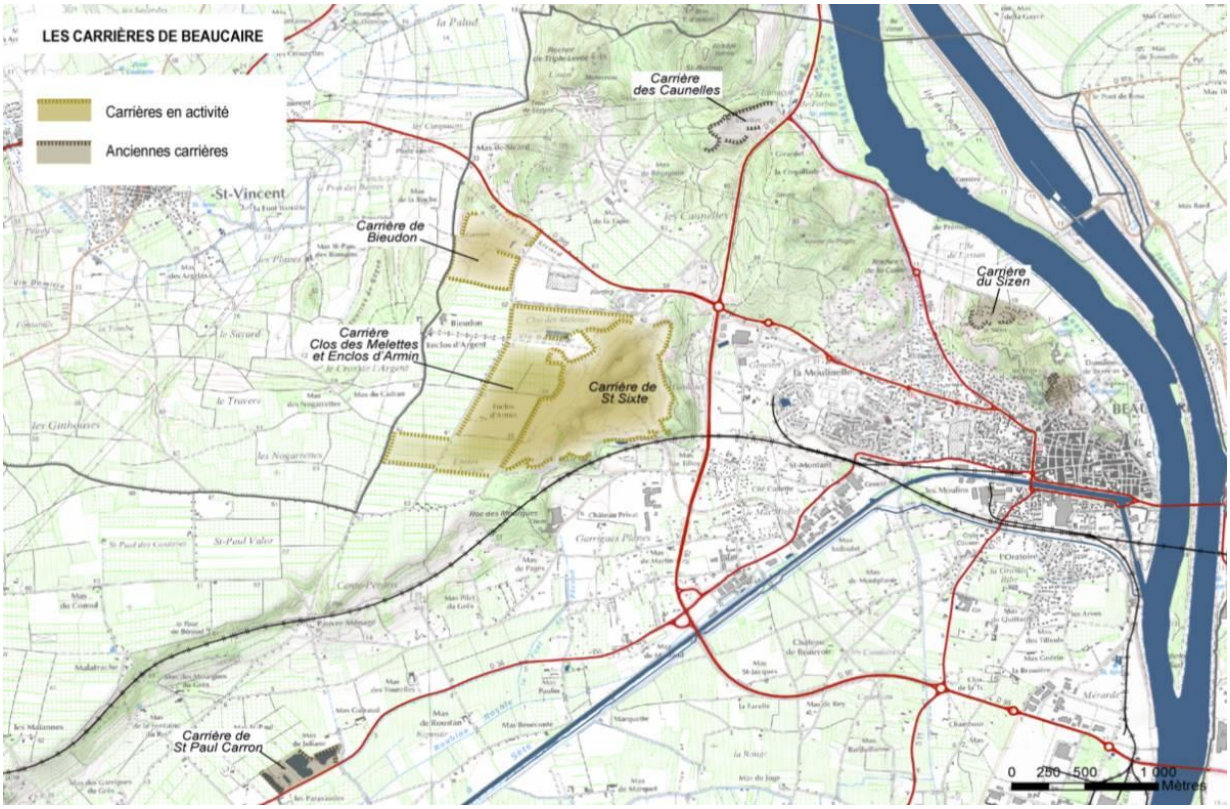

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes

La carrière de Saint Sixte est autorisée par Arrêté préfectoral depuis 1993, cette autorisation s'est étendue à différents lieux-dits : « Saint Sixte », « Genestet », « Les carrières », « Enclos de Forton », « Mas de Guerin », « Clos des Melettes », « Roc des Mourgues », « Bieudon », « Enclos d'Argent », et « Enclos d'Armin ».

La carrière de Sainte-Sixte est **exploitée par Cimetns CALCIA** pour la cimenterie de Beaucaire. **Elle** permet d'extraire de la roche calcaire pour la fabrication de ciment. La production de ciment s'élève à 800 000 T/an.

Ce calcaire est surmonté en surface par des matériaux alluvionnaires, impropres à la production de ciment, qui sont valorisés comme granulats. La production de granulat est de 350 000 T/an et la valorisation a été confiées à GSM (filiale granulats d'Italcementi).

L'autorisation administrative d'exploitation prendra fin pour l'ensemble de ce site en 2023 mais fait l'objet d'une demande de renouvellement pour 30 ans étant donné qu'il reste encore une quantité importante de gisement de calcaire cimentier dans l'emprise de la carrière.

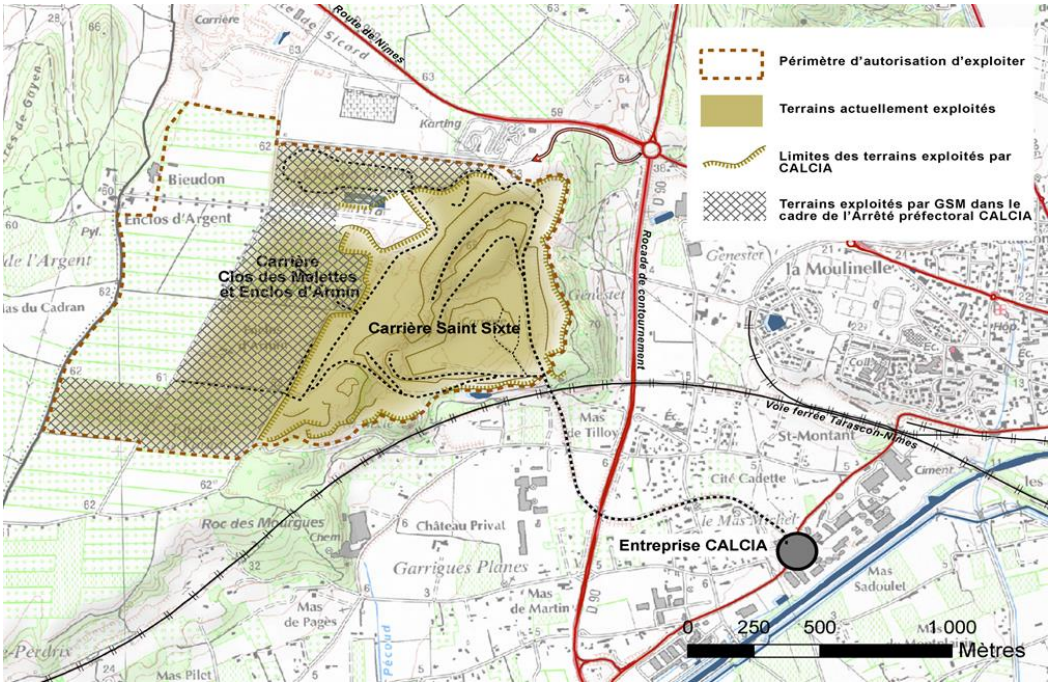

Source : Agence d'Urbanisme de Nîmes

La carrière de Bieudon est **exploitée par Lafarge** Granulats pour l'extraction de roches calcaire. Elle est autorisée depuis 2006.

Les carrières n'étant plus en activité aujourd'hui laissent une trace dans le paysage communal. La gestion de ces friches industrielles doit faire l'objet d'un traitement paysager spécifique et approprié au lieu.

ancienne carrière du Sizen

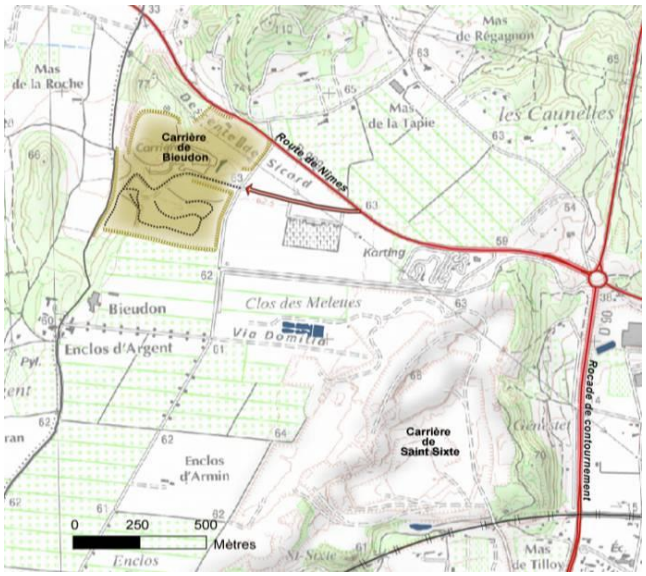

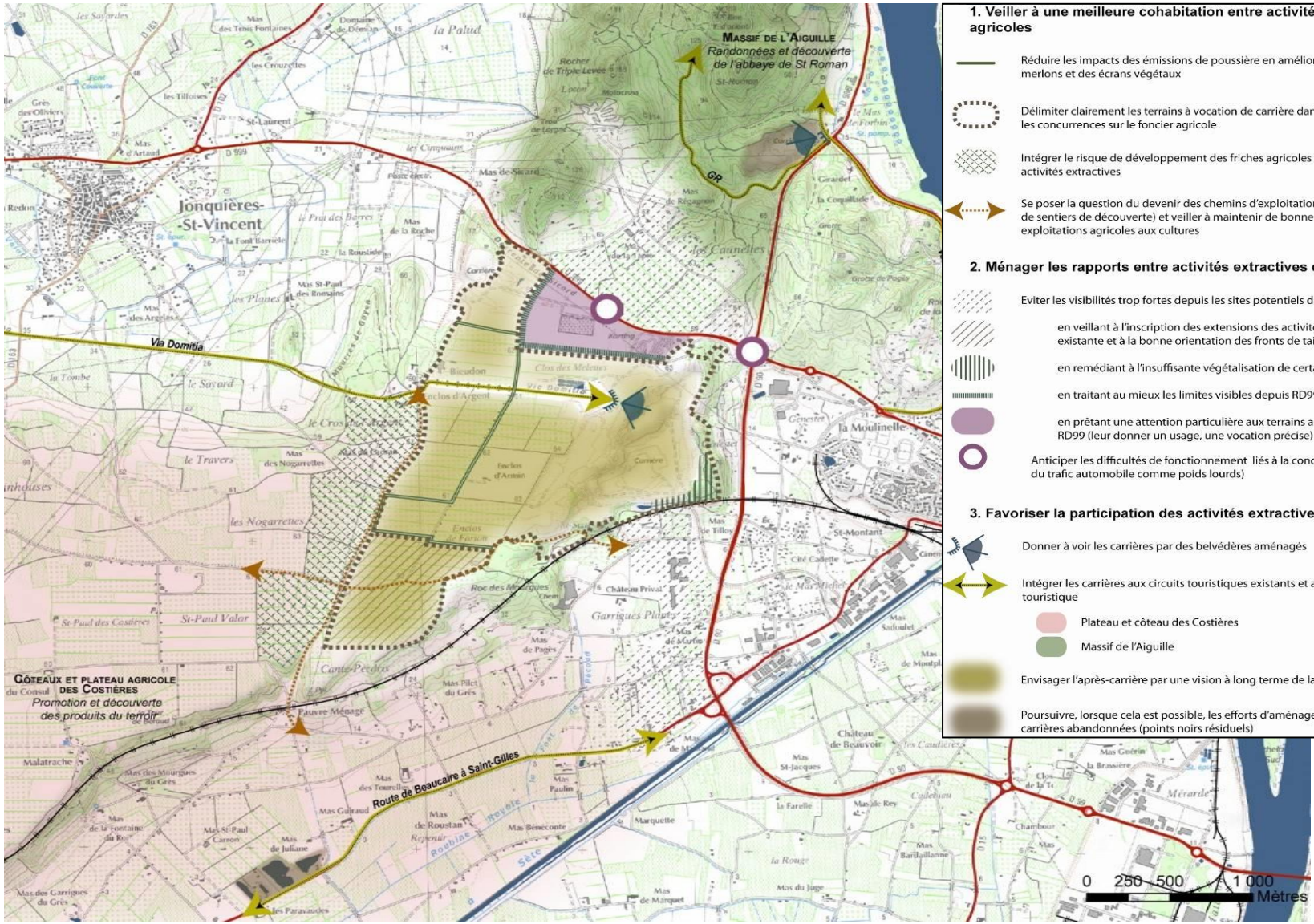

1. Veiller à une meilleure cohabitation entre activités extractives et activités agricoles

Réduire les impacts des émissions de poussière en améliorant le profilage et l'entretien des merlons et des écrans végétaux

Délimiter clairement les terrains à vocation de carrière dans le PLU pour limiter et contenir les concurrences sur le foncier agricole

Intégrer le risque de développement des friches agricoles dans le choix d'extension des activités extractives

Se poser la question du devenir des chemins d'exploitation existants (également supports de sentiers de découverte) et veiller à maintenir de bonnes conditions d'accessibilité des exploitations agricoles aux cultures

2. Ménager les rapports entre activités extractives et projet d'habitat

Eviter les visibilités trop fortes depuis les sites potentiels d'urbanisation :

en veillant à l'inscription des extensions des activités extractives dans la topographie existante et à la bonne orientation des fronts de taille

en remédiant à l'insuffisante végétalisation de certains fronts

en traitant au mieux les limites visibles depuis RD99

en prêtant une attention particulière aux terrains actuellement en friche le long de la RD99 (leur donner un usage, une vocation précise)

Anticiper les difficultés de fonctionnement liés à la concurrence des usages (augmentation du trafic automobile comme poids lourds)

3. Favoriser la participation des activités extractives au projet de territoire

Donner à voir les carrières par des belvédères aménagés

Intégrer les carrières aux circuits touristiques existants et aux réflexions de valorisation touristique

Plateau et côteau des Costières

Massif de l'Aiguille

Envisager l'après-carrière par une vision à long terme de la vocation des terrains

Poursuivre, lorsque cela est possible, les efforts d'aménagement et de remise en état des carrières abandonnées (points noirs résiduels)

4.2.2. LES ORIENTATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le département du Gard dispose de nombreux gisements de matériaux de nature très variée et qui participent à l'économie locale, régionale, voire nationale, puisque les matériaux à usage industriel ou utilisés dans la construction et l'ornementation alimentent des marchés situés à l'extérieur du département du Gard.

L'une des orientations est donc de ne pas limiter, sans éventuelles justifications, l'accès à des gisements de matériaux nécessaires et indispensables aux besoins locaux et régionaux.

Le Schéma départemental des carrières préconise une vigilance quant à l'interdiction de l'accès aux principaux gisements de la Costière, de la Vistrenque (secteur sud oriental, partie amont et extrémité aval de ce gisement notamment), des alluvions du Rhône et des massifs calcaires des garrigues au Nord de Nîmes, du plateau de Valliguières et du secteur de Beaucaire. **Par ailleurs, il s'avère nécessaire de pérenniser, voire développer, les activités liées aux matériaux à usage industriel ou de construction et ornementation. Dans ce cadre, Beaucaire présente un gisement important de marnes et calcaires à ciment.**

Les nouvelles demandes d'autorisation d'exploiter des matériaux sont traitées en privilégiant les reprises et les extensions des carrières existantes, ainsi que les sites qui concourent à un projet d'intérêt public ou général et notamment à la prévention contre les inondations.

Dans les secteurs de vignobles classés en AOC, les demandes d'autorisation d'exploiter les matériaux sont examinées au cas par cas, en fonction de la facilité de mobilisation pour la mise en culture de la zone en espace viticole, ainsi que la gêne occasionnée aux vignobles déjà installés. **Les carrières de Beaucaire se situent dans ou à proximité d'un périmètre AOC, leur extension est donc contrainte.**

Les carrières, sur le territoire de Beaucaire, sont un enjeu important. Bien que relativement peu visibles, les abords des carrières sont marqués par l'activité. Les nuisances peuvent se renforcer en cas d'agrandissement des périmètres exploitables. Néanmoins, le besoin en matériaux ainsi que l'importance des carrières pour l'économie du territoire sont soulignés par le Schéma départemental des carrières.

4.3. L'ENERGIE

4.3.1. L'ENERGIE EOLIENNE

La commune possède un gisement éolien important.

Sur la commune de Beaucaire, un parc de 5 éoliennes est installé depuis octobre 2006, en bordure de Rhône, sur une surface de 31 809 m². Sa puissance totale est de 11,5 MW (2,3 MW par éolienne). La **production annuelle est de 25 945 MWh**, **soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle, hors chauffage, de 7500 foyers (consommation électrique annuelle des villes d'Arles et Beaucaire).**

Cette installation permet d'éviter de 10 400 à 23 000 tonnes de CO_2 par an (centrale Gaz : 400 g/kWh et charbon : 900 g/kWh).

4.3.2. L'Energie solaire photovoltaïque

Source : Potentiel de production d'électricité d'origine solaire du Languedoc-Roussillon

Conformément aux objectifs de politique énergétique fixés par la loi POPE, la région Languedoc-Roussillon connaît depuis 2005 une croissance exponentielle du nombre des installations de production électrique d'origine photovoltaïques, en raison de son fort potentiel d'ensoleillement et de conditions tarifaires d'obligation d'achat incitatives au développement de cette filière.

Au 1er trimestre 2011, Le Languedoc-Roussillon est la 6^{e} région française avec une puissance raccordée de 115 MW, soit 8,6 % de la puissance nationale. Les installations domestiques représentent 86 % du parc en nombre mais seulement 34 % de la puissance installée.

Le potentiel sur bâti d'activité

Le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) Méditerranée a mené une étude concernant la contribution que peut constituer le bâti à l'objectif de production d'électricité d'origine solaire du département. L'étude ne prend pas en compte le bâti résidentiel et se limite au bâti d'activité primaire, secondaire et tertiaire.

Beaucaire présente un fort potentiel de 10001 et 30000 kWc.

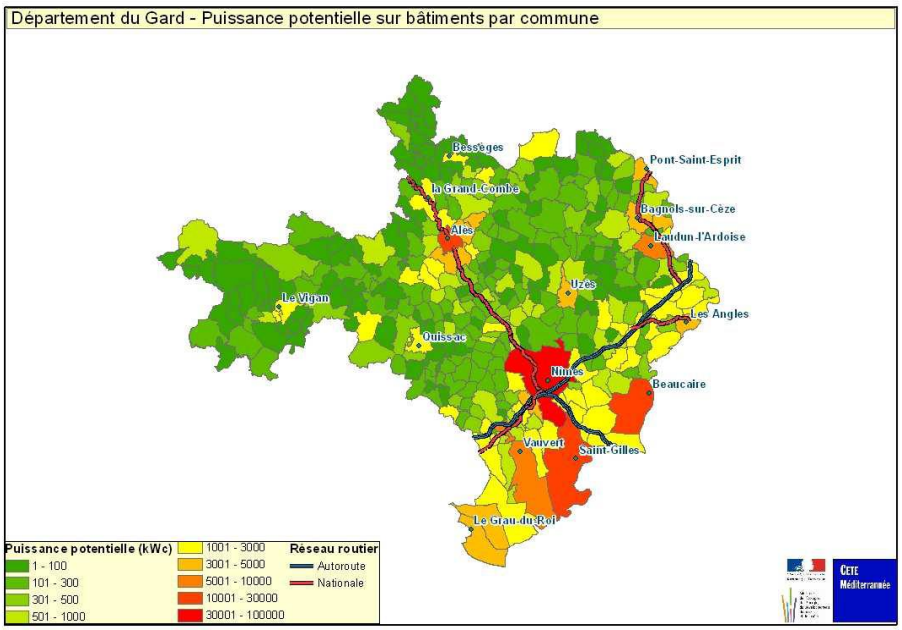

Le potentiel sur les espaces anthropisés

La politique de l'État, pour ce qui concerne les centrales solaires au sol, incite les porteurs de projets à investir les zones artificialisées que constituent les parkings, friches industrielles, anciennes carrières, mines.

L'installation à Beaucaire sur d'anciennes carrières peut être une véritable opportunité. En effet, Beaucaire compte 3 carrières de Graviers encore en activité. Concernant les 3 autres carrières non plus en activité, la réhabilitation des sites peut être envisagée par l'intégration des énergies renouvelables. Ceci peut représenter une véritable opportunitée. Toutefois, il est impossible d'établir, à l'heure actuelle, le potentiel solaire de la reconvertion d'anciennes mines sur la commune.

Le CETE a identifié les friches industrielles sur le communes de Gard. Beaucaire possède une friche industrielle (manufacture) de 8 ha pouvant potentiellement accueillir des installations au sols. **Beaucaire présente un faible potentiel concernant le gisement sur des zones anthropisées : il est compris entre 0 et 0,5 MWc.**

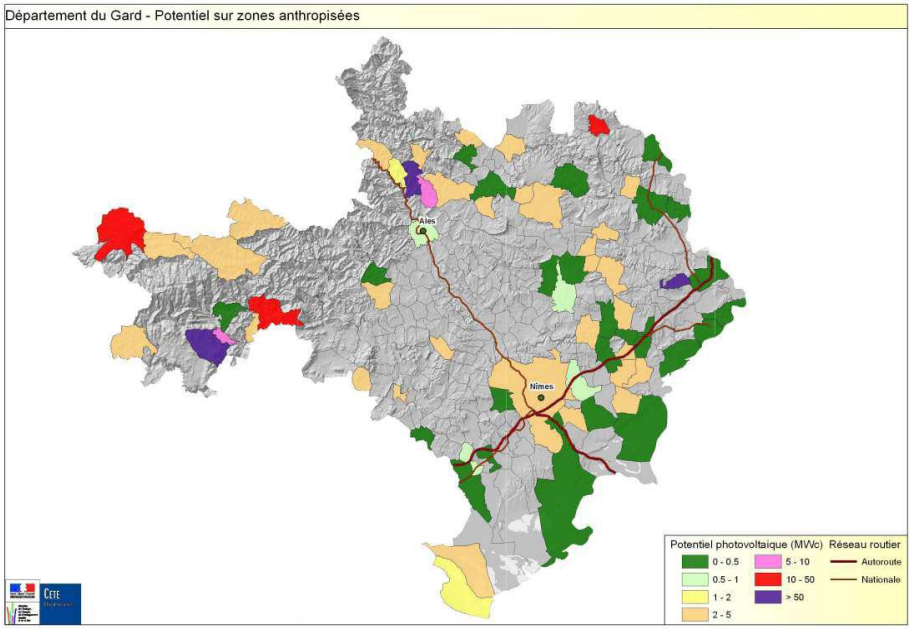

Le potentiel sur les espaces non bâtis ordinaires

Le CETE propose une carte qui synthétise ces enjeux à l'echelle départementale. Beaucaire se situe dans une zone **à enjeux majeurs voire rédhibitoire**, en raison de la présence de périmètres Natura 2000 à proximité.

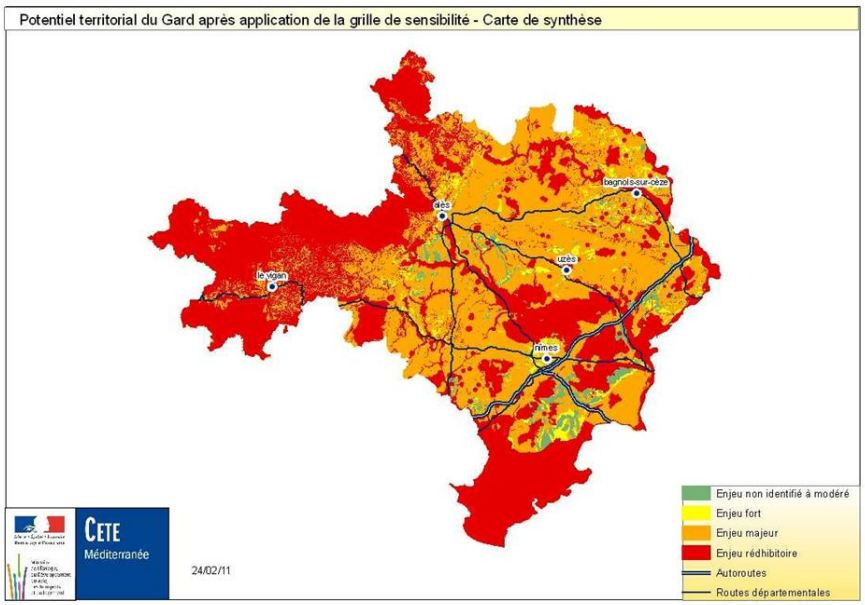

L'occupation des sols fait l'objet d'une hiérarchisation des espaces qui se réfère directement au discours porté par l'État , par l'Ademe comme par les services déconcentrés de l'État : les sites anthropisés constituent la cible préférentielle d'équipement en centrale solaire au sol ; au contraire, les zones agricoles et forestières sont à éviter en priorité pour éviter tout conflit avec un usage alimentaire, récréatif ou de stockage de carbone.

Beaucaire, sur cette thématique, présente un **enjeu majeur.**

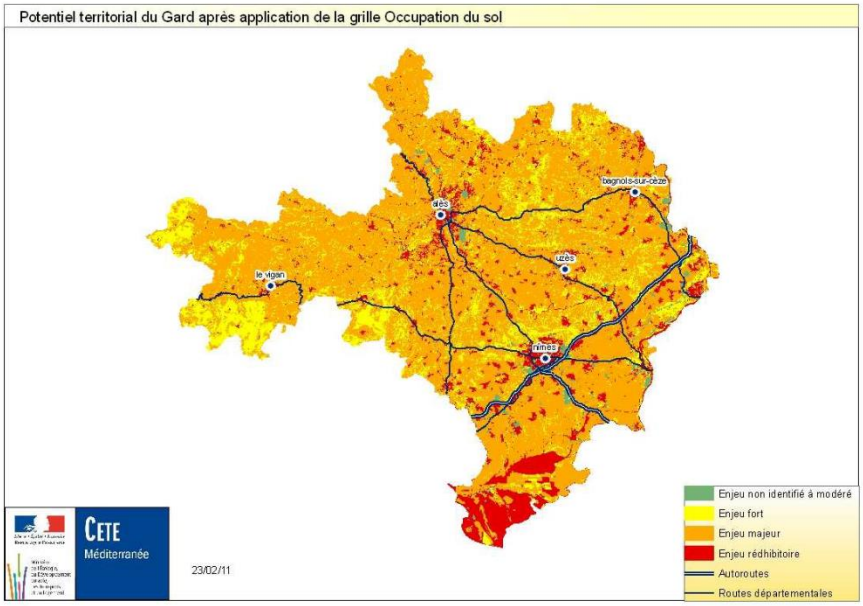

Le raccordement des centrales au sol se fait de manière privilégiée sur le réseau Moyenne Tension (réseau HTA de 10-15-20 KV), directement aux postes sources Haute Tension – Moyenne Tension (HTB1/HTA ou HTB2/HTA), à une distance de 15 à 20 km du poste source. La prise en compte des potentiels de raccordement Moyenne / Haute Tension permettent à court et moyen terme de cibler les zones de développement de la production solaire ou éolienne pour lesquelles l'injection sur le réseau est possible sans adaptation du réseau amont des postes sources.

Ainsi les centrales de Beaucaire pourraient, au maximum, avoir une dimension totale comprise 151 à 300 ha.

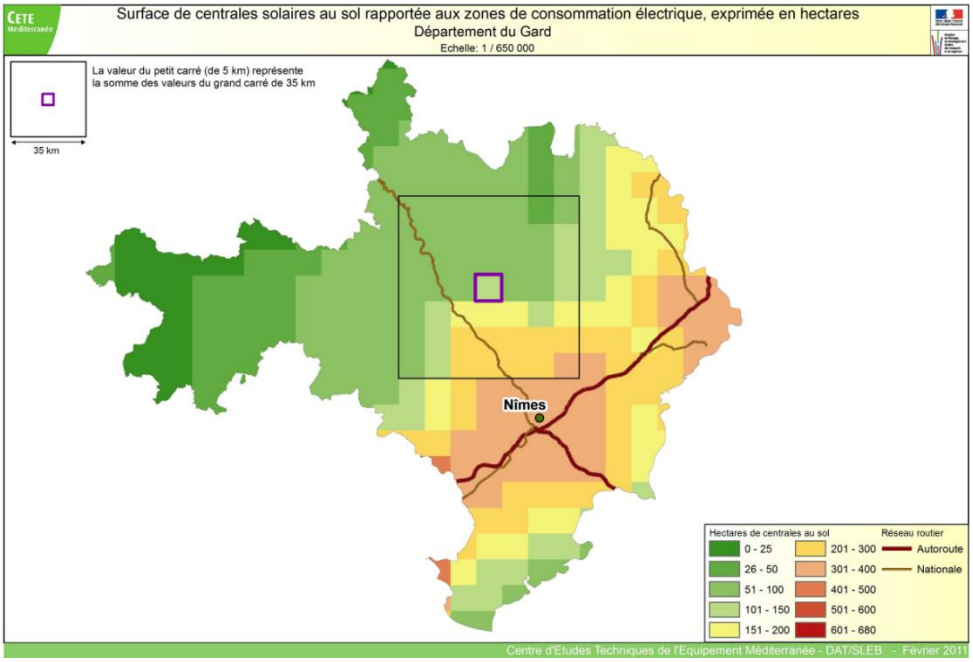

4.3.3. L'Energie solaire thermique

Ce système qui consiste à utiliser directement le rayonnement solaire sans le transformer en électricité, peut être intégré dans le bâti neuf, l'ancien, le collectif ou l'individuel. Cette technique permet de chauffer l'eau sanitaire mais aussi d'avoir un rôle de climatisation en été et de chauffage en hiver.

4.3.4. L'ENERGIE HYDROELECTRIQUE

La commune possède un potentiel hydroélectrique important avec la présence du Rhône qui longe la façade Est du territoire communal. La puissance estimée est de 50 000 à 250 000 kW. Du fait de la présence d'un site Natura 2000 et d'autres sensibilités, le potentiel est non mobilisable.

4.3.5. LA BIOMASSE

La biomasse est définie par l'article 19 de la loi de programmation relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, reprenant lui-même la définition des directives européennes relatives à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables : « fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales, de la sylviculture et des industries connexes ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers ».

Selon les études effectuées dans le cadres du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, la région devrait produire 8 120 GWh/an issus de la biomasse soit 1 300 GWh/an de plus qu'actuellement. La biomasse agricole est un gisement mobilisable dans le cadre de projet territoriaux. **La biomasse issu du bois présente un plus fort potentiel mais la problématique de la mobilisation du gisement apparaît.**

4.3.5. L'ECONOMIE D'ENERGIE, LA MAITRISE DE LA DEMANDE

Au dela de la production d'énergie renouvelable, l'enjeu est aussi de limiter les besoins en énergie. Ainsi les leviers d'actions sont les techniques d'isolation des bâtiments, la morphologie urbaine et les conceptions bioclimatiques.

SYNTHESE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Un sous-sol riche, deux carrières encore en activité qui constituent des gisements d'intérêt à l'échelle régionale ; un Schéma départemental des carrières et un SCoT allant dans le sens d'une pérennisation de cette activité ;
- Une commune engagée dans le développement des énergies renouvelables, qui dispose d'un parc éolien de 5 éoliennes et porte un projet de ferme photovoltaïque ;
- Un fort potentiel de développement de l'énergie solaire et/ou photovoltaïque.
- Une station de production d'eau potable de capacité suffisante au regard des besoins de la population.
- Des périmètres de protection de captage existants
- Un rendement de réseau qui augmente relativement et dépasse les objectif Grenelle (85,1%).

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un fort potentiel de développement de l'énergie hydro-électrique, non mobilisable du fait du classement du Rhône en site Natura 2000

ENJEUX

- Pérenniser l'activité d'extraction de matériaux ;
- Développer la performance énergétique du territoire ;

PERPECTIVE D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

Evolution positive

- ✓ Une capacité d'exploitation de la carrière encore importante.
- ✓ Une diminution du nombre de canalisations vétustes (environ 600 supprimés par an).
- ✓ Une réduction des volumes d'eau consommés.
- ✓ Une qualité de l'eau potable qui reste bonne.

5. POLLUTIONS ET NUISANCES

5.1. LA QUALITE DE L'AIR

Air Languedoc-Roussillon est l'organisme responsable de la surveillance de la qualité de l'air dans la région. Celle-ci est divisée en sous-zones. La commune de Beaucaire appartient au secteur de suivi de la « Vallée du Rhône ».

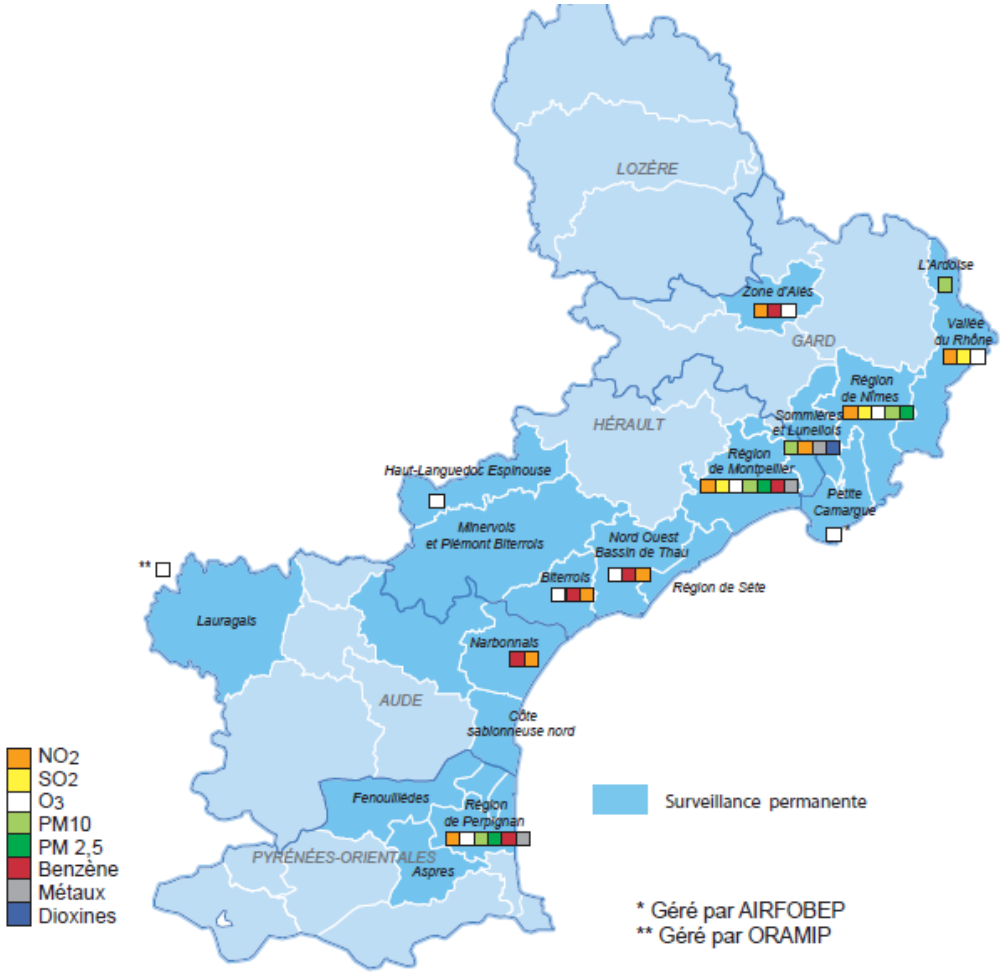

5.1.1. LES DIFFERENTS POLLUANTS REGLEMENTES DANS L'AIR AMBIANT

Le benzène (C6H6), composé de la famille des COV, est principalement émis par les véhicules essence (gaz d'échappement et évaporation).

Le dioxyde d'azote (NO2) est émis par les véhicules et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffage…). Il constitue le principal traceur de la pollution urbaine, en particulier automobile.

Le dioxyde de soufre (SO2) est émis principalement lors de la combustion de charbon et de fioul (centrales thermiques, installations de combustion industrielles et chauffage)

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) regroupent plusieurs centaines de composés et sont générés par la combustion des matières fossiles, notamment par les moteurs diesels, sous forme gazeuse ou particulaire. Seul le benzo(a)pyrène en phase particulaire est réglementé.

Les métaux toxiques proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères… et de certains procédés industriels et se retrouvent généralement au niveau des particules. Le plomb, l'arsenic, le cadmium et le nickel sont réglementés.

Le monoxyde de carbone (CO), gaz inodore, incolore et inflammable, se forme lors de la combustion incomplète (gaz, charbon, fioul, bois, carburants). La source principale dans l'air ambiant est le trafic automobile.

L'ozone (O3) résulte de la transformation de polluants émis par les activités humaines (industries, trafic routier, …) sous l'effet d'un fort ensoleillement. L'ozone peut être transporté sur de grandes distances.

Les particules en suspension (Ps) ont de nombreuses origines, tant naturelles qu'humaines (industries, trafic routier, …) et ont une grande variété de tailles, de formes et de compositions (elles peuvent véhiculer de nombreuses substances comme les métaux).

Polluants	Expressions seuils	Objectif de qualité	Niveau critique protection végétation	Valeur cible	Valeur limite protection santé	Seuil d'information et de recommandation	Seuil d'alerte
SO_2	Moyenne annuelle	50 µg/m³	20 µg/m³				
	Moyenne 1/10 au 31/03		20 µg/m³				
	Moyenne horaire				350 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 24 fois par an		
	Moyenne journalière				125 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 fois par an		
	Moyenne horaire					300 µg/m³	500 µg/m³ pendant 3 heures consécutives
PM10	Moyenne annuelle	30 µg/m³			40 µg/m³		
	Moyenne journalière				50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 fois par an		
PM 2,5	Moyenne annuelle	10 µg/m³		20 µg/m³	29* µg/m³		
NOx	Moyenne annuelle		30 µg/m³				
NO_2	Moyenne annuelle	40 µg/m³			40 µg/m³		
	Moyenne horaire				200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 fois par an	200 µg/m³	400 µg/m³ pendant 3 heures consécutives 200** µg/m³
CO	Moyenne sur 8 heures				10 000 µg/m³		
O_3	AOT 40	6000 µg/m³.h (protection végétation)		18 000 µg/m³.h en moyenne sur 5 ans (protection végétation)			
	Moyenne sur 8 heures	120 µg/m³ (protection santé)		120 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans (protection santé)			
	Moyenne horaire					180 µg/m³	Protection sanitaire population : 240 µg/m³ Mise en œuvre progressive des mesures d'urgence : - 1er seuil : 240 µg/m³ pendant 3 heures consécutives - 2e seuil : 300 µg/m³ pendant 3 heures consécutives - 3e seuil : 360 µg/m³
Pb	Moyenne annuelle	0,25 µg/m³			0,5 µg/m³		
Métaux	Moyenne annuelle dans la fraction PM 10			Arsenic : 6 ng/m³			
				Cadmium : 5 ng/m³			
				Nickel : 20 ng/m³			
Benzo(a) pyrène	Moyenne annuelle dans la fraction PM 10			1 ng/m³			
Benzène	Moyenne annuelle	2 µg/m³			5 µg/m³		

* Valeurs spécifiques à l'année 2010 issues des dispositions transitoires ** Pendant 2 jours consécutifs et prévision de dépassement pour le lendemain

5.1.2. Les donnees sur le secteur de la « Vallee du Rhone »(derniere en date 2010 ; les donnees 2014 de la region de Nimes ne concernent pas Beaucaire).

- **NO2 :**

Origine des émissions en Languedoc-Roussillon :

- 65% transport routier

Objectif de qualité : respecté

Valeur limites : respectées

Historique depuis 2006 :

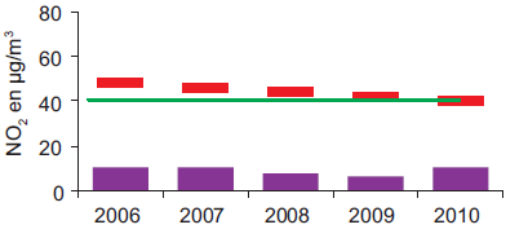

- **Ozone :**

ZONE	MOYENS MIS EN ŒUVRE O_3	SITE	AOT 40 en µg/m³.h (objectif de qualité : 6000 µg/m³.h)	NOMBRE DE JOURS DE NON RESPECT DE L'OBJECTIF DE QUALITÉ POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ HUMAINE (120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS DU SEUIL D'INFORMATION (seuil horaire de 180 µg/m³)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS DU SEUIL D'ALERTE POUR UNE PROTECTION SANITAIRE DE LA POPULATION (seuil horaire de 240 µg/m³)
Vallée du Rhône	Mesures fixes	Périurbain	31 293	65	15	0

Evaluation des risques de dépassement pour l'ozone

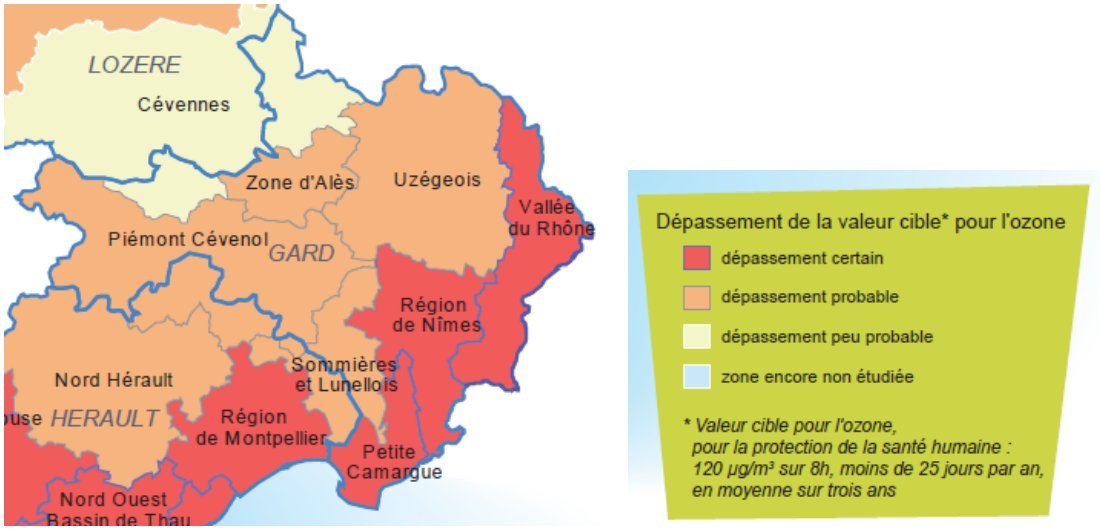

- **Particules en suspension :**

Origine des émissions en Languedoc-Roussillon :

- 28% agriculture
- 27% industrie et traitement des déchets
- 23% transport routier
- 21% résidentiel et tertiaire

Objectif de qualité : respecté

Valeur limites : respectées
Historique depuis 2007 :

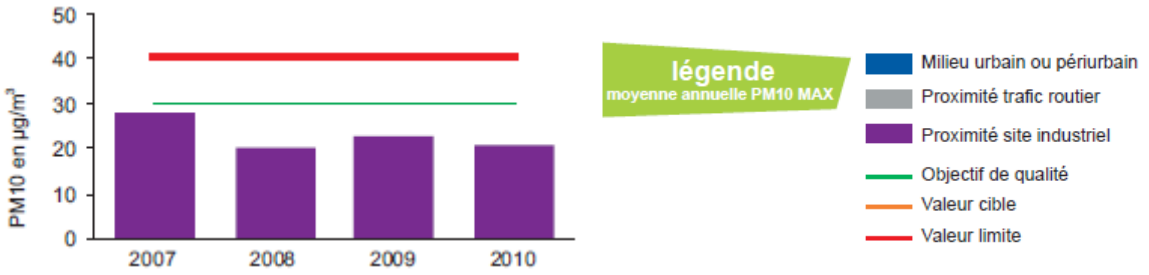

- **Dioxyde de soufre :**

Origine des émissions en Languedoc-Roussillon :

- 36% industrie et traitement des déchets
- 19% production et distribution d'énergie

Objectif de qualité : respecté
Valeur limites : respectées
Historique depuis 2006 :

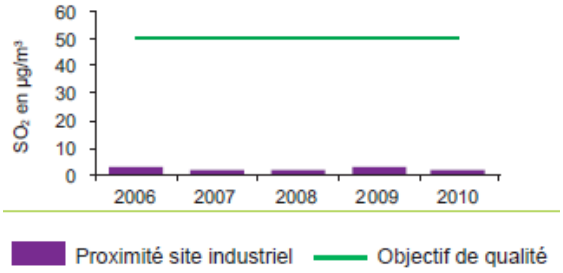

- **Les poussieres**

En l'absence de seuil réglementaire, AIR Languedoc-Roussillon, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant l'empoussièrement de la région.

Beaucaire/Bieudon
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2010 : 92
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2009 : 91

Beaucaire carrières
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2010 : 105
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2009 : 92

Beaucaire cimenterie
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2010 : 106
Moyenne annuelle en mg/m²/j en 2009 : 84

Empoussièrement annuel

Moyenne annuelle du réseau	Qualificatif
< 150 mg/m²/jour	Empoussièrement faible
150 à 250 mg/m²/jour	Empoussièrement moyen
> 250 mg/m²/jour	Empoussièrement fort

Les niveaux de fond sur la région se situent entre 30 et 120 mg/m²/jour selon l'environnement du site étudié (garrigue, culture, ville…)

Empoussièrement mensuel

Empoussièrement ponctuel	Qualificatif
> 350 mg/m²/jour	Gêne potentielle importante
> 1000 mg/m²/jour	Exceptionnels, ils se rencontrent dans l'environnement immédiat de certaines carrières ou de certains centres industriels particulièrement empoussiérés, généralement au cours de mois secs et/ou ventés.

5.1.3. Indice de la qualite de l'air (IQA) – zone vallee du Rhone

Indice IQA	en % du nombre de jours	
	2009	2010
Très Bon à Bon *(Indices 1 à 4)*	51,5	57,0
Moyen à Médiocre *(Indices 5 à 7)*	47,9	41,1
Mauvais à Très mauvais *(Indices 8 à 10)*	0,5	1,9

Les indices « Très Bons à Bons » sont les plus fréquents.

Evolution 2009/2010 :

- En 2010, la fréquence d'apparition des indices « Très Bons à Bons » est en progression (+ 5,5%).
- Les indices « Mauvais » sont aussi plus nombreux en 2010 : 4 indices 8 et 3 indices 9* en 2010 contre 1 indice 8 et 1 indice 9 en 2009.
- En contrepartie, les indices « Moyens à Médiocres » ont été moins fréquents.

** lors de ces 7 journées, en raison des niveaux élevés d'ozone observés sur plusieurs stations du Gard, la procédure préfectorale d'information et de recommandations des populations a été déclenchée dans le département.*

2/ ORIGINE DE L'INDICE

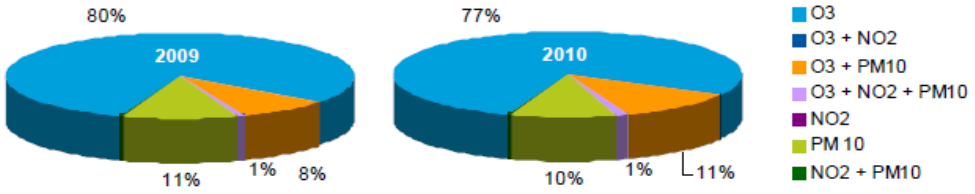

En 2010, comme les années précédentes,

- le dioxyde de soufre n'est jamais à l'origine de l'indice,
- le dioxyde d'azote est très rarement à l'origine de l'indice (moins de 1% des jours de l'année),
- la totalité des indices « Mauvais » et la majorité des indices « Moyens à Médiocres » ont pour origine l'ozone et ont été observées lors de la période estivale (1er avril au 30 septembre),
- la part de l'ozone (seul, ou associé à d'autres polluants) dans la détermination de l'indice est majoritaire (elle est de 90% en 2010 et 89% en 2009).

Echelle IQA : 1 = Très bon ; 2 = Très bon ; 3 = Bon ; 4 = Bon ; 5 = Moyen ; 6 = Médiocre ; 7 = Médiocre ; 8 = Mauvais ; 9 = Mauvais ; 10 = Très Mauvais

5.1.2. Les donnees sur le secteur Ouest de Bouches du Rhone, a proximite de Beaucaire : zone d'Arles

Le rapport annuel 2013 sur la zone Ouest des Bouches du Rhône met en évidence les constats suivants :

- une pollution importante en particule fine, aux alentours de 40 µg/m3 (au regard d 'autres départements méditerranéens) **mais dont la valeur limite annuelle (40 µg/m3) et l'objectif de qualité (30 µg/m3/an) sont respectés.**

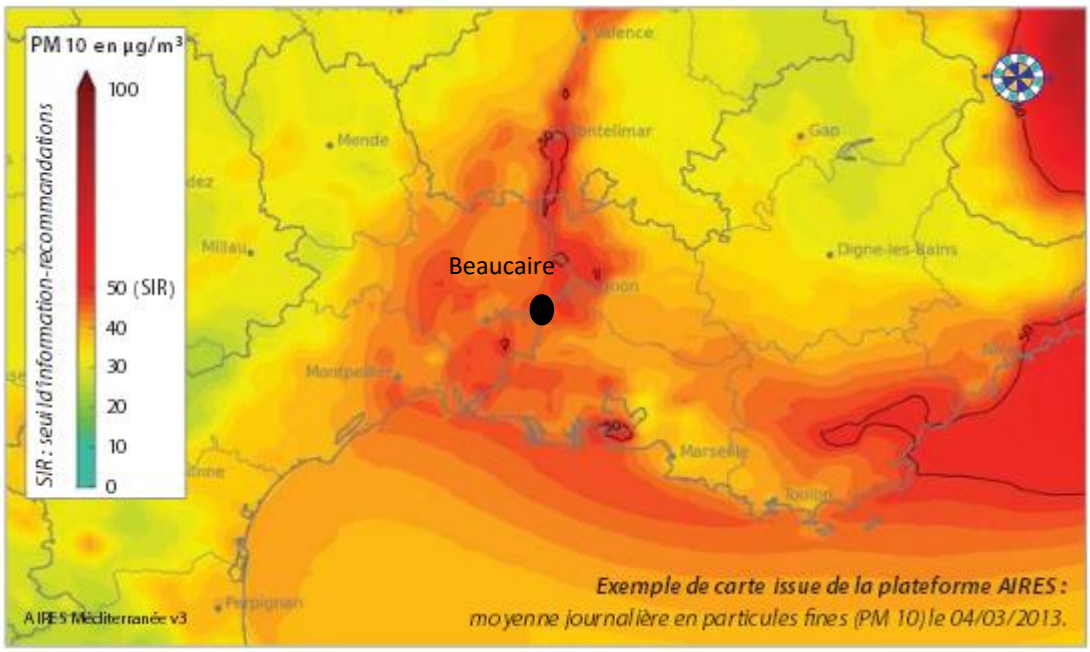

Source : ATMOPACA

- un nombre de jours de **dépassement du seuil horaire d'information-recommandations pour l'ozone** sur les Bouches-du-Rhône en 2013 **quasi nul** sur la frange Ouest du département ;

- **un indice de qualité de l'air globalement bon un jour sur deux** (49% sur Arles et ses environ) et moyenne à médiocre environ 45 % de l'année. Celui-ci est mauvais à très mauvaise 4% de l'année, dans la moyenne de ce qui est connu dans le département du 13.

5.2. LA QUALITE DES EAUX GLOBALEMENT BONNE

Dans sa gestion de la ressource en eau, la commune de Beaucaire est soumise au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse, qui fixe les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource. **Il fixe également des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici 2015, 2017 ou 2021.**

5.2.1. LA QUALITE DES COURS D'EAU

Source : http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/resultat-recherche.php

Les prélèvements et analyse effectués sur le Rhône et sur le canal du Rhône à Sète **présentent des états écologiques et chimiques globalement bons, hormis pour le Vieux Rhône qui présente un état chimique mauvais** (cf. tableau suivant).

	Etat écologique		Etat chimique	Problème	Mesures concernant le PLU
	Etat	**Objectif de bon état**	**Etat**		
Le Rhône d'Avignon à Beaucaire *(FRDR2008)*	Bon (2011)	/	Bon (2011) depuis 2011 uniquement	• Substance dangereuses hors pesticides • Altération de la continuité écologique	• Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison • Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle
Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal *(FRDR2009)*	Bon (2012)	/	Bon (2013) mais mauvais en 2012	• Substances dangereuses hors pesticides • Dégradation morphologique • Altération de la continuité biologique	• Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle • Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel • Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison
Vieux Rhône de Beaucaire *(FRDR2008b)*	Moyen (2011)	2015	Bon (2011)	*Pas de données*	*Pas de données*
Canal du Rhône à Sète *(FRDR3108a)*	Absence de données globale. Bilan O2, température, nutriment : **moyen.** Acidification : **très bien**.	2027	Mauvais (2014)	• Altérations hydro-morphologiques (débit, surface de l'eau) • Pollutions ponctuelles • Aménagement des rivières	*Pas de données*

5.2.1. LA QUALITE EAUX SOUTERRAINES

Source : http://sierm.eaurmc.fr/geo-sdage/resultat-recherche.php

La commune de Beaucaire est située sur plusieurs nappes phréatiques :

- la nappe d'eaux souterraines « Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du Bas Gardon », de type alluvial et à dominante d'affleurement. **Les prélèvements et analyse effectués sur cette nappe d'eau présente un état chimique bons, en 2012.**
- la nappe d'eau souterraines « Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture), de type sédimentaire et à l'affleurement. **Etat chimique bon en 2012.**
- la nappe d'eau profonde des « calcaires sous couverture tertiaire de la plaine du Comtat ». **Bon état quantitatif et chimique en 2009** (pas de données plus récentes).

5.3. LES SITES POTENTIELLEMENT POLLUES

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Sur Beaucaire, **1 site est recensé** : **Sanofi-Aventis –Agriculteur**, ancien site de formulation et de conditionnement de produits agro-pharmaceutiques.

Les bâtiments et aires de stockage ont été dans un premier temps nettoyés. Les bâtiments ont été par la suite démolis. Le site est entièrement clôturé. Il est occupé sur une toute petite partie par une entreprise de maintenance électrique.

Le risque est celui de la pollution de la nappe phréatique par des matières actives (pesticides ou herbicides).

Dans le cadre d'une mise à niveau du site décidée par l'exploitant PROCIDA en 1991, une contamination du sol a été mise en évidence en 3 points. Des déchets enfouis ont été repérés et traités en 1993 : fûts évacués en décharge de classe 1, solvants partiellement pompés et évacués, déchets divers confinés in situ. Une surveillance de la qualité des eaux souterraines a été mise en place.

En 1997, l'activité a cessé. Dans le cadre de la remise en état du site, un diagnostic et une ESR ont été prescrits par arrêté préfectoral (31/12/1998). Ces études ont été reçues en mars 2000 et concluent à la nécessité d'une évaluation détaillée des risques avant traitement.

L'E.D.R comprenant une évaluation des risques pour la santé humaine, a été réalisée en 2001.

Les travaux de dépollution de la nappe ne sont pas achevés en 2011 et les opérations d'extraction des vapeurs et de la phase aqueuse des HC et solvants, se poursuivent. L'autorisation de rejet des eaux dépolluées dans le canal du Rhône à Sète a été renouvelée par l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2009.

La base de données BASIAS inventorie les sites industriels et activités de services. Ces sites peuvent potentiellement avoir un impact sur la pollution des sols. Cette base de **données recense 47 sites** sur la commune de Beaucaire. Parmi ceux-ci, différentes activités sont repérées :

- Cokéfaction
- Production et distribution de combustibles gazeux
- Mécanique industrielle
- Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
- Sidérurgie
- Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)

- Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine), de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...), de coutellerie
- Garage, atelier mécanique
- Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
- Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation
- Fonderie
- …

5.4. LES NUISANCES SONORES RELATIVES AUX VOIES DE CIRCULATION

Les modalités de classement des grandes voiries sont réglementées par le décret du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres.

Les dispositions des **arrêté du 12 mars 2014 (arrêtés n°2014071-0019 et n°2014071-0016**) relatifs aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, sont applicables dans le département du Gard aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres.

Elles permettent de connaître la largeur maximale affectée par le bruit de chaque côté d'une infrastructure de transports, selon le principe suivant :

Catégorie de bruit	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
Catégorie 1	L > 81	L > 76	d = 300 m
Catégorie 2	76 < L < ou = 81	71< L < ou = 76	d = 250 m
Catégorie 3	70 < L < ou = 76	65 < L < ou = 71	d = 100 m
Catégorie 4	65 < L < ou = 70	60 < L < ou = 65	d = 30 m
Catégorie 5	60 < L < ou = 65	55 < L < ou = 60	d = 10 m

Plusieurs infrastructures sont recensées comme bruyantes sur la commune de Beaucaire :

PREFET DU GARD
Arrêté préfectoral n°2014071-0019
du 12/03/14

Réseau routier départemental

Commune	Numéro	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur secteur
Beaucaire	RD15	D90	Voie ferree	Ouvert	4	30
Beaucaire	RD15	Rocade RD90 à Beaucaire	Déviation de Fourques	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD38	RD6113	RD90	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD90	D15	D35	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD90	RD999	RD986L	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD90	Limite Bouches du Rhône	RD15	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD90	RD15	RD999	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD986L	RD986, RD999	RD38	Ouvert	4	30
Beaucaire	RD986L	RD2	entrée agglo BEAUCAIRE	Ouvert	3	100
Beaucaire	RD999	Fin sens unique	Pont	Ouvert	4	30
Beaucaire	RD999	100m avant le pont	Voies Nord-Sud Beaucaire	Ouvert	4	30
Beaucaire	RD999	Fin de limitation à 70 Km/h	Limitation à 70 Km/h	Ouvert	3	100

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Gard

PREFET DU GARD
Arrêté préfectoral n°2014071-0016
du 12/03/14

Réseau routier communal

Commune	Nom rue	Débutant	Finissant	Tissu	Catégorie	Largeur secteur
Beaucaire	Av de la Farciene	Entrée Beaucaire (Nord-Ouest)	RD986	Ouvert	4	30
Beaucaire	Av de la Plaine	Entrée Beaucaire	Début sens unique	Ouvert	4	30
Beaucaire	Av de la Plaine	Entrée Beaucaire (Sud-Ouest)	Voie Nord_Sud Beaucaire	Ouvert	4	30
Beaucaire	Quai de la Paix	RD38	RD15	Ouvert	4	30
Beaucaire	Quai de la Paix	RD15	100m avant le pont	Ouvert	4	30
Beaucaire	Rte de Nimes	Sortie agglo BEAUCAIRE+70 Km/h	Fin limitation à 70 Km/h	Ouvert	3	100
Beaucaire	Rte de Nimes	Fin de limitation à 70 Km/h	Limitation à 70 Km/h	Ouvert	3	100

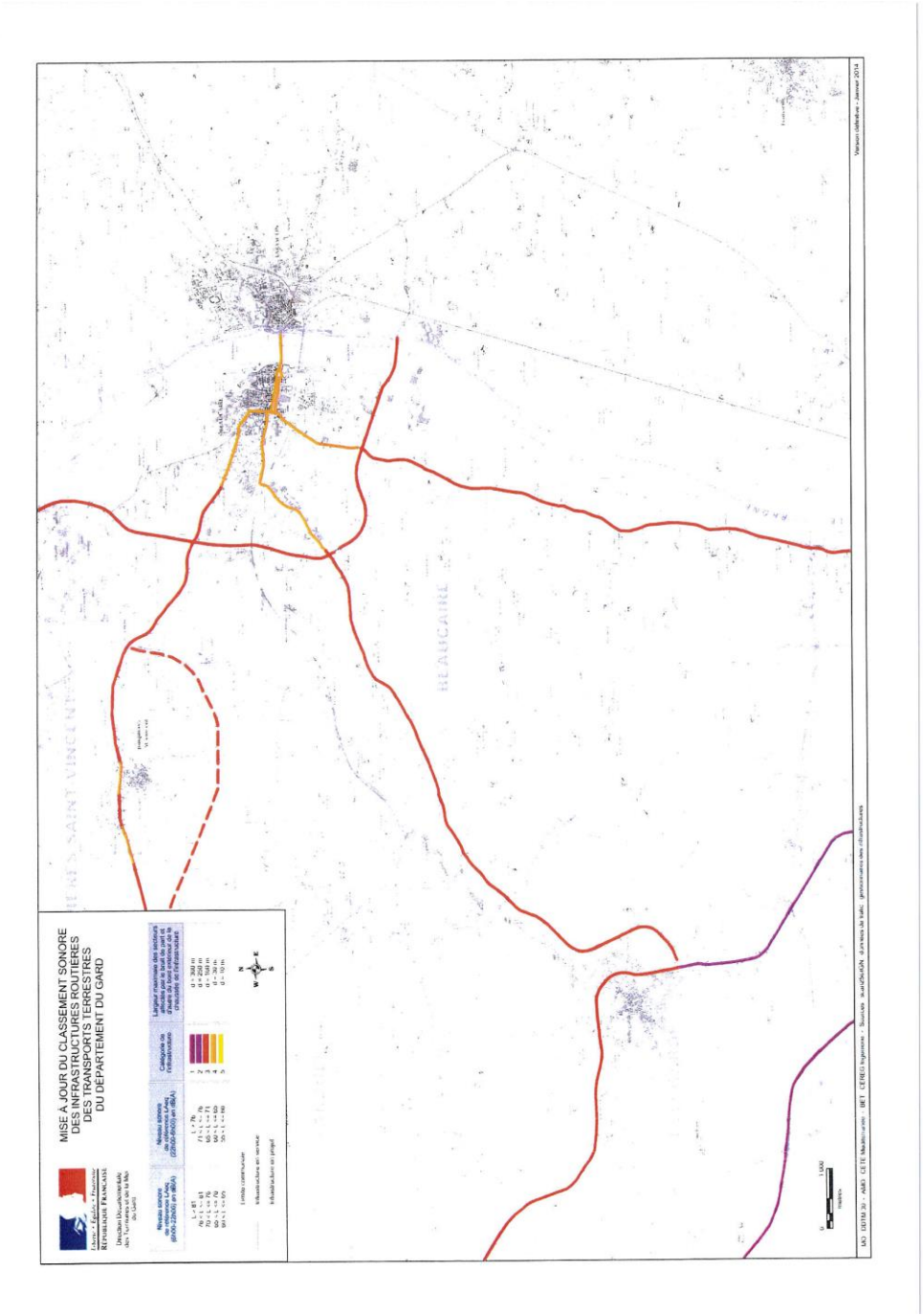

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Gard (voie ferrée)

La voie ferrée fait également l'objet d'une zone de bruit de 300 mètres, classée en catégorie 1.

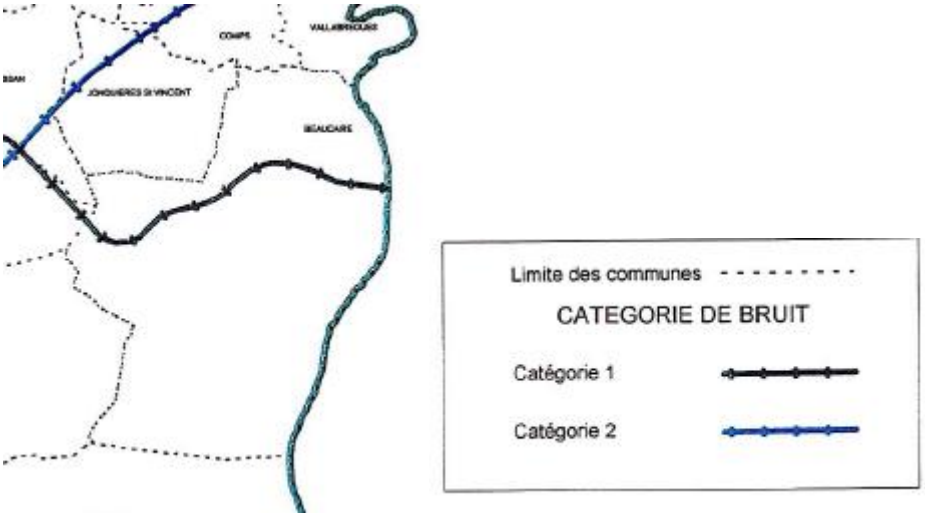

Extrait du porter à connaissance

5.5. LA GESTION DES DECHETS

5.5.1. LA COLLECTE DES DECHETS

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence dispose, depuis 2007, année où la compétence de la collecte des ordures ménagères a été transférée à la CCBTA, d'un système de collecte en régie des déchets ménagers.

Organisation de la collecte :

Le service collecte les déchets des communes de Beaucaire, Bellegarde, Jonquières, Fourques et Vallabrègues, pour un total 30392 habitants. Beaucaire représente 53% de la population faisant l'objet de cette collecte.

La collecte s'effectue en système dit de **« porte à porte** » (sacs ou conteneurs individuels) et en bacs de regroupement dans l'habitat collectif notamment.

Le verre, le papier et le textile sont collectés par **Points d'Apport Volontaires** (plus de 70 sur la commune).

Les tonnages 2014 :

En 2014, la Communauté de communes a collecté 5209 tonnes d'ordures ménagères sur Beaucaire, soit 100 tonnes de moins qu'en 2013. La collecte des déchets issus du tri est de 421 tonnes. L'augmentation est régulière ces 3 dernières années et la mise en place de l'augmentation des déchets acceptés dans la collecte sélective devrait confirmer cette tendance.

Tonnage collecte sur Beaucaire

	2014	**2013**	**2012**
OM	5209	5307	5402
SELECTIF	421	403	361
VERRE	274	290	290
PAPIER	191	188	176

5.5.2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets ménagers et les déchets verts sont acheminés, traités et transformés en composte ménager au centre de traitement des déchets Ecoval situé dans la ZI Domitia de Beaucaire.

La déchetterie de Beaucaire :

Beaucaire possède une déchetterie sur son territoire communal. Les différentes bennes accueillent des déchets volumineux (encombrants, gravats, végétaux ferraille, cartons ...) et/ ou des déchets polluants (piles, huile de vidange, peinture, solvants...).

	2014	2013	2012
VEGETAUX	1102	1274	1239
BOIS	556	541	546
ENCOMBRANTS	1165	1761	1645
PLATRE	34	13	7
GRAVATS	1592	1854	1809
FERRAILLE	174	153	128
CARTONS	116	120	121
TOTAUX	4739	5716	5495

5.6. LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

5.6.1. GENERALITES

La gestion et l'entretien de ce réseau sont assurés par VEOLIA Eau, qui bénéficie d'un contrat d'affermage jusque fin 2023.

Les Chiffres clés 2014 :

- **16 133 habitants desservis ;**
- 6 236 abonnés raccordés ;
- 109 km de canalisations constituant le réseau de collecte (eaux usées, eaux pluviales et unitaires, hors branchements)
- 26 postes de relèvement ;
- 4698 branchements
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 40 000 équivalents habitants
- **Volumes traités : 851 7555 m^3**

Un arrêté préfectoral en date du 7 février 2011, autorise des transferts de compétence à la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et notamment celle de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel et prise en charge du **service de contrôle des systèmes d'assainissement autonomes (SPANC).**

Sur les zones en assainissement collectif, l'abonné au service de l'eau est assujetti à la taxe d'assainissement dès lors qu'un réseau dessert sa rue et passe à proximité de son immeuble et qu'il est de fait raccordable gravitairement ou par la mise en place d'une pompe individuelle de refoulement lorsque l'habitation est en contrebas du réseau.

Les habitations non raccordées alors qu'elles sont raccordables peuvent être soumises à une taxe de non raccordement (doublement de la part assainissement par émission d'un titre de recette) dès lors que le constat en a été réalisé par une visite des techniciens de la Ville ou du délégataire.

Lorsque le réseau est posé, les propriétaires sont tenus de se raccorder sous deux ans.

Sur les zones en assainissement non collectif, les propriétaires sont tenus d'être équipés d'un assainissement autonome conforme, en bon état de fonctionnement et entretenu.

La longueur totale du réseau communal de collecte des eaux est de 109 km linéaires, répartis de la façon suivante :

- Réseau eaux usées : 70 227 ml (dont 6037 refoulement) ;
- Réseau eaux pluviales : 39 124 ml

5.6.2 EAUX USEES – RESEAU COLLECTIF

Le réseau de collecte

Les réseaux d'assainissement sont en système séparatif et l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau usée est de 86 (forte évolution depuis 2012). La station d'épuration est de type biologique en aération prolongée, réalisé avec deux files de traitement Les boues déshydratées sont stockées dans les bennes avant évacuation vers une plateforme de compostage.

Près de **95%** de la population communale est raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune.

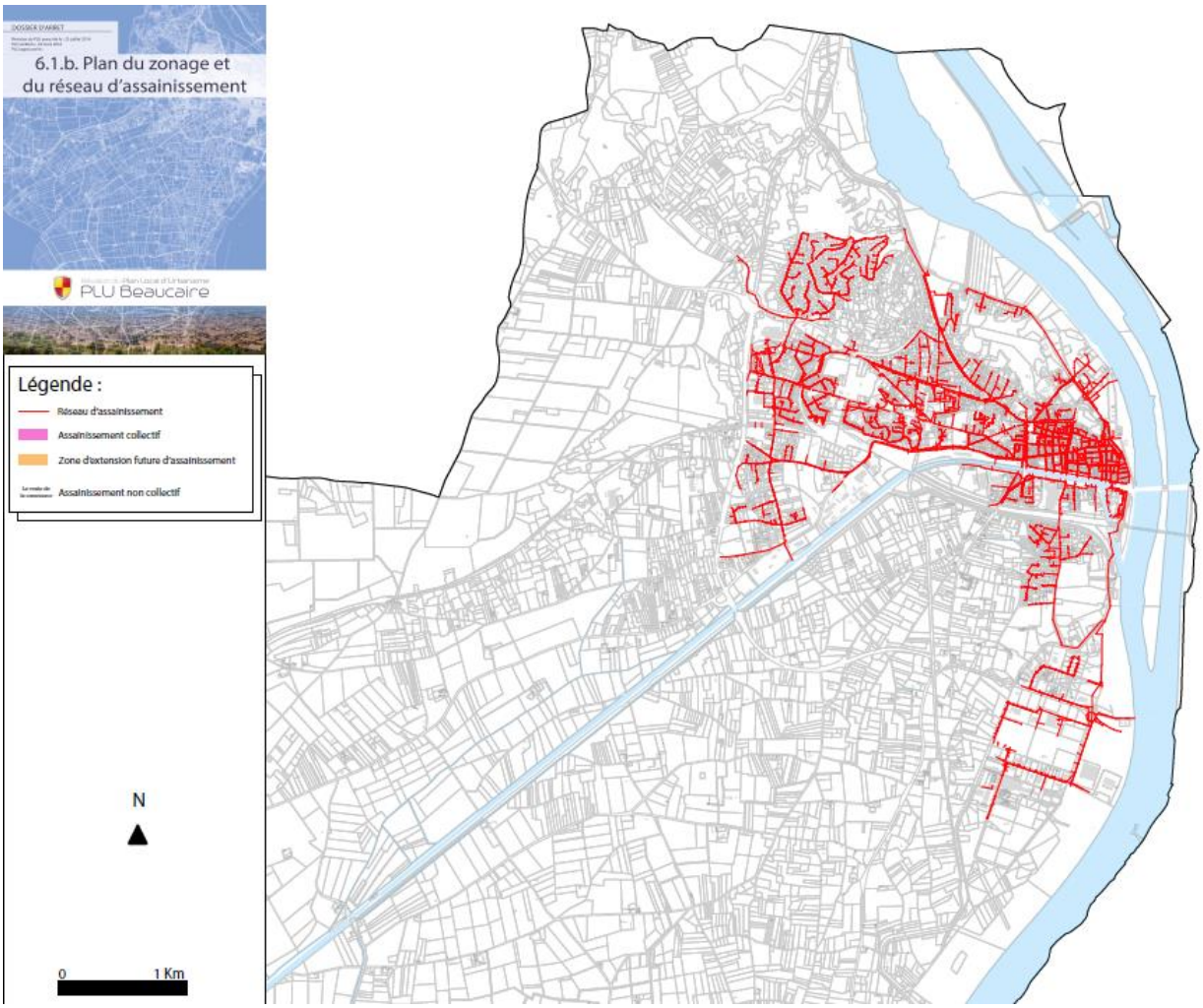

En raison de la topographie extrêmement plate de la zone desservie, le réseau possède 26 postes de relèvement pour évacuer les eaux usées vers la station d'épuration.

Poste de relèvement / refoulement	Type	Qualification
Arche Pluv	Relèvement	Bien de retour
FIGAROUX	Refoulement	Bien de retour
GARRIGUES PLANES	Refoulement	Bien de retour
GARRIGUES PLANES PLUVIAL	Relèvement	Bien de retour
IRIS	Refoulement	Bien de retour
LA CARAVELLE	Refoulement	Bien de retour
LA DIGUE	Refoulement	Bien de retour
LA REDOUTE	Refoulement	Bien de retour
LA RTE DE COMPS	Refoulement	Bien de retour
Marguillier Pluv	Relèvement	Bien de retour
ORATOIRE	Refoulement	Bien de retour
PR BONICOLLI	Refoulement	Bien de retour
PR CBC-ABC	Refoulement	Bien de retour
PR SARIA	Refoulement	Bien de retour
PR STEP	Refoulement	Bien de retour
ROUGET DE L'ISLE	Refoulement	Bien de retour
ROUTE DE COMPS PLUVIAL	Relèvement	Bien de retour
ROUTE DE FOURQUES	Refoulement	Bien de retour
Rte de Bell Pluv	Relèvement	Bien de retour
RTE DE BELLEGARDE	Refoulement	Bien de retour
SAINT LOUIS	Refoulement	Bien de retour
ST JOSEPH	Refoulement	Bien de retour
Ugernum	Relèvement	Bien de retour
ZAC DE MILLIAIRE PLUVIAL	Relèvement	Bien de retour
ZI FER A CHEVAL PLUVIAL	Relèvement	Bien de retour
ZI PRINCIPAL PLUVIAL	Relèvement	Bien de retour

Tableau : source : rapport annuel 2014 du délégataire

Les industries raccordées

Seuls les rejets de type domestique sont autorisés dans les réseaux de la Ville. Le rejet d'effluents industriels non prétraités au réseau est, par conséquent, interdit.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2008-303-8 portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement concernant le système d'assainissement commune de BEAUCAIRE, seul les industriels raccordés avant le 28 février 2009 devront faire l'objet d'une autorisation de déversement d'effluents non domestiques dans le réseau communal.

Ainsi, des conventions de raccordement définissant les exigences de rejet (en termes de qualité mais aussi de volume) que l'industriel s'engage à respecter en sortie de prétraitement sont élaborées au cas par cas.

Les conventions de rejets établies sont les suivantes :

Tiers engagé	Objet	Date d'effet
MONCIGALE	01	01/02/2010
BACARDI MARTINI	02	01/02/2010
SARIA	03	01/02/2010

Tableau : source : rapport annuel 2014 du délégataire

L'établissement MONCIGALE a remis en service un prétraitement de leurs effluents.

Les conventions s'accompagnent d'un autocontrôle spécifique de la société, sur chaque rejet et sous surveillance du délégataire.

La station d'épuration

Située au Sud de l'agglomération, dans la zone industrielle longeant le Rhône (route de Fourques), la station d'épuration de la ville de Beaucaire conçue pour **40 000 équivalents-habitants** (EH), est dimensionnée pour un volume journalier de **6000 m3 (débit moyen 250 m3 /j**) et sa capacité épuratoire en DBO5 est de 2400 kg/j.
La STEP est certifiée ISO 14001.

Au-delà d'un débit de 575 m3/h il est prévu un by-pass par trop plein gravitaire placé au niveau du regard d'arrivée des eaux brutes. Les eaux brutes by-passées sont comptabilisées sur un débitmètre en canal venturi. Une vanne motorisée permet d'isoler le poste de relèvement en cas d'élévation du niveau du Rhône et éviter tout retour d'eau dans le poste via le by-pass des eaux brutes.

Les dépassements de seuils doivent faire l'objet d'une transmission immédiate au service chargé de la police de l'eau, accompagnés de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.

L'effluent ne doit dégager aucune odeur à proximité du point de rejet, ni après 5 jours d'incubation à 20°C. La couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur.

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année 2014 à 830 165 m^3, soit un débit moyen journalier de 2 274 m^3/j. Le maximum atteint est de 7 647 m^3/j, dépassant ainsi ponctuellement la capacité hydraulique de la STEP.
Les valeurs sont établies sur la base de 52 bilans d'auto-surveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 2 400 kg de DBO5 par jour.

LA DEPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	**830 165 m3**
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	**748 kg/j**
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	**12 471 EH**
Volume traité	Délégataire	**851 755 m3**

Tableau : source : rapport annuel 2014 du délégataire

Qualité du rejet, rendement épuratoire du système de traitement et évolution de la charge :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	52	52	52	25	13	25
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	1 981	748	775	160,8	161,6	20,6
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	48,9	6,9	9,2	5,0	7,0	1,5
Rendement moyen annuel (%)	97,53	99,07	98,81	96,91	95,68	92,55
Prescription de rejet - Rendement minimal par bilan (%)	75,00	80,00	90,00	-	-	-
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	20,9	3,0	3,9	2,1	3,0	0,7
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	125,00	25,00	30,00	40,00	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Tableau : source : rapport annuel 2014 du délégataire

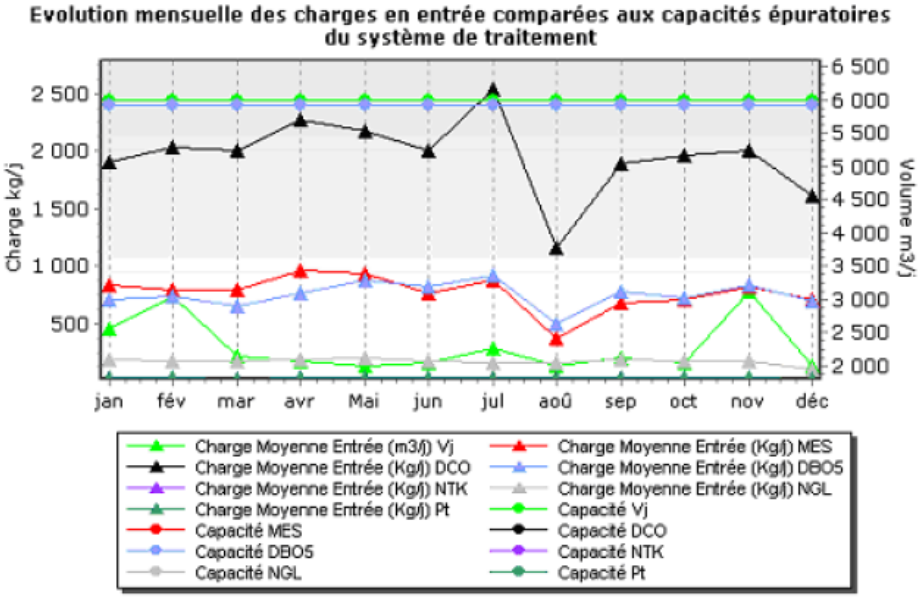

Graphiques : source : rapport annuel 2014 du délégataire

	2013	2014
Volume entrant (m3/j)	**2 153**	**2 274**
Capacité hydraulique (m3/j)	6 000	6 000
Charge DBO5 entrante (kg/j)	**741**	**748**
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	2 400	2 400

Les charges entrantes restent inférieures à la capacité hydraulique de la STEP (marge de près de 3700m^3/j) et la capacité épuratoire est encore largement disponible. Les rendements moyens annuels restent conformes, supérieurs aux normes minimales requises.

Quelques apports extérieurs ont été effectués (boues de curages, matières de vidange).

L'usine a reçu et traité les apports extérieurs suivants :

	Quantité annuelle
Produits de curage (m3 ou t)	754
Matière de vidange (m3 ou t)	10

Ces apports extérieurs sont inclus dans les charges en entrée du système de traitement.

Tableau : source : rapport annuel 2014 du délégataire

Elimination et valorisation des sous-produits :
Les refus de dégrillages (15,3 t en 2014), ainsi que les sables après lavage (0 t en 2014) sont évacués en centre de stockage de déchets.
Les boues produites par la station (1767,5 en 2014 tonnes de produit brut, soit 339,3 **T**onnes de **M**atière **Sèche**), font l'objet d'un compostage avant valorisation en agriculture.

Périmètre de protection : un éloignement de 100 mètres minimum vis-à-vis des habitations et des bâtiments recevant du public est devenu obligatoire depuis l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement de plus de 20 EH.

La performance des équipements

Conformité des performances des équipements d'épuration	2013	2014
Performance globale du service (%)	**100**	**100**
BEAUCAIRE	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des rejets d'épuration	2013	2014
Performance globale du service (%)	**100,00**	**100,00**
BEAUCAIRE	100,00	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	**100,00**	**100,00**
BEAUCAIRE	100,00	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des performances des équipements d'épuration

Cette évaluation ne concerne que les paramètres évalués sur chaque bilan et ne tient pas compte de ceux évalués en moyenne annuelle.

	2013	2014
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	52	52
Nombre de bilans en CNF(**) conformes / nombre de bilans en CNF (%)	100,0	100,0
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	741	748

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)
(**) Conditions Normales de Fonctionnement

Tableaux : source : rapport annuel 2014 du délégataire

Le zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement a été actualisé concomitamment au PLU. Il identifie les zones raccordées et les zones d'extension future d'assainissement.

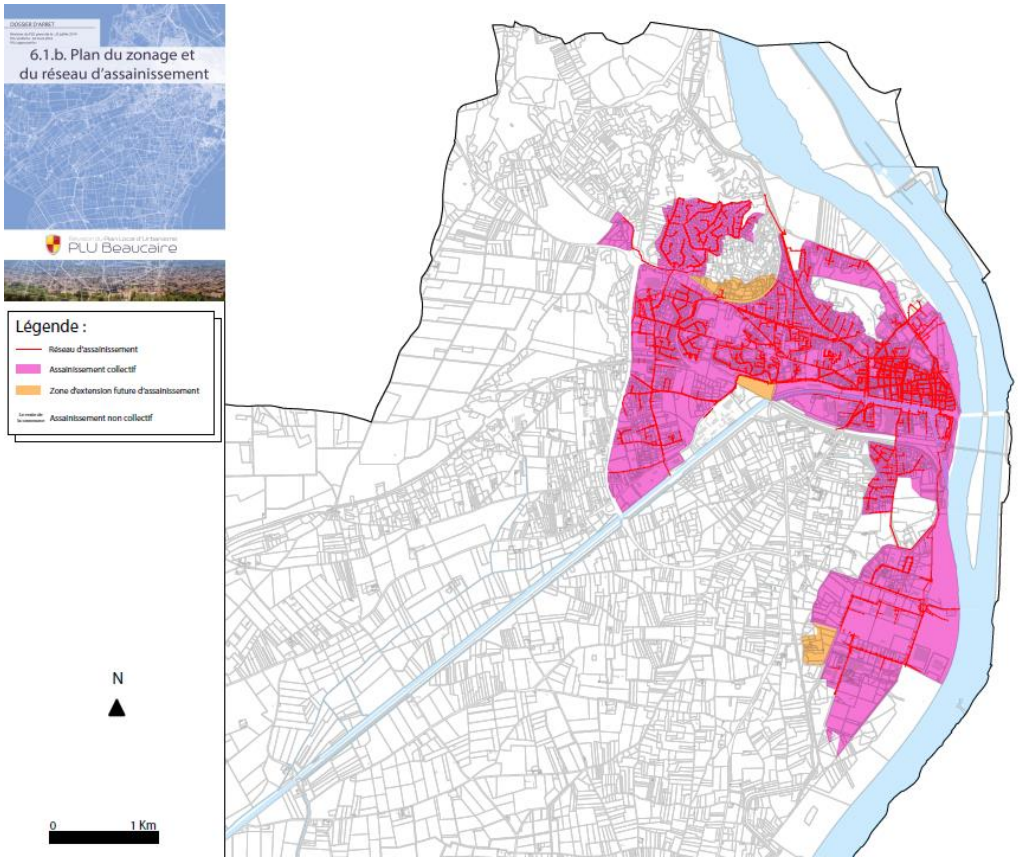

5.6.3 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les secteurs concernés par le maintien de l'assainissement non collectif

Les zones agricoles ou naturelles dans lesquelles les habitations sont dispersées.

Plusieurs zones classées en zone U ou 1AU au présent PLU sont concernées par l'assainissement non-collectif :

- Le quartier d'habitat individuel de faible densité de Gaudon (partie Nord) ;
- La zone d'habitat diffus située aux abords de la route de Fourques (sud voie ferrée). ;

La gestion du SPANC

La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence exerce la compétence assainissement non collectif. C'est le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) qui a en charge la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l'eau de 1992, il est géré par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Les missions assurées par ce service sont :

Conseils techniques et administratifs aux usagers et professionnels de l'assainissement non collectif
- Aide à la définition d'un projet
- Modalités d'exploitation et entretien des ouvrages

Contrôle périodique de diagnostic et de bon fonctionnement des installations
- Recherche des points noirs

- Gestion des programmes de réhabilitation

Instructions des projets d'assainissements non collectifs (permis de construire et de réhabilitation)
- Contrôle de la réalisation des travaux

Sur Beaucaire, il y a à ce-jour **883 installations d'ANC référencées sur Beaucaire.** Elles ont été contrôlées au moins une fois par le SPANC, 354 sont non conforme dont 66 avec risque sanitaire.

Ces données transmises sont à prendre avec précautions, étant donné les critères de non conformités qui ont évolué depuis ces dernières années. Ces chiffres sont amenés à évoluer quotidiennement.

L'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Les secteurs concernés par l'assainissement non collectif de présentent pas de contraintes fortes pour la mise en place d'un assainissement non collectif.

Pour les installations neuves, un contrôle de conception et d'implantation devra être établi par le SPANC à l'aide d'une étude hydrogéologique à la parcelle réalisée aux frais du pétitionnaire. Le SPANC donnera un avis sur le projet d'assainissement qui pourra être favorable ou défavorable. Dans ce dernier cas, l'avis sera expressément motivé.

5.6.4 EAUX PLUVIALES

La commune possède un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la colline de Cannelles et de Saint Joseph.
Constitué par un ensemble de canalisations, de fossés et de roubines, le réseau de collecte des eaux pluviales draine schématiquement la vieille ville et l'ensemble des quartiers situés entre la route de Nîmes, avenue de Farciennes et le canal du Rhône à Sète, qui constitue avec le canal de Canon (ou canal d'irrigation) les exutoires d'eaux pluviales.

Depuis plusieurs années les opérations d'urbanisme intègrent systématiquement la réalisation du réseau pluvial correspondant.

Le réseau communal possède 39 km de réseau d'eaux pluviales

SYNTHESE SUR LES POLLUTIONS ET NUISANCES

CONSTATS

ATOUTS / FORCES

- Qualité de l'air : respect des objectifs de qualité pour le NO2, les particules en suspension et le dioxyde de soufre ; empoussièrement annuel faible du territoire ; indice de qualité de l'air majoritairement bon (zone vallée du Rhône) ;
- La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le traitement par le Syndicat intercommunal Sud Rhône Environnement ; la commune dispose d'une déchèterie et d'un centre de valorisation des déchets.
- Une qualité des eaux souterraines et de surface globalement bonne en 2011 ou 2012, hormis le Canal du Rhône à Sète.
- Un fort taux de raccordement de la population au réseau collectif.
- Une usine de dépollution conforme en termes de performance d'épuration et de rejets, et de capacité suffisante pour répondre aux besoins de la population.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Plus de 40% de jours avec un indice de qualité de l'air « moyen à médiocre » (zone vallée du Rhône) ;
- Qualité de l'air : 65 jours de non-respect de l'objectif de qualité pour l'ozone (zone vallée du Rhône) ; plus de 40% de jours avec un indice de qualité de l'air « moyen à médiocre » (zone vallée du Rhône) ;
- 47 sites pouvant avoir un impact sur la pollution des sols, recensés par la base de données BASIAS ;
- Plusieurs infrastructures routières recensées comme bruyantes ; d'autres voies ou activités bruyantes : la rocade, les carrières, le karting.

ENJEUX

- Privilégier les modes de transports non polluants ; développer les énergies renouvelables ;
- Protéger les personnes des nuisances sonores engendrées par les voies routières et les activités.
- Poursuivre le renouvellement des réseaux

PERPECTIVE D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

Evolution positive

- ✓ Connaissance de la pollution des sols

Evolution potentiellement négative

- ✓ La croissance démographique et le développement économique entraînent nécessairement une augmentation des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ La croissance démographique entraînent nécessairement une augmentation de la production de déchets ;
- ✓ La croissance démographique entraînent nécessairement une augmentation des volumes d'eaux usées à traiter.

6. RISQUES

6.1. LES RISQUES NATURELS

6.1.1. UN FORT RISQUE D'INONDATION

Le réseau hydraugraphique est dense, les risques inondations par remontée de nappe ou par débordement de cours d'eau sont tout deux présents sur la commune.

14 Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sur les 15 de la commune concernent la catastrophe inndation et coulées de boue.

Le Plan de Prévention des Risques inondation a été approuvé par Arrêté préfectoral le 13 Juillet 2012. **Il s'agit du PPRi** Bassin Versant du Rhône.

Celuic-i révèle deux types d'aléas sur la zone :

- Aléa modéré (zone bleue) sur une majeure partie du site ;
- Aléa fort (zone rouge) en extrémité sud ouest du secteur.

La zone étant considéré comme « espace stratégique », un zonage spécifique M-Uesm et F-Uesm a été validé. Le secteur M-Uesm permet la poursuite du développement du secteur au sein de cet espace stratégique en mutation dès lors que l'intégration du risque est faite dans les aménagements.

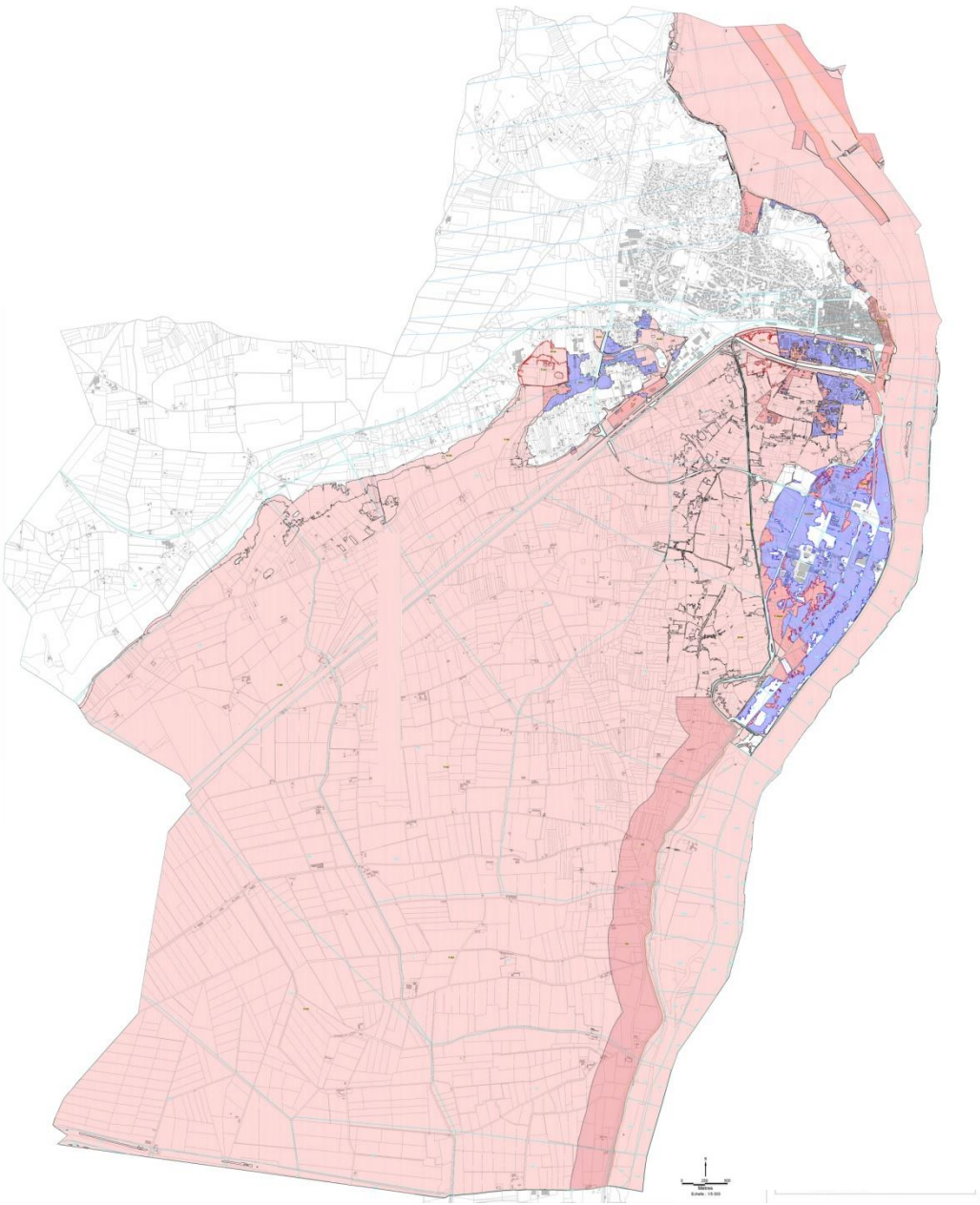

Zoom sur le centre urbain :

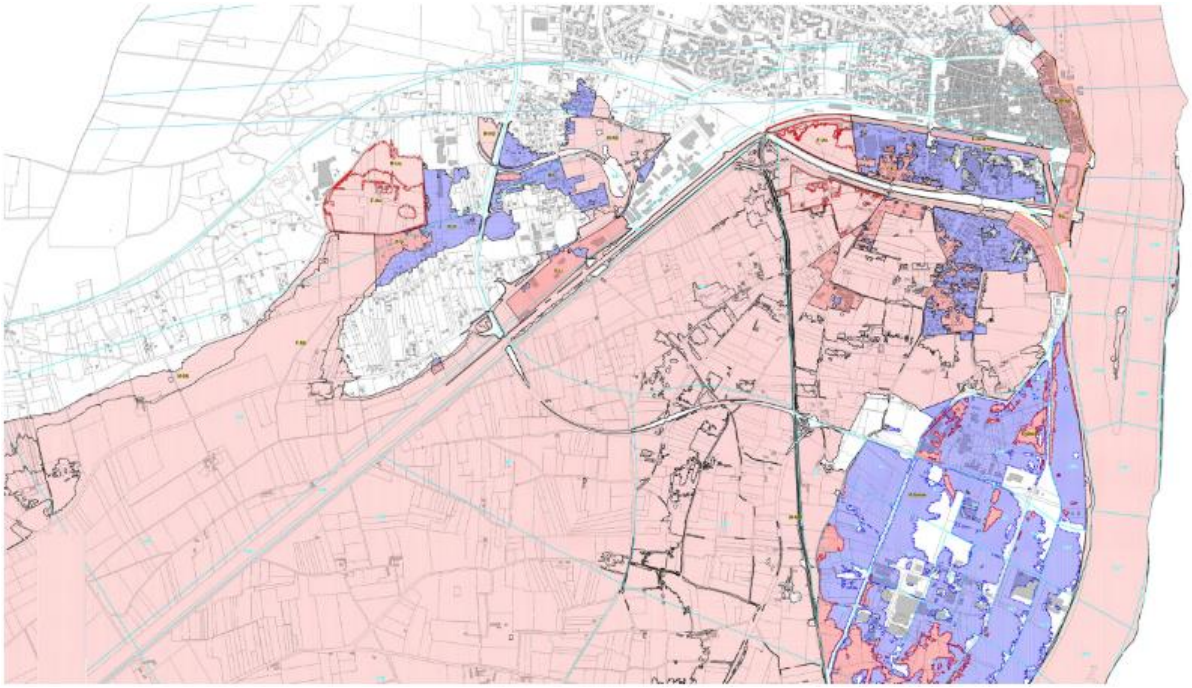

limite communale

ligne de projection depuis le lit mineur (DIREN, janvier 2009)

ligne de projection depuis le lit mineur (Symadrem, mai 2009)

aléa de référence (crue de 1856 modélisée aux conditions d'écoulement actuelles)

aléa exceptionnel

casier du modèle Egis (janvier 2009)

casier du modèle Symadrem (juillet 2008)

zone de remontée aval (DIREN, janvier 2009)

digue CNR ou Résistante à l'Aléa de Référence

digue syndicale ou d'appartenance inconnue

Fd = zone comprise dans la bande de sécurité (100m ou 400m) à l'arrière d'une digue

F-Ucud = zone de centre urbain comprise dans la bande de sécurité (100m ou 400m) à l'arrière d'une digue

F-Uo = zone de développement futur inondable par un aléa fort

F-Uesm = espace stratégique en mutation inondable par un aléa fort

F-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort

F-U = zone urbanisée inondable par un aléa fort

F-NU = zone non urbanisée inondable par un aléa fort

M-U = zone urbanisée inondable par un aléa modéré

M-Uo = zone de développement futur inondable par un aléa modéré

M-Uesm = espace stratégique en mutation inondable par un aléa modéré

M-Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré

M-NU = zone non urbanisée inondable par un aléa modéré

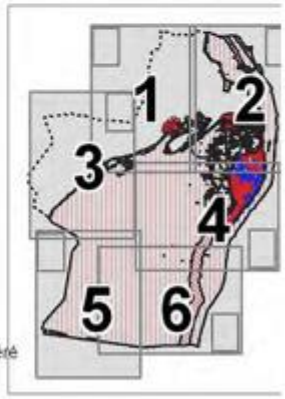

Cadastre en arrière-plan : BD PARCELLAIRE® IGN

6.1.2. UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN PRESENT ESSENTIELLEMENT LE LONG DU RHONE

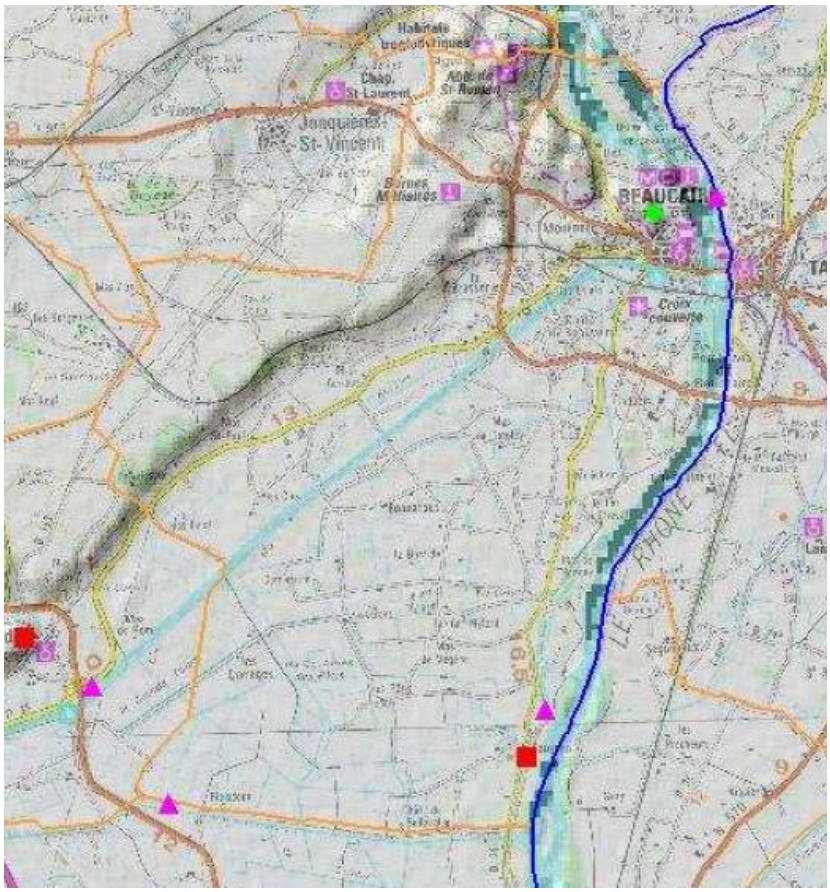

Lié à un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques, ce risque est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action du vent, de l'eau ou de l'homme.

Sur la commune de Beaucaire, le risque est présent essentiellement le long du Rhône, il se manifeste par des glissements de terrains, l'érosion des berges ou encore des éboulemements. 4 cavités ont été inventoriées sur la commune. Aucun PPR n'est en vigueur sur le territoire.

Source : BRGM

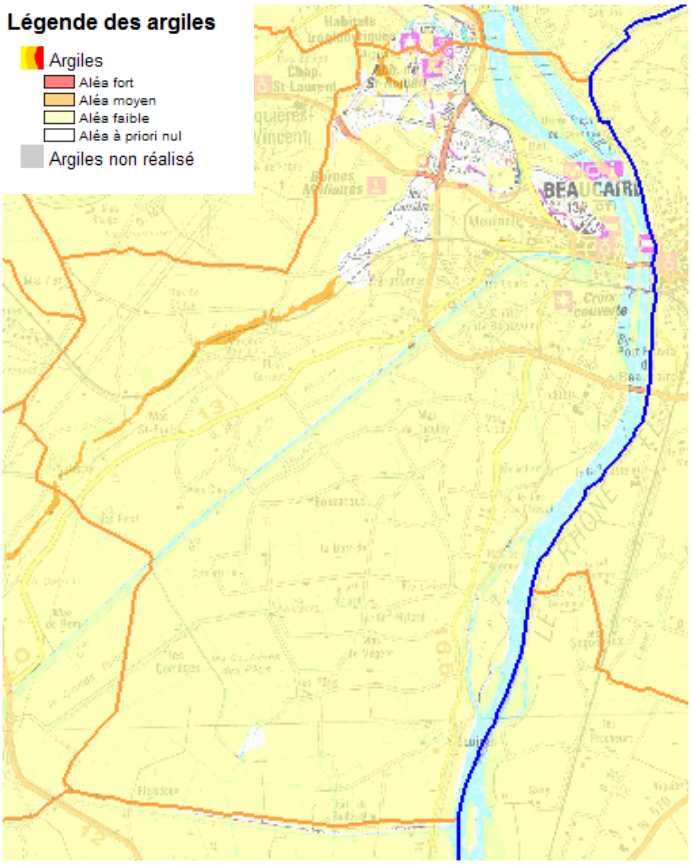

Concernant plus spécifiquement l'aléa de retrait de gonflement des argiles : la majorité du territoire communal est situé en zone d'aléa faible. Les piémont des Costières sont toutefois situé en aléa moyen. Ce phénomène ne génère pas d'inconstructibilité mais un certain nombre de règles sont à prendre en compte au niveau de la construction (guide du ministère de l'écologie).

Zoom sur le risque de glissement de terrain (extrait du Porter à connaissance de l'etat)

Objet : Porter à connaissance " risques glissement de terrain "
P.J. : Cartographie communale des risques glissement de terrain,
plaquette d'information du BRGM.

Les mouvements de terrains sont des phénomènes naturels d'origines très diverses résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Ces mouvements prennent plusieurs formes connues : effondrements, retrait-gonflement des argiles, éboulement et chutes de pierres, glissement de terrain, coulées de boue...

Dans le Gard, les glissements de terrain ont fait l'objet d'une étude spécifique réalisée en 2014 par le BRGM, qui a analysé et cartographié ces phénomènes en les classant en aléa faible, moyen et fort.

C'est ainsi que 306 communes gardoises se trouvent concernées, à des niveaux divers, par ce phénomène de glissement de terrain.

Le présent courrier a pour principal objet de vous faire part de la connaissance de cette étude et de ses conclusions pour votre commune.

La prise en compte des risques étant une obligation en urbanisme, vous intégrerez cette nouvelle connaissance dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et dans votre document de planification urbaine, selon les recommandations suivantes :

Aléa	Mesures de prévention	Espaces non urbanisés	Espaces urbanisés	
			non protégés	protégés
Majeur	Impossibles techniquement	Inconstructible		
Fort	Difficiles techniquement ou très coûteuses dépassant largement le cadre de la parcelle.	Inconstructible	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous conditions strictes).
Moyen	Dépassant le cadre de la parcelle cadastrale (généralement à maîtrise d'ouvrage collective) ou coûteuse.	Inconstructible	Inconstructible (exceptionnellement constructible sous condition de prise en compte des mesures ou après mise en œuvre de protections et révision du PPR).	Constructible sous condition d'entretien des ouvrages de protection.
Faible	Ne dépassant pas le cadre de la parcelle cadastrale (généralement à maîtrise d'ouvrage individuelle) ou d'un coût modéré.	Constructible sous condition de prise en compte des mesures de prévention, inconstructible en cas de danger humain.	Constructible sous condition de prise en compte des mesures de prévention.	Constructible sous condition d'entretien des ouvrages de protection.

1°) Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (PC, PA, DP, CU).

Le code de l'urbanisme a prévu la possibilité de refuser ou d'assortir de prescriptions un permis s'il porte atteinte à la sécurité publique (article R111-2 du code de l'urbanisme). Ainsi :

En zone d'aléa moyen et fort :

- Dans les parties actuellement urbanisées de la commune (comprenant les espaces bâtis et les dents creuses), quel que soit le zonage du document d'urbanisme s'il en existe un, la constructibilité est possible. Toutefois, à l'occasion de la délivrance des autorisations, il vous appartient de transmettre, par un document annexé à l'arrêté de décision, les éléments suivants :
  - l'information de l'existence d'un risque potentiel ;
  - la recommandation de réaliser une étude géotechnique de stabilité ;
  - l'interdiction de procéder à des défrichements ou des coupes rases.

- En dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, quel que soit le zonage du document d'urbanisme s'il en existe un, il est recommandé d'interdire toute nouvelle construction en application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme précité. Cependant, si des constructions existent dans ces secteurs, leur extension reste autorisée à condition qu'elles n'augmentent pas la vulnérabilité.

Dans le cas particulier des ouvrages de production d'énergie renouvelable (éoliennes et centrales photovoltaïques), leur implantation en zone à risque peut être rendue possible à condition qu'une étude géotechnique préalable soit réalisée.

En zone d'aléa faible :

En zone déjà urbanisée ou non, le principe est l'autorisation, en veillant néanmoins à ce que l'aléa soit porté à la connaissance des maîtres d'œuvre.

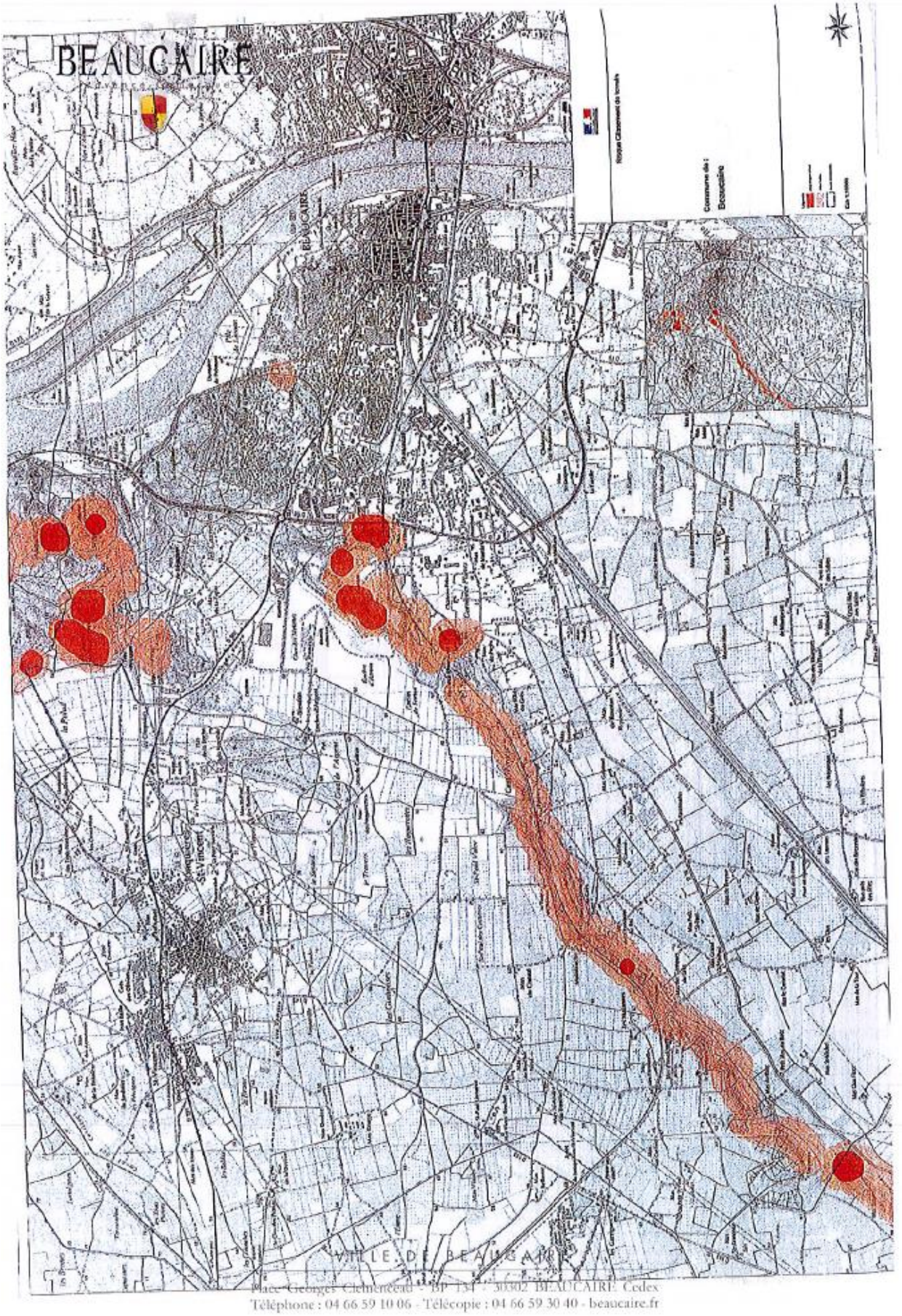

Place Georges Clemenceau - BP 134 - 30302 BEAUCAIRE Cedex
Téléphone : 04 66 59 10 06 - Télécopie : 04 66 59 30 40 - beaucaire.fr

6.1.3. UN RISQUE SISMIQUE MODERE

Une nouvelle classification est entrée en vigueur en mai 2011. **Beaucaire se situe dans la zone de sismicité 3** (**modérée,** *sur une échelle de 1 à 5*).

Les nouveaux textes sont :

- Deux Décrets du 22/10/2010 (N°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique, N°2010-1255 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français)

- Un arrêté du 22/10/2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments

Selon le décret du 22 octobre 2010, les bâtiments de la classe dite « à risque normal » (non ICPE par exemple) se répartissent en 4 catégories d'importance :

- La catégorie I : bâtiments dont la défaillance présente un risque minime pour les personnes et l'activité économique
- La catégorie II : bâtiments dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes (habitation individuelle, ERP inférieur à 300 personnes, collectifs à usage d'habitation, commercial ou de bureaux (d'au plus 300 personnes), parc de stationnement, bâtiments industriels d'au plus de 300 personnes)
- La catégorie III : bâtiments dont la défaillance présente un risque élevé pour la sécurité des personnes et en raison de leur importance socio-économique (établissements scolaires, collectifs à usage d'habitation, commercial ou de bureaux et bâtiments industriels de plus de 300 personnes, établissement sanitaires et sociaux, centre de production d'énergie)
- La catégorie IV : Bâtiment dont la performance est primordiale pour la sécurité civile, la défense et le maintien de l'ordre public (centre de secours, bâtiment de la défense, aéroports, aérodrome civil, bâtiment de production et de stockage de l'eau potable…)

Les bâtiments en zone de sismicité 3 doivent répondre à des nouvelles normes :

Catégorie / Zone	I (hangars..)	II (maisons individuelles)		III (établissements)	IV (protection primordiale)
Zone 1	aucune exigence				
Zone 2	aucune exigence				Eurocode 8
Zone 3	aucune exigence	règles simplifiées PSMI	Eurocode 8		Eurocode 8
Zone 4	aucune exigence	règles simplifiées PSMI	Eurocode 8		Eurocode 8
Zone 5 (Antilles)	aucune exigence	règles simplifiées CPMI Antilles	Eurocode 8		Eurocode 8

La conception des structures selon l'Eurocode 8 correspond aux règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

Les règles PS-MI « construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés » répondent à un certain nombre de critères, notamment géométriques.

6.1.4. UN RISQUE FEUX DE FORET TRES LIMITE

Avec 288 370 hectares de couverture boisée - soit 49 % de son territoire - le Gard fait partie des trente-deux départements identifiés dans le code forestier comme devant faire l'objet d'un **Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies - PDPFCI** - qui définit la politique de prévention en la matière à mettre en œuvre au niveau départemental. Le PDPFCI actuellement en vigueur dans le Gard a été approuvé par le Préfet le 27 décembre 2005 pour la période 2005-2011.

La commune présente quelques boisements surtout au nord du territoire. Ceux-ci n'appartiennent pas à un massif forestier représentant un « bassin de risque » d'après le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), et au sein desquels des nécessités opérationnelles et de gestion des ouvrages sont définies (16 massifs forestiers à l'échelle du département). Aucun établissement public de coopération intercommunal n'exerce la compétence de protection des forêts contre l'incendie sur le territoire.

D'après la carte d'aléa de forêt (mise à jour en 2011), **la commune se situe <u>hors</u> des zones d'aléa** (cf. carte).

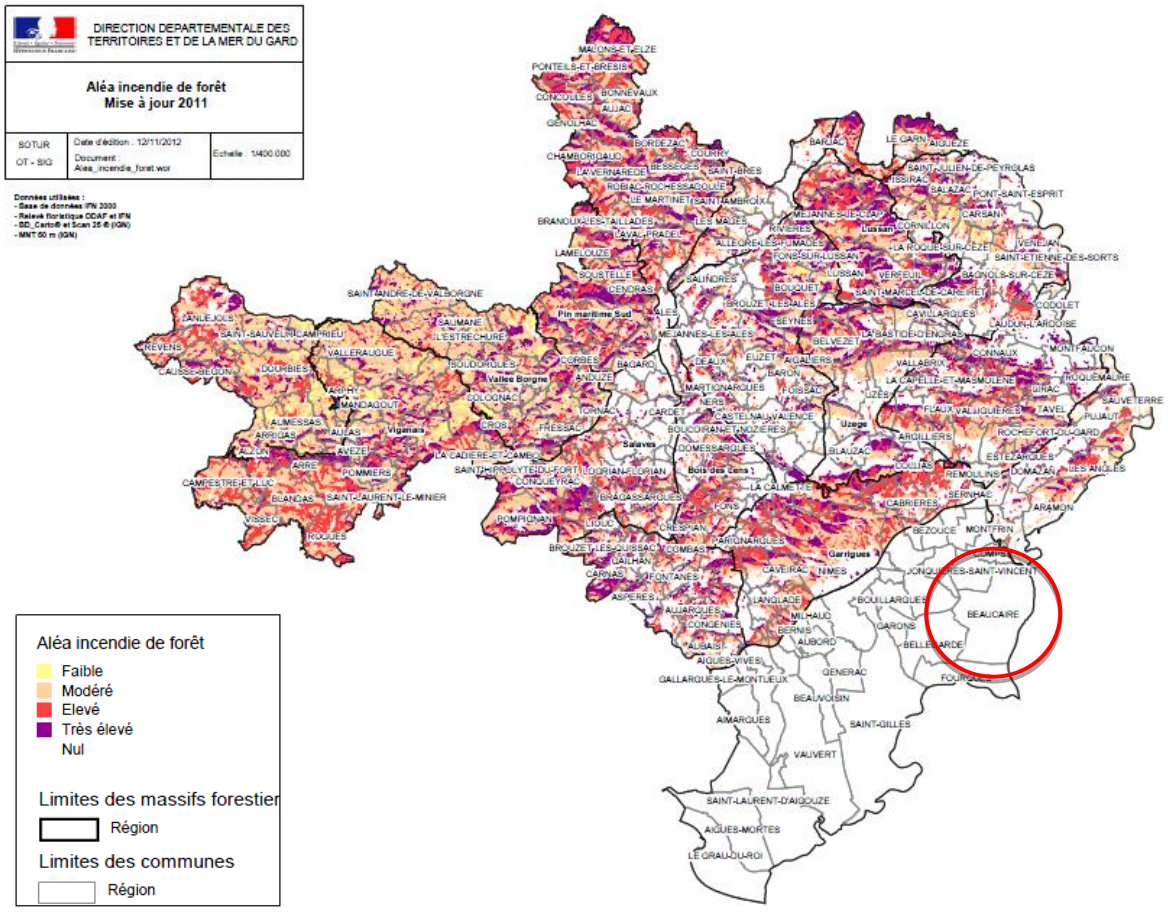

Hormis l'existence d'un **Plan Départemental de Protection Contre les Incendies (PDFCI 2011-2015)**, il n'y a pas d'autre document spécifique à la prise en compte de ce risque sur le territoire. La commune est en priorité 3

sur 4 pour la prescription d'un Plan de prévention du risque incendie (PPRif) (hiérarchisation définie selon 2 critères : l'analyse démographique et l'aléa feu de forêt ; source : PDPFCI).

6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

6.2.1. UN RIQUES INDUSTRIEL LIE A LA PRESENCE DE 17 ETABLISSEMENTS ICPE

En revanche, d'après le site de l'inspection des installations classées, 24 établissements sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2 bénéficient d'un régime SEVESO Seuil bas : LA GLORIETTE DISTRIBUTION SAS et SOCODELI.

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Régime Seveso
ARTERRIS	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
AVENTIS SANOFI	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
CARREFOUR-HYPERMARCHE-FRANCE	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
CN'AIR	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
COMMUNAUTE COM BEAUCAIRE TERRE ARGENCE	30300	BEAUCAIRE	Enregistrement	Non-Seveso
COMMUNE de BEAUCAIRE	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
FIBRAVER	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
HILIOS TECHNOLOGIE	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
ICO POLYMERS FRANCE	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
LA GLORIETTE DISTRIBUTION SAS	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Seuil Bas
LAFARGE GRANULATS SUD BEAUC	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
LGI TERREAUX	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
MONCIGALE (LCB)	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Régime inconnu
SA BACARDI-MARTINI Production	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
SA ECOVAL 30	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
SARL BIANCONE	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
SARL GIZZI DEMOLITION	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
SARVAL SUD EST (ex SARIA)	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Régime inconnu
SAS IMMARK FRANCE	30300	BEAUCAIRE	Régime inconnu	Non-Seveso
SOCODELI (Beaucaire)	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Seuil Bas

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Régime Seveso
STE CIMENTS CALCIA	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
Société des CIMENTS CALCIA	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
UCA Les Vignerons des Deux Rhônes	30300	BEAUCAIRE	Autorisation	Non-Seveso
VIGNERONS BEAUCAIROIS (SCA)	30300	BEAUCAIRE	Enregistrement	Régime inconnu

6.2.2. UN RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE POUVANT PROVOQUER UNE ONDE DE SUBMERSION SUPERIEURE A LA CRUE CENTENNALE

Ce risque est étroitment liés au risque inondation.

Sur la commune, il est lié à la présence des barrages de Serre-Poncon, implanté sur la Durance, et de Ste Croix, implantés sur le Verdon, affluent de la Durance.

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice. Dans cette zone et plus particulièrement dans la zone du "quart d'heure" (zone dans laquelle l'onde mettrait moins d'un quart d'heure pour arriver), des plans de secours et d'alerte ont été établis, dès le projet de construction du barrage.

Les barrages de Serre-Ponçon et de Ste Croix ayant à la fois une hauteur supérieure à 20 mètres et un volume de stockage supérieur à 15Mm3, **font l'objet de mesures de surveillance et d'alerte** destinées à faciliter la protection des populations situées en aval en application du décret n° 92.997 du 15 septembre 1992. Ces mesures sont définies dans des Plans Particuliers d'Intervention qui définissent notamment différents niveaux d'alerte.

La commune de Beaucaire est exposée à une onde de submersion <u>supérieure</u> à la crue centennale.

6.2.3. TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque TDM est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime) soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc, etc.) de matières dangereuses.

- **Transport de matières dangereuses par unité mobile**

Sur le territoire de Beaucaire, **la voie ferrée Tarascon-Sète ainsi que le Rhône** sont des unités mobiles utilisées pour le transport de matières dangereuses.

- **Transport de matières dangereuses par lien fixe**

Gazoduc (transport de gaz)

La commune est concernée par le passage de plusieurs canalisations de gaz sur son territoire (diamètres de 800, 400, 150, 100 et 80), qui imposent une servitude d'utilité publique (I3).

Canalisations	DN	PMS (bar)	(1) Zone de dangers très graves Distance (m) (ELS)	(1) Zone de dangers graves Distance (m) (PEL)	(1) Zone de dangers significatifs Distance (m) (IRE)
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Ant CI CALCIA)	80	67,7	10	15	20
BEAUCAIRE - ARLES (Traversée du Rhône)	80	67,7	10	15	20
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Ant CI CALCIA)	100	4	10	10	10
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (DP Saint-Joseph)	100	67,7	15	20	30
Tronçons antenne BEAUCAIRE - TARASCON hors service hors gaz	100	67.7	0	0	0
Antenne BEAUCAIRE – TARASCON deux déviations en projet en 2016	100	67.7	0	0	0
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Ant CI CALCIA)	100	67,7	15	20	30
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Ant CI FIBRAVER)	100	67,7	15	20	30
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Alim DP ZI)	100	67,7	15	20	30
TARASCON - TARASCON (Alim DP)	100	67,7	15	20	30
BEAUCAIRE - ARLES (Traversée du Rhône)	100	67,7	15	20	30
BEAUCAIRE - BEAUCAIRE (Alim DP ZI)	150	67,7	25	35	50
BEAUCAIRE - ARLES (Alim CI SETHELEC)	150	80	30	40	55
BEAUCAIRE - ARLES (Alim CI SETHELEC)	200	80	45	65	85
BEAUCAIRE - ARLES (Traversée du Rhône)	400	67,7	105	150	190
SAINT-MARTIN-DE-CRAU - MONTPELLIER (Art du Languedoc)	400	67,7	105	150	190
SAINT-MARTIN-DE-CRAU - MONTARNAUD (Art du midi)	800	80	300	395	485
Postes					
BEAUCAIRE CI CALCIA			35	35	35
BEAUCAIRE DP ZI			35	35	35
BEAUCAIRE DP SAINT-JOSEPH			35	35	35
TARASCON DP			35	35	35
FOURQUES SECT DP RHONE OUEST			35	35	35

(1) Zones de dangers définies dans la circulaire 2006-55 ou BSEI n°06-254

Les servitudes :

Des conventions de servitudes amiables ont été signées à la pose des ouvrages avec les propriétaires des parcelles traversées.

- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **BEAUCAIRE – BEAUCAIRE (DP St Joseph) Ø 100mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 4 mètres de largeur totale (2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation).
- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **BEAUCAIRE – BEAUCAIRE (Ant CI CALCIA) Ø 100mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 4 mètres de largeur totale (2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **BEAUCAIRE – BEAUCAIRE (Ant CI FIBRAVER) Ø 100mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 4 mètres de largeur totale (2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **SAINT-MARTIN-DE-CRAU - MONTARNAUD (Art du midi) Ø 800mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 10 mètres de largeur totale (4 mètres à droite de l'axe de la canalisation et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation de ST MARTIN DE CRAU vers CRUZY).

- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **SAINT-MARTIN-DE-CRAU - MONTPELLIER (Art du Languedoc) Ø 400mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 8 mètres de largeur totale (4 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

- Dans le cas général, est associée à l'ouvrage **BEAUCAIRE - ARLES (Alim CI SETHELEC) Ø 150mm**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) de 6 mètres de largeur totale (4 mètres à droite de l'axe de la canalisation et 2 mètres à gauche de l'axe de la canalisation du piquage Artère du midi Ø 800mm au Poste Arles CI Sethelec).

- Dans le cas général, est associée aux **ouvrages restants**, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 10 mètres.

Ces servitudes autorisent la société GRTgaz à pénétrer et occuper les parcelles et y exécuter tous les travaux nécessaires à l'implantation, la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, le renforcement, la réparation, la protection et ou l'enlèvement de tout ou partie de la canalisation.

Dans ces bandes de servitudes, les propriétaires des terrains traversés s'abstiennent de tout fait de nature à nuire à la construction, la maintenance et l'exploitation des canalisations concernées. Ils ne peuvent édifier aucune construction durable et ils s'abstiennent de toute pratique culturale dépassant 0,6 mètre de profondeur et de toute plantation d'arbres ou d'arbustes.
Toutefois, lorsque la profondeur réelle d'enfouissement de la canalisation le permet, la profondeur maximale des pratiques culturales peut atteindre 1 mètre et permettre, dans les haies, vignes et vergers traversés des plantations d'arbres et arbustes de basses tiges ne dépassant pas 2,7 mètres de hauteur.

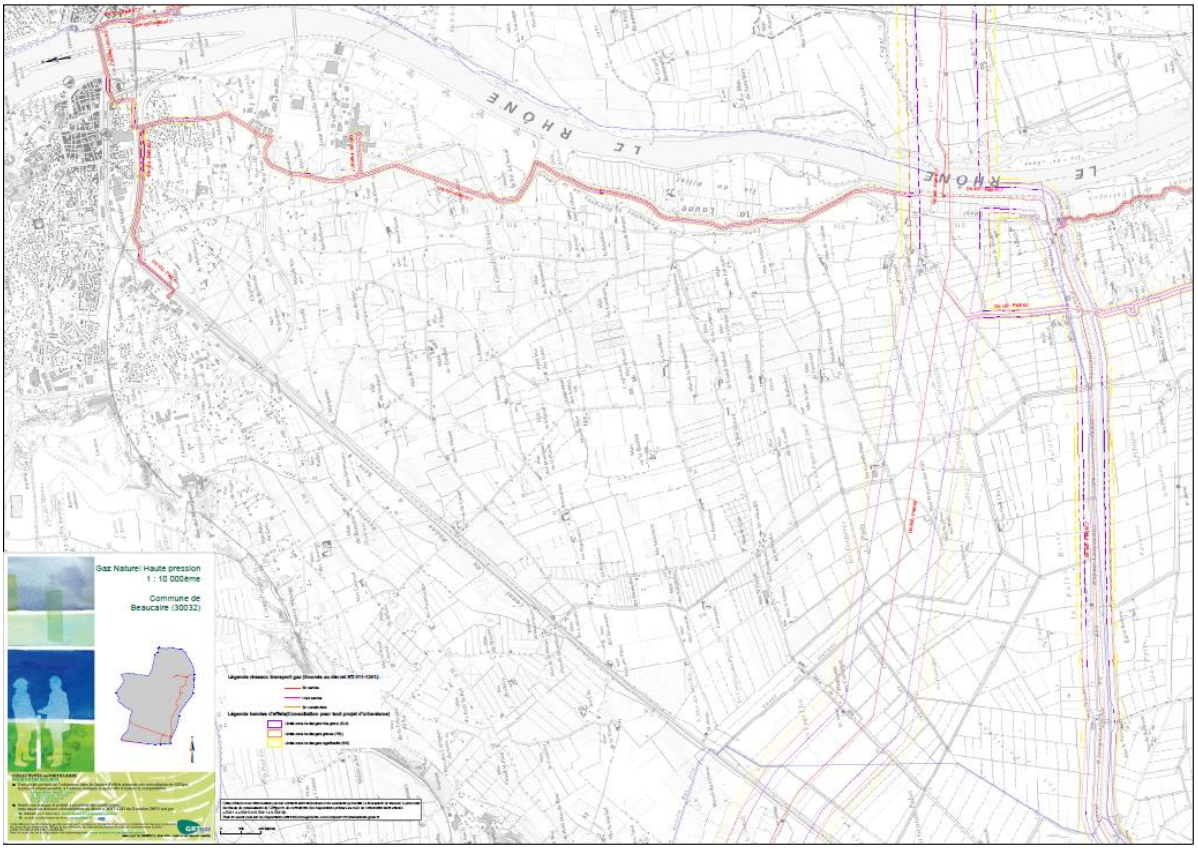

Lignes à haute et moyenne tension (transport d'électricité)

La commune est concernée par le passage de plusieurs lignes à haute tension : 3 de 225 Kv et 8 de 63 Kv. Elles imposent une servitude d'utilité publique.

Les lignes électriques à haute et moyenne tension ont un effet notable sur l'environnement et le cas échéant sur la santé (ondes électromagnétiques). Elles constituent en outre une contrainte importante pour l'urbanisation. L'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail) recommande de ne pas installer de nouveaux bâtiments sensibles (hôpitaux, écoles, crèches…) à proximité immédiate (moins de 100 mètres) des lignes à très haute tension.

Pour les lignes électriques aériennes de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts, des servitudes ont été établies à l'intérieur desquelles des bâtiments d'habitation ne peuvent pas être construits ainsi que certains catégories d'établissement recevant du public : structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, hôtels et structures d'hébergement, établissements d'enseignement, colonies de vacances, établissements sanitaires, établissements pénitentiaires et établissements de plein air.

Ces servitudes sont :

- Des cercles dont le centre est constitué par l'axe vertical des supports de la ligne et dont le rayon est égal à 30 mètres ou à la hauteur des supports si celle-ci est supérieure.
- Une bande délimitée par la projection verticale au sol des câbles de la ligne électrique lorsqu'ils sont au repos.
- Des bandes d'une largeur de 10 mètres de part et d'autre du couloir délimité par la projection verticale au sol des câbles.

Pour les lignes électriques aériennes de tension égale ou supérieure à 350 kilovolts, le rayon des cercles mentionné ci-dessus est porté à 40 mètres ou à une distance égale à la hauteur du support si celle-ci est supérieure et la largeur des bandes mentionnées au dernier point est portée à 15 mètres.

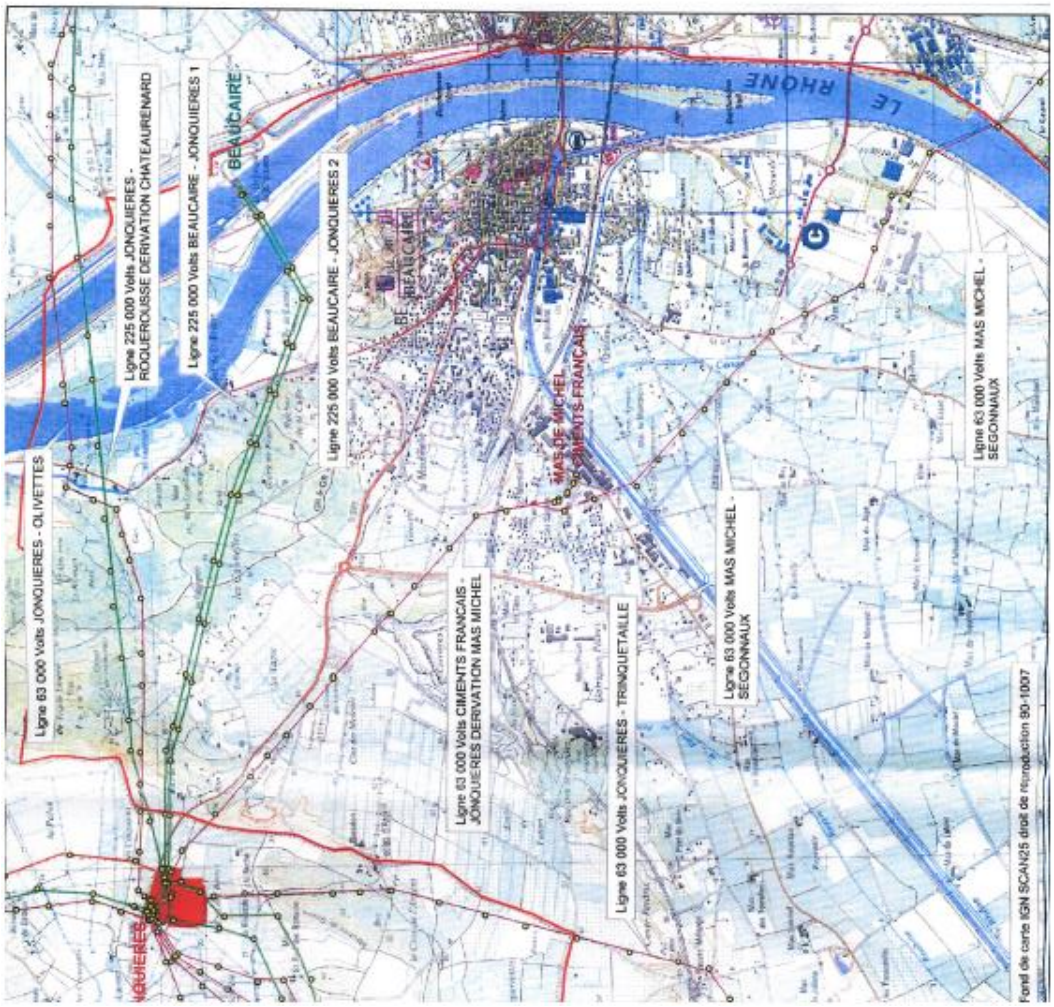
Ligne 63 000 Volts JONQUIERES - OLIVETTES
Ligne 225 000 Volts JONQUIERES - ROQUERCOUSSE DERIVATION CHATEAURENARD
Ligne 225 000 Volts BEAUCAIRE - JONQUIERES 1
Ligne 225 000 Volts BEAUCAIRE - JONQUIERES 2
Ligne 63 000 Volts CIMENTS FRANCAIS JONQUIERES DERIVATION MAS MICHEL
Ligne 63 000 Volts JONQUIERES - TRINQUETAILLE
Ligne 63 000 Volts MAS MICHEL - SEGONNAUX
Ligne 63 000 Volts MAS MICHEL - SEGONNAUX
BEAUCAIRE
LE RHONE
MAS DE MICHEL CIMENTS FRANCAIS
Fond de carte IGN SCAN25 droit de reproduction 90-1007

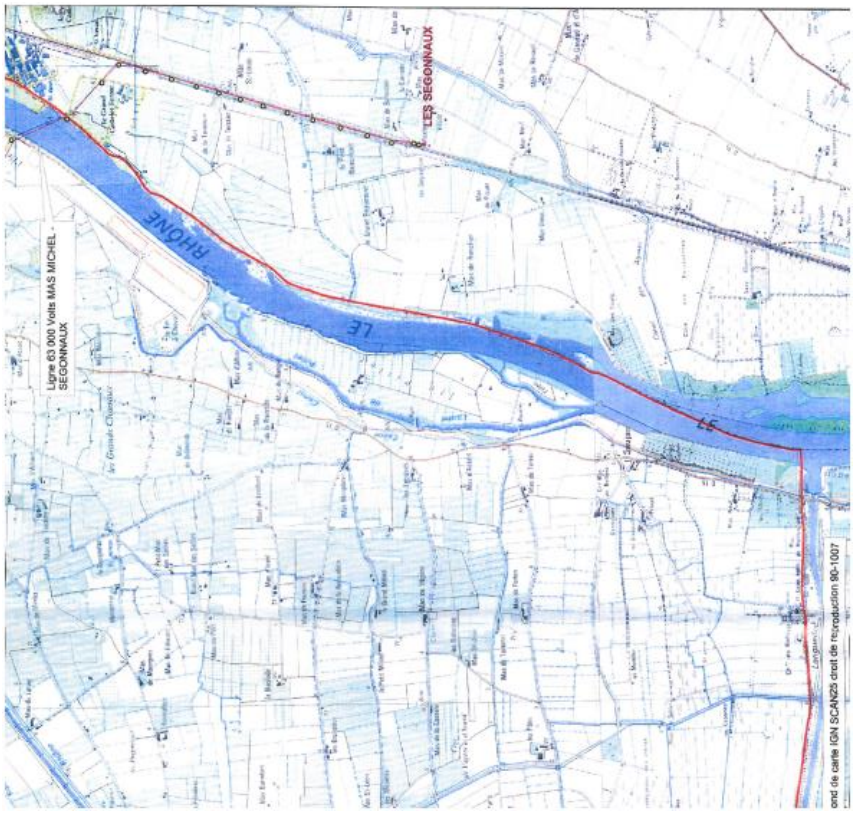
Ligne 63 000 Volts MAS MICHEL - SEGONNAUX
LES SEGONNAUX
LE RHONE
Fond de carte IGN SCAN25 droit de reproduction 90-1007

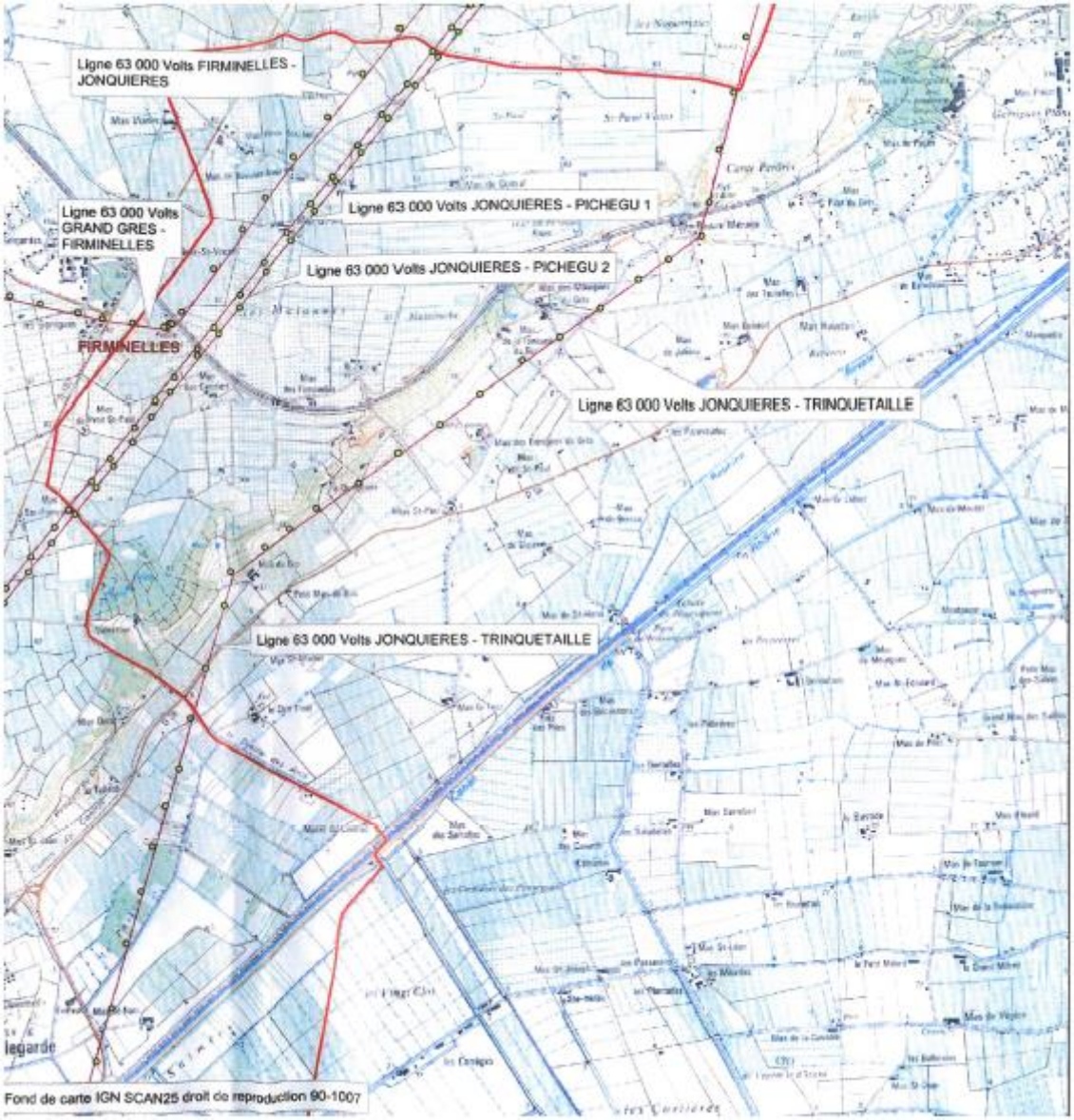

Oléoduc (transport d'hydrocarbures liquides)

L'oléoduc Espiguette/Noves traverse le sud de la commune d'Est en Ouest. Il impose une servitude d'utilité publique relative à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la sociéié d'économie mixte des transports pétroliers par pipe-lines (T.R.A.P.I.L) : servitude de 12 mètres axée sur la conduite par le décret n°2012-615 du 02/05/2012.

Zones d'effet des phénomènes dangereux (arrêtés du 5 mars 2014) :

Zones d'effets	Phénomènes dangereux retenus	
	Brèche 12mm	***Rupture totale***
Zone des effets irréversibles	46 m	320 m
Zone des premiers effets létaux	38 m	200 m
Zone des effets létaux significatifs	31 m	200 m

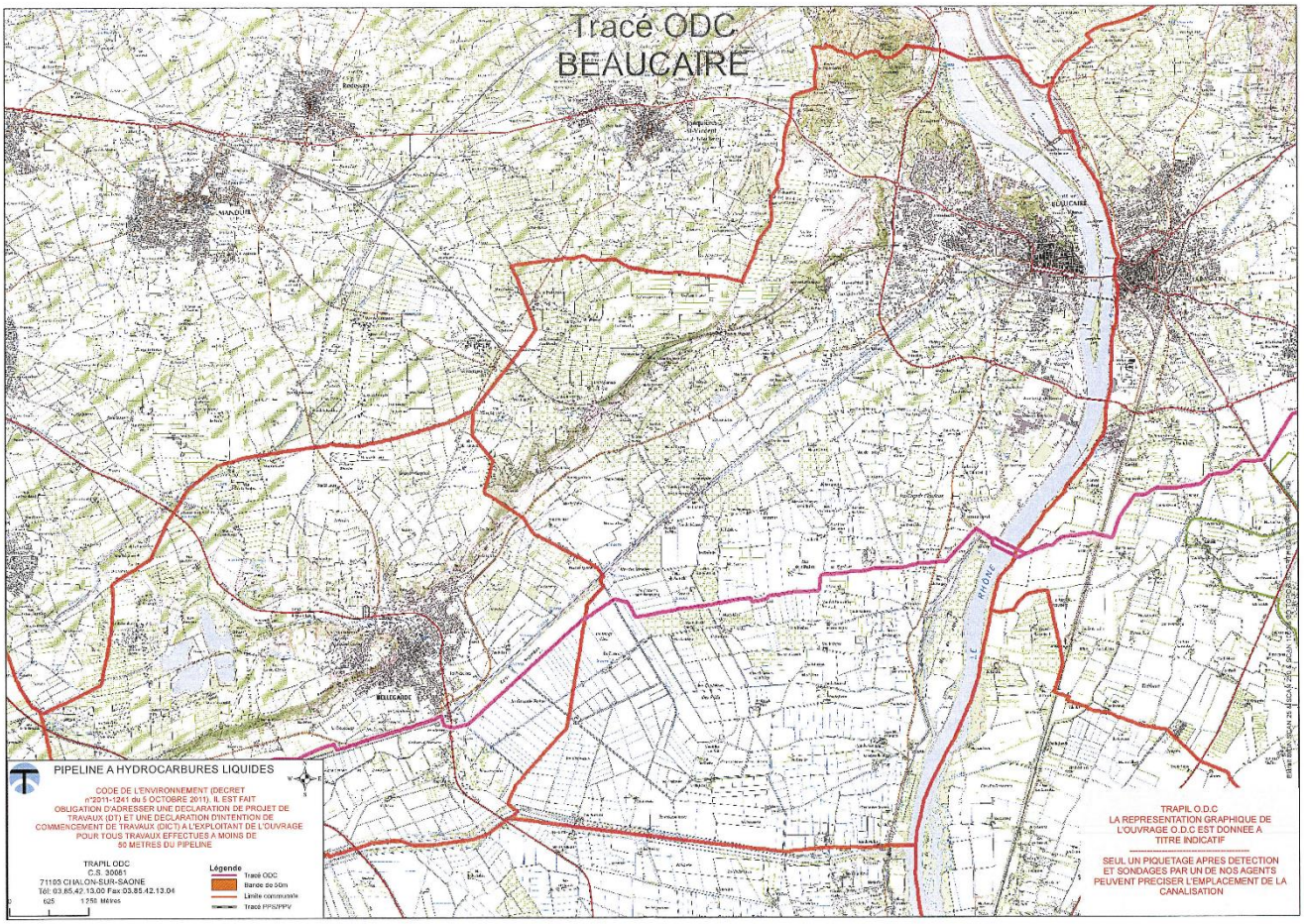

6.2.3. SERVITUDE PT1 LIEE A LA PRESENCE D'UNE ANTENNE

La commune fait l'objet d'une servitude PT1 liée à la présence d'une antenne hertzienne au nord du centre ancien. La servitude de protection contre les obstacles s'étend sur 200 mètres autour de l'antenne.

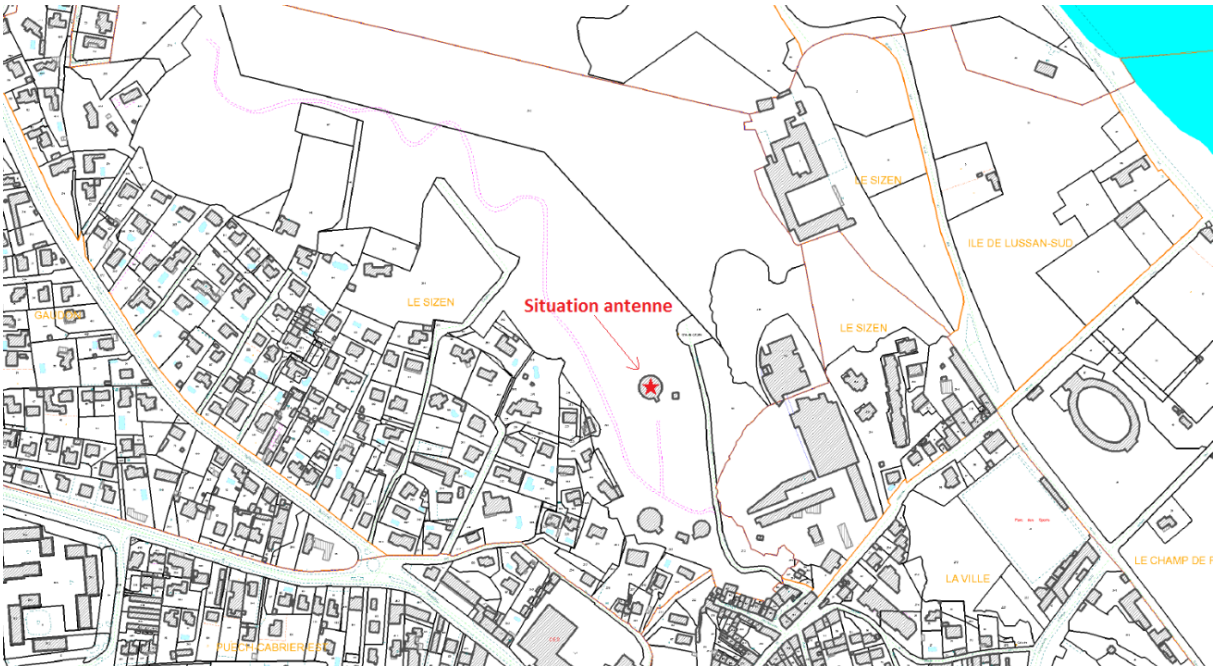

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Service à consulter seulement pour demande de dérogation
MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE SUD
S.Z.S.I.C.
37, boulevard Perier
13008 MARSEILLE

Station hertzienne
de BEAUCAIRE/LES TROIX CROIX

STATION : BEAUCAIRE/LES TROIX CROIX
LES TROIS CROIX
CHEMIN DU CALVAIRE

BEAUCAIRE
N° ANFR : 030 014 0067

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 004E3821.00
- latitude : 43N4846.00
- altitude : 67.00 m NGF

Caractéristiques techniques : - pylône de 30.00 m
- antenne à 83.00 m NGF

Servitudes de protection contre les obstacles
- 1 zone primaire de 200 m de rayon
Hauteur maximale des obstacles dans cette zone : 10 m.

DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

GARD (30)

- BEAUCAIRE

PLAN n 30-004-PT2 du 25 avril 2006

- échelle d'entrée : 1:50000
- échelle de sortie : 1:25000
- limite administrative :

"SCAN 50 ©© IGN – 1999 – Application radioélectrique"

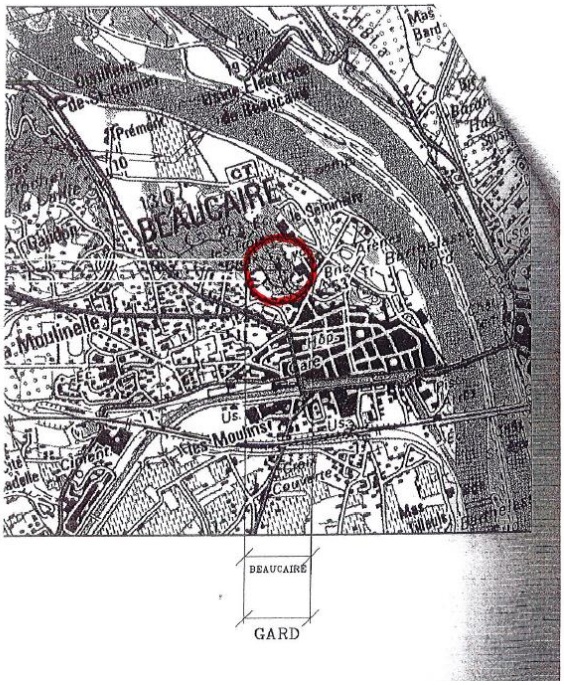

SYNTHESE SUR LES RISQUES

CONSTATS

ATOUTS

- Un nouveau PPRi Bassin Versant du Rhône a été approuvé par Arrêté préfectoral le 13 Juillet 2012

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un aléa feux de forêt limité, de par la faible surface en espace boisé sur la commune ; des enjeux toutefois présents sur le massif de l'Aiguilles, aux interfaces avec les espaces urbanisés ;
- Un risque inondation très présent (remontée de nappe, débordement) ; 14 Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle liés à ce risque ;
- Un risque de mouvement de terrain le long du Rhone (glissements de terrains, érosion de berges, éboulements) : 4 cavités inventoriées au sud-est de la commune ;
- Un risque sismique modéré (zone 3, sur une échelle de 1 à 5) ;
- 24 entreprises ICPE, dont 2 SEVESO seuil bas ;
- Un risque de transport de matières dangereuses sur les voies de transit, gazoduc et oléoduc.

ENJEUX

- Protéger les personnes et les biens face au risques, inondation et feux de forêt en priorité.

PERPECTIVE D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

Evolution positive

- ✓ Conssaissance des risques naturels et technologiques

Evolution potentiellement négative

- ✓ L'accroissement de l'imperméabilisation du sol conduit à une augmentaion du ruissellement urbain
- ✓ Des zones urbanisables situées en zone rouge du PPR inondation : sud de la ZI Domitia, Les Moulins et L'Oratoire.

CHAPITRE 3 : ETUDES SECTORIELLES

PRESENTATION DES SITES A ENJEUX RETENUS

L'analyse des sites d'activités économiques, ou celle des paysages naturels et agricoles ayant été traitée dans le chapitre 1 du diagnostic territorial et dans l'état initial de l'environnement, les sites retenus pour une étude affinée sont ceux porteurs d'enjeux vis-à-vis de leur potentiel de développement ou de renouvellement urbain et principalement de l'habitat.

Il s'agit des cinq secteurs suivants :

- Secteur 1 : Les Faubourgs, sud du centre-ancien ;
- Secteur 2 : De la ZUS de la Moulinelle à l'ancienne ZAC des Millaires ;
- Secteur 3 : Les zones d'habitat individuel collinaires : lotissement des Collines d'Ugernum et le quartier du Gaudon ;
- Secteur 4 : Les zones d'habitat individuel du Sizen et de la plaine
- Secteur 5 Les Garrigues Planes ;

Ces secteurs sont porteurs d'enjeux et de devenirs différents, entre affirmation de limite à l'urbanisation et intensification urbaine.

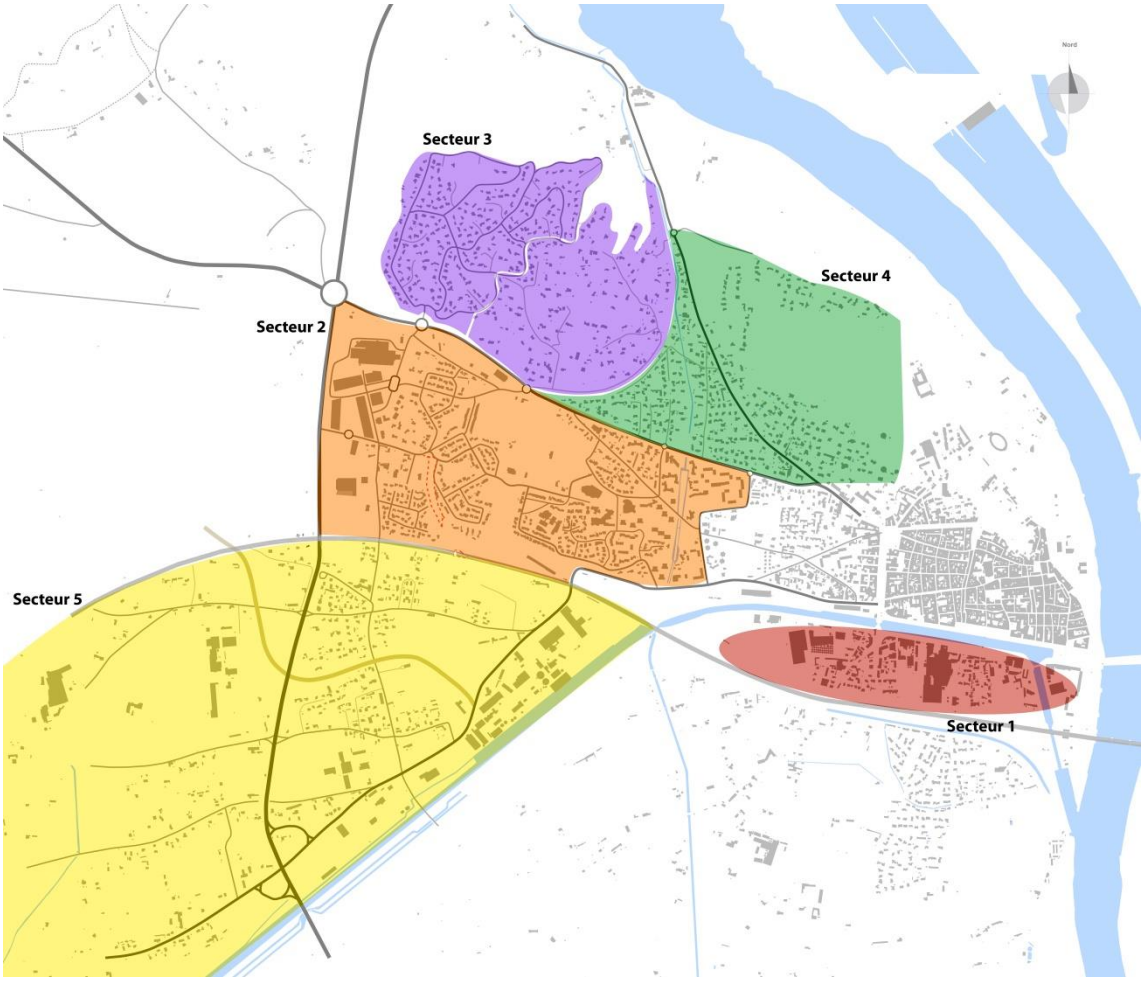

1. LES FAUBOURGS, LE SUD DU CENTRE-ANCIEN

Le secteur de faubourg est cerné par les quais du Canal de Beaucaire (Rhône à Sète) au nord, et la voie ferrée au sud. Avec le Rhône comme limite est, cet espace s'apparente à une ile, aujourd'hui trop peu tournée vers l'eau.

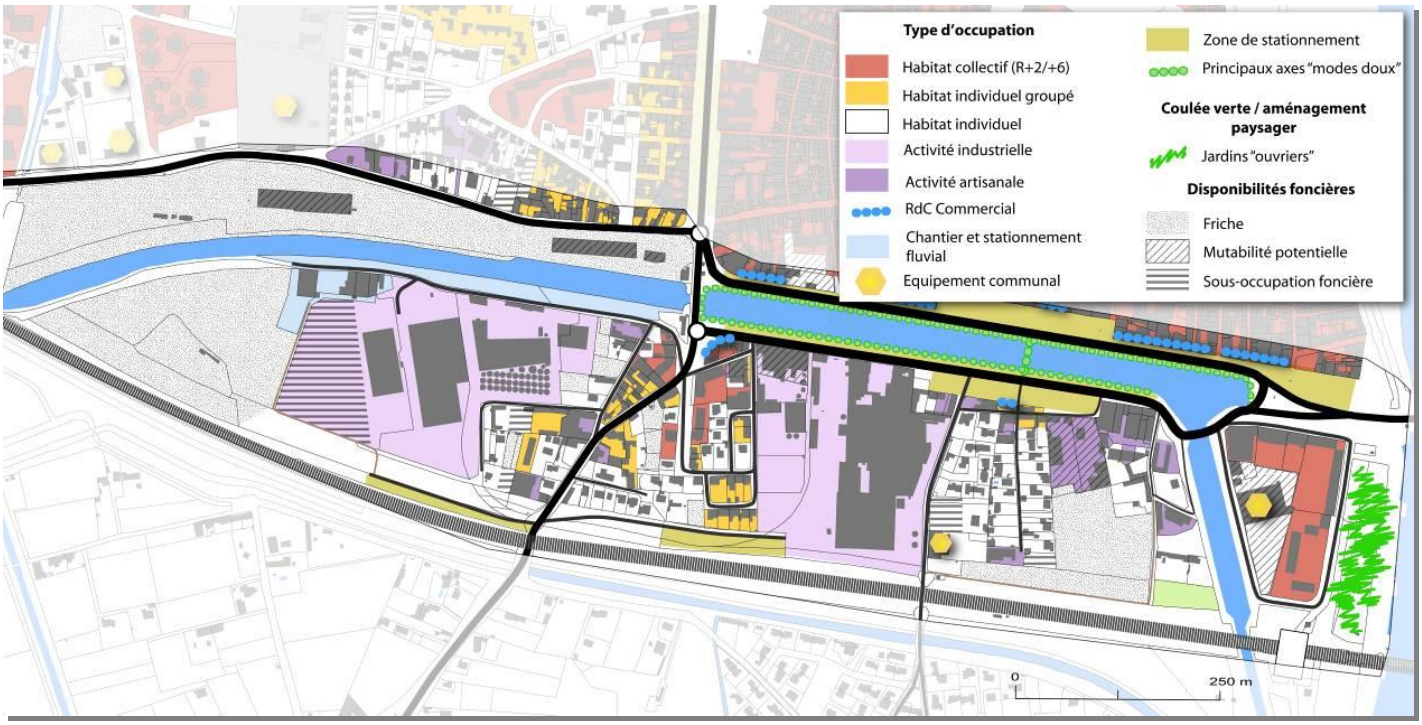

DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Le secteur des faubourgs est défini par une densité bâtie supérieure aux quartiers environnants. Quatre formes principales s'y côtoient :

- Au nord du canal, le centre ancien aux formes urbaines denses s'est développé à l'intérieur d'une enceinte dessinée en grande partie par des limites naturelles : le Rhône à l'est, le canal au sud et la colline aux pentes abruptes sur laquelle a été érigé le château.
- Dans le faubourg, quelques îlots d'habitations collectives sont recensés. Le long de la RD 15, les hauteurs rencontrées sont en R+4, alors qu'à l'est du secteur, le long du quai de la Liberté, les bâtiments montent jusqu'au R+6.
- Quelques habitations individuelles en bande, le long de la RD 15 notamment paraissent être les plus anciennes formes d'occupation du secteur. Les constructions individuelles en milieu de parcelle paraissent plus récentes.
- Enfin, le secteur est en grande partie occupé par deux entreprises, industries productrices de boissons. Dans l'enceinte des anciens Chais Beaucairois, des bâtiments industriels datant du début du XXème siècle sont aujourd'hui vieillissant. Ce type de construction se retrouve également à l'ouest du secteur, sur le domaine de la SNCF.
- Le long du quai de la Paix, au croisement avec le chemin Saint-Joseph, se trouvent quelques bâtiments d'activités artisanales. L'ensemble constitue un front bâti peu structuré, entre habitation et façades d'activités artisanales et commerciales.

FONCTIONNEMENT URBAIN

Superstructures

Trois équipements aux vocations différentes se retrouvent sur le secteur de faubourg :

- La halte ferroviaire, dont les abords sont peu aménagés dû à la faible fréquence des arrêts du TER ;
- Une piscine municipale, à l'est du canal liant canal de Beaucaire au Rhône, à la structure vieillissante ;
- Un Centre Communal d'Actions Sociales récemment réalisé.

Equipements d'infrastructures

L'intégralité du secteur est desservie par le réseau d'assainissement collectif, le réseau d'eau potable et l'électricité.

Réseau viaire et déplacements

Sur ce secteur, il est difficile d'user du terme réseau pour caractériser le viaire : depuis les deux artères principales (quai de la Paix et RD 15) sont greffées plusieurs voies desservant à l'intérieur des îlots, entreprises ou habitations.

À l'exception du quai de la Paix, les gabarits des voies sont sous-dimensionnés pour assurer une bonne représentativité de l'ensemble des modes de déplacement.

Le franchissement de la voie ferrée se fait en alternance, d'un sens à l'autre, que ce soit par la RD 15 ou par le chemin Saint-Joseph.

Les emprises constituées par les deux principales entreprises bloquent les connexions entre les voies.

Sur l'ensemble du secteur de faubourg, à l'exception du cheminement piéton le long des quais (essentiellement prévu pour l'accès aux embarcations) et de la passerelle piétonne menant au centre-ville, il n'est recensé aucun cheminement « mode doux ». Les trottoirs sont sous-dimensionnés, ou non connectés entre eux. La circulation autre qu'automobile est donc délicate.

L'accès à la halte SNCF et aux transports en commun

La gare est peu accessible depuis le secteur. Il n'existe qu'une seule traversée de la liaison entre le Rhône et le Canal de Beaucaire, rallongeant les distances piétonnes notamment. L'actuel accès à la gare est donc essentiellement prévu pour les automobilistes, avec la présence de stationnement suffisants devant l'établissement.

Stationnement

Le stationnement se réparti essentiellement en deux lieux :

- Le long des quais où les places de stationnement en linéaire, ou sur le parking (au croisement avec le chemin Saint-Joseph) sont nombreuses, occupant une majeure partie de l'espace public ;
- Au pied de la halte SNCF, plusieurs places sont recensées.

Espaces publics

À l'exception des quais, ne sont pas recensés d'espaces publics aménagés.

Les quais, le long des embarcadères (en contrebas des voies routières) sont aménagés pour la déambulation piétonne. La passerelle piétonne joignant les deux rives est un aménagement important facilitant la traversée du canal pour les piétons. À hauteur de la passerelle, des aménagements pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisés.

Aucun square, ou parc, non plus de places ou trottoirs aménagées ne sont recensés sur le secteur. La place est faite au stationnement.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le paysage est fortement marqué par l'urbanisation, ouvert au nord de la zone, sur le canal de Beaucaire et les vues sur le centre ancien et le château ; fermé au sud par la voie ferrée.

Le paysage urbain

Le paysage urbain est empreint par les industries, leurs entrepôts et leurs cuves, qui donnent au secteur son caractère industriel fort.

À l'intérieur de la zone, le tissu urbain est peu structuré, les formes bâties également. Cette alternance entre les formes pourrait être mise en valeur. Toutefois, la faible accessibilité à l'ensemble du secteur, l'absence d'aménagements des espaces publics, l'importante emprise des industries impulse la tendance à la fermeture des espaces, à l'absence de communication entre eux. Il ne ressort pas d'impression d'être proche d'un centre-ville.

Le front bâti le long des quais est, à l'identique de l'organisation urbaine du secteur, déstructurée. Les façades paraissent à l'abandon. Entre retrait des constructions et alignement par rapport à la voie, sur les quais, le bâti ne répond pas à celui du centre-ancien.

Le paysage « naturel »

Le paysage naturel est grandement constitué par un élément naturel aménagé : le canal. Il permet de structurer la ville, et constitue en soit, une véritable centralité.

Les « espaces verts » sont essentiellement des terres en friches. Le long du Rhône, l'existence de jardins « ouvriers » est à remarquer. Ils contribuent fortement à la respiration de l'espace, constituant un espace tampon entre le fleuve et l'urbanisation, notamment en période de crue. Ces jardins sont à valoriser.

RISQUES ET NUISANCES

Les principaux risques rencontrés sur le secteur sont :

- Le risque inondation est bien présent sur la zone. Si la majeure partie se situe en zone bleue (aléa moyen) permettant la réalisation de constructions devant tenir compte des recommandations de surélévation des bâtiments ; quelques secteurs sont situé en zone rouge :
    - Les jardins potagers,
    - La friche à l'ouest de l'entreprise Baccardi-Martini, jusqu'à la réalisation d'aménagements hydrauliques prévus pour limiter le risque.

La voie ferrée est quant à elle classée de catégorie 1.

IMPLICATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS ACTUELS

Règles d'urbanisme

Le secteur est concerné par deux zones aux règles différentes :

- La zone UB concerne les secteurs urbain mixte, à dominante d'habitat, de l'individuel en R0 au collectif en R+6 ;
- La zone UBm a été définie sur un secteur principalement en friche, dont le foncier est maitrisé par la ville et sur lequel un aménagement urbain dense doit être réalisé ;
- La zone UFa intéresse les grandes emprises des activités industrielles, ainsi que la voie ferrée ;
- La zone III AU est définie sur une friche ferroviaire au nord du canal de Beaucaire ;
- La zone III AUa, à l'extrémité ouest de « l'île » est une zone d'ouverture future à l'urbanisation, actuellement soumis à d'importants risques d'inondation.

Potentiel foncier

Le secteur présente un potentiel foncier conséquent :

- une partie peut être considérée comme rapidement mobilisable (les secteurs en friches – zones UBm et III AU) =
- une zone fortement soumise aux risques d'inondation, mobilisable à moyen terme, d'ici l'horizon du PLU (zone III AUa) =
- enfin, si portée par une action politique forte et dans l'hypothèse d'une intensification des arrêts en gare sur la ligne TER en communication avec la future gare TGV, l'ensemble des zones UB du secteur pourraient faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain d'envergure tournée vers le canal et le centre-ancien.

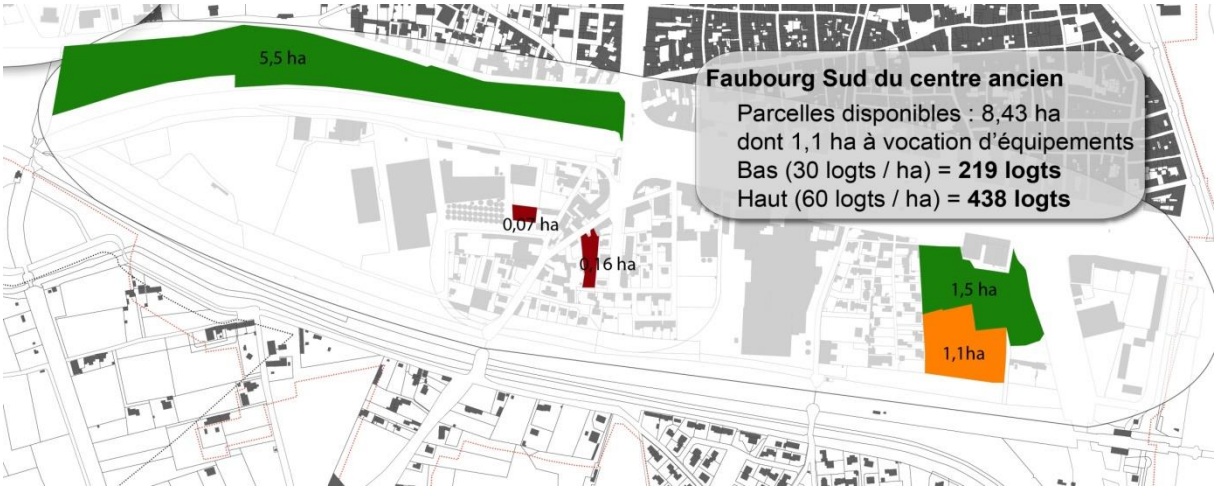

ATOUTS / FORCES

- Un positionnement stratégique au sein d'un centre-ville élargi ;
- La présence de nombreuses friches mobilisables et un potentiel de renouvellement urbain important ;
- La proximité aux quais, haut lieu touristique et de vie de la commune ;

- La présence d'une halte SNCF dans laquelle les arrêts sont susceptibles d'être intensifiés avec la future gare TGV Manduel-Redessan, donc Nîmes.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un tissu urbain existant peu organisé, une quasi-absence de traitement des espaces publics ;
- Une façade urbaine face aux quais peu qualifiée, qui n'est pas caractéristique d'un espace de centre-ville ;
- Une accessibilité à l'ensemble du secteur rendu peu évidente par un réseau sous-dimensionné ;
- La faible place donnée au piéton et aux autres modes doux sur un site à proximité immédiate du centre-ville ; un secteur qui tient le rôle de zone de stationnement pour l'accès au centre ;
- Des emprises foncières importantes occupées par des structures de type industriel, peu intégrées au tissu urbain existant ;
- Un risque d'inondation modéré à fort, contraignant les aménagements

ENJEUX

- L'affirmation du positionnement central du secteur de faubourg, principale zone d'élargissement du centre-ville, par l'aménagement d'espaces plus attractifs ;
- L'investissement des dents creuses ou friches urbaines par la définition de projets urbains « modèles », comme une impulsion à la requalification de la zone et un investissement qualitatifs des quais du « Canal » ;
- La définition d'un nouveau maillage viaire complété par des liaisons entre les voies existantes, et une amélioration (intensification) des traversées du Canal ;
- La mise en valeur du piéton et des modes doux, notamment le long des quais ;
- La réflexion sur le devenir des grandes entreprises présentes, entre potentiel de renouvellement urbain sur site industriel et requalification des abords de ces sites.

2. De la ZUS de la Moulinelle a la ZAC des Milliaires, la ville intermediaire

Le secteur dit intermédiaire, entre les quartiers d'habitat individuel au-delà de la voie ferrée et sur la colline de Gaudon, est une zone urbaine mixte, tant dans les typologies que dans les fonctions des bâtiments. Le développement urbain moderne beaucairois se retrouve sur ce site, à l'ouest du centre-ancien.

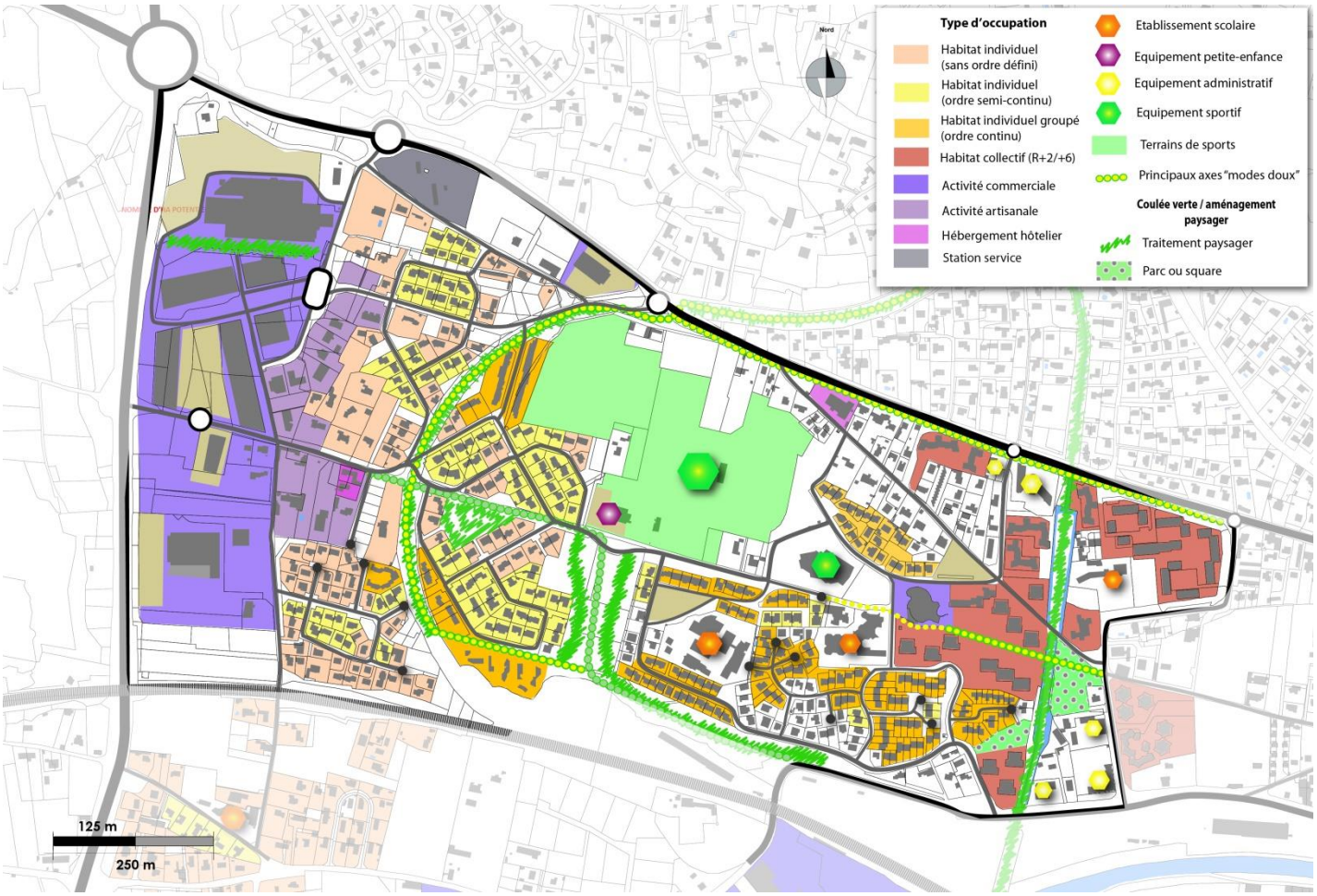

Developpement et renouvellement urbain

L'urbanisation de ce secteur est le fruit d'une logique planificatrice de la ville, d'extension progressive de l'agglomération vers l'ouest. Se retrouvent dans cet ensemble urbains, plusieurs projets, chacun révélateur d'une époque et d'un mode d'urbanisme. Cela se traduit par la présence de différentes formes urbaines sur le site :

- Les formes urbaines modernes sont situées à l'est du secteur, dans la ZUS de la Moulinelle. L'habitat collectif s'y présente sous deux formes différentes : de petites tours (R+4 maximum) s'apparentant plus à des plots et de petites barres imbriquées les unes aux autres (R+4 également) constituent le tissu de ce secteur, laissant une grande surface d'espaces libres. Chaque unité bâtie a sa vocation propre : habitat / activités économiques / équipement public. Le maillage d'équipements administratifs et scolaires est d'ailleurs dense dans ce quartier.
- Les formes d'habitat individuel plutôt dense se rencontrent sur l'ensemble médian du secteur, autour d'un parc des sports aménagé en pleine zone urbaine. Sur la ZAC des Milliaires, le développement de

l'habitat s'est fait de façon plus étalé, avec des hauteurs moindre (R0/R+1) et une densité de 20 logements / hectare en moyenne.

- Les bâtiments à vocation économique et artisanales sont situés en limite ouest de la zone. Deux types de formes urbaines se distinguent en fonction notamment de la vocation des locaux :
  - Les petites unités bâties, discontinues, correspondent essentiellement à l'activité d'artisanat ;
  - Les grandes emprises intéressent des unités commerciales soit seules (Carrefour, Brico Marché, …) soit regroupées (plusieurs enseignes dans un même corps de bâtiment).

FONCTIONNEMENT URBAIN

Superstructures

La « ville intermédiaire » est le secteur qui accueille le plus d'équipements recevant du public dans la commune :

- Plusieurs équipements administratifs / de services publics : Pôle Emploi, Maison de Retraite de l'Oustau, également la CCI du Gard, le siège de la Communauté de Communes Beaucaire – Terre d'Argence, … ;
- Plusieurs équipements scolaires : Collège Elsa Triolet, groupes scolaires de la Moulinelle et Puech Cabrier ;
- Des équipements de loisirs : gymnase Elie Ribière, le parc des sports, centre de loisirs municipal ;
- Un équipement de petite enfance : crèche multi-accueil «Les enfants d'Helios ».

Le maillage des équipements publics est donc de bonne qualité sur le secteur, permettant l'accès facile à une grande partie de la population beaucairoise à ces services.

Equipements d'infrastructures

L'intégralité du secteur est desservie par les réseaux d'assainissement collectif, d'eau potable et d'électricité.

Réseau viaire et déplacements

Les voies sont dans l'ensemble suffisamment dimensionnées. L'accès à la zone est de bonne facture.

La volonté de mettre en avant les modes doux ressort ponctuellement, notamment le long du chemin des Romains. Sur celui-ci, la voie réservée aux automobilistes a été aménagée avec des sinuosités, afin de laisser une voie rectiligne aux modes doux. Cet aménagement se fait au croisement du chemin piétonnier/cycliste « ViaRhôna », du lac Léman à la Méditerranée.

Deux bandes cyclables, le long de l'avenue de Farciennes complètent le réseau mode doux beaucairois.

L'accès aux transports en commun

La navette, le « Drac » dessert la quasi-intégralité du secteur, permettant l'accès aux équipements précédemment cités.

Stationnement

Le stationnement se situe :

- sur des poches de grande superficie dans la zone commerciale ;
- sur des poches ponctuelles dans les zones d'habitat à proximité des équipements ;
- le long des voies, peu organisé, dans les secteurs pavillonnaires ;
- au pied des immeubles dans les secteurs d'habitat collectif.

Espaces publics

Les espaces publics (ou semi-public) sont généralement constitués par le stationnement et ses accès. Dans le secteur, quelques aménagements d'espaces sont susceptibles d'attirer le public :

- la « ViaRhôna » véritable coupure verte dans le milieu urbain, et les aménagements adjacents le long du chemin des Romains ;
- un jardin public est au croisement des avenues Jules Ferry et Croix Blanche et l'avenue de la Moulinelle ;

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Dans un contexte urbain, les espaces verts font office de véritables coupures, des espaces de respiration, de jeux accessibles à tous. Le secteur Moulinelle / Milliaires est le seul à présenter ces caractéristiques

RISQUES ET NUISANCES

Ce secteur est concerné par le seul risque de transport de matières dangereuses concernant les abords de la voie ferrée et de la RD 90.

IMPLICATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS ACTUELS

Règles d'urbanisme

Le secteur est concerné par deux zones aux règles différentes :

- La zone UC sur les quartiers d'habitat et d'équipement de la Moulinelle ;
- La zone UCZ déclinées en plusieurs secteurs concerne l'habitat individuel et les équipements de la ZAC des Milliaires ; un secteur UCZb a été dessiné spécifiquement sur les terrains de sport.
- La zone UDZ déclinées en plusieurs secteurs intéresse les activités commerciales et artisanales.

Potentiel foncier

Le potentiel foncier immédiatement disponible n'est que très ponctuel :

- Les parcelles en bordure de la route de Nîmes peuvent accueillir habitations ou activités faisant office d'annonce urbaine en entrée de ville.
- L'espace naturel au sud du chemin des Romains peut faire également l'objet d'aménagements urbains

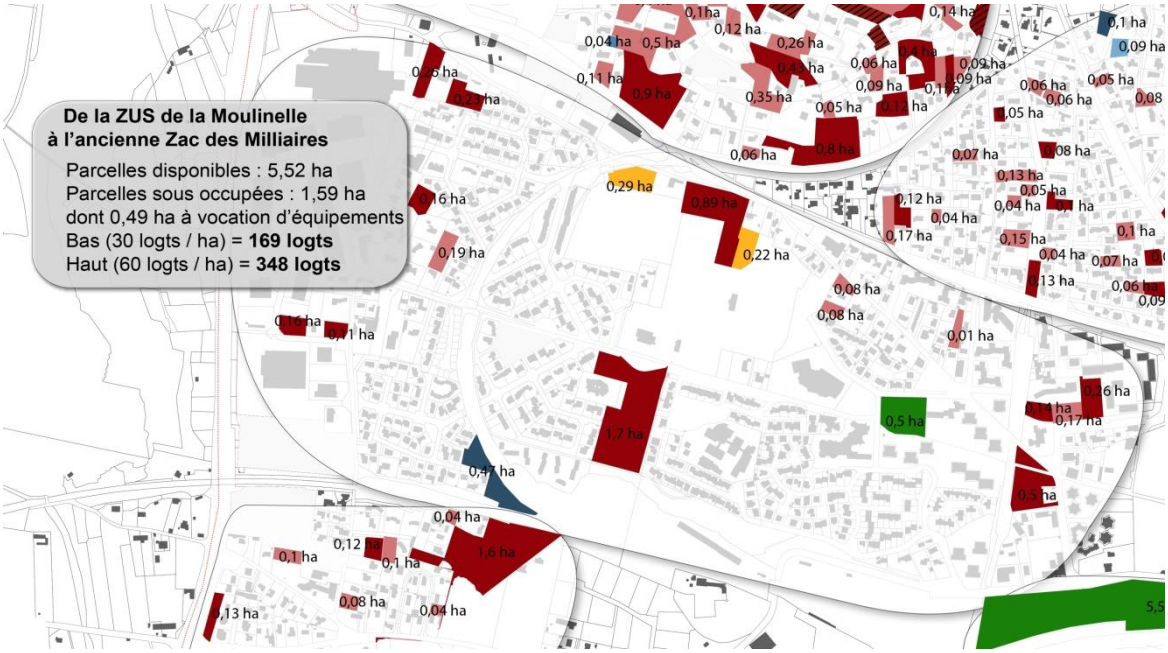

ATOUTS / FORCES

- Tissu urbain existant, bien desservi par les réseaux, présentant un foncier « facilement » mobilisable.
- Un ensemble urbain regroupant toutes les fonctions d'une ville : habitat, équipements, commerces, et quelques espaces verts > statut de centralité communale.
- Proximité au centre-ville.
- Des constructions récentes.
- Secteur non soumis aux risques.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Un point noir dans l'organisation du réseau viaire : le traitement du chemin des Romains aux abords du gymnase / groupe scolaire de la Moulinière.
- Un maillage du réseau « mode doux » encore insuffisant, notamment dans la relation avec le centre-ville.
- De grands espaces verts (au nord de la voie ferrée) manquants d'aménagements > faible lisibilité pour savoir s'il s'agit d'espaces laissés à l'état naturel ou de parcs ouverts à la fréquentation du public.

ENJEUX

- Le maintien d'une mixité fonctionnelle mais à une échelle plus réduite (à l'échelle de l'ilot) ;

- L'intensification des aménagements réservés aux modes doux, notamment par l'amélioration des connexions au centre-ville et au canal par la route de Saint-Gilles.

3. LES ZONES D'HABITAT INDUVIDUEL COLLINAIRES : LE LOTISSEMENT DES COLLINES D'UGERNUM ET LE QUARTIER DU GAUDON

Au nord de la ville intermédiaire, ce sont développées sur plusieurs hectares des pentes de la colline du Gaudon, deux générations d'habitat individuel :

- Le quartier du Gaudon est le produit d'initiatives de constructions individuelles, selon les opportunités foncières ponctuelles ;
- Le lotissement des Collines d'Ugernum est une opération d'ensemble d'habitations individuelles sur un relief marqué par des pentes courtes mais abruptes.

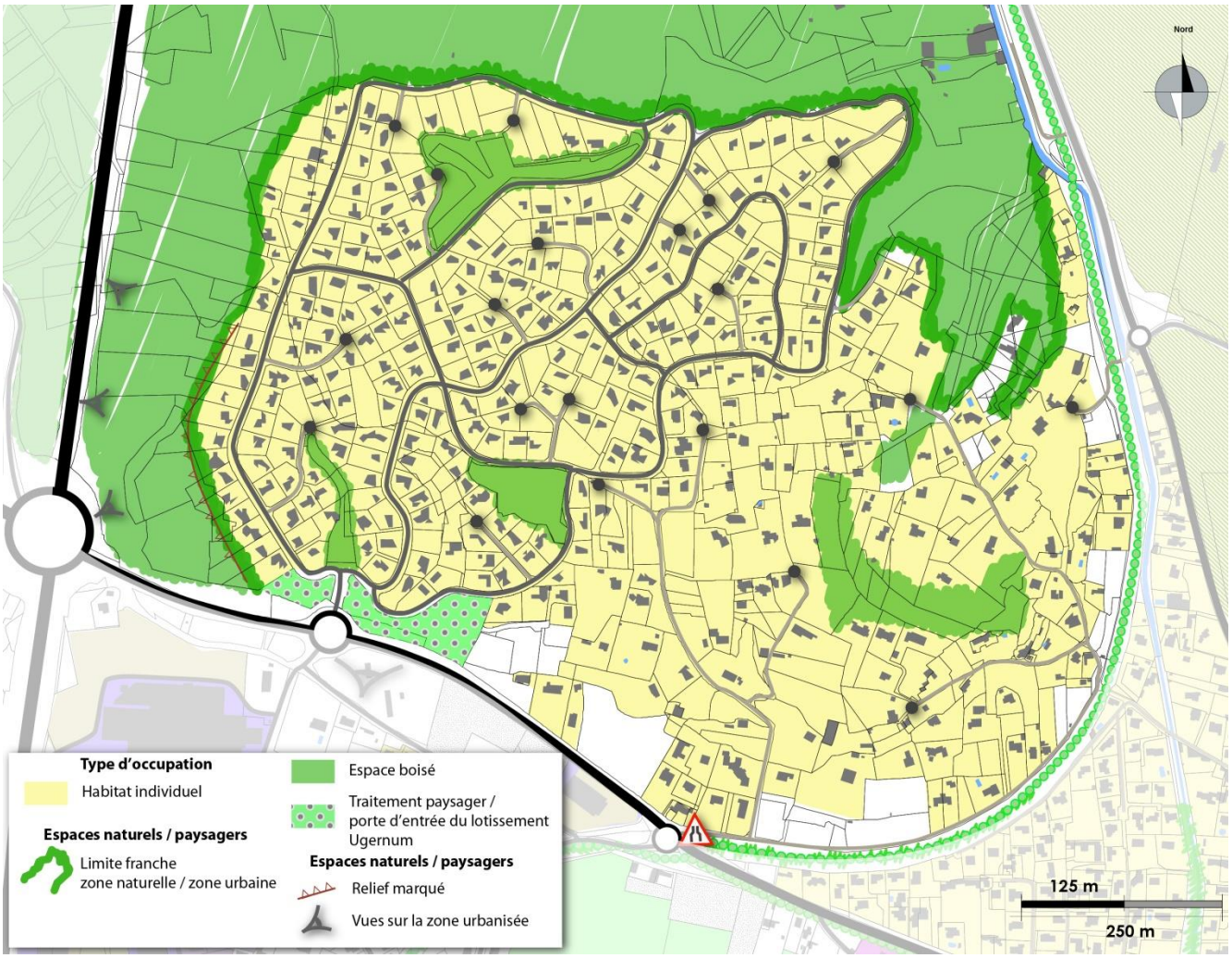

Ces deux générations de développement urbain revêtent des enjeux différents, entre intensification du tissu et arrêt de l'étalement urbain.

DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Comme cela l'a été dit dans l'introduction, les types d'habitations développées sur les secteurs collinaires à l'ouest du centre-ville intéressent exclusivement de l'habitat individuel aux périodicités différentes.

- Les formes d'urbanisation les plus anciennes se retrouvent dans le quartier du Gaudon, sur les premières pentes depuis l'avenue de Farciennes et au-delà, le chemin du Gaudon. Ici, le tissu est celui d'une « campagne habitée », avec des constructions de grandes tailles sur des parcelles aux superficies importantes (entre 1 500 et plus de 5 000 m²) mal desservies par les réseaux d'eau ou les voies.

- Récemment développé, le lotissement des Collines d'Ugernum présente des formes d'habitat individuel pur avec une densité d'ensemble plus importante que celle du quartier du Gaudon. La surface moyenne de chaque parcelle est d'environ 1 000 m². Le lotissement a été réalisé dans les années 2000, sur une zone naturelle collinaire au relief marqué. Zone d'habitat planifiée, la présence d'aménagements publics (réseaux d'eau, d'assainissement, voirie suffisamment dimensionnée) marque la différence avec le quartier plus ancien.

FONCTIONNEMENT URBAIN

Superstructures

Aucun équipement public n'est recensé sur le secteur. Toutefois, pour les maisons les plus proches de la route de Nîmes ou de l'avenue Farciennes bénéficient rapidement des services, commerces et équipements publics de l'ancienne ZAC des Milliaires.

Equipements d'infrastructures

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement desservent le lotissement « les Collines d'Ugernum », ce qui n'est pas le cas pour l'intégralité des constructions dans le quartier du Gaudon.

Réseau viaire et déplacements

Les deux quartiers présentent deux états du réseau viaire bien distincts :

- Le quartier de Gaudon est desservi par une artère principale (le chemin de Gaudon) au gabarit plutôt étroit, ne permettant pas en l'état, l'accueil d'une circulation plus importante qu'actuellement. À cette artère, plusieurs chemins, certains en terre, d'autre en enrobé se sont raccordés afin de desservir les habitations. Le secteur est en impasse : aucune voie ne communique avec une autre, menant aux quartiers environnants.

  La faible largeur et le faible entretien des voies ne permettent pas l'accès par d'autres moyens que le véhicule motorisé. Le chemin inclus dans le cadre du projet « du lac Léman à la Méditerranée » longe le chemin de Gaudon. Bien que plutôt destiné aux ballades touristiques, il offre aux habitants une alternative à leur mode de déplacement traditionnel.

- Dans le lotissement des Collines d'Ugernum, les voies ont été réalisées récemment. Elles présentent un gabarit suffisant à la bonne circulation des véhicules et sont bordées d'un ou deux trottoirs, ainsi, partiellement, de places de stationnement en linéaire. L'accès au site se fait par une même porte d'entrée / de sortie. Le bouclage du quartier est possible grâce à plusieurs voies connectées entre elles, assurant ainsi la bonne desserte de l'ensemble des constructions.

  Avec le relief, les voies présentent des pentes importantes, supérieure à 15%. L'accès par d'autres moyens que l'automobile est donc difficile.

L'accès aux transports en commun

Le Drac dessert les portes d'entrée des secteurs.

Stationnement

Dans le quartier de Gaudon, l'ensemble du stationnement se fait « à la parcelle », c'est à dire à l'intérieur des propriétés.

Dans le lotissement des Collines d'Ugernum, les places de stationnement sont réparties entre la propriété, pour les habitants, et le long des voies, pour les visiteurs.

Espaces public

Aucun parc, square ou terrain de jeux n'a été inventorié sur l'ensemble du secteur.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Si aucun élément bâti patrimonial n'a été inventorié sur l'ensemble du secteur, l'élément naturel demeure très présent.

Le lotissement des Collines d'Ugernum

Le lotissement des Collines d'Ugernum a été réalisé sur un ancien massif forestier collinaire au relief marqué par plusieurs petits mamelons aux pentes abruptes. Une grande partie des maisons ont été réalisées en point haut, surplombant la ville dans la plaine agricole au sud, et la RD 90 à l'ouest. Les constructions sont donc très visibles depuis plusieurs axes de l'entrée de ville ouest.

Au-delà du secteur bâti, demeure quelques dizaines d'hectares boisés, sur lesquels s'appliquent actuellement le même zonage que celui qui a permis la réalisation du lotissement. Les qualités environnementales et paysagères de cet espace naturel contribuent fortement au dessin de la trame verte beaucairoise. En ce sens, il doit être préservé.

Le quartier du Gaudon

La faible densité de ce quartier permet le maintien de boisements et de petits vergers ou espaces enherbés qui constitutifs du cadre de vie agréable de ce secteur.

Sur des pentes moins abruptes que dans le lotissement voisin, les constructions sont mieux camouflées derrières des écrins de verdure. Le sentiment d'une « campagne habitée » prédomine. Ce cadre doit être maintenu dans ses grandes caractéristiques par le nouveau PLU.

RISQUES ET NUISANCES

Aucun risque majeur n'est recensé sur le secteur.

Dans le lotissement, la densité bâtie et des aménagements imperméabilisant ou modifiant la topographie (voirie, terrassements, affouillements, …) peuvent faire émerger un risque d'inondation par ruissellement et coulée de boue.

IMPLICATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS ACTUELS

Règles d'urbanisme

Le secteur est concerné par deux zones aux règles différentes :

- La zone IIAUa intéresse le lotissement des Collines d'Ugernum ;
- La zone UDc concerne les terrains au nord du chemin du Gaudon ;

Potentiel foncier

Le secteur présente un potentiel foncier important, dû à la présence de nombreuses dents creuses, notamment sur le quartier de Gaudon et sur sa partie sud mieux équipée (voirie adaptée) et faiblement contrainte.

Au total, c'est un potentiel de près de 16,5 hectares qui a été évalué.

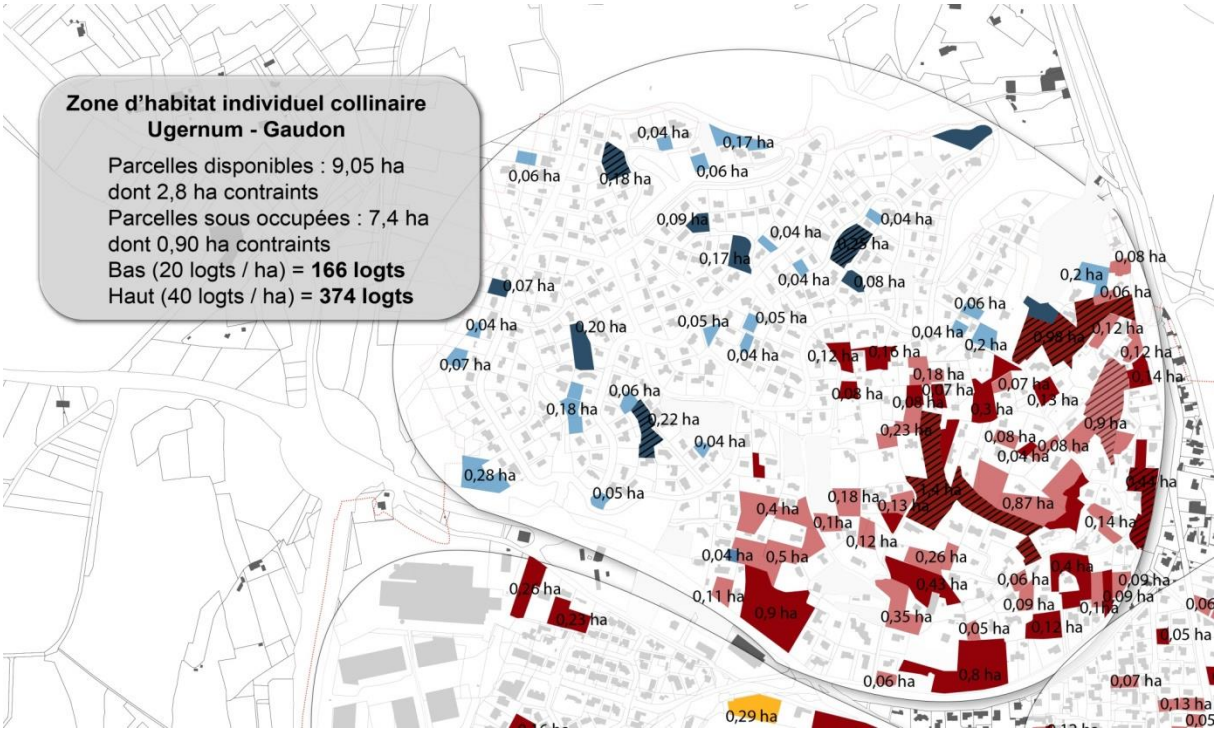

ATOUTS / FORCES

- Qualité du cadre de vie dans les zones résidentielles,
- Qualité du milieu naturel en limite d'urbanisation,
- Proximité (pour les parcelles les plus proches des voies principales) au centre-ville, aux équipements et activités des quartiers des Milliaires et de la Moulinelle.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- Faible largeur des voies / circulation délicate dans le quartier Gaudon et absence de connexions avec les quartiers environnants,
- Déficit des réseaux d'eau dans le quartier du Gaudon,
- Consommation d'un espace naturel collinaire aux contraintes topographiques importantes pour le quartier des Collines d'Ugernum,
- Forte dépendance à l'automobile.

ENJEUX

- L'investissement modéré des dents creuses les plus proches de l'avenue de Farciennes dans le secteur du Gaudon ;
- Élargissement des voies et développement des réseaux d'eau sur ces mêmes parcelles ;
- Maintien des formes et densités actuelles sur les parcelles les moins accessibles ;
- Protection des espaces naturels non investis par l'urbanisation.

4. LES ZONES D'HABITAT INDIVIDUEL DU SIZEN ET DE LA PLAINE

Au nord du centre ancien, s'est développé sur plusieurs hectares, à flanc de la colline de Sizen et en plaine (entre la colline de Gaudon et la colline de Sizen) de l'habitat individuel plus ou moins diffus.

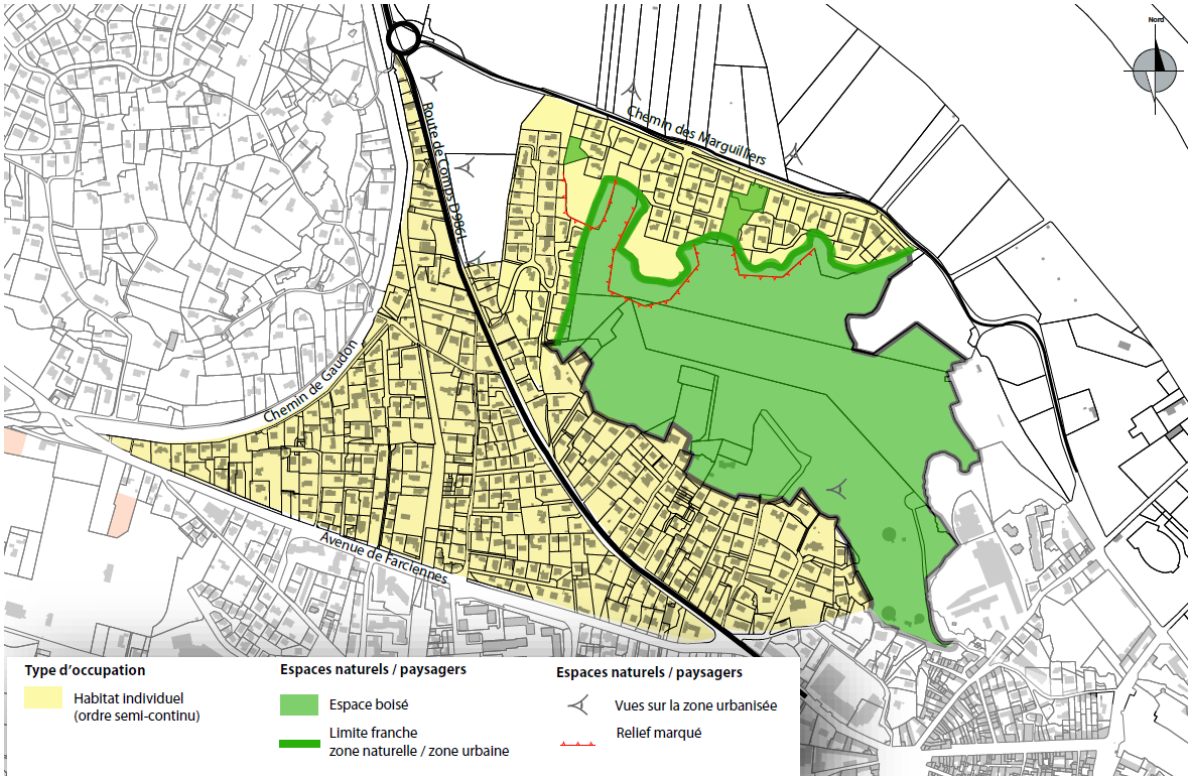

DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Malgré une différence de topographie, plus importante au nord-est du site (à flanc de colline), l'urbanisation de ce secteur s'est faite sous forme de lotissement, comme en témoigne l'alignement semi-continu du bâti et la desserte des parcelles.

FONCTIONNEMENT URBAIN

Superstructures

Aucun équipement public n'est recensé sur le secteur. Toutefois, les maisons les plus proches de l'avenue Farciennes bénéficient rapidement des services, commerces et équipements publics de l'ancienne ZAC des Milliaires.

Equipements d'infrastructures

L'intégralité du secteur est desservie par le réseau d'assainissement collectif, le réseau d'eau potable et l'électricité.

Réseau viaire et déplacements

Les deux espaces (flanc de colline et sud en plaine) présentent deux états du réseau viaire bien distincts :

- Le quartier de Sizen, à flanc de colline, est desservi par le chemin des Marguilliers au nord. Le gabarit des voies au sein du quartier est plutôt étroit, permettant difficilement le croisement de deux véhicules.

- Le quartier situé en plaine est entouré de voies structurantes :
    - Le chemin de Gaudon au nord, plutôt étroit et sans aménagement piéton;
    - La départementale 986 à l'est, voie large avec du stationnement d'un côté et un trottoir de l'autre ;
    - L'avenue de Farciennes au sud, large voie avec des aménagements pour les piétons (trottoirs).

Le quartier est desservi en son cœur par de petites voies (chemins ou impasses) étroites et sans trottoir.

L'accès aux transports en commun

Deux arrêts de la navette (Drac) existent, un depuis l'avenue de Farciennes et un depuis le nord du secteur au niveau de la départementale 986.

Stationnement

Dans ce secteur, aucune poche de stationnement, autre que le long de la départementale, n'est identifiée. L'ensemble du stationnement se fait « à la parcelle », c'est à dire à l'intérieur des propriétés, ou de façon « sauvage » au niveau de la voirie publique lorsque la largeur le permet.

Espaces public

Aucun parc, square ou terrain de jeux n'a été inventorié sur l'ensemble du secteur.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Si aucun élément bâti patrimonial n'a été inventorié sur l'ensemble du secteur, l'environnement naturel du quartier de Sizen demeure très présent. Sur cette partie, le minéral (roche), tout comme les espaces boisés situés en limite nette des habitations, sont importants.

RISQUES ET NUISANCES

Une partie de la zone (au nord-est) est concernée par le PPRI.

IMPLICATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS ACTUELS

Règles d'urbanisme

Le secteur est concerné par deux zones aux règles différentes :

- Les zone IIAUe et UDk concernent le lotissement de Sizen (au nord-est) ;
- Les zones UD et UC intéressent les terrains du sud ;

Potentiel foncier

Le secteur comporte un important potentiel foncier au nord du secteur (zone Udk), sur le reste du site le potentiel est très faible et concerne seulement de petites emprises.

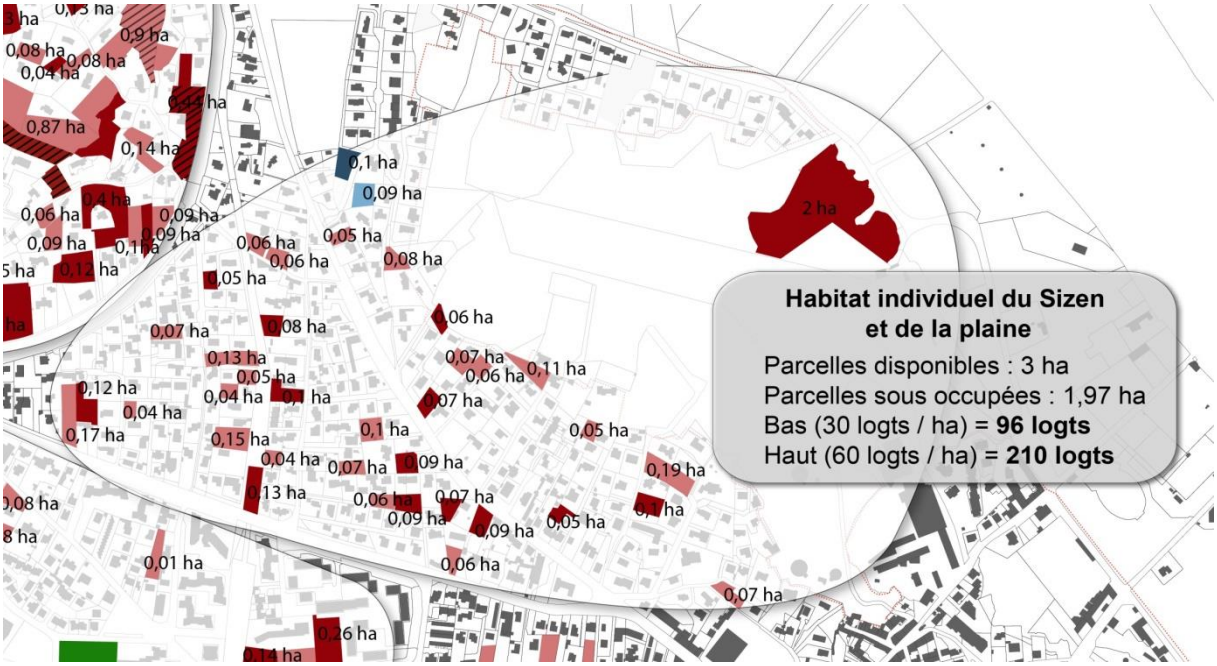

ATOUTS / FORCES

- Un important potentiel foncier au nord ;
- La desserte du secteur par des axes majeurs de déplacements (RD 986, Avenue de Farciennes) ;
- Au nord, le caractère paysager d'un espace à flanc de colline bénéficiant d'une vue dégagée sur le reste de la ville.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- La dépendance de la voiture au nord du secteur ;
- La faible largeur du chemin des Marguilliers et l'absence d'aménagements doux ;

ENJEUX

- L'investissement du potentiel foncier au nord et des quelques dents creuses du sud.

5. LES GARRIGUES PLANES, L'ENTREE DE VILLE SUD-OUEST

Le quartier des Garrigues Planes est à l'extrémité sud-ouest de l'enveloppe urbaine beaucairoise, à la frontière (marquée par la RD 90) des zones agricoles mitées. Dans un espace aux contraintes multiples, la zone n'a pas

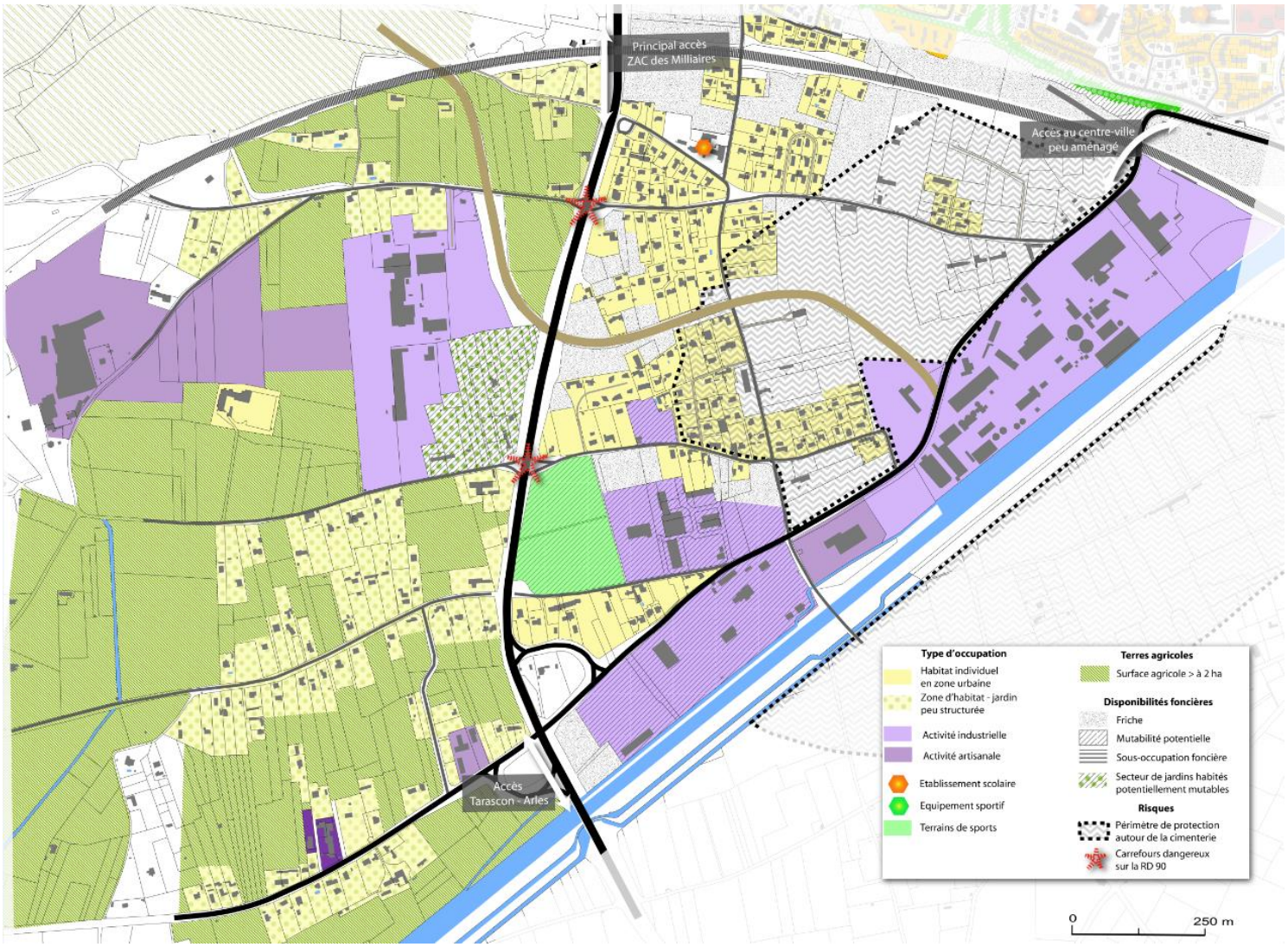

connu de réels investissements urbains.

DEVELOPPEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

La première forme urbaine d'envergure, au sud de la voie ferrée, a été réalisée à partir de 1925. La cimenterie Calcia s'est implantée avec un accès direct à une carrière riche en matériaux de qualité. À partir de cette implantation, le secteur s'est lentement et progressivement développé vers l'ouest, au-delà de la zone de protection définie autour de l'industrie.

Jusqu'à la récente RD 90, l'urbanisation s'est développée par petits lots de maisons individuelles, essentiellement construits entre les années 1975 et 1980, dédiés à de l'habitat. À proximité de la route de Saint-Gilles, des constructions à usage industriel ou artisanal ont été érigés. L'ensemble forme un tissu urbain peu dense et peu homogène.

Au-delà de la RD 90, le développement urbain s'est fait par petites tâches (une ou quelques unités d'habitations) sur des terres agricoles, constituant un espace mité. Le secteur ouest recense deux entreprises artisanale et industrielle sur de grandes emprises foncières.

Aujourd'hui, ce secteur des Garrigues Planes Ouest, revêt un caractère situé entre zone agricole et zone urbaine en attente de développement.

FONCTIONNEMENT URBAIN

Superstructures

Le secteur recense deux équipements publics :

- Le groupe scolaire des Garrigues Planes ;
- Un complexe sportif accueillant un terrain de rugby et un terrain de baseball, activité sportive requérant un terrain spécifique.

Equipements d'infrastructures

À l'est de la RD 90 : assainissement collectif

À l'ouest : assainissement individuel

Réseau viaire et déplacements

Le secteur est coupé du nord au sud par la RD 90, d'est en ouest par la voie privée réservée au transport de matériaux de la carrière à la cimenterie. Le sud du secteur est alimenté par la route de Saint-Gilles menant au centre-ville.

De part et d'autre de la déviation beaucairoise, les voies de desserte du secteur sont généralement des chemins communaux de faible largeur :

- Le chemin du Roc des Mourgues d'est en ouest au nord de la voie « Calcia »,
- Le chemin Clapas de Cornut du nord au sud depuis la ZAC des Milliaires, jusqu'à la route de Saint-Gilles,
- Le chemin du Mas des Cailloux, d'est en ouest, au sud de la voie « Calcia ».

À l'exception de la route de Saint-Gilles, laquelle passe au-dessous de la RD 90, les chemins du Roc des Mourgues et du Mas des Cailloux croise l'axe routier au niveau de carrefours routiers dont la traversée est rendue difficile par la grande circulation et le déficit de l'aménagement des bandes centrales de la route départementale.

Les voies d'accès aux unités bâties sont en impasse, raccordées aux chemins précédemment mentionnés.

L'accès aux transports en commun

Un arrêt de la navette (Drac) se fait au niveau de l'école des Garrigues Planes.

Stationnement

Trois poches de stationnement sont identifiées autour des équipements publics :

- 10 places (dont 1 réservée aux personnes handicapées) le long du chemin du Roc des Mourgues, à hauteur de l'école ;
- Une vingtaine de places matérialisées, et un espace de stationnement non matérialisée le long du chemin Clapas de Cornut, à proximité du groupe scolaire ;
- Environ 40 places matérialisées accolées au stade de rugby, plusieurs places de stationnement non matérialisées pour la desserte du stade de base-ball.

Les places de stationnement intéressant les constructions à usage d'habitation ou d'activité sont réalisées à l'intérieur des enceintes privées.

Espaces public

Aucun parc, square ou terrain de jeux aménagé n'a été inventorié sur l'ensemble du secteur.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le paysage global de la zone est celui d'un tissu urbain mité, peu dense, de campagne agricole urbanisée, comprenant des densités supérieures à l'est de la RD 90.

Sur un secteur plat, les perspectives sur les collines ou les autres points d'ancrage visuel environnants sont obstrués par les cheminées et silos de la cimenterie à l'est, la voie ferrée surélevée au nord ou les installations de l'industrie de fabrication de pièces destinées à la construction d'ouvrage en béton.

À l'ouest de la RD 90, la zone agricole habitée fait place à une alternance des paysages : entre ouvertures sur des cultures ou anciens terrains de culture, et espaces fermés par des haies ou murs bahuts protégeant les habitations des regards.

RISQUES ET NUISANCES

Les risques et nuisances sont nombreux sur le secteur :

- Le risque inondation « aléa fort » est présent sur une grande partie à l'ouest de la RD 90 ;
- Le risque inondation « aléa modéré » s'immisce à l'est de l'axe routier, sur des secteurs plus restreints (terrain de baseball, …) ;
- Le risque industriel lié à la cimenterie à générer la réalisation de périmètres de protection au précédent PLU, occupant une surface importante à l'est du secteur.

IMPLICATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS ACTUELS

Règles d'urbanisme

Le secteur des Garrigues Planes est concerné tant par des secteurs à vocation urbaine, que d'autres, protection des espaces naturels et agricoles :

- La zone UDb concerne les quartiers d'habitat individuel à l'est de la RD 90 ;
- La zone UE intéresse les secteurs à vocation économique à l'est de la RD 90 ;
- La zone Nd s'applique sur l'intégralité du secteur concerné par le périmètre de protection autour de la cimenterie ;
- La zone A s'étend sur le secteur des Garrigues Planes ouest.

Potentiel foncier

Le potentiel foncier de la zone a été défini à partir des zones dites urbaines du précédent PLU, sur des parcelles non occupées, mais également sur des terrains abritant des activités peu compatibles avec l'habitat et donc susceptibles de muter.

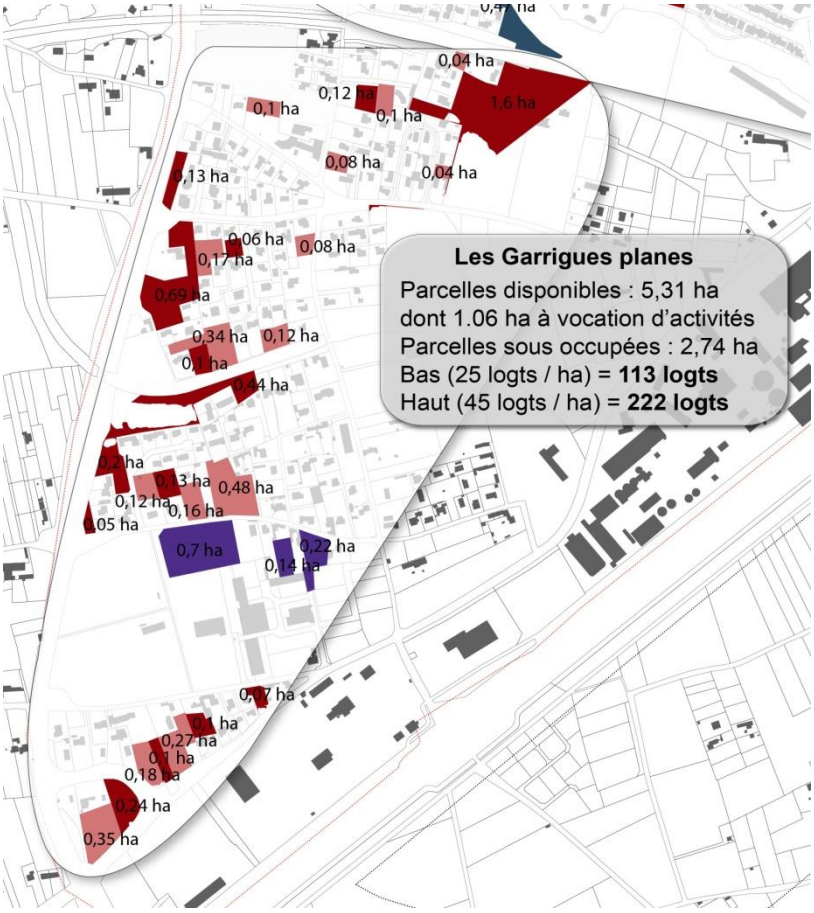

ATOUTS / FORCES

- Le potentiel foncier ;
- La desserte du secteur par des axes majeurs de déplacements (RD 90 et route de Saint-Gilles) ;
- À l'ouest, le caractère paysager d'une zone agricole habitée.

CONTRAINTES / FAIBLESSES

- L'actuelle faiblesse des réseaux de déplacement (voirie interne sous-dimensionnée) d'assainissement et d'adduction d'eau notamment à l'ouest ;
- Le manque de connexions sécurisées aux zones dynamiques du centre et de la ZAC malgré leur proximité ;

- Le recensement de risques majeurs et d'installations peu adaptées (cimenterie, fabrication de pièces de béton, stockage de pneu, logistique) à un tissu urbain mixte ;
- Une zone agricole mitée, au potentiel agronomique en baisse, mais dont la localisation n'en fait pas un secteur de développement privilégié.

ENJEUX

- L'investissement des dents creuses sur le secteur Est par un tissu d'habitat moyennement dense, et la structuration urbaine le long des voies sur le secteur ouest
- L'amélioration de l'accès aux secteurs urbanisés et la sécurisation des franchissements de la RD 90
- L'affirmation de la zone agricole à l'ouest du secteur
- La prise en compte des risques inondation et industriel par l'interdiction à toute nouvelle forme urbanisation dans ces zones

CHAPITRE 4 : PERSPECTIVES ET ENJEUX

1. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUES ET LES POTENTIALITES FONCIERES

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre de planifier le développement et l'aménagement de la commune de Beaucaire à l'horizon d'au moins 10 ans (2026). Afin d'anticiper les besoins en termes de logements, d'équipements et de foncier, le diagnostic établit des perspectives de croissance démographique. L'établissement de projections démographiques à l'échelle d'une commune et sur une période de seulement 10 ans reste un exercice purement théorique et qui a pour seul objet d'envisager différents scénarii permettant à la commune de réfléchir son Projet d'Aménagement et de Développement Durables à partir des hypothèses les plus vraisemblables.

1.1. SCENARII DE CROISSANCE

Sur la base des données statistiques enregistrées lors des deux derniers recensements (2006 et 2011) et des données de population légale de 2012, cinq perspectives d'évolution démographique sont établies :

Scénario 1 dit au « fil de l'eau » - Maintien de la croissance démographique. Le rythme de croissance se stabilise ; on conserve alors un taux de variation annuel d'environ 0,82%, similaire à celui enregistré sur la période 2006-2012.

Scénario 2 – Ralentissement de la croissance démographique

La croissance prend un rythme moins soutenue ; le taux de variation annuel estimé est de 0,50%.

Scénario 3 – Maintien d'une dynamique de croissance démographique

La croissance démographique est en légère hausse ; le taux de variation annuel estimé est de 1%.

Scénario 4 – Croissance 0 – Point mort

La croissance démographique est stoppée, le taux de variation annuel est de 0%.

Scénario 5 – Renforcement de la croissance démographique

La croissance se renforce ; le taux de variation annuel estimé est de 1,50%.

Beaucaire	Population 2012 (sans la population comptée à part)	Population estimée en 2016	Population projetée à Horizon 2026	Accroissement estimé entre 2016-2026 (en nombre d'habitants)
scénario 1 -"fil de l'eau"	15 860	**16 389**	**17 788**	**1 400**
scénario 2 - Ralentissement de la croissance	15 860	**16 180**	**17 007**	**827**
scénario 3 - Maintien d'une dynamique de croissance	15 860	**16 504**	**18 231**	**1 727**
scénario 4 - croissance 0 (point mort)	15 860	**15 860**	**15 860**	**0**
scénario 5 - Renforcement de la croissance	15 860	**16 833**	**19 536**	**2 702**

La commune devra construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durables à partir d'un scénario choisi. Le scénario retenu devra permettre de répondre au mieux à la volonté de protection de l'environnement et de préservation de la qualité de vie du territoire tout en permettant un développement de Beaucaire capable de répondre :

- aux besoins en logements de ses habitants ;

- à la nécessité d'assurer le maintien et le développement de l'emploi.

1.2. BESOINS EN LOGEMENTS

A partir des cinq scénarii de croissance démographique, une estimation des besoins en logements a été établie.

Les besoins en logements sont calculés sur la base des points suivants :

- L'accueil supplémentaire de population (dû au solde naturel ou au solde migratoire).

- Le desserrement des ménages. A l'image du phénomène qui s'exerce à l'échelle nationale, la taille des ménages sur la commune de Beaucaire diminue progressivement. L'INSEE, dans ses projections de croissance de la population française à l'horizon 2022, table sur la poursuite de cette diminution de la taille des ménages. Ainsi, les besoins projetés pour la commune de Beaucaire à l'horizon 2025 sont établis à partir d'une hypothèse de diminution de la taille des ménages de 0,2% par an, soit 2,43 personnes par ménage à horizon 2026.

- Le besoin de renouvellement et de reconstitution du parc de logements. Il s'agit notamment, d'appréhender les phénomènes de transformation, de mutations spontanées du parc comme la fusion de petits logements ou « découage » de grands appartements, les démolitions de logements, le changement de destination.

- La prise en compte de la vacance frictionnelle. Y compris dans les programmes neufs, il faut tenir compte d'une vacance dite frictionnelle qui existe dès lors qu'un logement change de mains, que ce soit à l'occasion d'une transaction ou d'une relocation. On estime en général à 4%/ 5% le taux minimum de vacance frictionnelle pour un parc de logements équilibré.

Beaucaire	Population 2012 (sans la population comptée à part)	Population estimée en 2016	Population projetée à Horizon 2026	Accroissement estimé entre 2016-2026 (en nombre d'habitants)	Nombre de Résidences principales en 2011	Taille des ménages en 2011	Taille des ménages projetée en 2016	Evolution de la taille des ménages en 2026 si réduction de 0,3% par an	Besoins en logements liés à la diminution de la taille des ménages	Besoins en logements pour l'accueil de la croissance démographique	Besoins pour la vacance (5%)	Besoin renouvellement reconstitution du parc (22% du parc antérieur à 1949)	Besoins en résidences principales à l'horizon 2026
scénario 1 -"fil de l'eau"	15 860	**16 389**	**17 788**	**1 400**	6 341	2,47	2,45	2,36	**239**	**593**	42	237	**1111**
scénario 2 - Ralentissement de la croissance	15 860	**16 180**	**17 007**	**827**	6 341	2,47	2,45	2,36	**236**	**350**	29	237	**853**
scénario 3 - Maintien d'une dynamique de croissance	15 860	**16 504**	**18 231**	**1 727**	6 341	2,47	2,45	2,36	**241**	**731**	49	237	**1258**
scénario 4 - croissance 0 (point mort)	15 860	**15 860**	**15 860**	**0**	6 341	2,47	2,45	2,36	**231**	**0**	12	237	**480**
scénario 5 - Renforcement de la croissance	15 860	**16 833**	**19 536**	**2 702**	6 341	2,47	2,45	2,36	**246**	**1 145**	70	237	**1697**

1.3. BESOINS EN FONCIER

A partir des besoins en logements une estimation des besoins fonciers a été réalisée selon deux hypothèses.

Afin de calculer la consommation foncière associée à chaque typologie de logements, on estime que la densité associée aux différentes typologies de logements est de :

- 15 logements par hectare pour le logement individuel
- 25 logements par hectare pour l'individuel groupé
- 50 logements par hectare pour le collectif

HYPOTHESE 1. La production de logements se répartie selon des formes comparables à la construction de ces 10 dernières années, soit :

- 57% de logements individuels
- 13,5% de logements individuels groupés
- 29,5% de logements collectifs

Beaucaire	taux variation annuel projeté	Besoins en résidences principales à l'horizon 2026	Incidences foncières estimées si vacance immobilière non mobilisée			
			Petit collectif (50 log/ha) 29,5%	groupé (25 log/ha) 13,5%	individuel (15 log/ha) 57%	**Total foncier**
scénario 1 -"fil de l'eau"	**0,82**	**1111**	7	6	42	**55**
scénario 2 - Ralentissement de la croissance	**0,50**	**853**	5	5	32	**42**
scénario 3 - Maintien d'une dynamique de croissance	**1,00**	**1258**	7	7	48	**62**
scénario 4 - croissance 0 (point mort)	**0,00**	**480**	3	3	18	**24**
scénario 5 - Renforcement de la croissance	**1,50**	**1697**	10	9	64	**84**

HYPOTHESE 2. La production de logements se réoriente pour favoriser le logement individuel groupé et le petit collectif :

- 25% de logements individuels
- 30% de logements individuels groupés
- 45% de logements collectifs ;

Beaucaire	taux variation annuel projeté	Besoins en résidences principales à l'horizon 2026	Incidences foncières estimées si vacance immobilière non mobilisée			
			Petit collectif (50 log/ha) 45%	groupé (25 log/ha) 30%	individuel (15 log/ha) 25%	**Total foncier**
scénario 1 -"fil de l'eau"	**0,82**	**1111**	11	13	19	**43**
scénario 2 - Ralentissement de la croissance	**0,50**	**853**	9	10	14	**33**
scénario 3 - Maintien d'une dynamique de croissance	**1,00**	**1258**	13	15	21	**49**
scénario 4 - croissance 0 (point mort)	**0,00**	**480**	5	6	8	**19**
scénario 5 - Renforcement de la croissance	**1,50**	**1697**	17	20	28	**66**

2. SCENARIO « AU FIL DE L'EAU »

***RAPPEL DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION EN L'ABSENCE DE REVISION DU PLU** : SCENARIO « AU FIL DE L'EAU » :*

THEMATIQUE : MILIEUX NATURELS, LA TRAME VERTE ET BLEUE

Tendance positive

- *Protection de la majeur partie des périmètres ZNIEFF, Natura 2000, zones humides et mares d'intérêt (inventaire DREAL) par un classement en zones naturelles N / Nf ou agricoles A*
- *Protection des grands ensembles naturels de la commune : massif de l'Aiguille, massif du Sizen et du Château, ripisylve du Rhône*
- *Protection des corridors écologiques majeurs par un classement des parcelles concernées en zones naturelles N / Nf ou agricoles A*

Tendance potentiellement négative

- *Une partie de la ZNIEFF « Canal de Canon et Laune de Pillet » est classée en zone urbanisable UEZ1 (Sud de la zone industrielle Domitia), tout comme 2 mares d'intérêt (inventaire DREAL)*
- *Un ensemble de parcelles situées sur Fanfarlein / Mas Malimbert et en zone humide élémentaire est classé en zone urbanisable IVAU au PLU en vigueur*

THEMATIQUE : ESPACES AGRICOLES

Tendance positive

- *Protection de l'ensemble des périmètres ZNIEFF par un classement en zones naturelles N / Nf ou agricoles A*
- *Protection des grands ensembles agricoles de la commune : plaine cultivée du Rhône et de la petite Camargue, plateau des Costières et de la Tapie*

THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ESPACE

- Consommation d'espaces agricoles lors des 10 dernières années : 70 hectares

THEMATIQUE : PAYSAGE

Tendance positive

- *Des zones urbanisables concentrées au sein de l'enveloppe urbaine et en continuité immédiate, au nord-est de la RD90 (qui joue le rôle de coupure urbaine)*
- *Protection du paysage naturel et agricole par un classement en zone N/Nd ou A*
- *Préservation du caractère naturel des abords du Rhône entre le Domaine de Brémont et le domaine de Brancas (Ile de Lussan)*
- *Un pourcentage d'espaces verts imposé dans certaines zones*
- *Existence de zones urbanisables avec « sensibilité paysagère », avec des règles de végétalisation et de densité particulières.*

Tendance potentiellement négative

- *Une vaste zone Aa prévue pour l'extension des carrières, à l'ouest de la commune*
- *Pas de protection d'éléments bâtis non inscrits ou classés au titre des monuments historique*
- *Absence de règles de végétalisation dans les zones d'activités et commerciales.*

THEMATIQUE : GESTIONS DES SORTANTS

Tendance négative

- *Augmentation de la quantité d'eaux usées à traiter du fait de l'augmentation de la population*
- *Augmentation du nombre de déchets produits*

THEMATIQUE : RESSOURCE EN EAU POTABLE

Tendance positive

- *Un non-dépassement de la capacité de production de la station*
- *Un maintien de la qualité de l'eau potable*
- *Une diminution du nombre de canalisations vétustes*
- *Une augmentation des volumes d'eau consommés*

3. LES ENJEUX COMMUNAUX

	CONSTAT		*ENJEUX*
	Atouts / forces	*Contraintes / faiblesses*	
Fonctionnement urbain	▪ La localisation de la ville au « cœur » d'un triangle d'échanges quotidiens en développement : Nîmes – Arles – Avignon. ▪ Un réseau viaire dense et une déviation évitant les conflits d'usages entre habitants et frets de marchandises. ▪ La desserte par le réseau SNCF et l'encourageante mise en place de navettes communales ; la proximité de la ville par rapport à la future gare TGV de Manduel/Redessan. ▪ Un maillage d'établissements scolaires suffisant, bien réparti entre les quartiers. ▪ Un centre-ville à la dimension importante : potentiel de logement important. ▪ Des zones urbaines denses, proches du centre (faubourgs) et bien équipées (Moulinelle et Milliaires) au potentiel foncier encore important.	▪ Un développement urbain récent consommateur d'espaces naturels, comblant rapidement le foncier non contraint, encore disponible. ▪ Les faubourgs, les quartiers du Gaudon et de Garrigues Planes desservis par un réseau viaire sous-dimensionné. ▪ Une enveloppe urbaine contrainte par les risques d'inondation (Rhône) et industriels (cimenterie). ▪ Une desserte par les transports en commun encore insuffisante et un maillage des cheminements modes doux à compléter. ▪ Un centre-ville victime d'une image négative, aux espaces publics sous-aménagés.	▪ ***Le positionnement fort à l'échelle du grand territoire géographique (Nîmes – Arles – Avignon) et par rapport à la future gare TGV Manduel / Redessan.*** ▪ ***L'investissement des dents creuses en zones urbaines avant l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles terres agricoles ou naturelles ;*** ▪ ***La réconciliation avec des formes urbaines optimisant le foncier disponible qui participent à la dynamisation de la vie locale (mixité fonctionnelle à l'échelle des îlots ou bâtiments) ;*** ▪ ***La revitalisation du centre-ville par la requalification des espaces publics et l'amélioration de la relation aux quais et aux faubourgs ;*** ▪ ***L'amélioration et l'intensification des réseaux de transports en commun communiquants avec Tarascon ou les agglomérations voisines ;*** ▪ ***Le prolongement de la politique d'aménagement des cheminements et bandes « modes doux » entre le centre et les quartiers d'habitat, de services et d'équipements existants (les faubourgs, la Moulinelle et les Milliaires, …) ou futurs***
Population et logement	▪ Le retour à une croissance démographique due au solde migratoire. ▪ Une évolution des types de ménages accompagnée d'une augmentation des revenus. ▪ Un parc de logement diversifié par la récente réalisation d'unités	▪ Une relative incohérence entre la taille et l'évolution des typologies de logements et le profil des ménages. ▪ De nouvelles typologies d'habitat ne permettant	▪ ***Le maintien d'une croissance démographique forte par l'accueil de nouvelles populations …*** ▪ ***… permis par un développement du parc de logement aux qualités urbaines et architecurales favorisant l'intégration dans le tissu existant ;*** ▪ ***La conciliation entre habitat de qualité***

	d'habitations individuelles. ▪ Un parc de logement social avoisinant les 20% du parc de résidences principales, dont l'évolution est indicée sur celle du parc global. ▪ Le centre-ville mis à part, un parc de logement récent. ▪ Une vacance en cours de résorption dans le centre-ancien, par la réalisation d'opérations d'habitat	pas une franche redynamisation de la croissance démographique. ▪ Une vacance en centre-ville encore importante.	***et optimisation du foncier menant à l'innovation urbaine et architecurale dans les secteurs au potentiel de développement / renouvellement urbain important de l'enveloppe urbaine ;*** ▪ ***Le maintien de l'accès au logement au plus grand nombre > maintien du logement social, diversification de la taille des logements avec une prépondérance du T2 au T4 pour correspondre aux besoins des ménages.***
Développement économique et zones d'activités	▪ La forte diminution du taux de chômage sur la dernière période intercensitaire (2006-2011) s'accompagne d'une tendance progressive à la tertiarisation de l'économie ; Beaucaire, ville active, bénéficie d'un bon ratio emplois proposés / actifs résidents. ▪ Un site d'activités (Z.A. Domitia) au potentiel de développement majeur, identifié au SCoT comme site économique à enjeux. Le positionnement de cette zone, à la rencontre de différents réseaux de déplacements permet d'entrevoir un développement d'activités bénéficiant d'un réseau tri-modal. ▪ La zone d'activités des Milliaires propose une offre commerciale, de services et artisanale nouvelle sur la commune. ▪ La présence de plusieurs entreprises « fortes », pourvoyeuses d'emplois et de revenus, bien implantées dans le territoire (Calcia, Baccardi-Martini, Moncigale-Chais Beaucairois, Carrefour, …). ▪ L'évolution de la fréquentation touristique est positive, orientée sur les	▪ Une évolution des actifs résidents qui se traduit notamment par une augmentation des déplacements domicile-travail vers les agglomérations environnantes. ▪ La zone d'activité Domitia est soumise à l'aléa inondation. ▪ La localisation des entreprises Baccardi-Martini et Moncigale ne favorise pas leur accès, et peut générer certains conflits d'usage entre les fonctions d'habitat et l'activité. ▪ L'activité touristique est actuellement contrainte par un déficit dans l'offre d'hébergement hôtelier et de camping, ne favorisant pas un tourisme de moyen séjour sur la commune.	▪ ***La diminution de l'impact des déplacements domicile-travail, soit par le développement d'une offre d'emplois nouvelle, soit par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de déplacements, favorisant les modes doux à l'échelle communale, les transports en commun ou le co-voiturage à l'échelle régionale ;*** ▪ ***La dynamisation et optimisation du développement de la zone d'activités de la Domitia, pour l'accueil de nouvelles activités industrielles ou artisanales ;*** ▪ ***Dans une tendance à la tertiarisation de l'économie, tout en maintenant une activité industrielle forte, la diversification des activités économiques beaucairoises est un enjeux important… ;*** ▪ ***… dans ce cadre, l'implantation d'activités tertiaires (de services ou de bureaux) pourra se faire à l'intérieur des zones d'habitat, par un développement de la mixité fonctionnelle ;*** ▪ ***L'étoffement de l'offre d'hébergement en centre-ville, ou dans les zones agricoles par la diversification des activités des agriculteurs.***

	points forts que sont l'histoire et de la culture locale, ainsi que le tourisme fluvial. ▪ Une activité agricole dynamique portée par des agriculteurs motivés, également par le renouvellement de leur activité.		

LES ENJEUX URBAINS BEAUCAIROIS
VERS L'AFFIRMATION DES LIMITES, ENTRE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT CONTROLÉ DE L'URBANISATION

MUTATION ET RESTRUCTURATION DU TISSU URBAIN

- Zone de restructuration urbaine privilégiée
- Plateau sportif et continuité en friche mobilisable
- Zone d'habitat individuel au potentiel foncier mobilisable pour l'entretien d'un parc de logement individuel
- Définition d'une limite franche à l'urbanisation

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE LA MIXITÉ FONCTIONNELLE

- Terrains de la ZAC Domitia constituant des disponibilités foncières
- Zone d'extension susceptibles de la zone Domitia
- Requalification des axes commerciaux du centre-ville
- Zone portuaire potentielle
- Point de rencontre multimodal pour le développement du fret

L'ARTICULATION INTER-QUARTIERS

- Réaménagement des axes urbains au déficit d'aménagement des espaces publics
- Façades urbaines incomplètes pouvant faire l'objet d'une requalification (entrée de ville à améliorer)
- Axes interquartiers à enjeux de développement des modes doux
- Axes interquartiers à enjeux de développement des modes doux

L'INTÉGRATION DE LA NATURE EN VILLE

- Zone verte aux qualités paysagères et fonctionnelles
- Réinvestissement des secteurs agricoles aux qualités agronomiques (possible requalification du type d'activité agricole)
- Maintien des terres agricoles pour leurs qualités paysagères et agronomiques
- Préservation et valorisation des entrées "vertes" existantes
- Mise en scène des voies d'eau

LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET NUISANCES

- Intégration du risque inondation
- Considération du risque industriel lié à la cimenterie
- Prise en compte des nuisances liées à l'exploitation des carrières

THEMATIQUE	CONSTAT		ENJEUX
	Atouts / forces	*Contraintes / faiblesses*	*Enjeux*
Milieu physique	▪ Des sols fersiallitiques (caillouteux) favorables à la culture de la vigne et des arbres fruitiers sur les Costières ; des sols hydromorphes favorables aux cultures viticoles, céréalières et fourragères au sud ; ▪ Des sols favorables à l'activité d'extraction (carrières) sur les Costières ; ▪ Un réseau d'irrigation bien développé, favorable au maintien d'une activité agricole de qualité ; ▪ Une localisation géographique favorable au développement des énergies renouvelables et à une limitation de la consommation énergétique des constructions.	▪ Une faible stabilité des sols sur les piémonts des Costières	▪ ***La préservation d'un réseau hydrographique et d'irrigation de qualité*** ▪ ***La pérennisation de l'activité d'extraction de matériaux des Costières*** ▪ ***L'exploitation du potentiel climatique du territoire pour réfléchir au mieux les formes urbaines et inciter au développement des énergies renouvelables***
Espaces naturels et biodiversité	▪ Un environnement naturel et agricole très présent, au plus près de la ville ; ▪ Une richesse écologique reconnue à travers divers périmètres d'inventaire et de protection écologique (6 ZNIEFF et 2 sites Natura 2000) ▪ Des grands axes de pénétration de la nature en ville.	▪ Des éléments de rupture de la trame verte : les zones urbaines, la rocade, la voie ferrée ; ▪ Les espaces boisés du massif de l'Aiguille soumis à la pression urbaine.	▪ ***La préservation du patrimoine agricole de la commune ;*** ▪ ***La préservation des massifs et principaux espaces boisés, composantes du patrimoine naturel et paysager ;*** ▪ ***La préservation des espaces d'intérêt écologique majeur par la limitation de toute urbanisation sur les berges du Rhône situées en périmètre Natura 2000 ;*** ▪ ***La préservation et la valorisation des corridors écologiques par la constitution d'une trame végétale à l'intérieur de la ville ;*** ▪ ***La création d'une limite franche à l'urbanisation.***

Paysages et Patrimoine(s)	▪ Un patrimoine architectural et urbain exceptionnel dont le centre ancien classé secteur sauvegardé ; ▪ Un patrimoine bâti agricole de qualité accompagné d'alignements de platanes, ensemble qui constitue un élément caractéristique du paysage communal ; ▪ Des perspectives visuelles intéressantes depuis les routes principales ; la route de Saint-Gilles : une véritable « route-paysage » ; ▪ Le peuplier blanc joue un rôle prépondérant et emblématique, signalant la présence de l'eau ; ▪ Une charte environnementale et paysagère définissant des actions de valorisation du patrimoine viticole des Costières.	▪ Un développement récent de l'urbanisation vers le sud du territoire sur les territoires agricoles ; ▪ Les abords du Rhône peu mis en valeur ; ▪ Des espaces urbains de faible qualité paysagère.	▪ ***Préservation de l'urbanisation les massifs principaux espaces boisés, composantes du patrimoine naturel et paysager ;*** ▪ ***La préservation et la revalorisation du patrimoine bâti ancien ;*** ▪ ***La valorisation de certains espaces : ZI Domitia, le secteur gare, les berges du Rhône, le faubourg du port, la friche SNCF, l'ancienne zone artisanale ;*** ▪ ***La protection contre l'abandon et la dégradation des éléments identitaires, non protégés, du patrimoine bâti communal : cimenterie, viaducs de la voie ferrée, l'abbaye Saint-Romans, la mas de la plaine agricole, la chapelle Saujean, la chapelle Saint-Pierre ;*** ▪ ***La requalification paysagère des berges des canaux d'irrigation (plantations, liaisons douces, …) et la préservation des ripisylves du Rhône*** ▪ ***L'encadrement de l'architecture des constructions agricoles futures ;*** ▪ ***La préservation des espaces ouverts offrant des perspectives visuelles intéressantes ;*** ▪ ***La mise en œuvre des actions de la Charte des Costières.***
Ressources naturelles	▪ Un sous-sol riche, deux carrières en activité qui constituent un gisement d'intérêt à l'échelle régionale : un schéma départemental des carrières et un SCoT allant dans le sens de la pérennisation de l'activité ; ▪ Une commune engagée dans le développement des énergies renouvelables, disposant d'un parc éolien et porteuse d'un grand projet de ferme photovoltaïque ; ▪ Un fort potentiel de développement de l'énergie solaire et / ou photovoltaïque.	▪ Un fort potentiel de développement de l'énergie hydro-électrique, non mobilisable du fait du classement du Rhône en site Natura 2000 ; ▪ Une extension des carrières limitée par le classement des espaces agricoles proches en AOC « Costières de Nîmes ». ▪ Un rendement de réseau relativement faible : 67,9%, soit plus de 400 000 m3 de fuites d'eau par an (données 2011) ▪ Des conduites en fonte encore présentes	▪ ***Pérenniser l'activité d'extraction de matériaux*** ▪ ***Le développement de la performance énergétique du territoire.*** ▪ ***Poursuivre la démarche de protection du captage de l'Arves ;*** ▪ ***Poursuivre le renouvellement des conduites vétustes et engager l'étanchéisation du réservoir (toiture et cuves) de la Montagnette (prévoir un plan de réhabilitation des ouvrages).***

	▪ Une station de production d'eau potable de capacité suffisante au regard des besoins de la population. ▪ Des périmètres de protection de captage existants		
Pollutions et nuisances	▪ Qualité de l'air : respect des objectifs de qualité pour le NO2, les particules en suspension et de dioxyde de soufre ; empoussièrement annuel faible du territoire ; indice de qualité de l'air majoritairement bon (zone vallée du Rhône) ; ▪ La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le traitement par le Syndicat intercommunal Sud Rhône Environnement ; la commune dispose d'une déchetterie et d'un centre de valorisation des déchets ; ▪ Une qualité des eaux souterraines et de surface globalement bonne en 2011 ou 2012, hormis le Canal du Rhône à Sète. ▪ Un fort taux de raccordement de la population au réseau collectif. ▪ Une usine de dépollution conforme en termes de performance d'épuration et de rejets, et de capacité suffisante pour répondre aux besoins de la population.	▪ Plus de 40% de jours avec un indice de qualité de l'air « moyen à médiocre » (zone vallée du Rhône) ; ▪ 47 sites pouvant avoir un impact sur la pollution des sols, recensés par la base de données BASIAS ; ▪ Une infrastructure routière recensée comme bruyante : la RD 999, au niveau du pont sur le Rhône ; d'autres voies ou activités bruyantes : la rocade, les carrières, le karting. ▪ Un état écologique mauvais du canal du Rhône à Sète lors des derniers prélèvements (2010). ▪ Des réseaux d'assainissement à renouveler.	▪ ***La mise en avant des modes de transports non polluants*** ; ▪ ***Le développement des énergies renouvelables*** ; ▪ ***La protection des personnes des nuisances sonores engendrées par les voies routières et les activités***. ▪ ***Poursuivre le renouvellement des réseaux***
Risques	▪ Un Plan de Prévention du Risque Inondation Rhône-Gardon-Briançon approuvé en 2001. Un nouveau PPRi Bassin Versant du Rhône a été approuvé par Arrêté préfectoral le 13 Juillet 2012; ▪ Un aléa feux de forêt limité de par la faible surface en espace boisé sur la commune.	▪ Des enjeux face au risque incendie présents sur le massif de l'Aiguilles, aux interfaces avec les espaces urbanisés ; ▪ Un risque inondation très présent (remontée de nappe, débordement) ; 14 arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle liés à ce risque ; ▪ Un risque de mouvement de terrain le long du Rhône	▪ ***La protection des personnes et des biens et des personnes face aux risques, inondation et feux de forêt en priorité.***

		(glissements de terrains, érosion des berges, éboulements) : 4 cavités inventoriées au sud-est de la commune ; ▪ Un risque sismique modéré (zone 3, sur une échelle de 1 à 5) ; ▪ 24 entreprises ICPE, dont 2 SEVESO seuil bas ; ▪ Un risque de transport de matières dangereuses sur les voies de transit.	

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

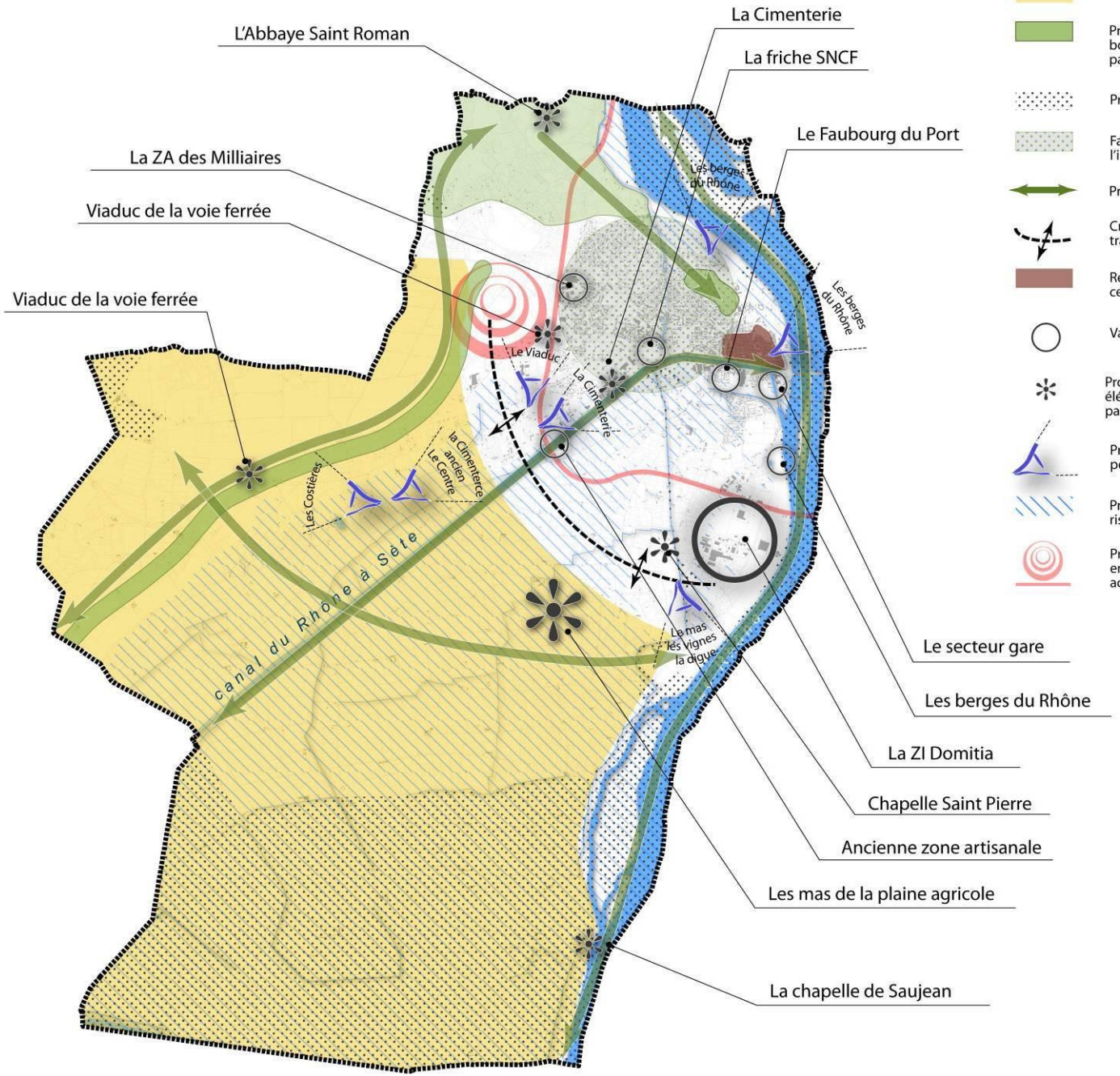

Préserver le patrimoine agricole de la commune

Préserver les massifs et principaux espaces boisés, composantes du patrimoine naturel et paysager de la commune

Préserver les espaces d'ntérêt écologique majeur

Favoriser la constitution d'une trame végétale à l'intérieur de la ville

Préserver et valoriser les corridors écologiques

Créer une limite franche à l'urbanisation et travailler l'interface avec les espaces agricoles

Réhabiliter et revaloriser le patrimoine bâti du centre ancien

Valoriser certains espaces urbains

Protéger de l'abandon et de la dégradation les éléments identitaires, non protégé, du patrimoine bâti communal.

Préserver les espaces ouverts offrant des perspectives visuelles sur la commune

Protéger les personnes et les biens face au risque inondation

Protéger les personnes des nuisances sonores engendrées par les voies routières et les activités

Conception : Citadia / Even - Source : IGN / DREAL

CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DES SITES SUSCEPTIBLES D'ETRE TOUCHES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLU

Les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLU sont les secteurs qui sont susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les orientations du document d'urbanisme et les futurs projets.

L'analyse qui suit propose d'apprécier la vulnérabilité de chaque site au regard de différents critères (environnementaux, paysagers, écologiques…).

Sur la commune de Beaucaire, les sites susceptibles d'être touchés de manière notable par la mise en œuvre du PLU correspondent aux principaux sites de développement urbain de secteurs aujourd'hui encore non urbanisés (passage d'une zone à vocation agricole ou naturelle en zone à vocation urbaine ou à urbaniser) : ouvertures à l'urbanisation (U et 1AU) ou nouvelles zones d'urbanisation future (2AU et 3AU).

6 sites sont identifiés comme susceptibles d'être touchés sur la commune de Beaucaire. Ils feront l'objet d'une étude d'incidences détaillée.

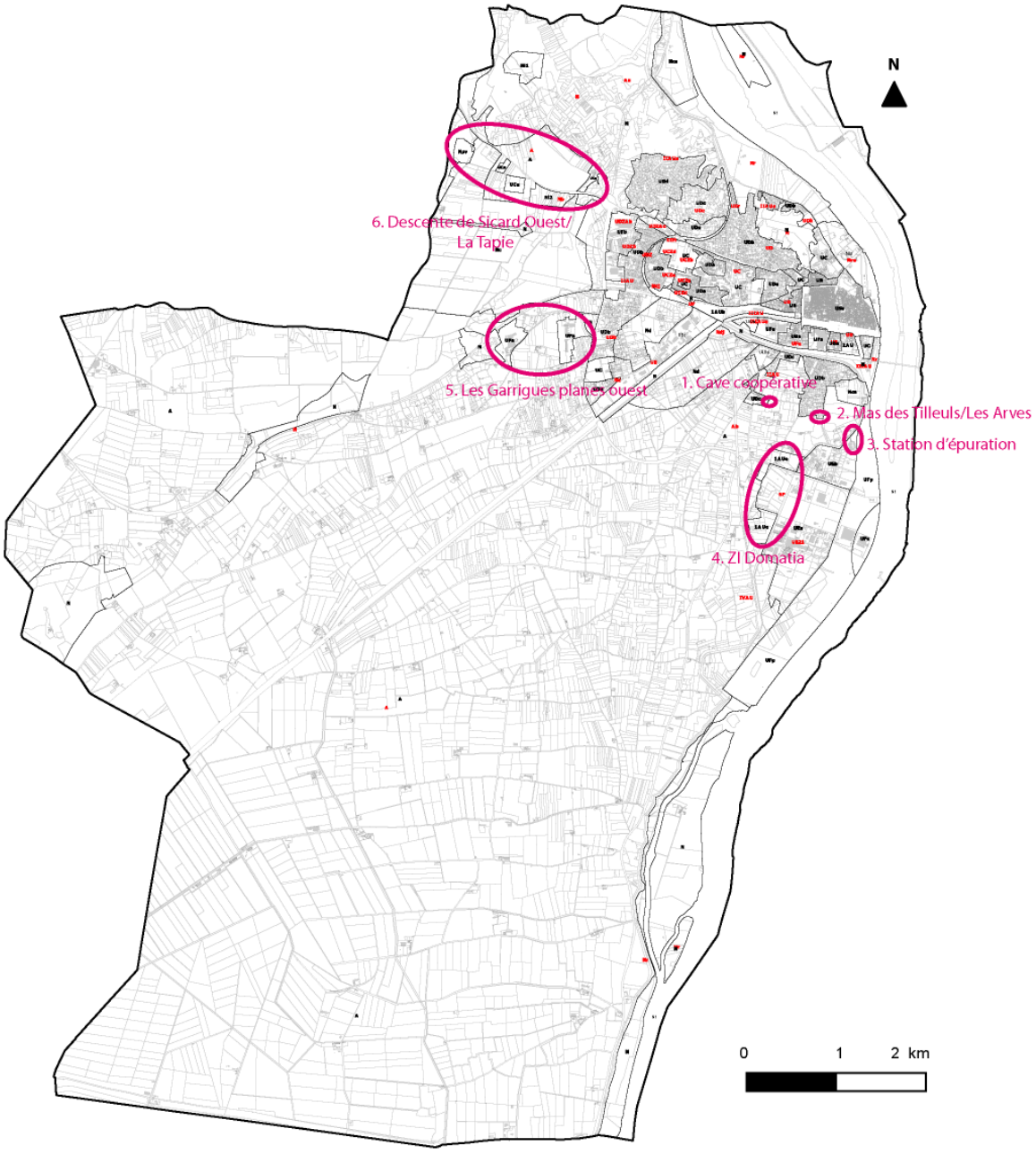

1. Beaucaire – Cave coopérative de la Beaucaire

Superficie	3,30 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	A Zone à dominante agricole	
Occupation du sol, franges	Site localisé au sein d'une zone à dominante agricole, avec quelques habitations en son sein et à proximité : plus de la moitié du site est déjà urbanisée. Les parcelles encore cultivées ou potentiellement cultivables sont limitées Présence d'un lotissement à 400 mètres à l'est D15 traversant le site	🟡
Equilibre des systèmes et biodiversité	Périmètre de protection sur le secteur : Non Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 1,1km à l'est (Site Natura 2000) Périmètres d'inventaires sur le secteur : Espace Naturel Sensible identifié par le CG « Tête de Camargue Gardoise », ZNIEFF type 1 « Canal de Canon et Laune de Pillet » et type 2 « le Rhône et ses canaux » à 220m à l'ouest ; ZNIEFF type 2 à 1,1km à l'est Zones humides : appartient au grand ensemble « Camargue Gardoise » et à la zone humide élémentaire « Tête de Camargue ». Site éloigné des mares (inventaire DREAL) Trame verte et bleue : appartient à la trame ouverte communale mais n'est pas sur le passage d'un corridor écologique d'intérêt majeur (cf. carte TVB diagnostic)	🟡
Paysage	Visibilité sur le site : forte, pas d'obstacle Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : larges perspectives visuelles sur les espaces agricoles alentours Entités paysagères : zone urbaine (cf. Entités identifiées dans le EIE) Monument historique classé : la Croix couverte est située à 330m, l'ensemble du site se situe donc **dans le périmètre de protection de 500m** Règlement de la zone au PLU : « les constructions doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux compatible avec le respect des perspectives, du paysage et de l'environnement en général » (Article 11)	🔴
Nuisances et risques	Risque d'inondation : aléa fort au PPR	🔴
Ressources naturelles	Secteur raccordé au réseau potable : oui Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif ou situé en zone d'extension future : non Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	🟡
Conclusion		🟡

Sensibilité environnementale : FAIBLE 🟢→🟡→🔴 FORT

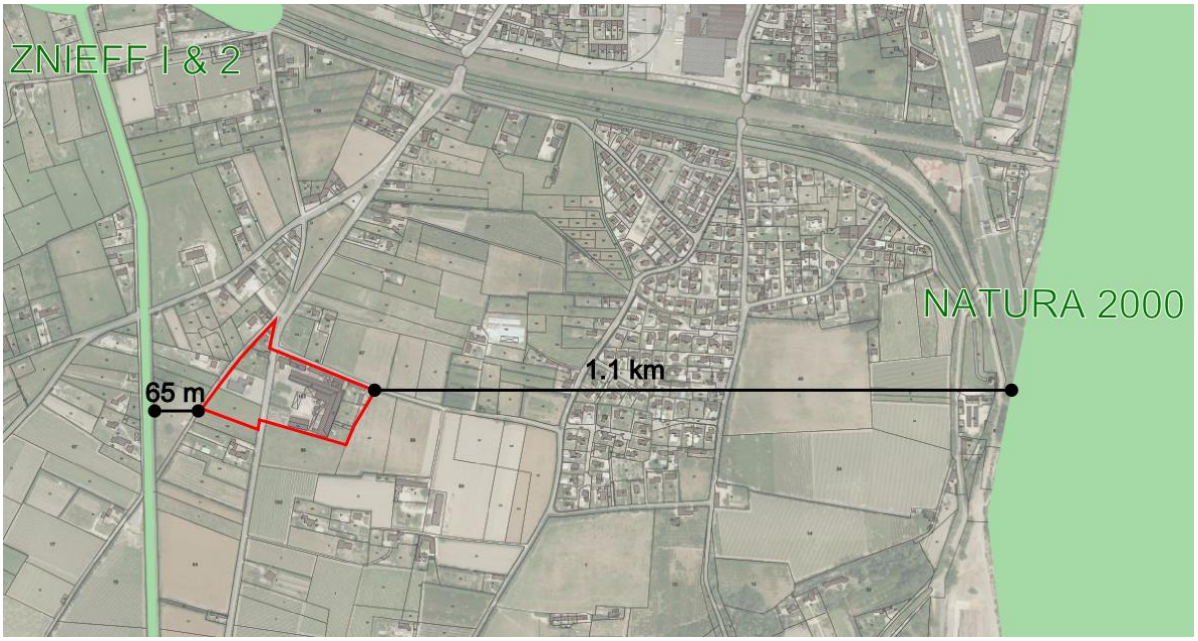

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires et aux zones de protection écologiques

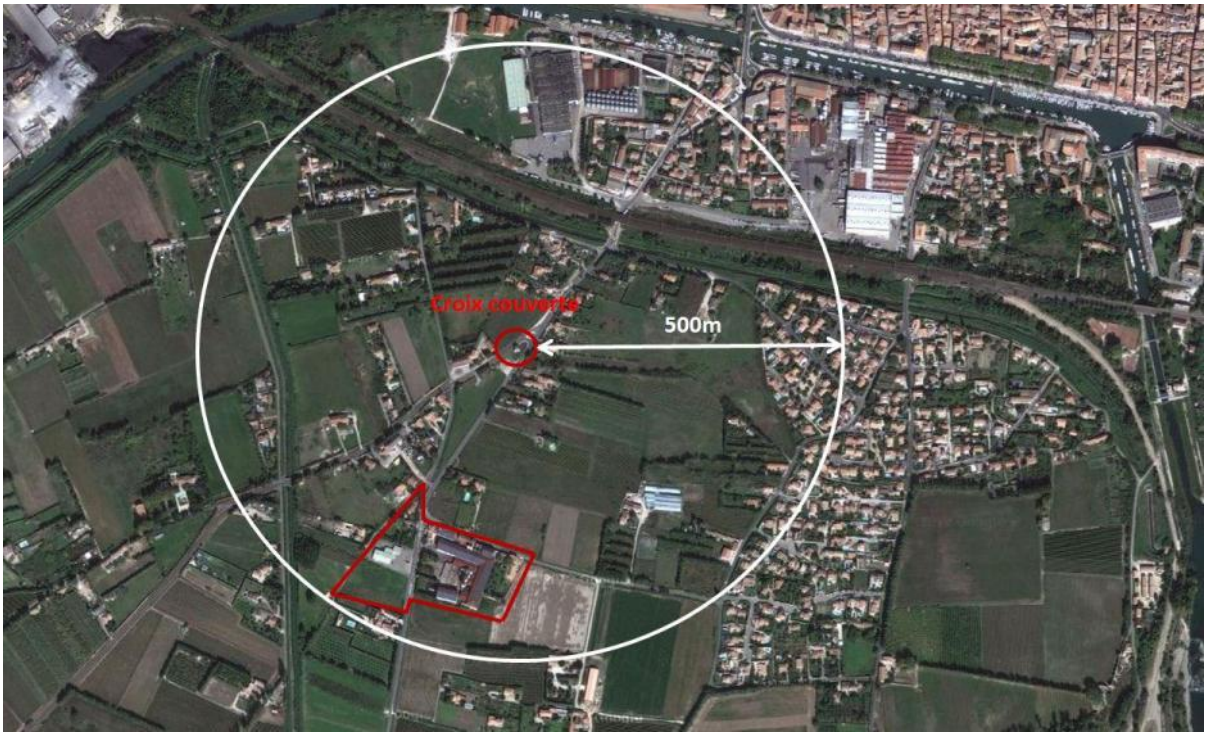

Localisation du site par rapport au site classé La Croix couverte

Caractéristiques du site et visibilité :

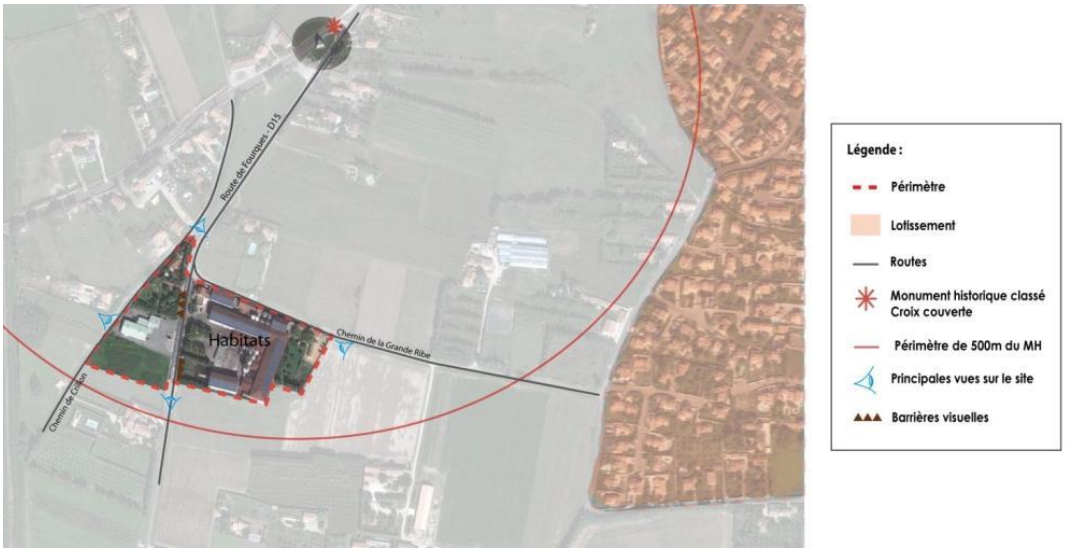

2. Beaucaire – Mas des Tilleuls/Les Arves

Superficie	0,83 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	Ab Zone à dominante agricole, à préserver de toute urbanisation	
Occupation du sol, franges	La parcelle située à l'ouest comporte une bâtisse avec son parc arboré (oliviers, pins, cyprès) ; Celle située à l'est comporte également une bâtisse, avec un espace inculte Site localisé en bordure sud d'un lotissement, en frange agricole (vignes et vergers)	●
Equilibre des systèmes et biodiversité	Périmètre de protection sur le secteur : Non Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 415m à l'est (Site Natura 2000) Périmètres d'inventaires sur le secteur : Espace Naturel Sensible identifié par le CG « Tête de Camargue Gardoise », ZNIEFF type 1 « Canal de Canon et Laune de Pillet » et type 2 « le Rhône et ses canaux » à 870m à l'ouest ; ZNIEFF type 2 à 413m à l'est Zones humides : appartient au grand ensemble « Camargue Gardoise » et à la zone humide élémentaire « Tête de Camargue ». Site éloigné des mares (inventaire DREAL) Trame verte et bleue : appartient à la trame ouverte communale mais n'est pas sur le passage d'un corridor écologique d'intérêt majeur (Cf. carte TVB diagnostic)	●
Paysage	Visibilité sur le site : faible (nombreuses haies et alignements jouant le rôle de barrière visuelle) Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : faible (arbres et haies) Entités paysagères **:** Interface plaine viticole/zone urbaine Monument historique classé : la Croix couverte à 750m. Le site n'appartient pas au périmètre de protection de 500m autour du site classé	●
Nuisances et risques	Risque d'inondation : aléa modéré au PPR	●
Ressources naturelles	Secteur raccordé au réseau potable : oui Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif ou situé en zone d'extension future : oui secteur actuellement raccordé Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	●
Conclusion		●

Sensibilité environnementale : FAIBLE ● → ● → ● FORT

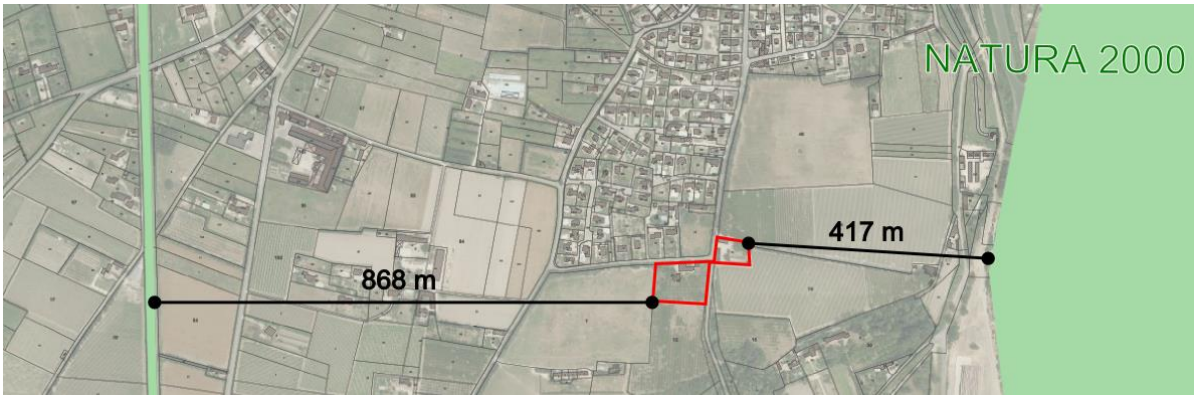

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires et aux zones de protection écologiques

Caractéristiques du site :

Visibilité :

3. Beaucaire – Station d'épuration

Superficie	2,42 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	Ab Zone à dominante agricole, à préserver de toute urbanisation	
Occupation du sol, franges	STEP, située à 120m à l'ouest du Rhône et au nord des zones d'activité et industrielle de la Mérarde et Domitia. La majorité du site est déjà imperméabilisée (STEP)	●
Equilibre des systèmes et biodiversité	Périmètre de protection sur le secteur : Non Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 120m à l'est (Natura 2000) Périmètres d'inventaires sur le secteur : Espace Naturel Sensible identifié par le CG « Tête de Camargue Gardoise », ZNIEFF type 1 « Canal de Canon et Laune de Pillet » et type 2 « le Rhône et ses canaux » à 1,2km à l'ouest et ZNIEFF type 2 à 88m à l'est Zones humides : appartient au grand ensemble « Camargue Gardoise » et à la zone humide élémentaire « Tête de Camargue ». Site éloigné des mares (inventaire DREAL) Trame verte et bleue : appartient à la trame ouverte communale mais n'est pas sur le passage d'un corridor écologique d'intérêt majeur (cf. carte TVB diagnostic)	●
Paysage	Visibilité sur le site : faible à l'ouest (arbres, broussailles, talus) et modérée à l'est (Avenue de Matagot) Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : faible (restreinte à l'ouest par des arbres, et à l'est par le talus de l'ancienne voie ferrée) Entités paysagères : situé dans le couloir rhodanien, en bordure du Rhône. Site peu visible de l'extérieur donc assez isolé.	●
Nuisances et risques	Risque d'inondation : aléa modéré au PPR	●
Ressources naturelles	Secteur raccordé au réseau potable : oui Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif : oui secteur actuellement raccordé Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	●
Conclusion		●

Sensibilité environnementale : FAIBLE ●→●→● FORT

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires et aux zones de protection écologiques

Caractéristiques du site :

Visibilité :

4. Beaucaire – « ZA Domitia »

Superficie	16.2 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	A et Ab Zone à dominante agricole et zone à dominante agricole à préserver de toute urbanisation	
Occupation du sol, franges	Terres agricoles (vignes, vergers, terrains en friche) avec quelques habitations Situé à l'ouest de la zone industrielle Domitia, et délimité à l'ouest par la D15 (la partie nord du site est traversée par la D90)	🟡
Equilibre des systèmes et biodiversité	Périmètre de protection sur le secteur : Non Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 850m à l'est/nord est (Natura 2000) Périmètres d'inventaires sur le secteur : Espace Naturel Sensible identifié par le CG « Tête de Camargue Gardoise », ZNIEFF à proximité (50m) type 1 « Canal de Canon et Laune de Pillet » et type 2 **« le Rhône et ses canaux » traversant le site**; ZNIEFF type 2 à 1,3km à l'est Zones humides : appartient au grand ensemble « Camargue Gardoise », et à la zone humide élémentaire « Tête de Camargue », **des mares sont situées à 100m au sud** (épargnées par l'extension) Trame verte et bleue : appartient au vaste ensemble d'espaces ouverts de la plaine	🟡
Paysage	Visibilité sur le site : forte visibilité dans l'ensemble Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : vue dégagée sur les espaces agricoles alentours Entités paysagères : couloir rhodanien, avec une grande diversité agricole Règlement de la zone A au PLU : « les constructions doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux compatible avec le respect des perspectives, du paysage et de l'environnement en général » (Article 11)	🔴
Nuisances et risques	Risque d'inondation : aléa modéré au PPR	🟡
Ressources naturelles	Secteur raccordé au réseau potable : non raccordé mais potentiellement raccordable (important travaux d'allongement de réseaux) Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif : oui, zone d'extension future d'assainissement Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	🟡
Conclusion		🔴

Sensibilité environnementale : FAIBLE 🟢→🟡→🔴 FORT

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires, aux zones de protection écologiques et aux zones humides

Caractéristiques du site :

Visibilité

5. Beaucaire – Les garrigues planes Ouest

Superficie	11.30 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	▪ A ▪ Zone à dominante agricole	
Occupation du sol, franges	▪ Sites majoritairement urbanisés ponctué de boisements ▪ Sites localisés au sud de la carrière de Sainte Sixte, à l'Est par la D90, au Sud par le chemin du mas des cailloux et au Nord par le chemin de la brasserie et la voie ferrée.	🟡
Equilibre des systèmes et biodiversité	– Périmètre de protection sur le secteur : Non – Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 2.8km à l'est (Natura 2000) – Périmètres d'inventaires sur le secteur : une partie du site est en Espace Naturel Sensible identifié par le CG « Tête de Camargue Gardoise ». Les ZNIEFF type 1 « Canal de Canon et Laune de Pillet » et type 2 « le Rhône et ses canaux » sont à 1,6km à l'est – Zones humides : une partie du site appartient au grand ensemble « Camargue Gardoise » et à la zone humide élémentaire « Tête de Camargue ». Site éloigné des mares (inventaire DREAL)	🟡
Paysage	▪ Visibilité sur le site : faible depuis la D90 (car nombreuses haies). ▪ Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : légère visibilité sur le plateau des Costières depuis les départementales, ainsi que sur les collines de Sizen et de Gaudon depuis la D90. Vue sur la cimenterie depuis le Chemin de la Brasserie et du Chemin du Mas des Cailloux notamment. Vue sur le château de Privas depuis le chemin de la fontaine du Roy notamment. ▪ Entités paysagères : Paysage urbain ▪ Monument historique classé : non	🟢
Nuisances et risques	▪ Risque d'inondation : le sud du site n'est pas concerné par le risque. Le nord est situé en aléa modéré ou fort au PPR	🟡
Ressources naturelles	▪ Secteur raccordé au réseau potable : oui ▪ Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif : partie nord actuellement définie comme zone d'extension future d'assainissement, et partie sud non raccordée ▪ Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	🟢
Conclusion		🟡

Sensibilité environnementale : FAIBLE 🟢→🟡→🔴 FORT

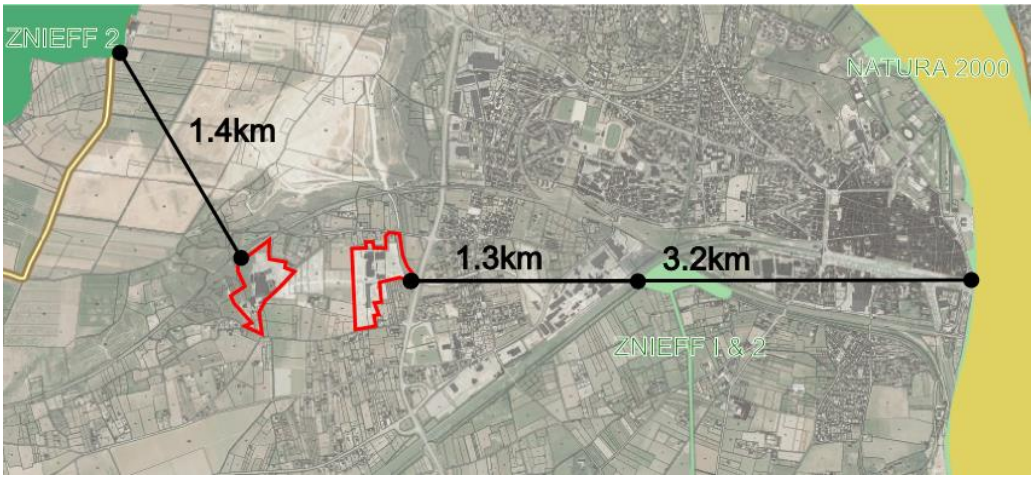

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires, aux zones de protection écologiques et aux zones humides

Caractéristiques du site

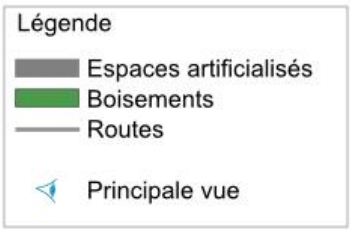

Visibilité :

Photo vue 1

6. Beaucaire – Descente de Sicard/La Tapie

Superficie	11.56 ha	
Thématique	**Principaux constats**	**Sensibilité environnementale**
Zonage au PLU en vigueur	▪ A et N ▪ Zone à dominante agricole et zone naturelle (partie ouest)	
Occupation du sol, franges	▪ La majorité de ces secteurs est aujourd'hui urbanisée (présence d'usine, du cimetière) ▪ Secteur le plus à l'est constitué de friches et de prairies ▪ Site localisé au nord et à l'est de la carrière de Bieudon, délimité au nord par la D999	🟡
Equilibre des systèmes et biodiversité	– Périmètre de protection sur le secteur : Non – Périmètre de protection en limite de secteur : « le Rhône aval » à 2,1km (Natura 2000) – Périmètres d'inventaires à proximité directe du secteur : ZNIEFF de type 1 « Coteaux de Jonquières-Saint-Vincent » à l'ouest et au nord-ouest du site – Zones humides : non – Trame verte et bleue : appartient à la trame ouverte communale mais n'est pas sur le passage d'un corridor écologique d'intérêt majeur (cf. carte TVB diagnostic)	🟡
Paysage	▪ Visibilité sur le site : peu de visibilité sur le site depuis la D999 ▪ Visibilité du site vers les espaces d'intérêt paysager de la commune : faible depuis la D999 (haie de cyprès), et visibilité sur le massif de l'Aiguille à l'ouest ▪ Entités paysagères : interface Plateau des Costières/Coteau des Costières ▪ Monument historique classé : situé dans le périmètre de protection des monuments historiques classés du fragment de base de borne militaire et des trois bornes militaires, dites Colonnes de césar ou Peyrous Plantadous (*cf. carte page suivante « Périmètre de protection »*) ▪ Règlement de la zone au PLU : « les constructions doivent présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux compatible avec le respect des perspectives, du paysage et de l'environnement en général » (Article 11)	🔴
Nuisances et risques	▪ Risque d'inondation : non	🟢
Ressources naturelles	▪ Secteur raccordé au réseau potable : non raccordé ▪ Secteur raccordé au réseau d'assainissement collectif : non raccordé ▪ Proximité aux périmètres de protection de captage : site éloigné	🔴
Conclusion		🟡

Sensibilité environnementale : FAIBLE 🟢→🟡→🔴 FORT

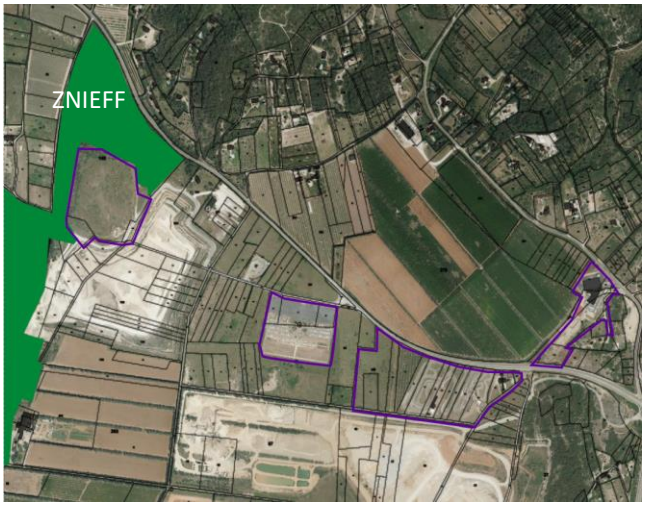

Localisation du site par rapport aux périmètres d'inventaires

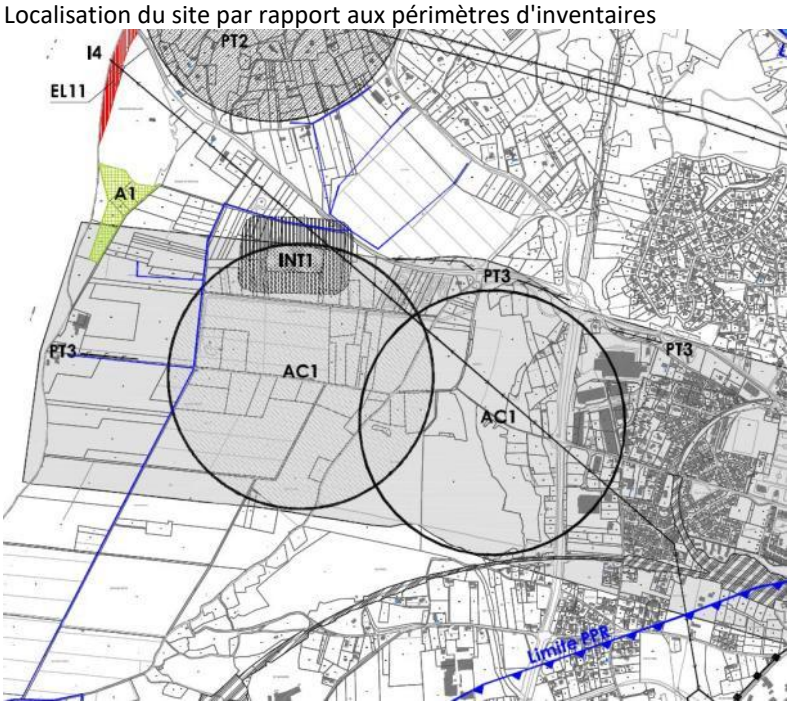

Localisation du site par rapport aux périmètres de protection des MH

Caractéristiques du site :

Visibilité :

Photo vue 1

Photo vue 2

Photo vue 3